HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1790.



VONCK.

c

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1790,

PRÉCÉDÉE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DU RÈGNE DE L'EMPEREUR JOSEPH II
ET SUIVIE D'UN COUP D'OEIL SUR LA RÉVOLUTION DE 1830;

PAR

Théodore Juste.

TOME II.

BRUXELLES,
A. JAMAR, ÉDITEUR-LIBRAIRE,
RUE DES MINIMES, 8bis.

1846


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1790.

CHAPITRE PREMIER.

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES BELGES.

(DEPUIS LE 18 DÉCEMBRE 1789 JUSQU'AU 20 FÉVRIER 1790.)

Pourquoi les révolutions de 1790 et de 1830 ont eu des résultats différents. — Vues opposées des partisans de Vonck et de Van der Noot. — Nuances du parti progressif. — Les assemblées provinciales s'emparent de l'autorité souveraine. — Réserves des états de Hainaut et de Flandre. — Les états généraux se réunissent à Bruxelles. — Traité d'union du 11 janvier 1790. — Négociations avec les cabinets de Berlin et de La Haye; politique hardie de M. de Hertzberg; circonspection de la Hollande et de l'Angleterre. — Tentatives des insurgés belges auprès de Louis XVI déférées à l'assemblée constituante. — Convention de Berlin du 9 janvier. — Agents de la Belgique auprès des puissances étrangères; agents des puissances étrangères en Belgique. — Van der Mersch entre dans le Luxembourg; défaite de Nassogne; l'armée reprend ses positions sur la Meuse. — Plaintes adressées par Van der Mersch aux états généraux. — Capitulation de la citadelle d'Anvers. — L'empereur accepte les propositions communiquées au général Ferraris. — Lettre du prince de Kaunitz à l'archevêque de Malines. — Tentative des gouverneurs généraux pour amener un accommodement. — Correspondance entre M. de Cobenzl et l'archevêque de Malines; bref de Pie VI. — Situation de l'Autriche; campagne de 1789 contre les Turcs; mécontentement des Hongrois; concessions de Joseph II. — Les Belges veulent conserver leur indépendance. — Commencement de la lutte entre les statistes ou conservateurs et les progressistes ou vonckistes. — Égoïsme des privilégiés. — Détails sur le parti de Vonck. — Le duc d'Ursel et les princes d'Aremberg. — Le prince de Ligne. — Pamphlets. — Les conserva-

teurs tentent vainement de gagner Vonck. — Intervention du clergé pour assurer la domination des conservateurs. — Adresse colportée dans le Brabant en faveur des états. — Voyage de Van der Mersch à Bruxelles. — Admission de Schoenfeld, officier prussien, au service de la Belgique. — Détails sur l'organisation de l'armée. — Altercation entre Van der Noot et Van der Mersch. — Le duc d'Aremberg est élu chef des cinq serments de Bruxelles. — Mandement de l'archevêque de Malines pour le carême de 1790; il signale les *novateurs* comme des ennemis de la religion. — Organisation du congrès, dépositaire du pouvoir exécutif de l'Union. — Mort de Joseph II.

L'ovation décernée au chef du comité de Breda ne fixait pas le sort de la Belgique. Pour éviter une anarchie désastreuse, il était urgent de modifier les constitutions qui régissaient les diverses provinces, de les approprier à une nouvelle forme de gouvernement, ou bien de donner immédiatement un successeur à Joseph II. Or, comme tous les partis semblaient d'accord pour établir une république provisoire, il s'agissait de décider d'abord à quelle assemblée on confierait momentanément le pouvoir suprême, et de quelle manière le peuple serait représenté. Ces graves questions, après avoir engendré de longues et violentes disputes, devaient déterminer une scission fatale entre les deux grands partis qui s'étaient déjà personnifiés dans Van der Noot et Vonck.

Lorsque, de nos jours, la Belgique se trouva dans une position analogue, on remarquait aussi deux grands partis rivaux; mais quelle différence entre les hommes de 1789 et ceux de 1830! En 1830, on ne voit ni parti vainqueur ni parti opprimé; des concessions sont faites de part et d'autre, le clergé se montre progressif, les progressistes, de leur côté, unissent une grande modération à une grande énergie, et de ce système de transaction sortent des institutions sanctionnées dès l'ori-

gine par l'assentiment de la nation entière. En 1789, le clergé privilégié, dont l'influence sur la population est prépondérante, se distingue au contraire par son intolérance et par son fanatisme; les hommes, déjà en possession du pouvoir, refusent de le partager avec leurs adversaires, et plutôt que de leur faire quelques concessions, ne cherchent qu'à les rendre odieux au peuple. Aussi, voyez où aboutirent les deux révolutions : celle de 1790, confisquée par les privilégiés, à l'impuissance, au suicide; celle de 1830, faite au profit de tous, à la régénération de la Belgique.

Le parti féodal et théocratique, dirigé par Van der Noot et Van Eupen, ne voulait rien changer à l'édifice social; le parti démocratique, moins conséquent peut-être avec les principes qui avaient déterminé les premiers troubles, mais plus éclairé, voulait mettre les institutions de la Belgique au niveau des progrès de la civilisation. L'un manifestait la volonté de rétrograder vers le moyen âge, ou plutôt de conserver et d'accroître encore l'influence des privilégiés, c'est-à-dire des états provinciaux, des monastères, des métiers (1); l'autre, sous l'empire des idées sociales propagées par les publicistes français, désirait que la plus grande équité régnât dans l'administration des affaires publiques. Van der Noot et ses partisans, se sachant appuyés par une grande majorité, publièrent enfin que les états provinciaux, comme délégués de la nation, avaient légalement succédé à Joseph II, et que le peuple devait être satisfait, puisque les institutions qu'il venait de cimenter de son sang seraient scrupuleusement main-

(1) Un journaliste ayant appelé le gouvernement imposé aux Belges par le parti de Van der Noot, une *théocratie*, Feller répondit que cette expression pouvait être accueillie.

tenues. Mais Vonck et ses amis ne furent pas dupes de ces sophismes; ils prétendaient que, depuis la déchéance de Joseph II, il manquait à la constitution un de ses principaux pouvoirs, et que, dès lors, cette constitution devait être ou abolie ou modifiée. Il était indubitable, en effet, qu'avant la révolution, l'autorité exécutive appartenait à l'empereur, que les états ne formaient qu'un pouvoir intermédiaire chargé de prévenir les usurpations du monarque; qu'ils avaient le droit d'accorder ou de refuser les subsides, mais qu'ils ne participaient en aucune manière à l'exercice de l'autorité souveraine. On pouvait aussi soutenir, avec Vonck, que le système des *statistes*, c'est-à-dire, des partisans exclusifs des états, tendait à remplacer une *monarchie limitée* par une *oligarchie*. Pourquoi, ajoutait le chef des démocrates, pourquoi reculer devant des réformes? Les chartes qui régissent les provinces belges sont-elles donc parfaites? Il était encore évident que, dans aucune des provinces, les mandataires des trois ordres ne représentaient réellement ni la noblesse, ni le clergé, ni le peuple (1), et l'exclusion atteignait surtout les professions libérales, qui renfermaient les hommes les plus instruits et les plus propres au maniement des affaires. Vonck eût désiré que toutes les classes de citoyens fussent équitablement représentées dans l'assemblée provinciale. Partant de ce principe, et s'occupant particulièrement du Brabant, il demandait : 1° que le clergé séculier concourût avec les chefs des abbayes à la représentation de l'état primaire; 2° que toute la noblesse pût choisir des députés; 3° que les pe-

(1) *Voy.* ce que nous avons dit de la composition des états, t. Ier, p. 32-37.

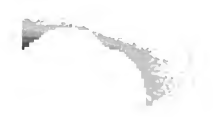
tites villes, les bourgs et les villages eussent les mêmes droits que les trois grandes cités. Il demandait, enfin, le doublement du tiers pour rétablir l'équilibre entre les trois ordres; quant au pouvoir exécutif, il devait être exercé par quatre personnes choisies dans les quatre ordres et auxquelles on adjoindrait un membre du conseil de justice. Ce système représentatif, applicable d'ailleurs à toutes les provinces, répondait aux exigences de l'époque; et cependant Vonck, qui souleva bientôt tant de haines parmi ses adversaires, n'allait pas aussi loin que les plus sages ministres de Louis XVI, Turgot et Necker (1). Mais, il faut le dire, le parti du mouvemeut ne présentait pas une homogénéité complète; Vonck se trouvait déjà dépassé. Parmi les nuances du parti progressif, on distinguait surtout les *intérimistes* et les *organisateurs*. Ceux-là voulaient accorder aux états un pouvoir temporaire aussi longtemps que durerait l'interrègne; ceux-ci, puisant leurs inspirations dans la fameuse brochure de Sieyès (2), voulaient consulter la nation, ou, en d'autres termes, recourir au grand moyen d'une *représentation extraordinaire.*

Ces derniers montrèrent d'abord le plus d'énergie dans leur opposition contre les états; leur manifeste fut aussi une brochure, qui avait pour titre: *Qu'allons-nous devenir?* L'auteur de ce manifeste, M. d'Outrepont, écrivain spirituel et mordant, soutenait que les anciennes constitutions de la Belgique étaient faites pour une monarchie et qu'il était question alors d'é-

(1) Vonck avait déjà tâché, mais en vain, de faire prévaloir ses vues dans le comité de Breda; il développa ensuite son système dans les *Considérations impartiales* dont nous parlerons ci-après.

(2) Qu'est-ce que le tiers état?

riger les provinces en république. « Or, disait-il, si » chaque province conservait sa constitution particu- » lière, nous voilà aussi divisés qu'auparavant, et ce » n'est plus qu'un jeu que de nous reconquérir, parce » que notre pays est ouvert de tous les côtés; que nous » n'avons pas, comme les Hollandais, des marais, » comme les Suisses, des montagnes, pour nous défen- » dre contre des incursions ennemies; et qu'il n'y a » que l'*union* de toutes nos provinces, *fondée sur l'unité* » *de leur constitution*, qui puisse être la protectrice effi- » cace de notre liberté. » Suivant M. d'Outrepont, depuis la publication du manifeste du 24 octobre 1789, les états avaient consommé le dernier acte que leur imposait leur mandat. « Les Belges, ajoutait-il, sont pré- » cisément dans le même cas où ils se trouveraient si, » dans ce moment, ils sortaient des mains du Créateur. » Il réclamait en conséquence la convocation d'une assemblée nationale, sans distinction d'ordres, pour doter la Belgique d'une nouvelle constitution. La brochure se terminait par cet avertissement prophétique : « O » vous tous, qui que vous soyez, qui prétendez vous » emparer des pouvoirs dont Joseph II s'est dépouillé » par ses fautes, pensez-vous que ces Belges valeureux, » qui n'ont pu supporter le joug injuste d'un prince » surchargé de couronnes, baisseront plus aisément » le front sous la verge de cinquante oppresseurs qui » sont leurs égaux, et qui n'ont pas plus de droit de » commander aux autres que le dernier des citoyens? » Les Belges n'auraient donc pas vaincu pour eux, mais » pour vous? Écoutez le génie alarmé de la Belgique » qui vous parle par ma voix : il vous avertit que la na- » tion ne peut espérer ni union, ni gloire, ni paix, ni » bonheur, ni considération politique, à moins qu'elle



» ne fasse respecter et qu'on ne respecte ses droits.
» Hélas! si des divisions cruelles venaient ensanglanter
» le sanctuaire de la liberté, nos ennemis en profite-
» raient avec adresse, et notre perte serait inévitable.
» La souveraineté appartient à la nation. Celui qui en
» jouissait autrefois en a perdu l'exercice, et cet
» exercice, la nation ne l'a confié à personne. C'est par
» une convention nationale qu'elle doit répartir les
» pouvoirs : empressons-nous à saisir le seul moyen
» qu'il y ait de rendre légitime l'exercice de l'autorité
» suprême. Ceux qui sont si avides de commander
» pourront espérer alors d'obtenir un pouvoir légal,
» s'ils en sont dignes, car une nation ne se trompe
» guère sur ses vrais intérêts : mais, en revanche,
» malheur aux imbéciles qui s'oublient! »

Ce manifeste, qui prêchait une réforme radicale, n'eut pour effet que d'exciter une colère implacable dans le parti oligarchique, sans empêcher ce que les démocrates appelaient non sans raison l'usurpation des états. Dans ses séances du 26, du 27, du 29 et du 30 décembre 1789, l'assemblée provinciale du Brabant, de concert avec le conseil souverain, décréta : 1° Que la souveraineté, qui était exercée par le ci-devant duc, serait désormais exercée par les trois états de Brabant; 2° que, pour le surplus, la constitution resterait intacte dans tous ses points; 3° que le conseil souverain de Brabant conserverait toutes ses prééminences, droits et prérogatives; 4° que les magistrats et les autres membres du tiers état des trois chefs-villes, seraient choisis *sous l'influence des deux premiers ordres*, d'après un arrangement à arrêter sur ce point par les trois ordres réunis; 5° que les membres des trois ordres, les conseillers, et tous ceux qui possédaient quelque

office dans le duché, prêteraient le serment d'observer la constitution; 6° que les trois ordres, avant de prêter serment au peuple, prêteraient aussi aux églises du Brabant, entre les mains de l'archevêque de Malines, le serment que les ci-devant ducs avaient prêté de tout temps, et qu'ils feraient la profession de foi catholique formulée par le pape Pie IV (1). Ces décrets reçurent leur exécution dès le 31, et donnèrent lieu à une cérémonie très-singulière. Réunis à l'hôtel de ville de Bruxelles, les trois ordres se prêtèrent mutuellement et alternativement le serment de fidélité, de manière que, par la déclaration qu'un des ordres faisait successivement aux deux autres, ils jouaient à la fois le rôle de souverain, de représentants de la nation et de peuple; le conseil souverain jura ensuite à son tour foi et hommage aux trois états de Brabant. Cette cérémonie avait pour témoins Van der Noot et les députés que les autres provinces avaient déjà envoyés à Bruxelles pour se concerter avec l'assemblée brabançonne. Les nouveaux souverains parurent ensuite au balcon de l'hôtel de ville et se présentèrent aux cinq serments et aux compagnies de volontaires qui, sous les armes et drapeaux déployés, les accueillirent avec des cris d'allégresse et au bruit de leur musique militaire.

L'exemple donné par les états de Brabant fut suivi dans les autres provinces. Partout les assemblées provinciales, dédaignant les protestations des démocrates, sévissant même contre les plus exaltés, s'arrogèrent l'exercice de la souveraineté, après avoir prononcé la déchéance de Joseph II. Les états de Flandre et de Hainaut, quoiqu'ils se fussent aussi emparés du pou-

(1) Cette profession de foi fut ensuite exigée de tous ceux qui étaient pourvus d'un emploi.

voir, montrèrent cependant quelques scrupules, et les réserves consignées dans leurs manifestes devaient encourager les *intérimistes* et les *provisionalistes*.

Les états de Flandre avaient présenté à l'acceptation de leurs commettants un projet d'organisation intérieure tendant à donner plus d'extension à la représentation nationale et à remplir la lacune qu'avait laissée dans la constitution la déchéance du souverain; ils déclaraient en outre que cette organisation « n'au- » rait d'effet que jusqu'au moment où les circonstances » permettraient d'assembler la représentation la plus » nombreuse de la nation, pour arrêter, selon son vœu, » son règlement intérieur sur un pied définitif. » Mais cette déclaration fut combattue avec énergie par les défenseurs de la nouvelle oligarchie, parmi lesquels on distinguait l'abbé Duvivier (1), et enfin méconnue par les états eux-mêmes. Le manifeste de l'assemblée du Hainaut contenait une restriction également importante; les députés déclaraient « qu'il serait pourvu par la na- » tion au remplacement du pouvoir exécutif dès qu'elle » pourrait s'occuper de cet important objet avec toute » la tranquillité et la sûreté qu'exigeait une opération » si importante et si délicate, mais que *provisionnelle-* » *ment* ils voulaient bien se charger du pénible fardeau » de l'exercice de ce pouvoir. » Ce manifeste, qui portait la date du 21 décembre 1789, excita aussi la colère des conservateurs lorsqu'il fut publié vers la fin du mois

(1) Établissant une distinction très-subtile entre la *constitution* et le *pacte inaugural*, l'abbé Duvivier prétendait qu'il était faux que la constitution dût périr par la chute du prince, et qu'il était faux que cette chute lui portât la moindre atteinte. *Réflexions sur le projet d'organisation provisionnelle de la Flandre.*

de mars 1790. Les états de Namur, ne publièrent pas de manifeste, croyant qu'il leur suffisait, pour remplacer légalement l'empereur déchu, de se faire inaugurer avec pompe comme les souverains du comté. Le 7 janvier 1790, s'étant rendus à la cathédrale, les députés se rangèrent en demi-cercle autour d'un autel, dressé sous la coupole et sur lequel se trouvait le livre des évangiles; les prélats se placèrent du côté de l'évangile, les nobles du côté de l'épître, le magistrat avec les maîtres des métiers en face de l'autel. Derrière les prélats se trouvait le conseil de justice qui, de provincial, était devenu souverain; une place particulière avait été également réservée pour le général Van der Mersch et son état-major; enfin on remarquait encore dans l'église un grand nombre de moines de différents ordres. La messe fut célébrée par l'évêque de Namur; après l'évangile, il vint prendre place à l'autel, dressé sous la coupole; l'abbé de Boneffe, président des états, prononça ensuite un discours sur le but de la cérémonie; la profession de foi de Pie IV fut récitée, puis enfin les trois ordres prêtèrent à tour de rôle le serment suivant : « Nous promettons, assurons et jurons, en mains » des deux autres états, hommage et fidélité aux trois » états représentant le peuple namurois, et de plus, » que nous maintiendrons et observerons fidèlement la » constitution de cette province dans tous ses points. » Quoique le peuple fût parfaitement oublié dans cette prise de possession, le pensionnaire de la ville cria néanmoins à haute voix : *Vive la nation namuroise, souveraine du comté de Namur!* Les assistants répétèrent ce cri et un *Te Deum* termina cette solennité qui resta longtemps dans le souvenir des habitants.

Mais on ne pouvait se contenter d'avoir reconstitué

le pouvoir dans les provinces; toutes, à l'exception du Luxembourg, étant solidaires de la révolution qui venait de s'accomplir, elles durent songer à mettre leur sort en commun. Il fallait donc établir aussi un pouvoir central au moyen d'une fédération, puisqu'on était résolu à adopter la forme républicaine. Dès le 20 décembre 1789, les états de Brabant avaient notifié aux états des autres provinces la déchéance de Joseph II, prononcée par eux, ainsi que l'union qu'ils avaient contractée avec les états de Flandre; ils les invitaient en même temps à envoyer des députés à Bruxelles pour adhérer à cet acte. Les premières adhésions furent données par le comté de Namur, la seigneurie de Malines et le Tournaisis. Les états de Hainaut seuls semblèrent hésiter avant d'entrer dans une confédération qui ne leur paraissait pas offrir des garanties suffisantes; leurs objections étaient même si graves que Van Eupen, qui remplissait déjà le rôle de secrétaire d'État, éluda constamment d'y répondre d'une manière catégorique: ils demandaient si les provinces unies seraient assez fortes, par leur coalition, pour se suffire à elles-mêmes; quel était le plan de défense en cas d'attaque; en quoi consistaient les ressources financières; quelles étaient les alliances formées ou entamées. Cependant on parut s'accorder, et, le 28 décembre, les états de Brabant envoyèrent une nouvelle circulaire à ceux des autres provinces pour les prévenir que, le 7 janvier 1790, s'ouvrirait à Bruxelles une assemblée souveraine; ils étaient invités en conséquence à choisir les députés qui devaient siéger dans ces états généraux (1).

(1) *Voy.* les *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de* 1790, publiés par M. Gachard, archiviste général du royaume.

Les assemblées provinciales s'étant empressées de nommer leurs mandataires, ceux-ci se trouvèrent bientôt réunis à Bruxelles au nombre de cinquante-quatre. La députation du Brabant se composait de M. de Nélis, évêque d'Anvers, un des prélats les plus instruits et les plus capables de cette époque, de dom Godefroi Hermans, abbé de Tongerloo, excellent patriote mais doué de plus d'énergie que d'intelligence, du comte de Coloma, du duc d'Ursel, qui venait de quitter la position qu'il occupait dans l'armée autrichienne, pour servir son pays (1), enfin de trois membres obscurs du tiers état, un pour chaque chef-ville. L'abbé de Rolduc, le baron de Negri, M. de la Saulx de Sainte-Marie, et le conseiller pensionnaire Wildt, qui devait bientôt servir d'agent à l'Autriche, représentaient le Limbourg; mais leurs pouvoirs n'ayant pas été trouvés suffisants, ils ne prirent place dans l'assemblée souveraine qu'à la fin du mois de janvier. La Gueldre avait pour mandataire M. Syben, bourgmestre de Ruremonde et conseiller pensionnaire des états. Les députés de la Flandre étaient : pour le clergé de Gand, l'abbé de SS. Corneille et Cyprien à Ninove et le prévôt de la cathédrale de Gand; pour le clergé de Bruges : le président du séminaire de cette ville et l'abbé d'Eeckoute; pour la noblesse : le marquis de Rodes et le comte d'Hane de Steenhuyze; pour les villes : MM. Roelants, pensionnaire de la ville de Gand, Pyl du Fayt, pensionnaire de la ville de Courtrai, et de Schietere, seigneur de Caprycke, bourgmestre de Bruges; pour les châtelle-

(1) Le duc d'Ursel était arrivé à Bruxelles le 4 janvier 1790, le duc d'Aremberg arriva le 5, et il avait été précédé par son frère le comte de la Marck, revenu dans la capitale des Pays-Bas le même jour que Van der Noot, le 18 décembre 1789.

nies : MM. de Smet, bailli du pays de Gavre, de Lannoy, pensionnaire de la châtellenie de Courtrai, et Van Hoobrouck, haut pointre de la châtellenie d'Audenarde, le même qui devait siéger quarante années plus tard sur les bancs du congrès de 1830; cette nombreuse députation comprenait encore M. de Grave, l'un des conseillers pensionnaires des états. La West-Flandre avait délégué l'abbé de Saint-Jean-au-Mont, M. Van der Stichele de Maubus, avoué de la ville d'Ypres, et M. François Van der Meersch, conseiller pensionnaire de la salle et châtellenie d'Ypres. Le Hainaut était représenté par l'abbé de Saint-Denis en Brocqueroye, le comte Charles de Thiennes de Lombize, qui représenta plus tard le congrès belge à Paris, le chevalier de Bousies, et enfin par M. Gendebien, greffier échevinal de la ville de Mons, que nous avons vu au congrès de 1830 avec ses deux fils. Le comté de Namur avait pour mandataires : les abbés de Waulsort et de Floreffe, le baron de Neverlée de Baulet, le comte de Baillet, et deux échevins de Namur, MM. Fallon et de Ganhy, ce dernier suppléé par M. de Cauwer. La députation de Tournai se composait de M. de la Hamayde, grand prévôt, du mayeur des échevins, d'un juré, du premier conseiller pensionnaire de la ville, du grand doyen des métiers, du grand sous-doyen, du doyen des apothicaires, et de M. Vinchent, conseiller pensionnaire de la chambre des arts et métiers. Le Tournaisis avait délégué le doyen de la cathédrale de Tournai, M. Sourdeau de Chin, et le pensionnaire des états. Enfin, la seigneurie de Malines était représentée par l'échevin De Brouwer, le doyen du métier des brasseurs, M. de Nélis, frère de l'évêque d'Anvers, et M. Lambrechts.

Le 7 janvier 1790, jour fixé pour la réunion des états généraux, les députés assistèrent d'abord à une messe solennelle, célébrée dans l'église de Sainte-Gudule par l'archevêque de Malines, puis à un sermon que Van Eupen, imitant le grand Bossuet, prononça sur ce texte célèbre : « *Et nunc, reges, intelligite!* » Après la cérémonie religieuse, les députés se rendirent à l'hôtel de ville, précédés de dragons à cheval, et à travers une double haie de volontaires qui bordaient les rues jusqu'à la Grand'Place. Les représentants des assemblées provinciales se réunirent dans la chambre des états de Brabant et se placèrent, sans préjudice de rangs, à la table qui se trouvait au milieu de la salle. La première question débattue fut celle de savoir s'il ne convenait pas que tous les membres de l'assemblée prêtassent le serment de tenir les résolutions secrètes; mais sur l'observation que le serment qu'ils avaient prêté dans leurs provinces respectives suffisait, il fut décidé que l'on conviendrait, à la fin de chaque séance, des objets qui pourraient être rendus publics. Une commission fut ensuite nommée (1) pour examiner le projet relatif à l'acte d'indépendance et d'union; et enfin l'on aborda la question la plus délicate, celle de savoir si l'on opinerait par tête ou par province. Le lendemain et les trois jours suivants les députés se réunirent dans l'hôtel naguère occupé par le comte de Trauttmansdorff et sur l'emplacement duquel a été bâti le palais du roi. Tous les points se rattachant à l'acte d'union furent passés en revue et successivement adoptés; les plus longues discussions furent soulevées par la question du vote : les

(1) Elle se composait de Van Eupen, Gendebien et le pensionnaire de Grave.

petites provinces ne voulaient pas se laisser absorber par le Brabant et la Flandre, et celles-ci cependant, à cause de leur importance, avaient droit à certains égards. Pour maintenir une espèce d'équilibre entre les unes et les autres, on adopta la combinaison suivante, empruntée à la constitution de la république des Provinces-Unies : on admit le vote par province, mais l'on convint d'un total de 90 voix dont 56 étaient nécessaires pour former la majorité (1). Ces voix furent réparties ainsi qu'il suit ; le Brabant en eut 20; la Flandre, 22; la West-Flandre et la province de Hainaut, chacune 9; Namur et Luxembourg (pour mémoire), chacune 7; le Limbourg, 6; Malines, 4; Tournai, le Tournaisis et la Gueldre, chacune 2. Après quelques débats qui étaient encore relatifs à la préséance que voulaient s'arroger les députés du Brabant, l'acte d'union fut enfin signé, le 11 janvier, à deux heures du matin. Le préambule avait pour but de démontrer la légalité de la révolution dont Joseph II était en même temps l'auteur et la victime : le pacte constitutionnel ayant été formellement rompu par le souverain, le peuple, disait-on, se servant du droit inscrit dans les constitutions nationales, avait pu opposer la force à la violence et reprendre une autorité qui n'avait été déléguée que pour le bonheur commun et sous des conditions acceptées de part et d'autre. Les droits des provinces victorieuses et leurs obligations étaient ensuite stipulés dans douze articles, dont voici le résumé :

I. Toutes les provinces s'unissent et se confédèrent sous la dénomination d'*États belgiques unis*.

(1) La guerre, la paix, les alliances, et les constructions de fortifications devaient être décidées par une majorité de 56 voix; mais il suffisait de la simple pluralité pour les objets d'une moindre importance.

II. La puissance souveraine est mise en commun mais restreinte aux objets suivants : à celui d'une défense commune; au pouvoir de faire la paix et la guerre, et, par conséquent, de lever une armée nationale, de faire construire et d'entretenir les fortifications nécessaires; au pouvoir de contracter des alliances, tant offensives que défensives, avec les puissances étrangères, de nommer, d'envoyer et de recevoir des résidents ou ambassadeurs.

III. La puissance souveraine est confiée à un congrès composé de députés de chacune des provinces et sous la dénomination de *Congrès souverain des États belgiques unis.*

IV. Le congrès doit maintenir les rapports anciennement observés avec le saint-siége, tant dans la présentation ou nomination de regnicoles aux archevêchés et évêchés qu'en toute autre matière, conformément aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine, aux concordats et libertés de l'Église belgique.

V. Le congrès a seul le pouvoir de faire battre monnaie, au coin des *États belgiques unis*, et d'en fixer le titre et la valeur.

VI. Les provinces contribueront à la dépense nécessaire à l'exercice des pouvoirs souverains confiés au congrès, selon la proportion observée sous le gouvernement déchu.

VII. Chaque province retient tous les autres droits de souveraineté : sa législation, sa liberté, son indépendance, tous les droits et pouvoirs enfin qui ne sont pas mis expressément en commun et délégués au congrès souverain.

VIII. A l'égard des difficultés qui pourront naître, soit à l'occasion de la contribution commune, soit sur

tout autre objet, entre une province et le congrès, ou entre le congrès et une province, ou de province à province, le congrès tâchera de les terminer à l'amiable; si une composition à l'amiable ne pouvait avoir lieu, chaque province nommerait une personne, à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties; ces arbitres instruiront sommairement la cause. Le congrès sera chargé d'exécuter la sentence; et si elle lui est contraire, il devra s'y soumettre.

IX. Les états-unis s'obligent à s'entr'aider ; dès qu'une province sera attaquée par un ennemi du dehors, elles feront toutes cause commune, et toutes ensemble défendront de toutes leurs forces les provinces attaquées.

X. Aucune province n'est libre de faire une alliance ou de conclure un traité quelconque avec une puissance étrangère sans le consentement du congrès; ce consentement est également nécessaire pour que les provinces particulières puissent s'unir entre elles, s'allier, ou contracter, de quelque manière que ce puisse être.

XI. L'union sera stable, perpétuelle, irrévocable. Il ne sera permis à aucune province, ni à plusieurs, pas même à la majorité, de rompre cette union ou de s'en détacher sous aucun prétexte.

XII. Le pouvoir civil et militaire, ou une portion de l'un et de l'autre, ne sera jamais conféré à la même personne: le député ayant séance et voix au congrès ne peut être employé dans le service militaire, et réciproquement, quiconque sera investi d'un emploi militaire ne pourra siéger au congrès. Étaient aussi exclus du congrès tous les employés ou pensionnés des puissances étrangères, tous ceux qui, après la ratification de l'acte d'union, accepteraient de

ces puissances un ordre militaire ou une décoration (1). Enfin tous les fonctionnaires de la république devaient jurer l'observation exacte et fidèle du traité d'union.

Dès le 20 janvier, l'acte d'union fut ratifié par tous les états des provinces insurgées, excepté par ceux du Limbourg dont l'adhésion n'arriva que le 25 mars.

En résumé, les états généraux devaient continuer à exercer le pouvoir constituant, moyennant la ratification de leurs commettants, tandis que le pouvoir exécutif serait confié à un congrès; mais celui-ci n'ouvrit ses séances que le 20 février, et pendant longtemps il fut composé de députés qui siégeaient aussi dans les états généraux.

Le 21 janvier, l'assemblée des états généraux fut définitivement constituée; pour maintenir la plus parfaite égalité entre les provinces, il avait été résolu que chacune présiderait à tour de rôle et pendant une semaine par un de ses mandataires. Tous les députés étaient réunis sans distinction autour de la table; mais, aux côtés du président, siégeaient Van der Noot, nommé ministre de la république, et Van Eupen, confirmé dans ses fonctions de secrétaire d'État. Dès qu'ils se virent investis du pouvoir, les délégués des états provinciaux voulurent s'occuper avant tout de la situation de la Belgique vis-à-vis des puissances étrangères et des besoins de l'armée. Affermir l'indépendance du pays par des victoires, la faire reconnaître par l'Europe, telle était, en effet, la mission la plus urgente de l'assemblée souveraine.

A la fin du mois d'octobre 1789, le comité de Breda

(1) Depuis quelques jours tous les membres de l'ordre de la noblesse des états de Brabant, qui avaient des clefs de chambellan ou des titres de cour, les avaient renvoyés à Vienne.

avait envoyé des agents à Londres, à Berlin et à La Haye pour remettre aux ministres des trois cours le manifeste de Van der Noot et demander que l'indépendance du pays fût reconnue. M. Van Leempoel, professeur de l'université de Louvain, avait été envoyé à La Haye; le marquis de Rodes à Londres, le comte de Hoen et l'abbé O'Hearn à Berlin, siége principal des négociations relatives aux Pays-Bas. MM. de Hoen et O'Hearn s'étaient adressés d'abord à l'ambassadeur de la république des Provinces-Unies, M. le baron Van Reede, pour réclamer son intervention; il leur répondit que, ne pouvant pas se compromettre en reconnaissant ouvertement la légitimité de leur mission, il se bornerait à leur ménager sous main une entrevue avec les ministres de Prusse. Les envoyés belges virent effectivement les ministres prussiens et leur remirent, avec le manifeste de Van der Noot, un mémoire dans lequel on réclamait l'intervention des puissances maritimes comme garantes du traité de la Barrière, que l'empereur avait violé, et la protection spéciale du roi de Prusse, comme prince de l'empire germanique, dont les Pays-Bas faisaient autrefois partie sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. Pour entraîner la Prusse, les chefs de l'insurrection belge la menaçaient, si le roi leur refusait son appui, de s'unir avec les Liégeois et les Français. En rendant compte de ce mémoire à Frédéric-Guillaume, son ministère lui disait (13 novembre) : « Il nous paraît avec les
» deux ministres d'Angleterre et de Hollande, qu'il est du
» plus grand intérêt des trois puissances alliées, qu'elles
» se concertent à présent sans perte de temps, pour in-
» tervenir de la manière la plus efficace dans les affaires
» du Brabant... Nous sommes d'accord avec ces deux
» ministres, que, si les Brabançons peuvent soutenir leur

» indépendance hautement, ou même seulement en ba-
» lançant la fortune, les trois puissances alliées doivent
» reconnaître cette indépendance et la protéger comme
» une suite des usurpations de l'empereur; et que
» dans le cas contraire, et si l'empereur venait à ren-
» verser et à subjuguer les Brabançons, les trois puis-
» sances alliées doivent lui faire, en leur qualité de
» garants de la constitution belgique, les représenta-
» tions les plus fortes pour qu'il soit obligé *de rétablir*
» *l'ancienne constitution en entier* (1). » Les conclusions de ce rapport furent consignées dans une note, remise deux jours après aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande. Ce n'était point par intérêt pour les Belges que le cabinet de Berlin prenait leur défense avec tant d'énergie; M. de Hertzberg, le chef de ce cabinet, avait d'autres vues. Il voulait se servir de la révolution des Pays-Bas pour agrandir son pays; il espérait, au moyen d'une intervention armée des alliés, obliger l'empereur à faire la paix avec la Porte et à rétrocéder la Gallicie à la Pologne, qui elle-même céderait à la Prusse les villes de Dantzig et de Thorn. Mais le cabinet de La Haye, qui ne renonçait pas au projet suggéré par Van der Noot à M. Van de Spiegel au mois de mai 1789 (2), croyait nécessaire de temporiser. Sur la proposition du grand pensionnaire, les états généraux émirent, le 31 décembre, l'avis qu'il fallait substituer au projet du ministère prussien une convention portant : 1° que les trois puissances alliées ne se mêleraient point des affaires belges, à moins d'y être appelées par l'empereur ou forcées par l'urgence des circonstances; 2° que, dans tous les cas,

(1) *Résumé des négociations, etc.*, p. 125.

(2) Il s'agissait de réunir la Belgique aux Provinces-Unies. *Voy.* t. Ier, p. 235.

les alliés garantiraient le maintien des anciens priviléges ; 3° que, si la Belgique s'érigeait en État indépendant, et que tout espoir d'accommodement entre elle et l'empereur était évanoui, les alliés feraient dépendre leur reconnaissance du nouvel État de la nature de sa constitution et de ses relations extérieures; 4° qu'aucune autre puissance ne serait admise à s'ingérer dans ses affaires; 5° que les alliés feraient cause commune pour tout ce qui pourrait résulter des mesures à prendre en vertu de cette convention. Le cabinet anglais, de son côté, ne voulant pas favoriser les projets ambitieux de la Prusse, montrait une circonspection extrême. Vers la fin du mois de novembre, le marquis de Rodes ayant sollicité de M. Pitt la permission de lui présenter le manifeste du peuple brabançon, reçut pour réponse que ce ministre avait pris les ordres du roi, et qu'il ne se trouvait pas le maître de voir ou de reconnaître l'envoyé belge *dans aucune capacité politique* (1). Le duc de Leeds, ministre des relations extérieures, repoussa en-

(1) Toutefois on assure que Pitt accorda une audience au sieur Vandamme, professeur de philosophie à l'université de Louvain, et secrétaire du marquis de Rodes. L'entretien s'engagea de la manière suivante : — « Que désire-t-on de mon gouvernement? demanda Pitt.—La liberté et l'indépendance, répondit Vandamme, sous une forme gouvernementale quasi-républicaine. — Vous obtiendrez, dit Pitt, la liberté et l'indépendance, à condition de choisir pour souverain le duc de Mecklenbourg-Strélitz. Vandamme fit observer que la révolution ayant été faite dans le but de conserver intacte et absolue la religion catholique et romaine, il était de toute impossibilité de placer sur le trône un prince luthérien. — Dans ce cas, répliqua Pitt, vous retournerez sous la domination autrichienne. » Nous lisons dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. VIII, p. 264, que cet entretien a été recueilli de la bouche même de l'envoyé belge; nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur le projet de décerner la couronne de Belgique au duc de Mecklenbourg.

suite formellement le plan de M. de Hertzberg, et autorisa l'ambassadeur anglais à Berlin, M. Ewart, à signer le projet de convention proposé par le grand pensionnaire de Hollande, mais en déclarant qu'une réconciliation des provinces belges avec l'empereur, *sous la garantie des alliés*, serait la meilleure manière de terminer le différend. Malgré l'antipathie que leur inspirait la France régénérée, les conservateurs belges avaient également tenté une démarche auprès de Louis XVI et de l'assemblée nationale; elle était restée aussi sans succès. Le roi n'était nullement disposé à se brouiller avec l'Autriche; et quant à l'assemblée constituante, elle voulait être fixée sur la nature et la tendance de la révolution des Pays-Bas. Dans la séance du 10 décembre, le président donna lecture d'une lettre de M. le comte de Montmorin (1), ministre des affaires étrangères; elle était conçue en ces termes: « Le sieur Van der Noot, se » disant agent plénipotentiaire des Brabançons, vient » de m'adresser pour le roi un paquet qu'il m'annonce » renfermer le manifeste par lequel ils se déclarent in» dépendants. S. M. a jugé qu'il n'était ni de sa justice, » ni de sa dignité, ni de sa prudence, d'accueillir une » semblable démarche. Elle a pensé que le seul parti » convenable à prendre était de renvoyer ce paquet au » sieur Van der Noot, et c'est ce que j'ai fait en exécu» tion de ses ordres. Le roi, informé que la même dé» marche a été ou doit être faite auprès de l'assemblée » nationale, a trouvé convenable de lui faire connaître » le parti qu'il a pris (2). » L'assemblée suivit le conseil que lui donnait indirectement M. de Montmorin; elle ajourna la question de savoir si le paquet adressé

(1) Il avait succédé à M. de Vergennes, mort en 1787.
(2) *Moniteur universel*, nos 19 et 20.

à son président serait ouvert. De leur côté, les trois puissances alliées avaient donné suite au projet suggéré par le grand pensionnaire de Hollande; le 9 janvier, ce projet avait été converti à Berlin en une convention, qui fut ratifiée par le ministère prussien et par les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unis. Il faut cependant remarquer que M. de Hertzberg n'admettait cette convention que comme base provisoire du concert à établir; en répondant, le 4 janvier, au duc de Leeds, il proposait de reconnaître immédiatement l'indépendance de la Belgique, sous condition que la nouvelle république s'engagerait à se donner une constitution *approuvée par les alliés* et à ne point se lier avec d'autres puissances, principalement avec la nation française. Les alliés lui promettraient assistance et tiendraient à cet effet un corps d'armée en disponibilité, composé de Prussiens, de Hessois à la solde de l'Angleterre et de plusieurs régiments au service des états généraux; ce corps servirait non-seulement à protéger les Pays-Bas contre toute attaque de la France ou de l'Autriche, mais aussi à couvrir les frontières de la Westphalie et du *pays de la Généralité*, ainsi qu'à repousser toute invasion qui serait tentée en Hollande par les émigrés de 1787. En résumé, la situation de la Belgique au point de vue diplomatique était alors fort triste : l'Angleterre la traitait avec indifférence, la France lui paraissait hostile, la Hollande désirait une réunion désastreuse pour nous ; enfin, la Prusse, dans des vues également intéressées, ne voulait nous offrir qu'une indépendance avilissante, car il eût fallu l'acheter par une complète sujétion aux puissances et par l'engagement de conserver tous les abus qui arrêtaient le développement de la prospérité publique.

Malgré le mauvais accueil fait au manifeste de Van der Noot, les états généraux ne se découragèrent point. Le 21 janvier, ils expédièrent de nouvelles lettres de créance et donnèrent le titre de ministre plénipotentiaire à M. Van Leempoel, M. le baron de Rosen et M. O'Hearn (1); ils devaient présenter aux cours de La Haye, de Londres et de Berlin l'acte d'union et demander itérativement que l'indépendance de la Belgique fût reconnue. La délivrance de Bruxelles, effectuée le 12 décembre 1789, avait interrompu les relations du gouvernement des Pays-Bas avec les ministres accrédités près de lui. La retraite des fonctionnaires impériaux avait même été si précipitée que M. de Trauttmansdorff n'avait pu en donner avis aux membres du corps diplomatique. Il se trouvait composé à cette époque de la manière suivante : M. le chevalier de la Gravière représentait Louis XVI, avec le titre de ministre; M. Wilson était chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, en l'absence du lord Torrington, ministre plénipotentiaire; le baron de Hop représentait la république des Provinces-Unies, le baron de Wieregg était ministre plénipotentiaire de l'électeur palatin, et M. d'Otrenge chargé d'affaires du prince évêque de Liége. M. de Cobenzl fit écrire de Trèves, le 23 décembre, aux membres du corps diplomatique, une lettre qui, conçue en des termes différents pour chacun d'eux, contenait en substance, pour tous, que l'empereur plaçait trop de confiance dans les sentiments des souverains qu'ils représentaient, pour n'être pas persuadé

(1) Le baron de Rosen avait été envoyé à Londres avec le marquis de Rodes; et M. O'Hearn remplaçait à Berlin le comte de Hoen, revenu en Belgique.

qu'ils ne feraient rien, dans les conjonctures actuelles, qui pût être désagréable à S. M., ou qui pût inspirer du doute ou de l'inquiétude sur leurs dispositions à son égard (1). Les ministres de France et de Hollande quittèrent alors Bruxelles, mais le premier y laissa M. Ruel, avec le titre de chargé d'affaires, quoiqu'il ne pût déployer aucun caractère public; M. d'Otrenge, intimement lié avec les chefs des progressistes, et le chargé d'affaires d'Angleterre, restèrent aussi dans la capitale des Pays-Bas : M. Wilson borna toutefois ses fonctions à expédier des passe-ports au nom de la légation britannique. Cependant les cours de Berlin, de La Haye et de Londres étaient intéressées à étudier sur les lieux la marche de la révolution belge; pour ne pas se compromettre aux yeux de l'empereur, elles envoyèrent à Bruxelles des agents qui, n'étant revêtus d'aucun caractère officiel, pouvaient être constamment désavoués par leurs cabinets. La Prusse envoya deux espions émérites : Brockhausen, personnage depuis longtemps décrié, et Éphraïm, Israélite de nation, aussi rusé que cupide. La cour de la Haye envoya Mottman, avec le titre de conseiller des domaines du prince d'Orange aux Pays-Bas; il était accompagné d'un autre émissaire, Maximilien Ivoy, et M. de Cobenzl mandait au prince de Kaunitz que leur mission avait surtout pour objet de solliciter, en faveur du prince d'Orange ou de son fils, le stathoudérat de la Belgique. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les agents de Berlin et de La Haye exercèrent le plus funeste ascendant sur Van der Noot, en flattant son orgueil et en abusant de sa crédulité; c'est que, de plus, ils souti-

(1) *Documents politiques et diplomatiques*, p. 257.

raient à leurs dupes des sommes considérables (1). Le cabinet de Saint-James entretint à Bruxelles un agent plus honorable, le colonel Gardner; et le ministère français, d'accord avec les sommités du parti constitutionnel de l'assemblée constituante, y envoya MM. de Sémonville et de la Sonde.

Les revers éprouvés récemment par l'armée de Van der Mersch augmentaient les embarras de la nouvelle république. Le vainqueur de Turnhout aurait voulu s'arrêter à la Meuse pour achever l'organisation de son armée; mais les deux doyens, qui représentaient les états auprès de lui, lui avaient ordonné de poursuivre les Autrichiens jusque dans le Luxembourg. Il fut ainsi forcé de s'avancer, au cœur de l'hiver, dans une province hostile à la révolution, avec une troupe fatiguée, manquant de tout, de chariots, de munitions de guerrre et de bouche, d'habits et de souliers. Le 18 décembre, Van der Mersch quitta Namur et se dirigea sur Marche, tandis que Kleinenberg, avec ses Flamands, s'avançait sur Beauraing. On ne tarda pas à s'apercevoir que les volontaires avaient perdu leur ancienne confiance; démoralisés par des privations de toute espèce et souffrant des rigueurs de la saison, ils désertaient en grand nombre. Le lendemain de son départ de Namur, Van der Mersch avait établi son quartier général à Ciney, le seul endroit où l'on pût se procurer du pain; ses troupes occupaient Emptine, Champion et les villages voisins; le capitaine Mens était envoyé à Marche, avec 400 hommes environ, Lorangeois à Rochefort avec ses chasseurs, et Kleinen-

(1) On assure que Mottman reçut en une seule fois 100,000 florins de Brabant.

berg, suivant le mouvement rétrograde de l'ennemi, se portait de Bouvignes à Mesnil-Saint-Blaise. Ce fut à Ciney que Van der Mersch reçut une singulière dépêche, signée par Van Eupen au nom des états; elle lui prescrivait « *de tenir Luxembourg bloqué dans le lointain;* » et on lui promettait à cet effet : « *douze canons de six et de trois livres de balle.* » Quelque ridicule que fût cet ordre, Van der Mersch résolut pourtant de tenter tout ce qui était possible; il quitta Ciney, le 24 décembre, pour se rendre à Marche, en même temps qu'il ordonnait au capitaine Mens de pousser jusqu'à Roumont, et à Lorangeois d'occuper Saint-Hubert. Mais le capitaine Mens, apprenant que l'ennemi avait laissé 500 hommes à Roumont avec deux canons, se jeta dans Saint-Hubert où il devait être rejoint par Lorangeois. Kleinenberg, avançant de son côté, occupa successivement Beauraing, Pondrome, Vonêche, et poussa enfin jusqu'à Libin, afin qu'il pût au besoin secourir la colonne de Van der Mersch. Cependant les Impériaux semblaient avoir repris toute leur assurance en pénétrant dans le Luxembourg; il se savaient appuyés par la population ardennaise, restée fidèle à la maison d'Autriche; quand les paysans n'attaquaient pas les volontaires, ils leur refusaient des vivres ou bien leur donnaient des renseignements inexacts sur les positions et la force des troupes impériales (1). C'est

(1) Toutefois quelques districts du Luxembourg s'agitaient. On lit dans une lettre adressée de Saint-Hubert au *Moniteur universel*, sous la date du 30 décembre : « ... Les curés du pays commencent à exciter le peuple des campagnes à prendre les armes; ils l'animent par leur exemple, et déjà quelques jeunes gens se sont assemblés. Ces mouvements ne se sont pas encore communiqués à Neufchâteau et à Arlon. Les paysans y tiennent pour l'empereur. Le voisinage des troupes intimide ces pauvres gens. S'il n'y avait que des dangers à courir, on pense



ainsi que le capitaine Mens, trompé par de faux rapports, marcha sur Neufchâteau et fut repoussé avec perte par les dragons d'Arberg. Bientôt Lorangeois, resté à Saint-Hubert, s'effraya à son tour par suite de l'avis qu'on lui donna, que l'ennemi s'avançait contre cette ville; il l'abandonna précipitamment, le 29 décembre, pour se réfugier à Rochefort, sans même avertir le général de sa retraite, laissant ainsi les postes intermédiaires entre Saint-Hubert et Marche exposés à une surprise. Les Impériaux, en effet, après être rentrés à Saint-Hubert le 30, se rendirent maîtres, dans la nuit du 1er janvier, du défilé de Masbourg, et ensuite de Nassogne. Van der Mersch, appréciant l'importance de cette position, marcha immédiatement avec 1,400 hommes sur Nassogne, espérant de reprendre aussi Saint-Hubert en cas de succès. Trouvant l'ennemi rangé en bataille dans une position défavorable, il voulut profiter de cette faute : sa colonne fut formée sur une hauteur, défendue en avant par un ravin escarpé et protégée par derrière par un bois assez vaste. Deux fois les Impériaux reculèrent, et ils auraient probablement été défaits sans la lâcheté dont les volontaires firent preuve en cette occasion : effrayés à la vue d'un piquet de cavalerie qui lâchait pied, tous commencèrent à suivre cet exemple, et, après neuf coups de canon tirés par l'ennemi sans faire beaucoup d'effet, ils abandonnèrent leur chef et se réfugièrent en désordre vers le bois. Van der Mersch restait seul sur le champ de bataille avec son palefrenier. Heureusement que les Impériaux crurent que

qu'ils se déclareraient ; mais la certitude d'être égorgés contient les plus braves. »

cette déroute était une ruse et qu'ils laissèrent ainsi le temps au général belge de rallier la plus grande partie de ses volontaires derrière le pont de Blaimont. Le lendemain, cependant, les Autrichiens poussèrent de fortes patrouilles sur la gauche des patriotes jusque près de Marche, et les contraignirent enfin à évacuer cette ville le 2 janvier. Van der Mersch, jugeant qu'il était impossible de se maintenir dans le Luxembourg avec une troupe démoralisée et insuffisante, renonça à son entreprise; mais il conserva néanmoins le territoire compris entre Natoie, Assesse et Vivier-l'Agneau, tandis que Kleinenberg, repoussé de Libin et de Longprez, gardait Beauraing. De retour à Namur, Van der Mersch voulut justifier sa conduite; dans une lettre adressée le 7 janvier aux états généraux, il se plaignit amèrement de ne pouvoir rien faire sans avis préalable, et il rejetait l'insuccès de son entreprise sur les ordres absurdes qu'il avait reçus de Bruxelles. « Si j'avais suivi ces ordres à la lettre, disait-il, je serais maintenant à gémir dans quelque casemate de Luxembourg. » Les renforts, si souvent promis à Van der Mersch, arrivèrent sur ces entrefaites. Le 7 et le 8 janvier, il reçut un corps de 1,500 hommes formé à Louvain ainsi que des volontaires du Hainaut, de la Flandre et du Tournaisis. Les volontaires du Hainaut, commandés par le colonel de Braine, allèrent occuper, avec une partie de l'infanterie de Flandre, les postes de la vieille route de Luxembourg; et la *légion nervienne,* sous les ordres du comte de Lannoi, fut envoyée à Andenne et dans les environs. Malheureusement l'arrivée de ces renforts fournit aux Autrichiens l'occasion de remporter de nouveaux avantages; le 13, ils chassèrent les volontaires de Neupont, et, le 16, ils

culbutèrent les Montois qui, malgré les ordres les plus précis de rester sur la défensive à Emptine, avaient cédé à leur ardeur et s'étaient avancés jusqu'au delà de Pessoux. Van der Mersch, avant de quitter Namur, avait signalé tous les dangers auxquels il s'exposait, en s'aventurant dans un pays hostile avec des bandes encore indisciplinées pour combattre de vieilles troupes; il n'avait cessé aussi de réclamer des renforts et de protester avec énergie contre le dénûment dans lequel on le laissait. Les derniers revers devaient donc être imputés non au général mais à ceux qui avaient eu la prétention de diriger les opérations militaires de Bruxelles, et dont les ordres ridicules et la coupable négligence avaient découragé l'armée. Du reste, le mouvement rétrograde des Belges n'eut pas toutes les suites que l'on pouvait craindre. Les Impériaux ne songeaient qu'à prendre leurs quartiers d'hiver pour se réorganiser et remplir les vides que la désertion et les premières victoires des patriotes avaient faits dans leurs rangs. Ils se tinrent concentrés à Marche, Rochefort, Bavelange et les villages environnants. De son côté, Van der Mersch, à mesure qu'il organisait des volontaires, distribuait ses corps dans Namur et les environs. Quatre compagnies occupèrent le château de Beauraing, pour couvrir au besoin la partie du territoire belge, depuis Bouvigne jusqu'à la frontière de France. Pour le moment, on ne devait pas redouter une attaque sérieuse de la part de l'ennemi, parce qu'on savait qu'il avait ordre de garder la défensive; aussi, pendant les premiers mois de 1790, n'y eut-il au delà de la Meuse que quelques escarmouches sans importance entre des avant-postes et des patrouilles.

Des succès obtenus sur une autre partie du territoire consolaient d'ailleurs les Belges de la défaite de Nassogne. Le 27 décembre, les Impériaux avaient évacué le fort Lillo; et un mois après, le 29 janvier, le général-major de Gavaux, commandant de la citadelle d'Anvers, manquant de provisions et n'osant pas recourir à un bombardement, conclut une capitulation avantageuse pour les patriotes avec des commissaires des états généraux. Il s'engagea à rendre la forteresse le 29 mars, si à cette époque elle n'était pas secourue par les troupes impériales ou par des alliés du souverain de l'Autriche.

Cependant tous les moyens étaient mis en œuvre par la cour de Vienne pour fléchir les Belges, pour leur faire oublier les actes despotiques des dix dernières années; on ne reculait plus devant aucune concession. Le prince de Kaunitz manda, le 30 décembre, à M. de Cobenzl, arrivé dans le Luxembourg, que l'empereur acceptait les conditions communiquées au général Ferraris. « Il a seulement observé, disait le chancelier, » que ce qu'on demande en faveur de Van der Noot ne » saurait entrer dans l'acte qui sera dressé sur l'espèce » de pacification qu'il s'agit de conclure, quoiqu'elle » veuille bien accorder à cet homme ce qu'on propose » en sa faveur (1). » Une nouvelle démarche était faite en même temps auprès de l'archevêque de Malines; par l'intermédiaire du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, M. de Kaunitz lui fit parvenir une dépêche dans laquelle il était sollicité, au nom de l'empereur, de s'employer à la pacification de la Belgique. « L'em» pereur, disait le chancelier, se flatte que tout pourra

(1) *Documents politiques et diplomatiques*, p. 101.

» encore être réparé si Votre Éminence y emploie tout
» son crédit et l'influence qu'elle a sur les esprits du
» clergé et de tous les ordres de la nation; et pour que
» vous soyez à portée de déployer, à cet effet, votre
» zèle et votre attachement à tout ce qui peut intéres-
» ser la religion et l'État, Sa Majesté désire que Votre
» Éminence se rende au plus tôt dans son diocèse, et
» qu'elle y mette tout en œuvre, non-seulement pour y
» ramener ses propres ouailles à l'obéissance due à
» leur souverain légitime, mais aussi pour engager les
» autres évêques, et tous les ministres de l'autel, à
» s'occuper de même, avec zèle, de l'accomplissement
» d'un devoir aussi essentiel de leur état. Une considé-
» ration, qu'à cette occasion je crois devoir communi-
» quer à Votre Éminence, c'est que, dans l'opinion
» publique, *le clergé est regardé comme l'auteur princi-*
» *pal des troubles* : pour détruire donc une pareille
» opinion, qui est sans doute injuste, il ne saurait
» employer de meilleurs moyens que de travailler sin-
» cèrement, et avec zèle, au rétablissement de l'ordre.
» Votre Éminence voudra bien, sur l'important objet
» dont il s'agit, se mettre en correspondance avec
» M. le comte de Cobenzl, de la manière qu'elle jugera
» la plus convenable : il pourra vous informer, dans le
» plus grand détail, de la condescendance de l'empe-
» reur aux désirs de la nation; et, en attendant, je
» préviens Votre Éminence, qu'en général l'intention
» de Sa Majesté est de rétablir non-seulement toutes
» choses, sans exception, sur l'ancien pied, et de don-
» ner, *surtout au clergé*, plein apaisement sur toutes
» ses plaintes, mais d'y ajouter même de nouvelles
» concessions, qui pourraient être agréables à la na-
» tion, sans blesser la dignité de Sa Majesté. » A cette

lettre si conciliante, l'archevêque répondit « que les » choses étaient tellement avancées, surtout depuis la » conclusion formelle de l'acte de confédération entre » les provinces, que toute tentative d'accommodement » serait entièrement inutile. » M. de Cobenzl, de son côté, n'était pas resté inactif; dans le but de désunir les patriotes, d'amener des défections, il faisait passer dans les provinces insurgées un grand nombre de lettres écrites de sa main et adressées à des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois influents. Puis, quand il supposa que ces lettres étaient arrivées à leurs adresses, qu'elles avaient fait naître quelques réflexions, il se hasarda à tenter une démarche publique auprès des états. Le 10 janvier, Albert et Marie-Christine adressèrent de Bonn aux assemblées provinciales une circulaire contenant des ouvertures pour la pacification du pays. Après avoir annoncé l'arrivée du comte de Cobenzl, chargé de redresser tous les griefs, les gouverneurs généraux poussaient la condescendance jusqu'à excuser la réunion illégale des états; c'était, disaient-ils, le seul remède aux maux dont le pays avait été victime. Dans leur lettre aux états de Brabant, ils les requéraient : 1° de leur dire quand ils pourraient se rendre en toute sûreté à Bruxelles, sous la seule garde de la loyauté de la nation; 2° de leur suggérer les moyens les plus prompts et les plus propres à rétablir la paix et le bon ordre, en partant du rétablissement entier et sans réserve quelconque de toutes choses *sur l'ancien pied constitutionnel*, conformément aux ordres précis de l'empereur, dont le vice-chancelier de cour et d'État était porteur.

Pour appuyer la démarche tentée auprès des états par les archiducs, M. de Cobenzl avait adressé à l'ar-

chevêque de Malines une lettre qui peint admirablement cette époque. « La présente, disait-il, sera remise » à Votre Éminence en même temps que les états rece- » vront une lettre qui leur est adressée par LL. AA. RR. » Voilà le moment qui peut décider entre la paix et la » guerre; l'une et l'autre dépendront probablement de » la réponse que les états feront; jugez par là, Mon- » seigneur, de l'importance de cette démarche, et » combien il est essentiel que les états n'agissent pas » à la légère dans une affaire aussi sérieuse. Après la » condescendance extrême de l'empereur, qui est sans » exemple dans l'histoire, personne au monde ne pourra » plus dire que c'est lui qui a voulu la guerre ou qui » ait forcé la nation à se porter à une telle extrémité. » Les moteurs et les soutiens de ces troubles funestes, » auront tout le tort de leur côté; eux seuls seront » responsables devant Dieu et devant les hommes de » tous les maux qui s'ensuivront. Des sophismes sur la » méfiance qu'on peut avoir dans les promesses du » souverain, en dépit de toutes les nouvelles assurances » qu'on donne, ne les garantiront pas des reproches » fondés de tous les peuples de la terre; et l'appui, dont » des ennemis du repos public les flattent peut-être, » étant injuste et intéressé, ne préservera pas le pays » d'une ruine bien méritée quand même il ne plairait » pas à Dieu de favoriser la bonne cause comme nous » devons l'espérer de sa justice éternelle. Tous les gens » tant soit peu raisonnables doivent sentir que les » succès incroyables qu'ont eus les faibles efforts de » quelques troupes de mécontents ne sont dus qu'aux » mauvaises dispositions des commandants qui avaient » perdu la tête et à la gêne dans laquelle les mettait » l'ordre sévère de l'empereur de ménager le sang hu-

» main, et de ne point détruire les habitations des » citoyens. Peuvent-ils raisonnablement se flatter en» core de succès pareils si l'empereur, poussé à bout » par une résistance criminelle et manifestement in» juste, se voit forcé à envoyer une armée, et à n'user » plus d'aucun ménagement envers un peuple qui » aurait rompu sans aucun fondement tous les liens » qui subsistent entre le souverain et ses sujets au » mépris de la religion, de sa propre constitution, et » des lois respectées par les nations les plus barbares? » Quel degré d'assistance peuvent-ils attendre de la » part d'une puissance étrangère à laquelle leur ruine » serait fort indifférente, et même utile dès qu'elle » contribue à l'affaiblissement de la monarchie autri» chienne? Des vérités de cette force débitées par un » homme de votre dignité ne sauraient manquer d'é» mouvoir les esprits les plus revêches et les plus » préoccupés. Vous êtes trop éclairé, Monseigneur, » pour n'en point éprouver une pleine conviction, trop » bon patriote pour ne point vous employer à persua» der vos concitoyens, et trop pieux pour vous en » laisser détourner par la crainte de quelques mauvais » procédés possibles de la part de quelque mécon» tent.

» Votre Éminence peut communiquer cette lettre à » qui elle voudra. Je vous prie même instamment de » la faire lire à tous nos amis communs, à toutes nos » connaissances, pour ma propre satisfaction et à la » décharge de ma conscience, afin que tout le monde » soit convaincu que j'ai rempli tous mes devoirs jus» qu'à la dernière extrémité, et que ce n'est pas à moi » que des victimes innocentes des fureurs de la guerre » demanderont raison du sang répandu, et de tant

» d'autres maux horribles qui en résulteront (1). » Les espérances de M. de Cobenzl furent complétement déçues; le cardinal de Franckenberg daigna lui répondre, mais sa lettre était froide et désespérante. « Comme le » serment rigoureux, disait-il (2), que nous avons prêté » de tout temps sur le secret de tout ce qui se passe » aux états ne me permet pas d'entrer dans aucun » détail au sujet de la sensation que la lettre de Leurs » Altesses Royales y a faite, tout ce que je peux dire » à Votre Excellence, c'est de me rapporter à ma der» nière lettre (3), qui doit la convaincre de l'impossi» bilité dans laquelle je me trouve de pouvoir lui être » de quelque utilité relativement aux affaires de ce » pays. » La vérité est que la lettre des gouverneurs généraux ne produisit point dans les états une sensation favorable à la cause impériale; aucune province n'accusa la réception de cette circulaire. Les états de Hainaut allèrent plus loin : ils résolurent de ne pas même ouvrir la dépêche qui leur avait été adressée. Dans son embarras, Joseph II avait également réclamé l'intervention du vénérable pontife qui s'était autrefois rendu à Vienne pour prévenir cette catastrophe; et Pie VI, cédant à ses sollicitations, avait envoyé, le 13 janvier, un bref pathétique à l'archevêque de Malines et à l'évêque d'Anvers pour les engager à se soumettre. « Ce que vous avez si justement, si instam» ment désiré, disait le pontife, ce que les états ont » imploré avec tant de pressantes prières, voilà que » César vous l'accorde aujourd'hui : il vous l'accorde » pleinement, de son propre mouvement; il prévient

(1) Lettre autographe et inédite conservée par M. l'abbé Duvivier.
(2) Cette lettre, datée du 21 janvier 1790, est également inédite.
(3) *Voy.* le t. Ier, p. 304 et 310.

» lui-même vos vœux. Oui, il nous a informé qu'il
» avait déclaré, sans restriction quelconque, qu'il
» laissait aux évêques l'entier et le plein exercice de
» leurs droits, tant par rapport aux séminaires épisco-
» paux, qu'aux matières ecclésiastiques, de sorte que
» tout va être remis dans le premier état. Il nous a en
» outre assuré qu'il avait déclaré, sans restriction, de
» laisser saufs et intacts les droits des ordres de la
» noblesse et du peuple, en rétablissant, dès ce mo-
» ment, dans leur premier état, leurs priviléges, cou-
» tumes, etc., avec promesse d'oublier le passé, même
» tout ce qui a pu excéder les bornes du devoir. Les
» causes de ces grands troubles n'existant donc plus,
» il semble que les troubles eux-mêmes doivent cesser;
» et ce sera un jour bien heureux, bien consolant pour
» nous, que celui où le plus ardent de nos vœux sera
» exaucé. Vous donc, qui êtes si distingués par votre
» science, qui êtes si recommandables par vos vertus,
» pourriez-vous ignorer que c'est l'une des obligations
» de votre saint ministère de réconcilier les sujets avec
» leur prince, et de les rappeler à l'obéissance. Em-
» ployez donc tout votre zèle à engager les états et les
» peuples de traiter avec le ministre du souverain,
» pour rétablir, de la manière la plus solennelle, une
» paix vraie et durable dont puissent se réjouir et
» l'Église et l'État. Inculquez dans les esprits, que,
» pouvant obtenir, sans aucune ambiguïté, tout ce
» qu'ils peuvent désirer, la paix est sans doute préfé-
» rable à la guerre; et puisse le Dieu tout-puissant
» éloigner toujours les calamités de ces florissantes
» contrées! » Cette éloquente prière du chef de l'Église
fut aussi repoussée.

Que s'était-il donc passé pour que Joseph II eût

consenti à s'humilier, lui, possesseur d'une triple couronne, devant la petite Belgique, pour qu'il eût consenti à renoncer à tous les projets dont la réalisation avait été le but de sa vie? La guerre, qu'il soutenait avec Catherine II contre les Turcs, avait été marquée par des succès éclatants dans les derniers mois de 1789. Gustave III, qui menaçait l'empire moscovite, s'était vu abandonné par ses officiers dans la Finlande russe et forcé d'aller défendre ses propres États attaqués par les Danois. Les Turcs avaient également éprouvé les plus grands revers. Le prince de Cobourg et le célèbre Souwaroff, ayant opéré leur jonction, battirent les Ottomans à Foksiani le 31 juin et à Rimnick, le 22 septembre. De son côté, le maréchal Loudon, admirablement secondé par deux généraux belges, le prince de Ligne et Clairfayt, s'était emparé de Berbir, dans le bannat de Temeswar (9 juillet), puis, avec le corps d'armée principal, avait investi Belgrade, surnommée le rempart de l'Orient. Le siége dura depuis le 3 jusqu'au 30 septembre; les faubourgs furent emportés d'assaut, et la garnison, forte de 7,000 hommes, se rendit prisonnière (1). De nouveaux succès avaient suivi la prise de Belgrade; une noble rivalité régnait entre les généraux autrichiens et russes. Potemkin avait écrasé à Tobac, dans la Bessarabie, le conquérant de l'Égypte, le fameux Hassan-Pacha; le prince

(1) En apprenant ce glorieux succès, Joseph s'arracha du lit, où la maladie le clouait, pour aller entendre le *Te Deum* chanté dans l'église de Saint-Étienne à Vienne. Il détacha de son grand costume la grand'-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, dont les diamants étaient estimés 24,000 ducats, et l'envoya à Loudon; le prince de Ligne reçut la croix de commandeur du même ordre, pour sa belle conduite pendant le siége.

de Cobourg avait pris Bucharest; Hohenlohe, forçant les gorges de la Valachie, s'était rendu maître de Rimnick et de Crajowa, et l'héroïque Loudon, enfin, bloquait Orsova. Toutes les forteresses, qui défendaient la frontière de Turquie, allaient tomber au pouvoir des alliés, et il ne leur fallait plus qu'une campagne peut-être pour anéantir l'empire ottoman en Europe. Vaines illusions! La Prusse, forte de son alliance avec les puissances maritimes, avait déjà réussi à détruire les espérances de Joseph; partout elle lui suscitait des embarras, partout se manifestait son influence hostile. Non content d'entretenir les espérances des révolutionnaires belges, le cabinet de Berlin fomentait aussi des troubles en Hongrie, soulevait les Polonais contre les Russes, et, ne reculant pas d'ailleurs devant la perspective d'une lutte ouverte contre l'Autriche, signait (31 janvier 1790) avec la Porte une alliance offensive qui tendait à enlever aux deux cours alliées, outre leurs conquêtes récentes, la Crimée et les dépouilles de la Pologne. Dans d'autres temps, Joseph aurait pu opposer la France comme un contre-poids à la ligue anglo-prussienne; mais déjà Louis XVI, devenu monarque constitutionnel, n'était plus libre de suivre ses propres inspirations. Du reste, Joseph était le premier auteur des maux qui l'accablaient : la Prusse tirait parti de ses fautes; elle se bornait à entretenir un incendie que l'empereur lui-même avait allumé aux deux extrémités de son empire. En effet, les griefs des Belges et des Hongrois étaient à peu près les mêmes; les uns et les autres se plaignaient de la violation des anciennes constitutions du pays. Dans les derniers mois de 1789, le mécontentement des Hongrois avait augmenté par suite de la rigueur que l'on

montrait dans le recrutement, et des grandes livraisons de vivres qui étaient exigées pour la subsistance de l'armée; les fiers magnats, décidés à tirer le glaive, réclamaient impérieusement la confirmation de leurs priviléges, la permission de reprendre l'habit national et celle d'employer dans tous les actes publics la langue du pays. La discorde régnait; enfin, jusque dans la famille impériale; car Joseph avait voulu enlever son héritage à son frère Léopold pour le transmettre à l'archiduc François, son neveu, qu'il traitait comme son fils. Cependant l'imminence même du péril semble réveiller l'infortuné monarque, entraîné vers la tombe par un mal incurable (1). Décidé à sauver son trône, il fit d'immenses préparatifs militaires contre les ennemis de l'extérieur et s'efforça d'apaiser ses peuples en changeant de système. Ce fut alors qu'il ratifia les propositions remises au général Ferraris, qu'il révoqua quelques-uns de ses édits les plus impopulaires, et qu'il donna satisfaction entière aux Hongrois. Leur constitution fut rétablie telle qu'elle était à son avénement; et en leur restituant le fameux diadème de saint Étienne, Joseph promit de se faire couronner lui-même l'année suivante.

Ces concessions apaisèrent momentanément les Hongrois; mais les Belges, heureux d'avoir brisé les liens qui les attachaient à l'Autriche, n'étaient nullement disposés à sacrifier cette indépendance dont ils jouissaient à peine. Cependant les divisions qui avaient éclaté entre les conservateurs et les progressistes s'envenimaient et paralysaient déjà les forces des insurgés. Il est certain que les états auraient mieux servi les

(1) Une hydropisie de poitrine.

intérêts du pays en ne s'emparant pas brutalement du pouvoir, en transigeant avec leurs adversaires, et surtout avec l'homme probe et éclairé qui avait donné à la révolte une impulsion victorieuse. On a vu que le comité de Breda, soit crainte, soit jalousie, s'était hâté de se débarrasser de Vonck en l'envoyant à Gand. Il se trouvait encore dans cette ville lorsque les états de Brabant contestèrent la légalité de l'*assemblée patriotique* qui s'était formée à Bruxelles, après l'expulsion des Autrichiens, des débris de l'ancienne association *Pro aris et focis* (1). Deux membres de ce nouveau comité, destiné à centraliser l'opinion progressive, Wemaels et Sandelin, se rendirent immédiatement auprès de Vonck pour l'engager à venir au secours de ses partisans; mais, de leur côté, les états lui envoyèrent aussi des agents pour le retenir. Ces derniers lui notifièrent qu'il ne pouvait quitter Gand sans le congé de ceux dont il tenait sa mission; mais Vonck refusa de reconnaître l'omnipotence des états et déclara que le comité général de Bruxelles remplaçait le comité de Breda. L'illégalité de l'*assemblée patriotique* ayant été soutenue plus vivement quand le chef des progressistes fut arrivé à Bruxelles, Vonck répondit : « Lorsqu'il s'agissait de courir les plus grands dangers pour opérer la révolution, on n'était point venu objecter à son comité secret qu'il n'était point légal; puisque la classe des *citoyens instruits* n'est point admise dans les assemblées provinciales, elle pourra du moins rendre service à la patrie en discutant ses intérêts dans un comité agissant de concert avec les états; si ceux-ci

(1) L'assemblée patriotique avait son siége à l'hôtel du prince de Galles, près du Parc.

contestent la légalité du comité, celui-ci à son tour peut faire la même objection aux états depuis la chute du souverain ; enfin, il doit être libre aux comités des diverses provinces de se concerter dans l'intérêt même de la chose publique. » Ou ces réclamations étaient légitimes, ou il fallait soutenir que la révolution n'avait pas été faite dans l'intérêt de la nation entière, mais seulement dans l'intérêt de quelques privilégiés. N'était-ce pas d'ailleurs se montrer ingrat que de rejeter dans l'ombre, après la victoire, les hommes dont on avait accepté le concours pendant la lutte? Van der Noot et les conservateurs prétendaient qu'ils avaient la majorité pour eux : cela était vrai. Mais pourquoi ne permettaient-ils pas à cette majorité, qu'ils disaient inféodée aux castes dominantes, de se prononcer légalement? Et puisqu'il s'agissait d'établir un nouvel ordre de choses, car la chute de Joseph II avait fait crouler l'édifice monarchique, pourquoi ne pas consulter aussi les vœux de l'élite de la population? Quel contraste, en effet! Aux masses ignorantes et fanatiques, sur lesquelles s'appuyait Van der Noot, Vonck opposait les notabilités de l'industrie et du commerce, les hommes les plus distingués dans toutes les professions libérales, les membres les plus éclairés du clergé séculier, Van der Mersch et ses meilleurs officiers, enfin les chefs de l'aristocratie, le duc d'Aremberg, le comte de la Marck, et leur beau-frère, le duc d'Ursel.

Ces trois seigneurs, unis par le sang et la communauté de leurs principes, s'étaient vus accueillis à Bruxelles avec de grands honneurs et un grand enthousiasme; telle était même alors leur popularité, qu'elle faisait ombrage à Van der Noot. Ce que les conservateurs reprochaient surtout aux ducs d'Aremberg

et d'Ursel, c'était de les voir, quoique membres des états de Brabant, pactiser avec leurs adversaires. Le prince Louis d'Aremberg était depuis assez longtemps brouillé avec l'empereur, qui l'avait privé injustement de la charge de grand bailli du Hainaut; mais la cécité, dont il était affligé, l'empêchait de former des projets trop ambitieux pour lui-même. Quelques-uns accusaient, au contraire, le comte de La Marck d'aspirer secrètement à la plus haute dignité de l'État, et cette supposition ne paraissait pas hasardée aux yeux de ceux qui connaissaient l'esprit insinuant, le caractère inquiet, la carrière aventureuse, les grandes liaisons de ce personnage célèbre, soldat de la liberté américaine, conseiller de la reine de France, ami de Mirabeau (1), et membre de l'assemblée constituante; d'autres assurent que le comte de La Marck se fût contenté du second rang, et qu'il eût laissé le premier à son beau-frère, le duc d'Ursel, plus populaire que lui, si les projets qu'on attribuait à la famille d'Aremberg avaient pu se réaliser. Quoi qu'il en soit, c'était le comte de La Marck qui s'était jusqu'alors prononcé avec le plus d'énergie contre le parti théocratique. En quittant Paris pour venir en Belgique, il avait écrit au président de l'assemblée constituante : « Puissé-je » trouver l'occasion d'être utile à mon pays adoptif, » à la France, et de montrer à l'assemblée nationale

(1) « Le prince Auguste, dit de Pradt, était fort attaché à la reine, dont il fut le conseil pendant deux ans. Le désir de la servir lui fit former des liaisons fort étroites avec Mirabeau, dont l'ascendant sur l'assemblée, sur le peuple, on pourrait dire sur la France même, lui révélait tout le prix. Il fit, au désir de servir la reine, le sacrifice de cette partie de considération qui alors était attachée à des relations suivies avec Mirabeau. » *De la Belgique depuis* 1789, p. 53.

» que je me ferai gloire de porter partout ses leçons, » ses sentiments et ses principes. » Il avait été encore plus explicite dans une lettre adressée au comité de Gand : « Je déclare, disait-il, que je ne consentirai » jamais à donner mon pays à une autre puissance, » à un autre prince, et même que je m'opposerai de » toutes mes forces à une révolution qui ne tournerait » qu'au profit de quelques ambitieux subalternes et » perfides. »

La défiance que l'on avait montrée à son égard avait irrité le comte de La Marck contre Van der Noot et sa coterie. Il avait commencé par offrir ses services au comité de Breda, et celui-ci, par l'influence de Van der Noot, les avait refusés.

Le comte espéra qu'il serait plus heureux en s'adressant aux états de Flandre; un membre de cette assemblée, à qui les premières ouvertures furent faites, demanda comment M. le comte de La Marck, officier supérieur dans les gardes de la reine de France, hasardait de présenter ses services et d'offrir un corps de troupes disciplinées et armées, à des provinces insurgées contre l'Autriche, alliée de Louis XVI. L'agent du comte répondit en balbutiant, que M. de La Marck agissait *du su et de l'aveu de la reine.* Le lendemain, M. de La Marck se présenta lui-même dans l'assemblée des états de Flandre, et dit que, s'ils voulaient agréer ses services, il était convenable qu'on lui donnât le commandement en chef, avec voix et séance au congrès, ainsi que la direction des négociations extérieures, parce qu'elles ne pouvaient pas être séparées des opérations militaires. Les états, après avoir délibéré sur ces propositions, firent répondre à M. de La Marck que les affaires de la guerre et de la diplomatie

étant du ressort exclusif du congrès, ils devaient se borner à remercier le comte de ses offres patriotiques, et à lui donner une lettre de recommandation pour le congrès (1). Il n'y avait aucune nécessité de remettre le sort de la révolution entre les mains du comte de La Marck, car il n'était ni grand capitaine, ni grand homme d'État; on ne peut donc blâmer les états de Flandre d'avoir montré une extrême réserve dans leurs relations avec ce seigneur, accusé par un de ses contemporains d'aimer les rôles couverts (2). Toutefois, rien n'empêchait le parti dominant d'avoir quelques ménagements pour les chefs des plus opulentes familles du pays; il eût été d'une politique habile de se servir de la grande influence dont ils jouissaient, au lieu de leur faire regretter bientôt de s'être compromis dans les rangs des insurgés.

Cependant le comité de Breda s'était naguère adressé au célèbre prince de Ligne lui-même pour le sommer de venir défendre sa patrie; il n'avait pas répondu à cette sommation, mais de Belgrade (décembre 1789) il avait écrit au maréchal de Lascy ce qui suit : « Ce n'est » pas pour me faire valoir, mon cher maréchal, car » mon devoir ne me coûte rien; mais je suis assommé » de propositions pour me mettre à la tête des Fla- » mands. Je n'ai répondu qu'une seule fois, pour dire » que je ne répondrais point : je leur ai fait entrevoir

(1) Ces détails ont été publiés, par M. Rapsaet, dans le *Messager des sciences historiques*, t. IV.

(2) « Grand seigneur, homme du monde et d'affaires, ajoute M. de Pradt, beaucoup de distractions jointes à une santé affaiblie par une blessure grave, l'avaient empêché de donner à des études sérieuses cette suite et cette application qui seules peuvent rendre très-habile à les traiter. » *De la Belgique*, p. 51.

» la sottise et l'impuissance de leur révolte; et après » leur avoir démontré qu'ils ne savaient pas lire le » bourguignon du bon duc, auteur de leur *Joyeuse en-* » *trée*, j'ai ajouté que je les remerciais des provinces » qu'ils m'offraient, mais que je ne me révoltais jamais » pendant l'hiver. Je n'ai pas même honoré Van der » Noot de cette mauvaise plaisanterie, et n'ai pas ré- » pondu à sa sommation, de venir défendre nos privi- » léges, ni à ses menaces si je ne m'y rendais pas tout » de suite. Je prie Votre Excellence de ne pas dire un » mot de tout cela à l'empereur, que je plains d'avoir » cru peut-être que je m'intéressais à la révolte belgi- » que; car je m'imagine que c'est pour cela que je » suis ici dans une espèce d'exil... » Mais lorsque le prince connut les succès obtenus par ses compatriotes, il parut s'intéresser réellement à cette révolte qu'il avait d'abord tournée en ridicule; du moins on lui attribua une lettre dans laquelle il parlait avec enthousiasme de Van der Mersch; déclarait qu'on n'avait jamais lu dans l'histoire ni qu'on ne verrait jamais une révolution pareille; et que, s'il n'avait craint d'être transfuge ou ingrat, il aurait peut-être quitté le service impérial (1). Plusieurs autres officiers belges, au service de l'Autriche, se trouvaient dans la même position : ils ne voulaient ou n'osaient pas trahir leur serment; quelques-uns auraient fini néanmoins par rentrer dans leur patrie sans les excès du parti vainqueur.

En attendant des actes plus graves, une guerre de pamphlets avait commencé entre les deux opinions qui

(1) Des biographes assurent que la disgrâce, dans laquelle tomba le prince de Ligne, fut provoquée par les soupçons que l'on eut contre lui lors de la révolte des Pays-Bas ; après la mort de Joseph II, il fut éloigné pour toujours du commandement.

divisaient la Belgique. Un écrivain du parti conservateur signalait l'écrit de M. D'Outrepont : *Qu'allons-nous devenir?* comme un libelle pernicieux et incendiaire, propre à faire éprouver les plus funestes illusions. L'adversaire des démocrates (1) s'appuyait sur les souvenirs nationaux pour justifier la domination des états et flétrissait en ces termes le projet d'une assemblée nationale : « S'il n'y avait qu'un seul état na-
» tional, au lieu de trois états différents qui existent
» parmi nous, quelle barrière insurmontable y aurait-
» il désormais contre les factieux puissants? Le cas ne
» pourrait-il pas arriver que cet état ne fût composé
» presque que des membres de la noblesse ou de com-
» merçants qui, par leurs richesses sont déjà comme
» comptés parmi cet ordre, grâce à des brigues, au
» crédit de leur fortune et à la vénalité ou à la préven-
» tion d'une multitude trop immense pour bien user de
» son droit. Ces corps exclus seraient alors remplacés
» au triple par leur portion la moins estimable et la
» moins digne de confiance. Ce n'est donc pas sans su-
» jet que presque universellement les lois fondamen-
» tales ont établi des corps pour gouverner la nation,
» toujours maintenus et avoués d'après des motifs aussi
» solides que respectables et principalement pour le
» bonheur du peuple, pour l'indépendance et la per-
» pétuité de la nation. Si cependant de dangereux no-
» vateurs trouvaient crédit dans nos provinces, s'ils
» parvenaient à éloigner d'un bon peuple ses anciens
» représentants et ses conseillers naturels tels que les
» appuis de la religion dans l'état du clergé, les pre-

(1) Le baron Coppens, *Aperçu sur le véritable état des provinces belgiques.*

» miers intéressés et les protecteurs nés de l'agriculture,
» et de l'état militaire dans la personne des seigneurs,
» enfin les interprètes des lois et de la justice, après
» avoir frayé le chemin à l'iniquité et à l'usurpation,
» ils ne mettraient plus de frein à leurs passions et à
» leur audace. » Mais déjà M. D'Outrepont, au nom de l'*assemblée patriotique,* avait rédigé un nouveau manifeste afin de dissiper toutes les calomnies que l'on répandait dans le public contre ce comité. « L'on dé-
» bite, disait-il, que l'assemblée patriotique veut faire
» abolir la *Joyeuse entrée,* et c'est précisément le con-
» traire : elle désire que la nation rétablisse la *Joyeuse*
» *entrée* dans toute sa pureté et y ajoute tout ce qui
» sera jugé nécessaire pour assurer de plus en plus la
» liberté de chacun. Selon la Joyeuse entrée les états
» de Brabant ont une partie des pouvoirs, le conseil de
» Brabant en a une autre, et le duc en avait la plus
» grande. Aujourd'hui cette grande part du duc est
» vacante, et l'assemblée patriotique voudrait que la
» nation, à qui la souveraineté appartient incontesta-
» blement, désignât celui ou ceux qu'elle veut investir
» de cette portion vacante, afin que l'on ne rassemble
» pas trop de pouvoir dans un seul corps, puisque ce
» malheur amènerait infailliblement l'esclavage de la
» nation et la ruine totale de son commerce. » Le clergé, alarmé par quelques provocations imprudentes et aussi par des suppositions mensongères, redoutait que l'assemblée nationale de Belgique n'agît à son égard comme l'assemblée constituante avait agi à l'égard du clergé français ; et cette crainte, propagée dans le public, avait fait beaucoup de tort au club démocratique. M. D'Outrepont crut devoir repousser ces calomnies, et il le fit avec beaucoup de tact : « Parce que l'assem-

» blée nationale de France, disait-il, s'est approprié
» les biens du clergé, des personnes craignent qu'une
» assemblée nationale de la Belgique n'en fasse autant.
» Mais est-il possible qu'on redoute une chimère sem-
» blable? L'assemblée nationale de la Belgique ne sera-
» t-elle pas composée de ces mêmes Belges qui ont tou-
» jours vu avec indignation que Joseph II s'appropriât
» les biens ecclésiastiques? D'ailleurs, notre situation
» n'est nullement semblable à celle de la France. La
» nation française est obérée d'une dette immense, et
» elle a voulu rétablir son crédit en déclarant que les
» biens du clergé lui appartenaient. Nous ne sommes
» pas dans ce cas : nous n'avons pas de dettes considé-
» rables, et il est bien probable que si quelque mem-
» bre d'une assemblée nationale de la Belgique se per-
» mettait de vouloir faire discuter à qui les biens du
» clergé appartiennent, cette motion, odieuse pour les
» Belges, serait rejetée à l'unanimité. Les propriétés du
» clergé doivent être aussi sacrées, aussi respectées
» que celles de tous les autres citoyens. Telle est la
» profession de foi de l'assemblée patriotique de
» Bruxelles. Les Belges ont combattu pour le maintien
» de la religion de leurs pères : c'est pour cette reli-
» gion sainte qu'ils ont pris en horreur le gouverne-
» ment autrichien, qui cherchait à l'avilir; ils n'auront
» certainement pas d'autre avis dans une assemblée
» nationale; le nombre considérable de curés qui se
» trouveraient naturellement dans une telle assemblée
» pourrait même contribuer efficacement à la rétablir
» dans tout son lustre. Les propriétés des nobles sont
» aussi inviolables que celles du clergé; et c'est un
» principe gravé de temps immémorial dans le cœur de
» tous les Belges, que toutes les propriétés doivent être

» respectées. Ainsi tout concourt à démontrer que les » calomnies qu'on débite contre l'assemblée patrioti» que de Bruxelles, sont destituées de tout fondement. » Ces calomnies ne peuvent partir que des ennemis de » la nation, qui veulent engager le peuple à accabler » ses défenseurs les plus zélés pour le livrer plus aisé» ment alors à la tyrannie de l'Autriche. Presque tous » les membres de l'assemblée patriotique ont été expo» sés à la fureur du gouvernement autrichien pour avoir » défendu la patrie; ils n'ont certainement pas changé » de sentiment depuis que leur cause a si glorieusement » triomphé, et pour preuve irréfragable de la pureté » de leurs vues, ils veulent bien dans tous les temps » soumettre leurs travaux à l'examen de la nation et » des personnes les plus éclairées de l'Europe. Leurs » opérations d'ailleurs n'ont pas été secrètes, elles ne » le seront jamais, et chacun a pu se rendre à leur as» semblée sans le moindre obstacle et sans distinction » de rang ni d'état. » Venait ensuite un *projet d'adresse à présenter à l'illustre assemblée des états de Brabant* pour la supplier de publier le plus tôt possible une déclaration portant qu'à la nation seule appartient toute la souveraineté, qu'elle n'était exercée que provisoirement par les états, et qu'une véritable assemblée nationale, dont les membres seraient élus par la généralité des citoyens, se réunirait pour déterminer la nouvelle forme du gouvernement; en attendant, il fallait se hâter de mettre de l'ordre dans les finances, d'organiser l'armée, d'assurer la liberté de la presse (1),

(1) Les partisans des états demandaient à grands cris que les journaux, qui leur étaient hostiles, fussent soumis à une censure plus rigoureuse. Ce qui avait principalement indisposé le parti dominant,

et de prendre des mesures pour ranimer toutes les branches du commerce.

Le parti dominant, voyant son usurpation dévoilée et stigmatisée, chercha alors d'autres moyens pour se débarrasser de l'assemblée patriotique. Bien que Vonck n'eût jamais donné prise à des soupçons de faiblesse et surtout d'improbité, on chercha à le corrompre; les journaux, dévoués à Van der Noot, le ménagèrent, le flattèrent même (1); puis on vint lui offrir la présidence de la chambre des comptes ou du conseil des finances. Mais le chef du parti démocratique répondit : « Que n'ayant jamais eu à cœur que l'intérêt gé» néral de la nation, il voulait finir comme il avait » commencé, à ne travailler que pour le peuple. » Les meneurs du parti conservateur commirent alors la faute de faire intervenir directement le clergé dans cette querelle; et ils résolurent de se servir de son influence pour vouer à la vindicte publique leurs adversaires.

L'abbé Duvivier avait formé au palais archiépiscopal

c'était la critique mordante du *Journal général de l'Europe*, publié à Herve, par Lebrun.

(1) Dans son *Journal historique*, n° du 15 février 1790, Feller s'exprimait en ces termes sur Vonck : « Un de ces projets d'innovation, qui » a paru le moins déraisonnable, mais qui n'en va pas moins au boule» versement total de la constitution belgique, et à amener dans ce pays » les troubles et les malheurs de la France, est celui de l'avocat » Vonck... Les bons citoyens ont été particulièrement affligés de voir » se ranger parmi les novateurs, un des plus ardents patriotes, qui » avait tant fait pour le maintien de la constitution et des antiques lois » belgiques... N'est-ce pas une illusion du mieux qui aura trompé un » homme de bien? » Feller et un autre ecclésiastique, qui avait également appartenu à la compagnie de Jésus, Brosius, rédacteur du *Journal philosophique et chrétien*, étaient défenseurs avoués de la politique de Van der Noot et des états.

de Bruxelles un comité ecclésiastique, où siégeaient Feller, Brosius et Dedoyart, qui avait aussi appartenu à la société de Jésus. Ce comité fit colporter dans tout le Brabant, par deux hommes dévoués (Deslondes et Van Hamme), une adresse conçue en ces termes : « Nous » soussignés ... et habitants de ..., en Brabant, décla- » rons que notre intention est et sera toujours que » notre sainte religion, ainsi que notre constitution, » restent et demeurent dans leur entier, telles qu'elles » ont été ci-devant, pour lesquelles nous avons com- » battu, et que nos seigneurs des trois états viennent » de jurer de maintenir; déclarons de plus que nous ne » connaissons ni ne voulons d'autres représentants de » la nation que les trois ordres de l'État, selon la con- » stitution; que c'est eux qui doivent exercer au nom » et pour la nation le pouvoir souverain qui appartient » à la nation et que la nation leur a confié; qu'en con- » séquence nous protestons bien expressément contre » tout ce qu'on pourrait faire ou tenter de faire de con- » traire à notredite religion ou constitution; décla- » rons comme traîtres à la patrie et perturbateurs du » repos public tous ceux qui voudraient introduire des » changements ou nouveautés, soit à la religion, soit » à la constitution; supplions les seigneurs états de » sévir ou faire sévir contre ces novateurs ou perturba- » teurs du repos public (1). » Cette adresse fut remise, avec une recommandation particulière de l'abbé Duvi-

(1) Vonck affirme que l'on attribuait la rédaction de cette adresse à l'ex-jésuite, Ghesquière. *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, p. 4. Un journal dévoué à l'opinion démocratique, le *Postillon extraordinaire de tous les Pays-Bas*, disait à propos de ce factum : « Nous craindrions de retracer cette adresse qui porte le caractère d'une ignorante intolérance et du fanatisme le plus dangereux. »

vier, à tous les curés et aux chefs des maisons religieuses. Ils étaient invités à faire signer l'adresse par les bourgmestres, les échevins et les notables de leurs paroisses et à la renvoyer au palais archiépiscopal; on devait tenir note des individus qui refuseraient leur adhésion.

Le voyage de Van der Mersch à Bruxelles allait encore envenimer cette lutte désastreuse pour le pays. Les chefs du parti dominant, occupés à consolider leur pouvoir et suspectant aussi les sentiments de Van der Mersch à leur égard, avaient laissé l'armée dans une privation presque complète des objets les plus nécessaires, munitions de guerre, vivres, habits. Les rapports adressés au général en chef par ses officiers contenaient journellement les plaintes les plus amères; l'un lui écrivait que ses soldats manquaient de pain et de fourrages; un autre, que les siens étaient presque tout nus; un troisième qu'il était si las de répéter à chaque moment la même chose qu'il en avait mal à la gorge. Les états avaient bien établi à Namur une commission pour l'approvisionnement des troupes; mais des secours envoyés à l'armée, la moitié n'arrivait pas à sa destination, et il se faisait des effets militaires un trafic scandaleux. D'autre part, le président de la commission de Namur, Nicolas Van der Noot, un des frères du ministre, rebutait tout le monde par sa brutalité. Cet homme, grossier et ignare, sous prétexte de répondre aux vues des états, qui voulaient incorporer les volontaires dans les troupes régulières, avait proposé sans aucun ménagement aux premiers, l'alternative de retourner dans leurs foyers, ou de s'engager pour trois ans. La plupart refusèrent l'engagement, et leur départ occasionna un vide considérable dans les

rangs de l'armée. Le scandale fut même poussé si loin que les états généraux s'en émurent. Van der Noot écrivit, en leur nom, au général (17 janvier) : « Il nous vient ici des » plaintes sur ce qu'on renvoie ceux des patriotes qui » ne veulent pas s'engager à terme. Vous jugerez faci- » lement que ce système n'est pas seulement nuisible, » mais même ruineux, puisque aussi longtemps que les » troupes, que les états-unis lèvent, ne sont pas enré- » gimentées et formées, nous avons besoin des pa- » triotes. On nous rapporte aussi qu'on ferait même » rendre les bas et les souliers à ceux qui ne veulent » pas s'engager à terme; je vous prie d'y porter re- » mède, et de dire à mon frère, *qu'il doit changer de* » *système.* » Quelques jours après, le 21, deux membres des états, le comte de Limminghe et l'abbé de Tongerloo, investi des fonctions d'aumônier général des troupes belges, furent envoyés à Namur afin de remédier, disait la dépêche officielle, sinon à tous, du moins à la plupart des griefs dont Van der Mersch s'était si souvent et si justement plaint. Les états généraux venaient aussi d'organiser un département général de la guerre, auquel devaient être subordonnées toutes les commissions militaires des provinces. La présidence de ce département, qui pouvait nommer jusqu'au grade de capitaine, fut déférée par acclamation, le 24, au duc d'Ursel, qui y siégeait comme député du Brabant. Après avoir longtemps refusé à Van der Mersch l'autorisation de venir à Bruxelles, Van der Noot et ses intimes avaient enfin dû céder aux réclamations énergiques du général et de ses officiers. Le vainqueur de Turnhout s'était rendu suspect au parti dominant à cause de ses liaisons avec les démocrates; on n'osait pas encore l'attaquer ouvertement, parce que sa popu-

larité égalait presque celle de Van der Noot, mais on le contrariait autant qu'on le pouvait, on lui temoignait une certaine froideur, on n'attendait enfin que l'organisation d'une armée régulière pour se débarrasser de lui et des volontaires. Van der Noot et les états auraient désiré que l'arrivée de Van der Mersch ne donnât lieu à aucune manifestation; ils voyaient en lui non pas un triomphateur, qui avait droit à des récompenses, mais un subalterne, dont ils étaient mécontents; heureusement que le peuple, dont on ne put cette fois comprimer les sentiments, s'associa aux démocrates pour honorer l'homme qui avait vaincu l'armée autrichienne. Malgré le mauvais vouloir des états, l'entrée de Van der Mersch à Bruxelles, le 25 janvier, fut presque aussi brillante que l'ovation ménagée quelques semaines auparavant à Van der Noot. Tous les volontaires, composant les serments, étaient allés au-devant de lui à cheval; ce fut avec ce cortége qu'il entra par la porte de Louvain et que, traversant les rues couvertes d'un peuple innombrable, il se rendit à l'église de Sainte-Gudule où Vonck lui-même, pour réparer l'oubli des états de Brabant, avait organisé un *Te Deum*. Après cette cérémonie, le général se rendit à la salle des états de Brabant; que l'on juge de sa surprise et de la stupéfaction de la foule : les députés avaient levé la séance pour ne pas recevoir le vainqueur de Turnhout (1)! Mais cet oubli des convenances provoqua une telle explosion de murmures que les états furent obligés de se réunir dans l'après-midi et d'accueillir Van der Mersch avec une honnêteté appa-

(1) Ils refusèrent plus tard de payer les frais du *Te Deum*, chanté en l'honneur du général, et renvoyèrent les musiciens à Vonck et au doyen de Sainte-Gudule.

rente. Van der Noot aussi, dissimulant alors sa jalousie, écrivit à Van der Mersch « qu'il se faisait une fête de le présenter lui-même le lendemain à l'auguste assemblée des états belgiques unis. » Le soir Van der Mersch se rendit au spectacle, où se pressait une foule avide de contempler le général patriote. Loin d'imiter l'exemple de Van der Noot qui, le 18 décembre 1789, était allé s'asseoir dans la loge des gouverneurs généraux pour se mettre en évidence et provoquer les applaudissements, Van der Mersch semblait vouloir s'y dérober en prenant place dans une loge particulière. Mais son triomphe n'en fut que plus grand : on le força à s'asseoir dans la loge du duc d'Ursel ; interprète des sentiments publics, un acteur vint lui adresser des vers de circonstance, puis il fut couronné de lauriers par la main de la duchesse. Le lendemain, il fut introduit dans la salle des états généraux, et l'assemblée, pour récompenser les importants services qu'il avait rendus à la nation, lui décerna le grade de feld-zeugmeister, auquel elle attacha un traitement annuel de 15,000 florins de Brabant ; il obtint encore 10,000 florins pour sa table tant que durerait la guerre ; et enfin son fils, enfant de quatre ans, fut créé capitaine, pour entrer en activité de service à seize ans. Ces marques de bienveillance touchèrent Van der Mersch ; mais il ne tarda point à s'apercevoir qu'elles n'étaient pas sincères. Non-seulement il ne fut pas consulté sur la capitulation de la citadelle d'Anvers, signée le 29 janvier, mais ce fut à son insu que, le même jour, M. de Schœnfeld, Prussien et protestant, fut admis au service de la Belgique avec le grade de lieutenant général, un traitement annuel de 16,000 florins, dont 8,000 pour sa table, et une somme une fois

donnée de 10,000 florins pour ses équipages. M. de Schœnfeld avait servi honorablement sous Frédéric II, qui l'admettait même aux soupers philosophiques de Postdam: mais le rôle équivoque qu'il accepta dans les Pays-Bas ternit sa carrière. Il était entré au service de la Belgique sous les auspices de la Hollande et de la Prusse : Mottman l'avait présenté aux chefs de l'oligarchie et il avait été, en outre, fortement recommandé par M. de Schlieffen, commandant des troupes que Frédéric-Guillaume II avait envoyées à Liége. En nommant clandestinement cet étranger, on blessait non-seulement Van der Mersch, qui pouvait le considérer comme un rival, mais on faisait aussi un affront sanglant au comte de la Marck, qui avait vainement offert ses services aux états généraux, et surtout au duc d'Ursel, qui avait également ignoré cette négociation, bien qu'il fût le chef du département de la guerre. Tel fut son mécontentement que deux jours après il donna sa démission de président et de membre de ce département, déclarant qu'il ne voulait pas s'associer à une démarche imprudente et dont les suites pouvaient être très-funestes. Van der Mersch aussi, pendant son séjour à Bruxelles, avait rompu ouvertement avec les exagérés du parti conservateur. L'adresse de Deslondes et Van Hamme avait été présentée à sa signature ; si on parvenait à la surprendre, le triomphe des statistes était complet, car une grande partie de l'armée aurait suivi l'exemple de son chef. Mais Van der Mersch, indigné, répondit, en présence de Van der Noot et de Van Eupen, qu'on n'avait point secoué le joug d'un souverain pour se soumettre à soixante tyrans. De retour à Namur, Van der Mersch adressa bientôt de nouvelles plaintes sur les désordres qui régnaient à

l'armée; et les états généraux parurent alors vouloir s'occuper de son organisation.

On décida, dans les premiers jours de février, que le département général de la guerre serait chargé de former pour chaque régiment un cadre d'officiers, que l'on procéderait ensuite à la recrue et à la formation des régiments (1), qu'ils ne porteraient plus des noms particuliers mais des numéros d'ordre, que chaque province serait chargée des fournitures, enfin que les volontaires formeraient un corps séparé. Une nouvelle tentative était faite en même temps par M. de Thiennes auprès du général de Schlieffen pour négocier la venue d'un corps étranger; mais elle resta sans succès : M. de Schlieffen n'était pas autorisé à mettre ses troupes à la disposition des états généraux. Le 8 février, le ministre Van der Noot et M. Van Hoobrouck furent envoyés à Namur pour y former les nouveaux régiments et présenter le général Schœnfeld à l'armée; mission également malheureuse, car elle n'eut pour effet que d'augmenter l'irritation de part et d'autre. Dans une conférence, qui eut lieu à *l'hôtel de Hollande*, en présence de l'état-major et d'un grand nombre de membres de l'assemblée provinciale, Van der Mersch se plaignit vivement, suivant son habitude, de la négligence des états généraux à pourvoir à la formation et à l'entretien de l'armée. Van der Noot ayant répondu qu'il recevrait bientôt un secours effectif des puissances alliées, le général s'emporta : « Tu n'es qu'un imposteur, lui dit-il, qui trompes et

(1) La solde de chaque soldat d'infanterie fut fixée à 6 patars, en lui fournissant feu, lumière, pain, lit et habillements; la cavalerie devait recevoir 2 liards en sus.

trahis la nation; » il lui jeta le défi de lui procurer quatre hommes et un bas officier de troupes étrangères.

A la même époque, le chef de la maison d'Aremberg protestait aussi publiquement contre la domination des états. Malgré sa cécité, il avait été élu chef des cinq *serments* de Bruxelles, et on lui demandait en conséquence de reconnaître la suprématie des trois états de Brabant; mais quoiqu'il fût membre lui-même de l'assemblée provinciale, il déclara qu'il ne pouvait balancer entre ses propres intérêts et le grand intérêt du public. Le 10 février, toutes les compagnies de volontaires ayant été réunies sur la Grand'Place pour recevoir leur nouveau chef, le duc remplaça la formule de serment qu'on lui avait présentée par celle-ci : « Je » jure de maintenir et conserver les priviléges et droits » du très-ancien et respectable serment de la sainte » Vierge, sous la dénomination de *Grand-Serment;* et » en ma qualité de haut chef-doyen, de soutenir ses » prérogatives, franchises et immunités, ainsi que celles des autres serments de la ville de Bruxelles, pour » le bonheur des habitants et de la patrie, la conser» vation de la liberté, la sécurité générale et indivi» duelle, et la félicité publique. »

Mais le parti dominant surpassait ses adversaires en manifestations violentes. Quelques hommes passionnés avaient engagé l'archevêque de Malines à sanctionner, au nom de la religion, le système oligarchique; et le cardinal, dont le caractère était faible, avait eu l'impardonnable tort de céder à ces imprudentes suggestions. Aussi le mandement pour le carême de 1790, publié le 31 janvier, ne fut-il qu'un long plaidoyer en faveur des états et une protestation odieuse contre les

progressistes : « N'écoutez point, disait le cardinal (1),
» n'écoutez point les conseils pernicieux de ces gens
» turbulents et insidieux, qui, sous l'apparence de vou-
» loir soutenir vos droits sur une souveraineté que
» vous ne pourriez jamais exercer par vous-mêmes, ne
» cherchent qu'à semer la discorde, et qui ne vous
» inspirent une injuste méfiance à l'égard des *pères de*
» *la patrie* que pour amener par des changements et
» des nouveautés aussi impraticables que dangereux,
» une confusion générale dans les affaires publiques.
» Non, non, ne craignez point que ceux, qui depuis
» des siècles ont été les représentants nés du peuple,
» et qui vous ont donné souvent, aux dépens même de
» leur liberté, des preuves incontestables de leur dé-
» vouement parfait à vos intérêts, veuillent jamais s'ap-
» proprier privativement et à votre préjudice, les droits
» de la souveraineté; mais soyez entièrement persuadé
» qu'en l'exerçant en votre nom, et se chargeant de
» tout ce qu'elle a de pénible et de laborieux, ils ne
» perdront dans aucun temps de vue la conservation et
» l'accroissement de la religion de nos pères, vos avan-
» tages, votre prospérité et la félicité publique; ce sera
» là toujours leur soin principal, et le but de leurs

(1) On assure généralement que ce mandement était l'ouvrage de l'abbé Duvivier. Le *Mémoire pour Van der Mersch* dit, au contraire, qu'il avait été rédigé par l'archevêque lui-même; qu'une partie de son synode lui avait conseillé de retrancher les passages les plus violents, mais qu'il n'en voulut rien faire, sous prétexte que *cela lui plaisait ainsi*... Au surplus, M. Duvivier a repoussé la responsabilité de l'acte que Vonck appelait le tocsin de la persécution; dans une de ses brochures, il dit : « qu'on trouvera dans les archives de l'archevêché tous les mandements et autres pièces de ce genre *écrits de la main de l'archevêque.* » Il nous paraît néanmoins évident que le faible cardinal céda aux suggestions de son entourage.

» opérations, et non pas le vain étalage d'une autorité,
» dont ils connaissent trop bien les devoirs et les
» charges, pour pouvoir en être éblouis au point d'en
» abuser... Regardez donc, j'ose le dire, *comme les en-*
» *nemis de la religion et de l'État*, tous ceux qui par des
» raisonnements aussi frivoles que subtils, qui se res-
» sentent de la philosophie de ce siècle, voudraient trou-
» bler un bonheur dont nous sommes à la veille de
» jouir. » Était-ce là, s'écriaient avec raison les progressistes, était-ce là le langage du christianisme? Quoi! au lieu de prêcher l'union, la concorde, la fraternité, l'oubli des injures, le primat de la Belgique envenimait les haines et prêchait la guerre civile, il dénonçait des hommes honorables, comme ennemis de la religion et de l'État, à une populace fanatisée; il autorisait la persécution, la proscription non pas de dissidents religieux, mais de citoyens qui, dans leurs projets de réformes politiques, étaient loin de se montrer des ennemis du clergé! Aveuglés par l'esprit de parti, par des intérêts de caste, les conseillers du cardinal compromirent la religion elle-même et durent assumer la responsabilité de tous les désordres, de toutes les scènes scandaleuses ou atroces qui signalèrent la domination de Van der Noot et des états. Colporté dans les campagnes du Brabant, le mandement de l'archevêque était une nouvelle recommandation en faveur de l'adresse de Deslondes et Van Hamme. Excités par leurs pasteurs, obéissant à la voix de leur chef spirituel, tous les villageois montrèrent alors une obéissance passive : car plus de 400,000 signatures, réelles ou forgées, sanctionnèrent l'usurpation des états (1). Lorsque Des-

(1) Les curés représentaient à leurs paroissiens qu'en signant cette

landes et Van Hamme présentèrent, le 17 février, leur adresse à l'assemblée brabançonne, ils eurent soin d'ajouter « qu'il n'était pas au pouvoir des états eux-mêmes de toucher à la constitution ou à la forme de la représentation. » Presque en même temps on lança dans le public une déclaration dans laquelle le *peuple brabançon* ordonnait à tous les *comités*, non autorisés par les états, de se dissoudre, menaçant de son courroux ceux qui refuseraient d'obéir. Le club de Bruxelles se désorganisa, en effet, devant ces menaces anonymes; mais Vonck ne tarda pas à le reconstituer sous une autre dénomination.

Les états généraux, croyant peut-être que l'organisation régulière du pouvoir suprême aurait pour résultat d'amortir l'effervescence des partis, se hâtaient de constituer le congrès auquel le traité d'union déférait l'autorité exécutive. Il résulte des diverses résolutions consignées dans le *Journal des séances des états généraux* que le congrès fut organisé de la manière suivante :

Il devait siéger provisoirement à Bruxelles et être composé de députés belges, âgés de trente ans, membres des assemblées provinciales et ayant leur domicile réel dans les provinces dont ils étaient les délégués. Ne pouvaient siéger ensemble les parents en ligne directe, et, en ligne collatérale, on excluait les frères, oncle, neveu et arrière-neveu. Chaque assemblée provinciale pouvait

adresse, ils serviraient la religion et ruineraient la domination impériale; ils disaient à ceux qui n'obéissaient pas immédiatement, qu'ils seraient confondus avec les *figues* et les *royalistes* (noms donnés aux partisans de l'Autriche). Quelques curés menacèrent ceux qui refuseraient de *signer* de les priver du saint sacrement. On fit même *signer* tous les domestiques, les enfants qui fréquentaient les écoles et le catéchisme! *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, p. 5.

envoyer au congrès, pour un terme qui n'excéderait pas trois ans, jusqu'à sept députés, qui étaient toujours révocables; cependant les membres du congrès n'étaient pas obligés, comme ceux des états généraux, de soumettre leurs résolutions à la ratification des assemblées provinciales : ils devaient au contraire voter librement. La répartition des voix par provinces était également adoptée pour les résolutions du congrès. Les députés devaient jouir d'un traitement qui ne pouvait excéder 5,000 florins. Le congrès choisissait son président, qui ne pouvait conserver ses fonctions au delà d'un mois, ni être élu de nouveau qu'après six mois d'intervalle. Avant d'être admis dans l'assemblée chaque député prêtait le serment suivant : « Je promets » et jure l'observation exacte et fidèle du traité d'union, » conclu le 11 janvier 1790, et de tous et chacun de ses » articles; que j'envisagerai toujours et en tout le bien » général de l'union, et que je ne le sacrifierai jamais » au bien particulier de ma province ni d'aucune autre; » que je tiendrai fidèlement le secret sur tous les points » sur lesquels le congrès l'exigera en en délibérant, et » que, dans aucun cas, je ne révélerai jamais les opi- » nions des membres du congrès; que je rapporterai » fidèlement tout ce qui parviendra à ma connais- » sance, qui pourrait conduire au bien de la généralité, » ou lui nuire. Ainsi m'aident Dieu et tous ses saints! » Le congrès devait s'assembler tous les jours, les fêtes et dimanches non exceptés, de dix heures du matin à deux heures; les états généraux, les lundis, mercredis et vendredis, de cinq heures du soir à neuf. Nous avons déjà dit que les états généraux et le congrès furent d'abord composés des mêmes membres; cet état de choses se prolongea jusqu'au mois d'août : alors

:ment on décréta la séparation des deux assem-
s.

ette organisation de la puissance souveraine était ; aussi bizarre, aussi défectueuse que l'organisation gouvernement dans les provinces : l'anarchie était même ; aussi ne devait-on pas croire à la stabilité .n État, où les mêmes hommes étaient investis du uvoir constituant et du pouvoir exécutif.

Le congrès tint sa première séance le 20 février au ir; elle fut remplie par les prestations du serment ıposé aux députés, et par quelques communications ecrètes.

Ce même jour, Joseph II expirait à Vienne. Son amour ıassionné pour le travail, son application continuelle ıux affaires, ses soucis cuisants avaient augmenté le mal qu'il avait gagné dans les marais pestilentiels du Banat, et la révolution belge était venue lui porter le coup de grâce. Dans un des rares moments de répit que lui laissait sa maladie, il avait reçu le comte de Ségur, ambassadeur de France en Russie, qu'il avait connu en Crimée. Le comte, s'étant rendu au palais impérial, trouva l'empereur debout, mais si cruellement changé, qu'il lui fut impossible de ne pas reconnaître que sa fin était inévitable et prochaine. Les événements qui agitaient la France et la Belgique le préoccupaient alors exclusivement : « Une folie générale, dit-il, » semble s'être emparée de tous les peuples; ceux du » Brabant, par exemple, se révoltent parce que j'ai » voulu leur donner ce que votre nation demande à » grands cris. » Il s'arrêta, se tut et tomba dans une sombre rêverie.

Quelques jours avant de mourir, il reçut aussi le prince de Ligne, qui arrivait de l'armée de Hongrie;



LE PRINCE DE LIGNE.

ses plaintes contre les insurgés belges furent poignantes : « Votre pays, s'écria-t-il, votre pays m'a tué ; Gand » pris, a été mon agonie, et Bruxelles abandonné, ma » mort. Quelle avanie pour moi ! (Il répéta plusieurs fois » ce mot.) J'en meurs : il faudrait être de bois pour que » cela ne fût pas... Je vous remercie de votre fidélité. » Allez aux Pays-Bas ; faites-les revenir à leur souverain, » et si vous ne le pouvez pas, restez-y, ne me sacrifiez » pas vos intérêts ; vous avez des enfants. » En voyant approcher sa fin, Joseph montra le stoïcisme d'un philosophe et la résignation d'un chrétien. Lui-même assembla ses médecins, et les questionna sur son état ; ils lui avouèrent avec franchise que la science était impuissante, et qu'il ne lui restait que peu de jours à vivre ; il entendit cet arrêt sans s'émouvoir, et sur-le-champ il écrivit au grand-duc de Toscane, son frère et son héritier, pour l'inviter à se rendre à Vienne. Le 17 février, il reçut le viatique en présence de la cour ; tous les assistants étaient consternés ; on voyait des larmes dans les yeux des vieux généraux, et les sanglots de la foule des serviteurs interrompaient le silence lugubre qui régnait dans l'appartement ; seul, le mourant conservait toute sa sérénité. Un dernier coup du destin, la mort imprévue de sa fille adoptive, la princesse Élisabeth de Wurtemberg, femme de l'archiduc François, hâta son agonie. Jusqu'à son dernier moment néanmoins, ce prince, qui n'avait guère connu ni le repos, ni l'abattement, réussit à vaincre la douleur pour songer à l'État et à ceux qui l'avaient servi ; il fit ses adieux à ses ministres, à ses généraux, aux moindres serviteurs de sa maison ; lui-même dicta un ordre du jour pour annoncer à l'armée sa fin prochaine et pour la remercier de sa fidélité, de sa bravoure et de son

ɔranlable discipline. Le 20 février, sur les trois ɪres du matin, voyant s'approcher la mort, il denda son confesseur, qui lui récita les prières des ›nisants. Mais bientôt l'empereur l'interrompit et cria : « Seigneur, toi qui seul as connu mon cœur, c'est toi que je prends à témoin! Oui, toutes mes entreprises n'ont eu d'autre but que le bien et l'avantage des sujets dont tu m'avais confié le soin! Que ta volonté soit faite! » Entre cinq et six heures, expira tranquillement après qu'on l'eut encore entendu murmurer : « Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mon devoir. » Il fut enseveli dans le couvent des capucins de Vienne, à côté de a mère ; il était âgé de quarante-neuf ans, et il en avait régné dix.

La pensée que Joseph II exprimait sur son lit de mort, peint son caractère et sa vie. En imposant à ses peuples des innovations violentes, en bouleversant toutes les anciennes institutions, il croyait réellement remplir un devoir, une mission. Persuadé qu'il avait raison contre ses contemporains, il appelait la force à son aide pour faire accepter ce qu'il appelait des bienfaits; il montrait, comme on l'a remarqué, le désaccord de la philosophie et du despotisme, réunis dans le même homme, appuyant un code sur un sabre. Aussi Joseph II commit-il de grandes fautes : c'était un théoricien, répétons-le, ce n'était pas un homme d'État ; d'une activité dévorante, il embrassait tout et ne finissait rien; il irritait le clergé, mécontentait la noblesse, exaspérait le peuple, puis il se plaignait d'avoir été méconnu, punissait ceux qui s'opposaient à ses volontés, et ne reculait que lorsqu'il était trop tard ; il manquait d'habileté, car il n'eut pas la patience de

préparer le terrain où devaient germer les semences qu'il répandait; il manquait aussi de génie, car ses réformes, utiles dans quelques parties, ne présentaient pas un ensemble satisfaisant. Quelles que soient néanmoins les erreurs de Joseph II, erreurs qu'il a si cruellement expiées, il faut aussi lui tenir compte du bien réel qu'il a fait : il eut la gloire d'être un des fondateurs de la société moderne; l'Allemagne, si complétement changée depuis cinquante ans, doit cette heureuse métamorphose, non-seulement à Frédéric II, mais surtout au fils de Marie-Thérèse.

CHAPITRE II.

PROSCRIPTION DES VONCKISTES.

(DEPUIS LE 20 FÉVRIER JUSQU'AU 13 AVRIL 1790.)

Léopold, grand-duc de Toscane, succède à Joseph II. — Le comte de Cobenzl notifie aux états des provinces belges la mort de l'empereur. — Propositions de Léopold transmises aux états par Albert et Marie-Christine; elles sont rejetées. — Nouvelle tentative de la Prusse pour faire appuyer ses projets par le cabinet de Saint-James ; dénonciation contre les intrigues de la France en Belgique. — Détails sur l'intervention du cabinet de Versailles et de Lafayette dans les troubles de la Belgique. — Propositions du ministère français brutalement repoussées par Van der Noot et Van Eupen. — Travaux des états généraux et du congrès. — Souscriptions patriotiques. — M. Cornet de Grez. — Rétablissement de l'université de Louvain. — Réponse du congrès aux états de Gueldre qui inclinaient pour un accommodement avec Léopold. — Le congrès recommande l'union. — Lettre écrite de Berlin par M. de Jarry, agent des démocrates. — Société patriotique. — Les *Considérations impartiales* de Vonck ; réponse de Feller. — Journée du 25 février à Bruxelles ; complot dirigé par des émissaires français. — Déclaration de Van der Noot et de Van Eupen sur la souveraineté du peuple. — Les volontaires de Bruxelles soutiennent énergiquement les principes de Vonck. — Journée du 9 mars ; générosité du duc d'Ursel. — Indécision des vonckistes. — Projets et manœuvres des *statistes* pour vaincre leurs adversaires. — Adresse présentée le 15 mars aux états de Brabant par Vonck et ses principaux partisans. — Fureur des statistes ; un appel direct est fait à la populace. — Les signataires de l'adresse sont proscrits. — Pillages du 16, du 17 et du 18 mars. — Polémique entre les vonckistes et les conservateurs.—Motion de Lafayette dans l'assemblée constituante de France. — Les événements de Bruxelles excitent l'indignation des officiers de l'armée de la Meuse; situation de cette armée. — Van der Mersch veut donner sa démission ; opposition de ses officiers. — Les

députés du congrès à Namur sont arrêtés. — Vœux de l'armée. — Déclaration des états généraux. — Vonck, le duc d'Ursel et le comte de La Marck arrivent à Namur. — Le comité des officiers appuie l'adresse du 15 mars. — L'armée d'Anvers, sous Schœnfeld, se dirige vers Namur. — Indécision de Van der Mersch et de Vonck. — Les corps de Van der Mersch et de Schœnfeld en présence. — Conférence de Flawines; convention verbale. — La populace de Namur se soulève contre Van der Mersch. — Vonck se réfugie sur le territoire français. — Van der Mersch, mandé à Bruxelles, est arrêté et transféré à la citadelle d'Anvers.

Le prince appelé à succéder à Joseph II dans les États héréditaires de la maison d'Autriche était son frère Pierre-Léopold, grand-duc de Toscane, alors dans la quarante-troisième année de son âge. Cette monarchie que Marie-Thérèse avait laissée si florissante à son fils aîné, était transmise à Léopold dans une situation qui faisait craindre une dissolution prochaine. Les provinces les plus riches de ce vaste héritage, c'est-à-dire les Pays-Bas, étaient perdues pour la maison de Lorraine; la Bohême et la Basse-Autriche, mécontentes de l'impôt mis récemment sur les terres, protestaient aussi contre le despotisme de la maison régnante; enfin les Hongrois, excités par la Prusse, s'agitaient de nouveau, sous prétexte que les dernières concessions de Joseph lui avaient été arrachées par la force et qu'elles étaient conséquemment un leurre. Ils déclaraient, à l'exemple des Belges, que Joseph ayant violé les constitutions du royaume, la loi de succession au trône était abrogée, et que la Hongrie pouvait d'ailleurs se passer d'un prince autrichien. L'aspect que présentait l'Europe n'était pas plus rassurant pour le successeur de Joseph II; contre la ligue anglo-prussienne, si active et si redoutable, il ne pou-

vait opposer que la Russie, absorbée par la guerre qu'elle soutenait contre les Turcs.

Léopold avait été le réformateur de la Toscane, qu'il administrait depuis 1765. De même que son frère, il avait voulu restreindre la puissance ecclésiastique, corriger les abus nombreux et déplorables qui s'étaient glissés dans les monastères d'Italie, séparer le spirituel du temporel, rendre enfin son clergé plutôt national qu'ultra-montain. Malheureusement l'agent le plus actif de cette rénovation, Scipion Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, était un janséniste fanatique; il ne se servit du plan de son maître que pour assurer le triomphe de ses doctrines; et il contraignit la cour de Rome à envelopper dans la même condamnation ses entreprises sur le dogme et les actes, souvent très-sages et très-opportuns, du grand-duc. Toutefois Léopold, malgré la réprobation des catholiques fervents, imposa à la Toscane les décrets les plus hardis de l'empereur : en outre, il abolit la nonciature comme juridiction ecclésiastique, défendit d'excommunier ses sujets sans son approbation particulière, et abolit entièrement l'inquisition. Mais pour faire connaître le grand-duc, il faut rappeler surtout ses réformes sociales, qui ont rendu son nom immortel dans la patrie des Médicis et de Machiavel. Ce fut lui qui établit l'impôt exclusivement sur les biens-fonds, qui décréta la liberté du commerce, qui racheta aux détenteurs de fiefs les droits féodaux dont ils jouissaient encore, qui reconnut l'égalité civile de tous les citoyens, qui les soumit tous à la même loi, qui effaça de son code pénal les crimes de lèse-majesté, la torture et la peine de mort (1). En même temps il protégeait

(1) Par ces réformes partielles, Léopold voulait préparer le terrain,

les arts, l'agriculture, le commerce; encourageait lui-même dans ses voyages les pauvres habitants des campagnes; honorait et récompensait les savants; les invitait à fréquenter sa famille comme amis, et proposait, comme modèles à ses enfants, ceux qui se distinguaient le plus par leur probité et leur modestie. Si Léopold mécontenta une aristocratie, jusqu'alors toute-puissante, il conquit l'affection de tous ses autres sujets, et aujourd'hui encore les Toscans bénissent sa mémoire. Il faut ajouter que chez le grand-duc la circonspection du politique tempérait toujours l'impatience du novateur; que, loin d'approuver sans réserve le système de Joseph II, Léopold déplorait souvent cette fatale précipitation qui compromettait les intérêts de sa famille.

Doué de grandes et solides qualités, modéré sans faiblesse, ferme sans être entêté, Léopold ne désespéra pas de raffermir la monarchie ébranlée. La tâche qu'il acceptait était immense : il devait apaiser l'irritation qui régnait dans les États héréditaires, recouvrer les Pays-Bas, conclure promptement une paix honorable avec la Porte, se réconcilier aussi avec la Prusse, enfin, obtenir la couronne impériale.

Dès le 25 février, le comte de Cobenzl avait écrit de Luxembourg aux états des provinces belges et aux évêques pour les avertir des dangers que courait la vie de l'empereur Joseph. « Si les décrets de la divine » Providence, disait-il, avaient disposé irrévocable-

car son ambition était de doter la Toscane d'une constitution qui avait fait l'objet des méditations de toute sa vie, et qui eût été sans contredit la charte la plus libérale et la plus démocratique de cette époque. On trouve sur ce sujet des détails curieux dans un mémoire du sénateur Gianni, que M. de Potter a inséré dans la *Vie de Ricci*, t. III, p. 337.

» ment de ses jours, puisse au moins leur durée être » assez longue pour lui faire goûter avant sa fin la » douce consolation dont jouit un père de famille qui, » brouillé avec ses enfants, se réconcilie avec eux! » Quand un père tend la main, malheur à l'enfant qui » la repousse! Et qui jamais a pu méconnaître dans » Joseph II son ardeur et son activité infatigable pour » le bien-être de ses sujets, même dans quelques er- » reurs dans lesquelles on l'a induit, et qu'il a la » magnanimité d'avouer, en les redressant? » Trois ours après, il leur notifiait la mort de l'empereur et eur suggérait les démarches qu'ils devaient faire pour opérer une réconciliation avec son successeur. Il fallait ° retirer immédiatement les troupes qui occupaient e château de Beauraing et ses environs, sur le terri- oire de Luxembourg, de même que celles qui se rouvaient dans le Limbourg et la Gueldre; 2° lever le locus de la citadelle d'Anvers; 3° arrêter tout arme- nent ultérieur et tout préparatif de guerre; 4° remettre n liberté tous les officiers, soldats et autres individus rrêtés pour leurs opinions royalistes; 5° empêcher 'impression et la distribution de tout nouveau libelle iffamatoire ou séditeux et autres écrits capables d'en- retenir plus longtemps les troubles; 6° envoyer des éputés à Luxembourg pour conférer avec M. de Cobenzl sur les moyens de rétablir promptement l'or- re et la tranquillité, sur l'hommage à rendre à Léo- old, et sur les dispositions à faire pour son inaugu- ation. Le comte de Cobenzl fit imprimer plusieurs nilliers d'exemplaires de cette lettre et les fit répandre ar trois courriers qu'il envoya dans l'intérieur du ays; des communications plus honorables encore pour es Belges, mais aussi plus embarrassantes pour les

chefs du parti oligarchique, suivirent les lettres de M. de Cobenzl. Le 2 mars, les gouverneurs généraux eux-mêmes adressèrent de Bonn aux états des différentes provinces une déclaration très-rassurante qui leur avait été envoyée de Florence par Léopold, et que celui-ci avait rédigée dans la prévision de la fin prochaine de l'empereur, son frère. « L'attachement sin- » cère et constant que nous avons toujours porté à la » nation belgique, et dont il ne peut vous rester le » moindre doute (ainsi s'exprimaient les archiducs), » doit vous faire juger de ce que nous éprouvons en ce » moment, et du bonheur dont nous serons comblés, » si, répondant, comme nous ne saurions manquer » de nous le persuader, à l'invitation d'un prince » dont les principes sont si justes et si purs, vous » nous mettez à même de revenir nous occuper au » milieu de vous du bien-être de ces pays. » La déclaration de Léopold pouvait être considérée comme l'apologie de la révolution; elle était conçue en ces termes : « S. A. R. l'archiduc, grand-duc de Tos- » cane, déclare formellement aux états des Pays-Bas » qu'il n'a jamais été instruit en forme, ni consulté, » sur ce qui a été fait dans les affaires relatives aux » Pays-Bas, et qu'il n'a eu aucune part, ni directement » ni indirectement, dans ce qui a eu lieu sous le règne » de S. M. l'empereur, et qu'il n'en a pas eu surtout aux » changements de système; mais qu'au contraire, il a » constamment désapprouvé, en son particulier, ceux » qui ont été introduits depuis plusieurs années, et par- » ticulièrement toutes les infractions faites à la Joyeuse » entrée, aux priviléges et aux constitutions des pro- » vinces respectives; qu'il a désapprouvé nommément » la cassation du conseil de Brabant et des états, l'é-

ablissement du séminaire général, la translation de
l'université, l'atteinte portée à l'autorité et aux droits
des évêques, la suppression des abbayes, ainsi que
tous les arrêts, enlèvements et emprisonnements arbi-
traires exécutés en différents temps, et qui sont en-
tièrement contraires, non-seulement à toutes les lois
en général, mais spécialement aux lois et priviléges
du pays; qu'il a désapprouvé également l'établisse-
ment projeté du nouveau système des capitaines des
cercles et des douanes, spécialement enfin, les espion-
» nages, violences, pillages et tous les autres malheu-
» reux excès où l'on a armé et excité, contre le pays, le
» militaire, qui ne devait servir que pour sa défense
» contre les ennemis extérieurs. Le grand-duc déclare
» hautement, que non-seulement il désapprouve toutes
» ces démarches, mais qu'il considère et a considéré
» toute sa vie les Pays-Bas comme une des parties les
» plus respectables et les plus intéressantes des pro-
» vinces de la maison d'Autriche. Il a considéré sa
» constitution comme parfaite, et pouvant servir de
» modèle à celle des autres provinces de la monarchie,
» comme il s'en est déjà déclaré de bouche, ou par
» écrit, à feu S. M. l'impératrice reine dès l'année 1779.
» Il sait fort bien que, par la *Joyeuse entrée*, le souve-
» rain des Pays-Bas a déclaré que ses sujets ne seront
» tenus de lui être obéissants en aucune chose qu'il
» pourrait ou voudrait requérir d'eux, dès qu'il n'ob-
» serve pas le contrat solennellement juré à son avéne-
» ment au trône; mais il croit en même temps que l'in-
» fraction faite à leurs priviléges par ce souverain ne
» peut point préjudicier à celui qui, étant son héritier
» et successeur légitime, en vertu de tous les traités et
» des garanties des autres puissances de l'Europe, n'a

» participé, ni contribué d'aucune façon quelconque, » ni directement, ni indirectement, aux infractions » dont ils ont à se plaindre, mais les a constamment » désapprouvées, et vient réparer et redresser ces in- » fractions, s'en désister et y renoncer entièrement. » Après avoir reconnu ensuite que le souverain ne peut régner que par la loi, Léopold s'humiliait davantage et offrait aux Belges insurgés les conditions suivantes : confirmation de la Joyeuse entrée et de tous les priviléges particuliers de chaque province; amnistie générale, entière et sans exception, pour tout le passé; exclusion des emplois, sauf une décision contraire des états, de toutes les personnes en place sous le règne de Joseph; exclusion aussi, pour l'avenir, des étrangers et droit conféré aux états de chaque province de proposer trois personnes pour les emplois supérieurs. Le grand-duc déclarait, en outre, que les gouverneurs généraux seraient toujours choisis dans la famille du souverain ou bien nés en Belgique; que le ministre et le commandant général, Belges aussi, seraient subordonnés aux gouverneurs généraux; que l'on formerait, de concert avec les états, de nouveaux régiments, portant les noms des provinces et dont les officiers, tous nationaux, seraient nommés et avancés, sur la proposition des états; que l'armée prêterait serment au souverain et aux assemblées provinciales et servirait uniquement à la défense du pays; que, dans les affaires ecclésiastiques, tout serait réglé par les évêques, qui pourraient se réunir en synode national; que les séminaires diocésains resteraient sous l'autorité exclusive des évêques et qu'il ne serait plus question du séminaire général; que toutes les abbayes, chapitres, etc., qui subsistaient encore, seraient maintenus; que les

affaires majeures du pays seraient examinées dans les états généraux, qui, composés de députés de toutes les provinces, pourraient se réunir quand ils le jugeraient à propos sans avoir besoin d'une autorisation du gouvernement; que le souverain ne pourrait décréter de nouvelles lois sans le consentement des états généraux; que toute loi ou nouvelle ordonnance, pour être rendue exécutoire, devrait être homologuée par le conseil de justice de chaque province; que, dans le cas où il y aurait quelque difficulté, la loi resterait suspendue jusqu'à décision des états généraux; que l'opposition serait permise aux états généraux chaque fois qu'ils se trouveraient lésés; qu'ils pourraient s'adresser directement au souverain, par écrit ou par députés, sans être obligés d'attendre une autorisation, et sans devoir en référer aux ministres, ni même aux gouverneurs généraux. En communiquant à M. de Cobenzl le mémoire du grand-duc de Toscane et la circulaire adressée aux états, les gouverneurs généraux ajoutaient ces explications très-importantes : « S. M. veut que nous traitions directement avec les états. Elle nous déclare » qu'il est de la plus grande importance, pour le bien- » être et l'existence de la monarchie, de ramener ces » pays, et que, pour cela, on peut fort bien accorder » même la garantie de quelque autre puissance pour » leur constitution, aucune garantie ne pouvant être » dangereuse, lorsque de bonne foi on a intention de » la leur tenir, comme il convient. Elle ajoute cepen- » dant que, hors pour cette garantie qu'on peut leur » accorder, nous ne devons admettre aucune autre » puissance à se mêler de ce dont nous traiterions avec » les états... Nous souhaitons beaucoup que ces com- » munications puissent faire sur tout le pays l'effet dé-

» siré, et il n'y aurait même pas à douter qu'après une » déclaration pareille, tous ses habitants ne dussent » courir à bras ouverts vers leur nouveau souverain, si » l'esprit de vertige qui en a saisi une grande partie ne » les empêche pas de voir leur vrai bien. » Mais, continuaient les archiducs avec beaucoup de sagacité, « l'aveuglement de ceux-ci, et les engagements qui » peuvent avoir été contractés avec des puissances » étrangères, nous font toujours craindre qu'on n'osera » ou ne voudra pas répondre d'abord d'une manière » conforme à ce que les sentiments exprimés par S. M. » devaient lui faire attendre; et nous pensons toujours » que ce sera de la manière dont s'arrangeront les in- » térêts politiques des autres pays et cours, que dé- » pendra principalement la décision de cette affaire. »

Les gouverneurs généraux ne se trompèrent point : quelque conciliantes, quelque généreuses qu'elles fussent, les propositions du nouveau souverain ne firent pas tomber les armes des mains de ses adversaires. Le parti dominant, soit qu'il doutât réellement de la sincérité du grand-duc de Toscane, soit parce qu'il ne voulait se dessaisir à aucun prix du pouvoir, se récria vivement contre des promesses qu'il considérait comme un piége. Tous les moyens furent employés pour dépeindre Léopold comme le partisan, comme le continuateur de la politique de son frère; Feller, par dévouement à son opinion, Linguet, pour un peu d'or, soutinrent cette thèse avec le plus d'énergie, l'un, dans son *Journal historique*, l'autre dans un factum ayant pour titre : *Observations d'un républicain sur le mémoire du grand-duc de Toscane* (1). Enfin on ré-

(1) « Toute l'Europe sait, dit Vonck, que Linguet vend sa plume à

andit dans le public une note confidentielle, trouvée ans les papiers de M. de Trauttmansdorff et de laquelle . résultait que le grand-duc approuvait, du vivant de on frère, toutes les innovations tentées en Belgique. 'our les conservateurs, Léopold était donc presque ussi coupable que Joseph II; on ne voyait en lui que ; protecteur du fameux Scipion Ricci. Il aurait fallu jouter, pour être justes, que si Léopold appartenait, omme son frère, à l'école progressive, il était loin outefois d'avoir la fougue et l'entêtement de Joseph; l aurait fallu rappeler que, sous son administration, a Toscane avait joui d'une prospérité inconnue deuis longtemps. Non-seulement les dominateurs de la ouvelle république ne jugèrent pas convenable de aire des conditions offertes par Léopold l'objet de né;ociations, mais ces propositions ne furent pas même liscutées; on les considéra comme non avenues. Ajoutant de mauvais procédés à cette attitude méprisante, les états de Brabant donnèrent alors à toutes les ersonnes attachées à la maison des gouverneurs généaux, et qui étaient restées à Bruxelles, huit jours our quitter le pays. Les états généraux, de leur côté, equirent les assemblées provinciales de faire arrêter ndistinctement tout courrier, porteur et émissaire, se lisant chargé de leur remettre des lettres ou des déêches de la part du ci-devant souverain ou des ses gents. La même circulaire (7 mars) recommandait aux tats de rendre publics, par la voie de l'impression, la ettre des gouverneurs généraux et le mémoire de

ous ceux qui peuvent le soudoyer *richement.* » *Naerdere onzeydige enmerkingen*, p. 80. Si l'on doit ajouter foi au *Tableau de la dilapidaion des deniers royaux et publics, par les ex-souverains brabançons*, .inguet aurait reçu 31,350 fl. pour défendre les statistes.

Léopold, pour que ces pièces, disait-on, ne fissent pas trop d'impression sur la classe la moins éclairée du peuple et qu'elles ne pussent séduire par de fausses apparences les esprits inquiets et crédules. Le clergé sanctionna cette détermination de l'assemblée souveraine. En répondant à cette époque (8 mars) au bref papal du 23 janvier, l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers disaient au père des fidèles : « Peut-il » dépendre des hommes ou du crédit des évêques de » ramener à l'obéissance royale une nation fortement » affermie dans sa révolution, et éprise des charmes » d'une liberté qu'elle a déjà goûtée? Nous ne pouvons » qu'être persuadés que tout ce qui s'est fait a pu et » dû légitimement se faire; et Votre Sainteté en serait » convaincue comme nous, si, comme nous, elle habi- » tait la Belgique, ou si elle était témoin du courage, » des forces, des dipositions et de la forme que cette » nation a déjà imprimée à sa nouvelle république. » Certainement *il n'est plus permis à aucun de nous* » *d'obéir à d'autres lois, de se soumettre à une autre* » *autorité*. Il ne nous reste donc plus, et ce soin appar- » tient surtout aux évêques, il ne nous reste plus qu'à » nous unir de cœur et d'efforts pour maintenir la re- » ligion et la foi antiques qui ont fait jusqu'ici la gloire » de la Belgique, pour conserver la pureté des mœurs » et toutes les autres vertus propres à consolider le » bonheur et l'existence d'un peuple sage..... Tandis » que nous déployerons tout notre zèle et toutes nos » forces pour atteindre ce but, daignez plaider notre » cause auprès des souverains étrangers, auprès des » républiques et dans les cours qui nous sont déjà ou » qui nous seront bientôt alliées. »

Cependant la nation tout entière ne resta pas in-

sensible aux propositions si généreuses du successeur de l'infortuné Joseph. Un grand nombre de démocrates, voyant l'égoïsme des hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, leur aveugle confiance dans les promesses fallacieuses des cours étrangères, le fanatisme avec lequel ils défendaient tous les abus, les progressistes, disons-nous, déjà opprimés et découragés, penchaient en général pour un accommodement. Toutefois, les plus sages, et Vonck était de ce nombre, ne renonçaient pas encore à l'espoir qui les avait toujours soutenus, celui d'assurer l'indépendance du pays: mais ils croyaient aussi que le peuple devait être consulté sur le mémoire du grand-duc de Toscane et qu'il fallait profiter de la publication de ce manifeste pour ouvrir une négociation. Les plus irrités, ceux qui ne supportaient qu'en frémissant le joug des statistes, auraient désiré un accommodement immédiat. Mais désirer une réconciliation, proposer de traiter avec Léopold, c'était, aux yeux du parti dominant, un crime irrémissible; pas de transaction, pas de négociation avec l'Autriche, disait-il, car nous soulèverions immédiatement contre nous les puissances qui nous protégent (1)!

Déplorables illusions! Quel homme sensé pouvait croire encore à l'intervention sincère, efficace, des signataires de la triple alliance? Jusqu'alors, ils avaient spéculé sur la révolution belge, et ce système odieux devait être suivi jusqu'à la fin.

(1) « Les membres les plus sensés des états, dit Rapsaet, étaient d'avis d'ouvrir les conférences que Léopold proposait. Il fut même projeté un plan de négociation et d'arrangement par quelques membres des états de Flandre. Mais le parti de Van der Noot, appuyé par la populace, parvint à empêcher de répondre à ces propositions. » *Messager des sciences historiques*, t. IV.

La Prusse, profitant des circonstances pour prendre à l'égard de l'Autriche une attitude hostile, s'était le plus avancée relativement aux Belges. On a vu que, le 4 janvier, le ministère de Berlin avait proposé au cabinet de Saint-James de reconnaître immédiatement l'indépendance du pays, mais sous condition que la nouvelle république prendrait l'engagement de se donner une constitution *approuvée par les alliés* et de ne point se lier avec d'autres puissances (1). Cette proposition fut déclinée, le 9 février, par le duc de Leeds : « Il » ne nous paraît point, disait-il, qu'il existe dans ce » moment-ci aucun motif de convenance ou de bonne » politique, qui doive nous porter, soit à reconnaître » l'indépendance des provinces belgiques, en première » instance, soit à nous y engager éventuellement, même » en supposant qu'on remplît exactement les condi- » tions énoncées dans le mémoire de la cour de Ber- » lin, car il est plus que probable que les nouveaux » états, sentant augmenter les embarras de leur posi- » tion, ainsi que leurs dissensions internes, *en seront* » *d'autant plus disposés à souscrire à toutes les conditions* » *que les alliés voudraient leur imposer, pour engager* » *ces derniers, pour ainsi dire à tout prix, à reconnaître* » *et à soutenir leur indépendance.* » Cependant, M. de Hertzberg insistait : avant même d'avoir reçu la note du 9 février, prétextant les intrigues de la démocratie française en Belgique et les préparatifs militaires de l'empereur, il demandait de nouveau que les trois cours reconnussent l'indépendance de la nouvelle république et se missent en état de guerre. Mais le cabinet anglais, de son côté, était décidé à entraver les

(1) *Voy.* p. 23.

projets ambitieux de la Prusse : quoiqu'il eût décliné la médiation que lui offrait Joseph relativement aux troubles des Pays-Bas, il ne voulait nullement entrer en guerre avec l'Autriche; il refusa donc, le 26 février, d'adhérer aux nouvelles propositions de la cour de Berlin. Le même jour, les états généraux de Hollande prirent une résolution semblable, mais avec cette différence qu'ils recommandaient la réunion d'un corps de troupes alliées, mesure à laquelle le cabinet anglais ne voulait pas même se prêter. Du reste, aucune des trois puissances, pas même la Prusse, ne voulut reconnaître officiellement les envoyés que le congrès belge avait décorés du titre de ministres plénipotentiaires.

Le cabinet de Berlin, pour animer ses alliés, n'avait cessé de leur dénoncer que le parti constitutionnel de France intriguait à son tour afin de s'emparer de la révolution belge. Le 11 février, M. de Hertzberg disait à l'ambassadeur d'Angleterre : « Ne forçons pas les états » et le peuple à se jeter entre les bras de la France, où » ils seront toujours sûrs de trouver de l'appui de la » part du parti démocratique, qui jouit actuellement » de tant d'influence. » Il signalait ensuite l'existence d'un parti français, très-considérable, non-seulement en Flandre, mais à Bruxelles même, parti mené par la puissante famille du duc d'Aremberg, et surtout par son frère, le comte de La Marck. Le 18, M. de Hertzberg faisait parvenir à l'ambassadeur de Hollande des renseignements plus détaillés : « On vient d'apprendre » d'une manière indubitable, disait-il, que le marquis » de La Fayette, qui a notoirement une influence pré» pondérante dans l'assemblée nationale de France, en» tretient des liaisons étroites à Bruxelles avec le parti » démocratique; qu'il fait tout son possible pour faire

» agréer aux provinces belgiques le système démocra-
» tique de la France, pour les lier avec la nation fran-
» çaise sous le stathoudérat *de l'archiduchesse d'Au-*
» *triche;* qu'il a même offert des troupes pour leur
» soutien, et qu'il les a assurés que, peut-être plus tôt
» qu'on ne pensait, les patriotes hollandais parvien-
» draient à rétablir le système populaire dans leur
» patrie même. » Les détails qui vont suivre démontre-
ront si le cabinet de Berlin était bien informé.

Dès les premiers jours du soulèvement de la Belgique contre Joseph II, le cabinet de Versailles ainsi que les membres les plus influents de l'assemblée constituante s'étaient vivement préoccupés de cette autre révolution qui éclatait aux portes de la France. Le ministère de Louis XVI, surtout après les terribles scènes des 5 et 6 octobre 1789, désirait éloigner du royaume le duc d'Orléans, que l'on accusait d'être l'un des principaux moteurs des troubles. M. de Montmorin forma le projet de le donner au Brabant pour souverain. Mais il y avait alors à Paris un homme plus puissant que le ministre des affaires étrangères, plus puissant que le roi lui-même : c'était le commandant de la garde nationale, La Fayette, dont l'influence s'était encore accrue depuis qu'il avait eu la gloire de défendre, le 6 octobre, la famille royale contre les hordes qui assiégeaient le palais de Versailles. La Fayette, se défiant du duc d'Orléans, s'opposa à l'exécution du plan conçu par M. de Montmorin et obligea le prince à partir pour l'Angleterre, malgré les menaces de Mirabeau, qui semblait vouloir le protéger. Quelque temps après, comme on l'a vu, La Fayette s'était également servi de son influence pour faire refuser par l'assemblée constituante le manifeste de Van der Noot. Quel était donc son but? Il l'a

indiqué lui-même dans ses *Mémoires* : « J'aurais voulu, dit-il, que les états eussent adopté le principe d'une assemblée vraiment nationale, pour faire une constitution à la française. Peu m'importait alors que ce fût un prince autrichien qu'on mît à la tête de ce gouvernement. » Pour réaliser ce plan, il fallait s'attacher à ruiner l'influence de Van der Noot et de ses adhérents, favoriser le parti de Vonck, et offrir aux Belges, en échange de la protection équivoque de la ligue anglo-prussienne, l'assistance de l'assemblée constituante. La Fayette avait donc engagé M. de Montmorin à envoyer des agents en Belgique pour répandre les idées françaises (1), à concentrer des troupes sur les frontières, afin de s'opposer à l'intervention armée de la ligue anglo-prussienne, à favoriser, enfin, autant qu'il le pouvait, le parti progressif. La Fayette lui-même correspondait avec MM. de Sémonville et de la Sonde, agents du ministère français en Belgique, et il avait des entrevues très-fréquentes avec M. Torfs, qui avait été

(1) Dans le courant de février, le général Schlieffen écrivit de Liége à La Fayette pour s'éclaircir rondement avec lui *de soldat à soldat* sur les affaires de la Belgique. Il lui demandait, entre autres : « M. de La Marck agit-il ou non de l'aveu de votre nation? Veut-il sérieusement l'indépendance de la Belgique, ou voudrait-il en amener la réconciliation avec ses anciens maîtres du sein de la fermentation qu'il y excite? » La Fayette répondit : « Je dois vous dire que la personne dont vous me parlez agit de son propre mouvement comme citoyen né du Brabant et que ses démarches dans sa patrie ne sont aucunement dirigées par notre gouvernement. » Il paraît, cependant, que M. de La Marck, ayant eu connaissance de cette lettre, ne fut pas très-satisfait de la réponse de La Fayette. Celui ci dit à ce sujet dans une note de ses *Mémoires* : « M. de La Marck avait lui-même déclaré qu'il parlait comme Belge, et ne se regardait point comme instrument du gouvernement français. La réponse que fit La Fayette à son sujet était conforme à la vérité. C'est avec Mirabeau que M. de La Marck faisait ses plans de Belgique. »

d'abord envoyé en France par l'ancien comité de Breda et qui représentait maintenant le parti démocratique. M. Torfs recueillit dans ces entrevues les bases d'un plan d'accommodement; il rédigea en conséquence un projet qui obtint l'approbation d'un comité composé de MM. de Montmorin, La Fayette et de Ségur, et qui fut même communiqué à M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Paris. M. Torfs partit ensuite pour Bruxelles avec les propositions que le ministère français avait faites siennes; elles portaient en substance : 1° Que les Pays-Bas se choisiraient un chef constitutionnel dans la maison d'Autriche, c'est-à-dire, dans la famille du monarque; 2° que l'on établirait une représentation libre et élective choisie dans les trois ordres, au gré de la nation; 3° que l'armée serait nationale et qu'elle prêterait serment non-seulement au chef, mais aussi aux représentants de la nation; 4° que le corps des représentants serait dispensateur des revenus de l'État. MM. de Montmorin et La Fayette promettaient de disposer la maison d'Autriche à accéder à ces arrangements avant la fin du mois de mai. On peut dire aujourd'hui que ce projet était une planche de salut pour les Belges : nous allons voir comment il fut accueilli. Quand M. Torfs revint à Bruxelles, le 16 février, il s'empressa de communiquer les propositions de MM. de Montmorin et La Fayette à Van der Noot et à Van Eupen. Or ceux-ci étaient plus que jamais persuadés de l'excellence de leur politique, depuis que M. Van Leempoel avait adressé de La Haye aux états généraux la dépêche suivante, sous la date du 7 : « Je suis non-seulement au-
» torisé, mais chargé d'assurer V. H. P. qu'aucune des
» trois cours alliées n'a la moindre idée de nous gou-

» verner, de nous dicter la loi, ni de nous gêner le » moins du monde ; que jamais non plus elles n'exigeront » le moindre sacrifice de notre part, mais que, pour ce » moment et pour ce moment-ci seulement, leur propre » sûreté ne leur permet pas de voir avec indifférence « que notre constitution actuelle, celle qui a fait l'objet » de toutes nos réclamations et qui est le titre de notre » insurrection, soit altérée par qui que ce soit; que, » plus tard, nous serons bien les maîtres de faire ce » que nous voudrons. » Fiers de cette adhésion, Van der Noot et Van Eupen rejetèrent avec mépris les propositions de MM. de Montmorin et La Fayette; ils poussèrent même l'oubli des convenances jusqu'à menacer M. Torfs, s'il osait publier le projet dont il était porteur. « Je vous conseille de ne pas en parler en public, lui dit Van Eupen, si vous ne voulez pas recevoir des coups de bâton. » Ainsi, les chefs du gouvernement, toujours aveugles, repoussaient alors, avec une légèreté incroyable, une combinaison que plus tard ils eussent été trop heureux de voir adoptée. Personne ne caractérisa mieux la situation que Van der Mersch, qui ne se targuait pas de finesse politique, mais qui avait du bon sens : « A présent, dit-il, on vous offre de l'or; qui sait si plus tard vous obtiendrez du cuivre? »

Que devenait, au milieu de toutes ces préoccupations, l'administration intérieure du pays? Impatients d'essayer leurs forces, les délégués des assemblées provinciales, qui réunissaient dans leurs mains le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, portèrent leur attention sur une foule d'objets, mais ils n'approfondirent rien; aussi leur domination ne laissa-t-elle guère de traces dans l'organisation intérieure de la Belgique.

On sait que les états généraux délibéraient sur les

matières concernant la généralité des provinces; et que le congrès statuait sur les objets qui lui étaient spécialement déférés par le traité d'union. Les états généraux se réunissaient, nous l'avons dit, trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de cinq heures de l'après-midi à neuf. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le président communiquait les pièces relatives aux affaires soumises à l'examen de l'assemblée. L'exposé de chaque affaire était présenté par un rapporteur; la parole était donnée ensuite à ceux qui désiraient l'obtenir dans l'ordre des siéges qu'ils occupaient, en commençant par celui qui était assis à la droite du président. La discussion était close par un résumé du rapporteur ou du président, et on allait ensuite aux voix par province (1). Le congrès s'assemblait tous les jours. Pour accélérer la marche des affaires, il ne tarda pas à se partager en trois comités : comité politique, comité de guerre, comité des finances; et tous les membres devaient nécessairement faire partie de l'un ou de l'autre de ces comités (2). Il y avait en outre un comité de vivres et un comité pour l'armement

(1) Ces détails sont empruntés aux *Documents politiques et diplomatiques*, publiés par M. Gachard. — Les états de 1790, dit M. Gachard, n'eurent ni secrétaire ni greffier; ils confièrent la rédaction des procès-verbaux de leurs séances et celle de leurs dépêches à l'avocat Rosier, garde de leurs archives.

(2) Le comité politique fut composé de MM. Van Eupen, de Nieuport, chanoine de Tournai, le marquis de Wemmel, Petit, chanoine de Gand, et le baron d'Haverskercke. — Le comité de guerre, de MM. H. Van der Noot, l'abbé de Tongerloo, Delattre, Hoverlant, de la Saulx, l'abbé de Boneffe, Syben, J. F. L. Van der Noot de Wanninck, F. Van der Meersch, le baron de Peuthy, de Bousies de Rouveroy, Lambrechts. — Le comité des finances, de MM. De Smet, Deurwaerder, l'abbé de Rolduc, Gendebien, l'abbé de Saint-Denis, Van der Stichele, Smeesters, Beckman, De Cauwer, Anthoine.



et les fournitures militaires. Les trois comités principaux statuaient sur les affaires de leur ressort respectif; mais ils ne pouvaient conférer aucune place. Tous les jours, un membre de chaque comité se rendait à l'hôtel du congrès, à neuf heures précises du matin, et ces trois membres distribuaient les affaires entre les comités dont ils étaient les délégués. A neuf heures et demie, les trois comités s'assemblaient et s'occupaient pendant deux heures des affaires qui les concernaient. A onze heures et demie, le congrès se réunissait et discutait les affaires politiques ainsi que celles sur lesquelles les comités n'avaient cru pouvoir statuer. A la fin de la séance, il était donné lecture des résolutions tant des comités que du congrès, et, lorsqu'elles avaient été approuvées, le président les rêvetait de sa signature.

Après avoir créé un département général de la guerre, qui devait avoir la surintendance de tous les bureaux militaires établis dans les provinces, les états généraux avaient cherché les moyens de fournir des recrues à l'armée. Par une circulaire du 1er février, ils avaient soumis aux assemblées provinciales un projet de souscription patriotique pour subvenir aux frais de la guerre. Les états devaient inviter tous les corps ecclésiastiques et civils (les administrations provinciales et communales exceptées), ainsi que les citoyens aisés de tous les ordres et de toutes les classes, à souscrire pour la solde d'un ou de plusieurs hommes, à raison de *dix sols* par jour, jusqu'à ce que l'indépendance et la liberté du pays eussent été reconnues, ou pendant tel terme limité que chaque souscripteur voudrait fixer. Les personnes peu aisées pouvaient se réunir au nombre de deux, trois ou

quatre, pour former la solde d'un homme. Les états généraux avaient voulu ne pas imposer des charges nouvelles à la classe la moins aisée et donner cependant à tous les citoyens, à ceux mêmes qui, par état, ne pouvaient pas porter les armes, la noble faculté de défendre la patrie. Quelque louable que fût ce plan, il eut peu de succès, malgré des recommandations pressantes et réitérées (1). Comme la plupart des membres de l'assemblée générale, étrangers jusque-là au gouvernement, étaient peu versés dans les matières financières et économiques, on avait fait un appel à la vieille expérience de M. le comte Cornet de Grez. Cet excellent administrateur, qui appartenait aussi à l'école progressive, avait été successivement auditeur de la chambre des comptes et membre du conseil de finances, sous Marie-Thérèse, puis membre du conseil royal du gouvernement sous Joseph II. Destitué en 1787, pour avoir désapprouvé le système de l'empereur, il s'était retiré dans la Flandre française, où il se proposait de finir ses jours. C'était un homme instruit, intègre, modéré, et dont le crédit avait été très-grand sur la magistrature et même sur la bourgeoisie; aussi, lorsque la révolution eut éclaté, les archiducs avaient-ils cherché, mais en vain, à le ramener dans le parti impérial. Une députation fut envoyée par les insurgés à M. Cornet, et il leur promit ses services; ne désirant

(1) Dans une lettre du 4 mars, adressée à la magistrature communale d'Anvers, pour lui témoigner leur gratitude au sujet de la *réception gracieuse et honorable* qui leur avait été faite dans cette ville, Van der Noot et Van Eupen exhortent, au nom des états, les Anversois à se prêter avec tout le zèle dont ils sont capables au succès des *inscriptions patriotiques*. Lettre inédite tirée de la collection d'autographes de M. Bogaerts d'Anvers.

ucune place, il se proposait seulement d'éclairer ses
ɔncitoyens sur divers objets, notamment sur les
nances. En effet, M. Cornet présenta successivement à
assemblée souveraine un plan d'organisation pour les
ouanes, un projet tendant à favoriser la pêche natio-
ale et un projet d'emprunt consistant en une levée de
'ois millions de florins sur les biens du clergé, dont
:s intérêts auraient été payés par l'État, et dont le
ıpital aurait été remboursé en dix années. Mais on ne
onna pas suite à la plupart des projets de M. Cornet
e Grez; comme les différentes provinces, en vertu du
'aité d'union, devaient toujours être consultées, il ré-
ıltait de cette obligation que les rivalités particulières
ɜ substituaient à l'intérêt général. C'est ainsi que le
épartement de la guerre ayant voulu fixer à Gand, où
était établi sous le gouvernement impérial, le maga-
n général des fournitures militaires, les députés ne
urent s'entendre, car ceux du Hainaut combattaient
vec chaleur les prétentions des Flamands.

Mais un acte qui ne rencontra aucune opposition, fut
: rétablissement solennel de l'université de Louvain.
'ès que l'indépendance du pays eut été proclamée, les
ınq facultés avaient été de nouveau réunies dans la
té de Juste Lipse, et les professeurs, naguère persé-
ıtés par le gouvernement autrichien, avaient repris
aisiblement leurs chaires. Toutefois le corps académi-
ue n'était pas satisfait; il voulait une réhabilitation.
[. Clavers, à qui les fonctions de *recteur magnifique*
vaient été rendues, présenta, au nom des professeurs,
ne requête aux états de Brabant pour les supplier de
:ter « un regard favorable sur le rétablissement des
études, » de rendre à l'académie tous ses priviléges,
t de prendre « ce corps incontestablement braban-

» çon » sous leur protection spéciale. Faisant droit à cette requête, les états de Brabant autorisèrent la réintégration solennelle de l'université. Cette cérémonie eut lieu le 1er mars, avec le concours du cardinal archevêque de Malines et en présence des représentants du duché, du congrès souverain et d'une foule immense. Les cours de droit et de médecine se donnèrent alors comme autrefois ; et quant aux leçons de philosophie, elles furent reprises au point où elles avaient été interrompues deux ans auparavant.

Le congrès, comme pouvoir exécutif, s'était aussi occupé des négociations politiques, des finances et de l'organisation de l'armée. Il avait nommé deux nouveaux négociateurs, M. le chevalier de Bousies, pour Berlin, et M. le comte de Thiennes pour Paris ; il avait reçu l'offre, de la part des abbés de Tongerloo et de Saint-Bernard, de lever autant de millions qu'on pourrait sur le *crédit temporel* de leurs abbayes afin de pourvoir aux besoins du pays ; enfin, il avait également repoussé avec énergie les propositions de Léopold. De toutes les assemblées provinciales, celle de la Gueldre seule inclinait positivement pour un accommodement ; elle avait écrit en conséquence au congrès pour appeler son attention sur les propositions avantageuses que faisait le nouveau souverain et pour émettre l'opinion qu'il fallait en profiter. Le congrès répondit aux états de Gueldre que l'on ne pouvait guère se fier à cette sorte de promesses, et que d'ailleurs l'union précédemment jurée empêchait toute province de songer à un accommodement quelconque avec la maison d'Autriche.

Cependant la lutte engagée entre les partis qui divisaient la Belgique, allait absorber l'attention du pays et de l'assemblée souveraine. Les conseils n'a-

vaient pas manqué aux conservateurs pour prévenir ce déplorable conflit. A peine M. Cornet de Grez avait-il été introduit dans les états généraux qu'il avait fortement insisté sur la nécessité de pourvoir à l'organisation intérieure de la province de Brabant de manière à obtenir une entière tranquillité. Malheureusement le congrès ne montra pas cette prévoyance; il intervint dans la lutte, en recommandant, il est vrai, l'union et la modération, mais de telle sorte que les novateurs semblaient seuls coupables. « L'union et le patrio-
» tisme, disait-il dans une circulaire adressée aux états
» provinciaux le 5 mars, l'union et le patriotisme sont
» les armes avec lesquelles nous avons conquis notre
» liberté; c'est avec les mêmes armes qu'il nous faut
» l'affermir. La nation belgique s'est toujours distin-
» guée par sa sagesse; elle n'a jamais eu d'occasion
» plus importante d'en donner des preuves. Tous les
» yeux sont ouverts sur elle; si elle sait conserver *ce*
» *bon esprit qui lui a fait préférer, dans tout temps, ses*
» *maximes anciennes aux systèmes de nouveauté,* elle
» restera libre et indépendante; si elle l'abandonne,
» elle retombera sous l'oppression. Son ennemi a dés-
» espéré de l'assujettir par la force; il n'espère plus
» que dans les insinuations qu'il emploie de toutes
» parts pour introduire l'esprit de nouveauté. Plu-
» sieurs citoyens sont déjà égarés; ils croient ne suivre
» que l'impulsion de leur zèle, et ils servent en effet
» les vues de l'ennemi qu'ils ont aidé à chasser... Par-
» lez-leur au nom de la patrie qu'ils croient servir;
» faites-leur sentir qu'on ne peut la sauver qu'en réu-
» nissant tous les sentiments et tous les efforts; que
» toute division, tout esprit de parti, causera nécessai-
» rement sa perte; ils rentreront, sans doute, dans le

» sein de l'union... Engagez-les surtout à cesser de » répandre des écrits : il n'est pas temps de discuter; » il faut nous défendre, et c'est en vain qu'on examine » ce qui peut convenir à un bon gouvernement, si on » se conduit de manière à se laisser ravir la liberté. » L'effet naturel de ces écrits est de ralentir le patrio- » tisme, et de faire croire aux étrangers que notre » république naissante est en proie aux divisions. La » nation, détournée de son but véritable par toutes les » brochures dont elle est inondée, devient, pour ainsi » dire, indifférente sur sa position ; la souscription pa- » triotique, dont on avait lieu d'attendre des effets » prodigieux, languit dans plusieurs endroits; l'égoïsme » semble succéder au dévouement, et, si l'on n'était » pas certain d'ailleurs de l'esprit national, on croirait » que les Belges ne savent pas être libres... » Cette circulaire contenait d'excellents conseils : il était à craindre, en effet, que la lutte des partis ne portât des coups mortels à la nouvelle république; l'union seule pouvait la sauver et la consolider.

Mais c'était à la majorité qu'il appartenait d'établir cette union; le sacrifice de quelques abus, quelques concessions au profit de toutes les classes, voilà ce que demandaient les vrais progressistes, et voilà ce que refusaient les conservateurs! Leur préoccupation habituelle, ce n'était pas le désir de réaliser les vœux des citoyens les plus éclairés, des patriotes les plus recommandables, c'était la crainte de déplaire à ces puissances, qu'ils appelaient les *alliées* de la Belgique, mais dont ils étaient les dupes.

Ces puissances leur recommandaient instamment de ne pas toucher aux vieilles constitutions du pays; et, en même temps elles encourageaient les progressistes

ı persévérer dans leurs tentatives. Tandis que M. Van ɹeempoel écrivait de La Haye que les cours alliées 'erraient avec déplaisir le moindre changement aux 'ieilles chartes, M. de Jarry, agent des principaux lémocrates à Berlin, mandait toute autre chose à ses ;ommettants (1). L'intention du roi de Prusse, disait-il, ;tait d'envoyer M. de Schlieffen à Bruxelles, et celui-ci 'éunirait Van der Noot, Van Eupen, l'évêque d'Anvers, es membres les plus influents du congrès, les ducs l'Aremberg et d'Ursel, le comte de la Marck, etc.)ans cette entrevue on s'entendrait sur un plan de ;onciliation et sur les moyens de constituer la républi-que d'une manière assez solide pour ne pas mettre le 'oi dans le cas de reconnaître l'existence et l'indépen-lance d'un fantôme. Après avoir dit que le roi recon-ıaissait la nécessité de faire droit aux réclamations de ;eux qui voulaient compléter la représentation natio-ıale, M. de Jarry ajoutait que le monarque pensait que es principaux sujets de division disparaîtraient si l'on ıccordait aux habitants des campagnes la faculté de se 'aire représenter aux états. Il fallait aussi travailler ;ans relâche à constituer la puissance militaire sous ıne forme régulière et forte. Pour cela le duc d'Ursel levait reprendre, avec le titre de ministre, la prési-lence du département de la guerre, sous l'autorité ;ouveraine du congrès, Van der Mersch devait avoir le .itre de généralissime de la république, le général Shœnfeld le commandement de toute la cavalerie, sous es ordres de Van der Mersch et du comte de la Marck, 'infanterie devait avoir pour chef un autre ami de

(1) *Pièces justificatives du mémoire pour Van der Mersch* (Lille, 1791), . II, p. 345.

Vonck, le baron de Haack, et enfin M. de Jarry devait diriger l'état-major, l'artillerie et le génie. Quoique cette dépêche n'eût pas un caractère officiel, elle avait été indubitablement suggérée par un homme approchant du cabinet de Berlin; et qu'on eût voulu mystifier ou tromper M. de Jarry, il n'en est pas moins vrai que sa lettre devait encourager ses amis politiques (1).

Ne voulant pas renoncer à des convictions qui leur paraissaient honorables et patriotiques, espérant de faire prévaloir un système réclamé par les progrès des lumières et par l'équité, excités enfin par les insinuations du dehors et par les menaces mêmes de leurs adversaires, les démocrates ne cessaient de combattre l'égoïsme des partisans de Van der Noot. La *société patriotique*, qui avait succédé au comité naguère proscrit, avait recruté de nombreux affiliés dans les classes les plus éclairées (2), et Vonck en avait été élu président. Déclaré le chef de l'opinion progressive, Vonck crut devoir détruire les calomnies dont son parti était l'objet en faisant connaître nettement le but qu'il poursuivait; et ce fut dans cette intention qu'il rédigea, avec la collaboration de MM. Verlooy et Dondelberg, les *Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant*. Pour rassurer immédiatement ses adversaires et ôter tout prétexte à la calomnie, Vonck commençait par déclarer, dans la deuxième édition de ce manifeste, que son but était de détourner la

(1) Le général de Schlieffen correspondait aussi de Liége avec le duc d'Ursel; nous tenons ce fait de la personne qui servait d'intermédiaire.

(2) Un correspondant du *Moniteur universel* en portait le nombre à 2,000.

convocation d'une assemblée nationale, qu'il croyait aussi inutile que dangereuse dans un pays où d'excellentes *lois fondamentales* ne laissaient à désirer, pour le bonheur public, qu'un gouvernement assez bien constitué pour que ces lois n'eussent plus à craindre de nouvelles infractions. Le publiciste reconnaissait aussi l'autorité suprême du congrès; il ne s'occupait que de l'organisation intérieure du Brabant, mais les questions qu'il soulevait intéressaient toutes les provinces. N'imitant pas M. d'Outrepont, qui voulait introduire en Belgique les comices de l'ancienne Rome et bouleverser toute l'ancienne organisation politique du pays, Vonck, après avoir démontré, en s'appuyant sur les traditions historiques, que les états de Brabant n'étaient pas appelés à succéder au dernier duc, se bornait à demander que l'on comblât la lacune laissée dans la constitution depuis la déchéance de Joseph II et que l'on complétât aussi la représentation nationale. Quoique nous ayons déjà esquissé le plan de Vonck, ce sujet est trop important pour ne pas le traiter avec de nouveaux détails. Voici comment le chef de l'opinion démocratique proposait d'organiser les trois ordres : il maintenait dans les états les membres actuels du premier ordre, c'est-à-dire les chefs des grandes abbayes, mais il proposait de leur adjoindre un nombre égal de représentants élus par les curés et les chapitres d'hommes, et de cette manière il arrivait à une représentation équitable du clergé régulier et du clergé séculier; il conservait de même les membres actuels du second ordre, mais il proposait de leur adjoindre un nombre égal de personnes choisies par cette partie de la noblesse jusqu'alors exclue des états; enfin, il demandait le doublement du tiers état, c'est-à-dire qu'il

voulait ériger dans le troisième ordre une seconde chambre, composée des délégués des petites villes et du plat pays. Il désirait, en outre, que la première chambre du tiers état, composée des députés des chefs-villes, fût ouverte à d'autres personnes qu'aux chefs de certaines corporations : moyennant le payement d'un cens de 150 florins, il aurait voulu que les personnes exclues des deux premiers ordres, pussent se faire agréger à l'une ou à l'autre corporation, à l'effet seulement d'être électeurs et éligibles lorsqu'il s'agirait de nommer les délégués des chefs-villes. Un délégué du clergé, un délégué de la noblesse, deux délégués du tiers état et un délégué du conseil souverain de Brabant composeraient un conseil d'État; la présidence de ce conseil, déférée successivement au délégué de chaque ordre, ne durerait que six mois, mais on devait décider postérieurement si les charges de conseillers seraient à vie ou temporaires. Le pouvoir exécutif devait être confié au conseil d'État, le pouvoir législatif restait aux états, et le pouvoir judiciaire aux tribunaux qui l'avaient exercé jusqu'alors. Si un conflit surgissait entre deux des trois pouvoirs, la contestation devait être décidée par le troisième; si ce troisième pouvoir était la représentation nationale et qu'il y eût partage de voix, deux ordres contre deux (car on considérait la nouvelle chambre du tiers état comme un ordre), l'affaire était portée à la connaissance du congrès qui jugeait en dernier ressort. Tel était le plan de Vonck, équitable, modéré, n'excluant aucune opinion, respectant les droits acquis, mais satisfaisant aussi aux réclamations légitimes du parti progressif. Du reste, Vonck présentait ce projet avec une singulière modestie. « Je serais trop heureux, disait-il, si mes *Con-*

» *sidérations* inspiraient à des personnes plus éclairées » que moi le désir de combattre mon système et d'en » proposer un meilleur. » Comment répondit-on à cet appel? Par des déclamations furibondes. « S'il fallait, » s'écria Feller, opter entre ces deux extrémités ter- » ribles, ou d'établir parmi nous le règne de la *cohue* » *nationale française*, ou de rentrer sous le pouvoir » du souverain dépossédé, la nation n'hésiterait pas » dans la détermination du choix. J'irais moi-même » rappeler d'Alton avec tout ce qu'il y a de bour- » reaux dans la milice autrichienne, et nous prépa- » rerions, en attendant, nos rues pour les voir joncher, » comme ci-devant, des cadavres de nos citoyens (1). » Le plan de Vonck n'aurait pas dû alarmer le clergé, car, loin de lui être contraire, il tendait à lui con- server son influence; malheureusement le clergé in- férieur, en faveur duquel Vonck réclamait des droits politiques, était sous la dépendance absolue des pré- lats, et il partagea leurs ressentiments. On ne faisait d'ailleurs aucune distinction entre les modérés et les exagérés, entre ceux qui voulaient seulement amé- liorer la constitution et ceux qui voulaient la détruire,

(1) L'auteur du *Mémoire pour Van der Mersch* assure que « les prê- tres fanatiques du Brabant refusaient l'absolution à ceux qui lisaient les écrits de Vonck et particulièrement les *Considérations impartia- es.* » Il parut une réfutation de cet ouvrage signée par H. J. Van der Hoop, qui s'intitulait *Avocat du peuple.* Ce singulier écrivain débutait en ces termes : « *Surrexit Israel quasi vir unus.* Telle est l'image que nous donne l'Écriture sainte des nations en général; tel doit être l'esprit des Belges dans ce moment pour détruire leurs ennemis inter- nes en chassant en même temps l'ennemi commun. Les brochures que je réfute avec dégoût, quoique composées par des avocats qui préten- dent à des connaissances, contiennent le germe d'une discorde soute- nue par les faussetés les plus manifestes, les plus grossières, etc. »

entre ceux qui réclamaient quelques réformes nécessaires et ceux qui désiraient un bouleversement. Les uns et les autres étaient enveloppés dans la même condamnation.

Bientôt il fut impossible de contenir plus longtemps l'irritation qui régnait dans les deux partis. Malgré le blâme formel de Vonck et des membres les plus sages de la *Société patriotique*, quelques exaltés, obéissant à des influences étrangères (1), avaient formé le dessein de secouer ouvertement le joug des états pour convoquer une assemblée nationale. Jamais complot ne fut plus mal ourdi et n'eut un résultat plus fâcheux pour ses auteurs. Le 25 février, les conjurés les plus résolus s'étaient rendus à l'église de Sainte-Gudule, et, à l'issue de la grand'messe, un cri s'éleva: *Vive le peuple! Plus d'états souverains! Vive la souveraineté du peuple!* La foule, qui ne comprenait pas encore de quoi il s'agissait, commença par applaudir; mais lorsqu'elle eut vu paraître les cocardes françaises, dont les conjurés s'étaient munis, elle les couvrit de huées. Un grand tumulte s'éleva; les conjurés voulurent fuir; mais ils tombèrent entre les mains des émissaires de Van der Noot qui les maltraitèrent rudement et qui les auraient peut-être massacrés sans l'intervention des volontaires (2). Bientôt la ville entière fut en rumeur; les cinq serments, toutes les compagnies de volontaires prirent les armes, et sans leur vigilance et leur fermeté, on aurait peut-être eu dès lors de grands

(1) Ce complot, croyait-on, avait été organisé par les émissaires français : Sémonville, Ruel, le comte de Proli, et le chevalier Fox, écossais.

(2) Feller, dans son *Journal historique* (nº du 15 mars 1790), dit : « Il y a eu des rossades sonores et terribles, mais pas de tueries. »

lésordres à regretter. Van der Noot et Van Eupen, de eur côté, avaient fait une concession extraordinaire oour apaiser les démocrates ; on avait lu dans la chaire le Sainte-Gudule et affiché partout une déclaration conçue en ces termes : « Nous, soussignés, déclarons » que le manifeste du peuple brabançon aura lieu en » tous ses points, et que tout ce qui se fait, se fait au » nom du peuple *en qui la souveraineté réside,* et que » les états n'ont jamais prétendu y contrevenir. »

Si cette déclaration, très-adroite d'ailleurs, eût été oyalement exécutée, il est probable qu'elle eût prévenu les déplorables scènes que nous allons raconter, âche bien douloureuse, car, il n'y a rien de commun entre la lutte régulière et pacifique des partis auquel nous sommes habitués aujourd'hui dans les états constitutionnels, et ces funestes discordes qui hâtèrent à la fin du dix-huitième siècle la chute de la Pologne et de la Belgique.

La déclaration de Van der Noot et de Van Eupen constatait la puissance du parti démocratique, et, en effet, les progressistes dominaient encore à cette époque dans Bruxelles, car ils pouvaient s'appuyer sur la milice bourgeoise. Des six compagnies qui composaient cette garde nationale, quatre étaient connues pour leur attachement aux chefs de la société patriotique; deux seulement paraissaient dévouées aux états (1). Van Eupen essaya d'abord, par l'intervention de la magistrature communale et du département général de la guerre, d'affaiblir la plus redoutable, celle qui était

(1) Les quatre compagnies dévouées au parti progressif étaient commandées par le duc d'Aremberg, le baron de Loën, le vicomte de Valckiers et Montclergeon ; les deux autres par le baron d'Howes et 'ranquen.

commandée par le vicomte de Walckiers (1). Sous prétexte que les anciennes coutumes de Bruxelles ne permettaient pas à chacun des cinq serments de former plus d'une compagnie de trois cents volontaires, le magistrat rendit une ordonnance qui supprimait la seconde compagnie du serment de Saint-Sébastien, levée par Walckiers. Mais celui-ci, après avoir soutenu ses droits dans deux lettres adressées au département de la guerre, résolut de braver ouvertement la magistrature communale; le 28 février, il rassembla ses volontaires, et, après avoir fait charger les armes, il alla lui-même relever les postes qui lui furent immédiatement cédés par la compagnie de Montclergeon. Cet acte de désobéissance n'excita aucun murmure; la marche du noble banquier ressemblait au contraire à un triomphe; le peuple, dans les rues, les dames, aux fenêtres, tout le monde criait : *Vive Walckiers!* Voyant l'insuccès de leur première tentative, les chefs de l'oligarchie résolurent de désorganiser les compagnies bourgeoises en jetant parmi elles un brandon de discorde. Cédant encore aux suggestions de Van Eupen, le capitaine d'une des compagnies aristocratiques, Franquen, présenta aux volontaires la formule d'un serment qu'ils devaient prêter aux états de Brabant, *comme souverains*. Mais la majorité, rejetant bien loin cette proposition, résolut d'adopter une autre formule présentée par Walckiers et

(1) Walckiers, qui se montra un des défenseurs les plus généreux et les plus fidèles de Vonck, était banquier de la cour de Bruxelles et chef de la célèbre maison de commerce, connue sous le nom de *Nettines*. Cette maison était liée de très-près à celle de *La Borde*, et, par des alliances plus éloignées, aux *Calonne*, et à presque toute la haute finance de France; enfin, par les relations de la banque, au commerce d'argent de toute l'Europe.

qui avait pour objet de faire jurer fidélité à la *nation*, sans mentionner aucunement les états. Ce conflit porta au comble l'irritation des deux factions. Les volontaires les plus exaltés, certains d'entraîner leurs camarades, demandèrent deux fois le consentement de Vonck pour jeter les membres des états par les fenêtres de leur salle; mais le chef de l'opinion progressive, toujours ennemi des moyens violents, refusa de s'associer à un acte qui pouvait avoir des conséquences incalculables. Ses adversaires profitèrent immédiatement des scrupules qui l'arrêtaient. Van der Noot, espérant éviter une protestation peut-être décisive, proposa une formule qui ne parlait pas de fidélité aux états ni à la nation, mais simplement de soumission à la magistrature communale. Les idées conciliantes de Vonck avaient prévalu, la majorité s'était ralliée à cette formule; et la prestation du serment avait été fixée au 9 mars. Mais, au jour indiqué, une nouvelle scission éclata dans la garde au sujet de l'interprétation qu'il fallait donner à la formule proposée par Van der Noot. Les deux compagnies, dévouées aux états, se trouvèrent seules devant l'hôtel de ville pour prêter entre les mains du ministre du congrès et du magistrat de Bruxelles le serment proposé; les quatre autres s'étaient réunies dans l'ancien collége des Jésuites. Van der Noot leur envoie des émissaires pour les inviter à se joindre à leurs camarades; mais tous les volontaires répondent qu'ils n'appartiennent qu'à la nation. Inquiet, désespéré, Van der Noot accourt lui-même et les exhorte à se soumettre, en leur faisant entendre qu'un plus long refus les exposera à être massacrés. Des cris de fureur répondent à ces menaces; déjà même les armes étaient levées contre l'imprudent négociateur, lorsque, pro-

tégé d'ailleurs par Walckiers qui le couvrait de son corps, il découvre sa poitrine et s'écrie : « Mes amis, » ouvrez-moi le cœur : vous y verrez le nom du peuple » gravé ; et pour vous convaincre, je cours à l'hôtel de » ville, pour engager le magistrat à consentir à votre » demande. » Les compagnies récalcitrantes le laissent partir; elles-mêmes le suivent bientôt sur la Grand'-Place, et, par leur attitude énergique, forcent leurs adversaires à céder. Toutes les compagnies s'étant formées en bataillon carré, un officier lit la formule suivante : « Moi, armé pour le maintien de la tranquillité publique, » jure *fidélité au peuple* et obéissance à mes supérieurs » ainsi qu'à mes officiers, quant au service, pendant le » temps que je resterai membre agrégé, et je jure l'union » entre tous les agrégés des serments respectifs. » Tandis que les capitaines des six compagnies prononcent à haute voix ce serment, tous les volontaires lèvent la main en signe d'approbation, et la foule, qui couvrait la place, applaudit avec enthousiasme. Le duc d'Ursel, présent à cette scène, est alors introduit dans le bataillon carré et proclamé à l'unanimité général des volontaires. On voulait lui faire oublier par cette marque de déférence l'ingratitude dont on avait payé le service qu'il avait rendu à la ville de Bruxelles en 1787 et l'empressement avec lequel il avait abandonné sa haute position en Autriche pour venir au secours de ses concitoyens. Quelques jours auparavant, un syndic des nations avait osé lui dire en pleine séance des états de Brabant qu'il était sur une liste de proscrits et que le peuple lui en voulait : il l'avait ainsi contraint à se retirer de l'assemblée (1). Tous les volontaires semblaient

(1) Ce fut à cette occasion que le duc d'Ursel adressa une apologie de



ressentir en ce moment l'injure faite à ce noble citoyen; des murmures violents s'élevaient contre ses persécuteurs. Van der Noot, qui était descendu de l'hôtel de ville, voit le moment où il va devenir victime de l'exaspération des volontaires; un seul espoir lui reste, c'est que M. d'Ursel, dont il connaît le caractère généreux, le défendra contre ses adversaires; il s'avance vers lui, lui tend les bras. Si le duc le repousse, Van der Noot est perdu, et son parti succombe peut-être avec lui; mais, loin de le repousser, le duc l'accueille avec transport et oblige ainsi les volontaires à le respecter.

Une longue agitation suivit cette scène; le congrès s'en émut, et il agita même la question de savoir s'il ne quitterait pas Bruxelles pour se retirer à Gand. Le 12, il prit une résolution dans ce sens : après avoir exposé que les divisions qui régnaient dans Bruxelles, et qui allaient parfois jusqu'aux menaces, ôtaient aux députés cette liberté et cette tranquillité que demandent les délibérations épineuses, il requérait les états de Brabant de lui faire connaître s'ils avaient pris des mesures pour pourvoir à sa sûreté.

Contents d'avoir remporté une première victoire, les progressistes retombèrent dans cette indécision qui leur avait déjà été funeste. Au lieu de surveiller les meneurs du parti oligarchique et de déjouer leurs manœuvres hostiles, ils se bornèrent à faire imprimer et à répandre avec profusion un remercîment de la *société patriotique* aux volontaires. Mais cet acte, par lequel la société voulait se faire reconnaître publiquement, ne produisit pas l'effet que s'en promettaient ses auteurs.

sa conduite à M. De Jonghe, pensionnaire des états de Brabant. Voir le *Mémoire pour Van der Mersch*, t. II, p. 351.

De mauvais citoyens, ayant recours à la calomnie et à d'autres moyens non moins condamnables, étaient de nouveau parvenus à jeter la désunion dans la milice citoyenne, et, en outre, à faire passer auprès des ignorants tous les chefs du parti démocratique pour des traîtres et des agents de Léopold (1). On assure aussi que dans des conciliabules, où siégeaient les meneurs de l'oligarchie et où étaient admis Maximilien Ivoy et Mottman, ceux-ci, rappelant comment l'on s'était défait des patriotes hollandais, avaient donné le plan des pillages et des proscriptions qui allaient bientôt affliger le pays (2). Telle était déjà l'exaspération de la populace, que Vonck courut à cette époque de véritables dangers; sortant de l'église du Finistère, le 14, vers onze heures du matin, il fut entouré par quelques exaltés, qui le menaçaient de le pendre à un réverbère, comme traître à la patrie; il échappa non sans peine des mains de ces forcenés et se sauva dans une maison du voisinage. Toutefois, pour proscrire les démocrates en masse, il fallait un prétexte, une occasion; cette occasion fut provoquée par les conservateurs eux-mêmes. Depuis plusieurs jours, divers membres des états de Brabant, le pensionnaire, entre autres, pressaient les progressistes les plus influents de faire connaître les

(1) Pour rétablir l'harmonie parmi les volontaires, la résolution suivante avait été prise dans une assemblée présidée par le duc d'Ursel et composée des chefs-doyens et officiers agrégés aux serments : « Que les » capitaines des compagnies seraient priés d'employer tous les moyens » possibles pour rappeler à leur devoir les volontaires mal informés et » égarés, et faute de pouvoir y réussir, de leur déclarer qu'ils seraient » regardés comme perturbateurs du repos public; enfin qu'on renverrait tous ceux qui refuseraient de souscrire le serment prononcé le » 9 mars. »

(2) *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, p. 6.

vœux de la *société patriotique*. Après des débats assez vifs, on convint, le 13 au soir, qu'on laisserait aux états le soin de choisir eux-mêmes la forme de gouvernement qui leur paraîtrait la plus convenable, à moins qu'ils ne voulussent adopter le projet de Vonck. Une adresse fut rédigée d'après ces principes, signée par quarante-deux citoyens des plus honorables, Vonck en tête (1), et présentée aux états de Brabant, le 15, à dix heures du matin. « Messeigneurs, » disaient les signataires de cette adresse (un des documents les plus importants de la révolution) « Messeigneurs, la cessa-» tion des pouvoirs qui résidaient dans le chef du » ci-devant duc, ayant anéanti l'ancienne forme du » gouvernement du Brabant, on ne peut disconvenir » qu'il ne soit indispensable d'y en établir une nou-» velle qui fasse cesser, à tous égards, l'espèce d'inter-» règne où nous nous trouvons. Cette nouvelle forme » doit être telle, sans doute, qu'elle puisse assurer à un » peuple libre la conservation de sa liberté et la pro-» pagation de la félicité publique. Pour qu'elle puisse » atteindre ce but, deux choses surtout sont d'abord » essentiellement requises : 1° Que la nation ne vive » plus désormais que sous l'empire seul des lois, dont » aucune ne soit jamais édictée, sans son concours et

(1) Parmi les signataires, on remarquait le comte de La Marck, le vicomte de Walckiers, le baron de Loën, le baron de Godin, le comte de Saint-Remi, le baron de Tiege, Verlooy, Weemaels, D'Aubremez, Sandelin, Torfs, Dondelberg, Willems (mort en 1845, après avoir fourni une longue et honorable carrière dans la magistrature), Chapel, banquier, Simons, etc. — Le sieur Turlot, procureur au conseil de Brabant, et le sieur Feigneaux avaient également signé l'adresse originale; leurs noms ne se trouvant pas plus tard sur la liste des proscrits, ils s'empressèrent de faire imprimer une rectification de cette liste qu'ils firent afficher au coin des rues pour réclamer l'honneur d'être pillés.

» son consentement exprès; 2° qu'il n'existe dans la » forme du nouveau gouvernement aucun pouvoir qui, » par le vice de son organisation, ou à l'aide des forces » coactives, dont il sera armé, puisse avoir sur l'éma- » nation ou l'exécution des lois une influence de *droit* » ou de *fait* qui fût capable de contrecarrer le vœu gé- » néral de la nation. Un troisième objet auquel il est » encore indispensable de pourvoir pour le maintien » du repos et de la tranquillité publique, c'est que » l'étendue et les limites de chacun des pouvoirs con- » stitutifs soient tellement fixées et circonscrites, qu'il » n'y ait jamais sur ce point, ni dispute, ni prétexte » d'empiètement. Parmi les divers projets, que des » citoyens honnêtes et parfaitement désintéressés ont » donnés au public sur l'organisation d'une nouvelle » forme de gouvernement, il en est un, où l'on est » entré dans des détails assez étendus, pour qu'au » moyen d'une sage critique, et sans s'écarter de l'es- » prit des anciennes formes, il fût possible d'en faire » résulter une bonne organisation. L'ouvrage qui ren- » ferme ce projet est intitulé : *Considérations impar-* » *tiales sur la position actuelle du Brabant*, et semble » avoir mérité l'estime des gens impartiaux. Il en est » d'autres encore qu'il serait trop long de détailler ici, » et qui sont connus, sans doute, de toutes les person- » nes qui s'occupent sincèrement du bonheur public. »

Après avoir recherché dans l'histoire nationale la preuve que jusqu'à l'avénement de la maison d'Autriche, la plus grande partie du peuple avait toujours été consultée sur les affaires importantes, les signataires poursuivaient en ces termes : « La justice, les anciens » usages, et enfin la nature même de la chose n'exi- » gent-elles pas indispensablement, qu'aujourd'hui

» qu'il est question de délibérer et de prononcer sur
» le sort de toute la nation brabançonne, toute cette
» nation soit légalement consultée, légalement enten-
» due, et que ce soit elle qui, ensuite d'une délibéra-
» tion légalement prise par des représentants de son
» choix, prononce elle-même sur la forme, et la nature
» du nouveau gouvernement à établir? Mais pour par-
» venir à consulter, à entendre la nation, et pour la
» mettre dans une position à pouvoir légalement déli-
» bérer sur un objet de cette importance, faut-il se
» contenter de l'assembler, soit par ordre, soit autre-
» ment, sans lui proposer aucun plan, ou vaut-il mieux
» concevoir d'abord un plan, et le proposer ensuite à
» la nation, pour qu'elle y délibère? C'est là un objet,
» paraît-il, que les états du pays (comme gouvernant
» pendant cette espèce d'interrègne) doivent résoudre
» et s'empresser surtout à le faire dans ces moments
» de tranquillité, que nous offrent les circonstances
» présentes, et dont les propositions du grand-duc
» semblent même proroger la durée, puisqu'il n'y a
» aucune apparence qu'il cherche à troubler cette tran-
» quillité, pendant le temps moral qu'il laissera vrai-
» semblablement à la nation, pour délibérer sur ses
» offres. D'après ces principes, messeigneurs, vous
» devez sentir, autant que nous, combien la situation
» de la nation en général, et du Brabant en particulier,
» combien l'état des finances et celui de l'armée, com-
» bien tout enfin rend urgent et indispensable que la
» généralité de la province soit représentée le plus
» légalement que possible. Il ne s'agit donc, messei-
» gneurs, pour atteindre un but aussi essentiel, de
» manière à obvier à tout désordre et à toute anar-
» chie, que de former immédiatement un plan de con-

» vocation aussi simple que possible. Et pour vous » convaincre qu'à cet égard la pureté de nos vues et » de nos intentions s'accorde parfaitement bien avec » la répugnance et les appréhensions que vous avez » toujours manifestées contre une assemblée nationale » dans ce moment critique, nous vous prions de vou- » loir accéder à un des deux points suivants : 1° Ou » de prendre, *mutatis mutandis,* pour cadre d'une con- » vocation et représentation *provisoire*, soit par ordre, » soit autrement, le projet énoncé dans les *Considéra-* » *tions impartiales ;* 2° Ou de former vous-même un » plan quelconque également *provisoire,* et de le commu- » niquer au peuple, afin que de l'unanimité naisse la » première lueur de l'ordre et de la félicité publique. » Cette conduite, cette démarche de notre part, messei- » gneurs, ne peuvent vous laisser aucun doute sur le » désir que nous avons de concilier l'ordre avec les droits » du peuple. » Il n'y avait rien d'illégal dans la démarche de la société patriotique, puisque le droit de pétition était formellement inscrit dans la constitution brabançonne; d'un autre côté, il n'était pas possible, dans ces moments d'effervescence, de montrer plus de modération et aussi plus de déférence et de respect pour les états. Cette adresse cependant fut accueillie avec des cris de fureur et on s'en servit pour perdre les partisans de Vonck.

Déjà des moines exaltés avaient, du haut de la chaire, frappé d'anathème les adversaires des états; ils appelaient les démocrates des disciples de Voltaire, ils prétendaient qu'ils voulaient renverser les couvents, ils les déclaraient damnés jusqu'à la troisième génération, et représentaient leur chef comme un serpent vomi par l'assemblée nationale de France, pour répandre son poison sur le Brabant. Des libelles monstrueux

signalaient aussi les vonckistes comme des traîtres, des artisans de troubles et des ennemis de la religion. Ces calomnies ne satisfirent pas les meneurs de l'oligarchie; ils firent un appel direct à la populace. Une proclamation, affichée aux portes des églises et des principaux édifices, invita tous les *vrais patriotes* à se rendre le lendemain, 16 mars, à neuf heures du matin, sur la Grand'Place, pour défendre contre les *intrigants* du club patriotique la *religion*, la *constitution* et la *liberté*. Pendant la nuit, les émissaires des mauvais citoyens, qui avaient organisé cette proscription impie, allèrent attacher des images de la Vierge sur les maisons qui devaient être respectées et cette infernale inscription sur celles qui étaient condamnées : *Maison à piller ou à brûler; tous ses habitants à massacrer.* Sur quelques-unes on lisait aussi ces rimes dégoûtantes, attribuées au secrétaire de l'académie de Bruxelles :

« Cette maison sera pillée ;
Le propriétaire égorgé,
Pour maintenir la liberté :
C'est le vœu de la publicité. »

Enfin, ce quatrain non moins inepte et horrible circulait dans toute la ville :

Vonck, d'Aremberg, d'Ursel, Walckiers, La Marck, Herries, Godin
Sont de la société patriotique les soutiens;
Et comme ils prétendent être du pays de la lumière,
Il faut, pour les contenter, les mettre au réverbère.

Toutes ces provocations furent dénoncées aux états; mais ils gardèrent une impassibilité menaçante (1).

(1) « On en était venu au point, dit un contemporain, de pouvoir craindre pour les vonckistes une Saint-Barthélemy. » *Mémoires*, manuscrits, laissés par M. Walter. M. Sauveur, secrétaire perpétuel de

Le 16, la populace put donc être exacte au rendez-vous qui lui avait été donné; des dominicains, des récollets, des capucins, parcouraient les groupes, excitaient les *capons du rivage*, tandis que leurs chefs leur communiquaient la liste des proscrits. Sur le balcon de l'hôtel de ville, les doyens des métiers et des membres des états assistaient tranquillement à cette scène, encourageant ainsi les *vrais patriotes* par leur présence et par leurs gestes. Ils se répandent enfin dans les rues de Bruxelles aux cris de : *Vivent les états! vive Van der Noot!* et bientôt on les voit dévaster impunément la maison du banquier Chapel, un des signataires de l'adresse, ainsi que les propriétés d'une des familles les plus honorables de la cité, celle des Vanschelle. Le conseil de Brabant rend en même temps une ordonnance singulière : d'une part il prohibe « *tout attroupement tendant soit à la persécution des personnes, dommage de leurs biens ou pillage de leurs effets;* » mais, d'un autre côté, il défend « *toutes congrégations ou assemblées, soit sous le nom de* SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE, *assemblée des chefs-doyens et officiers des volontaires, tendant directement ou indirectement à troubler le repos public.* » Ce décret, loin d'intimider les pillards, devait les enhardir, puisqu'il avait surtout pour but de condamner la société patriotique. M. D'Otrenge, ancien représentant du prince évêque de Liége et secrétaire de la société, ayant été rencontré par une troupe de ces brigands, n'échappa à la mort qu'en signant que le club des novateurs était une *société de gueux;* la veille M. d'Outrepont, qui s'était attiré tant de haines par

l'académie de médecine, a bien voulu nous communiquer ces souvenirs d'un vieillard spirituel et indulgent, dont la véracité ne peut être mise en doute.

ses brochures, avait dû, pour sauver ses jours également menacés par des bandits, rendre hommage aux états et baiser le portrait de Van der Noot. Vonck aussi courut les plus grands dangers; plusieurs fois les pillards se présentèrent devant sa maison en proférant d'épouvantables menaces; mais la présence d'un aide de camp de Van der Mersch intimida la populace. Un peu de fermeté suffisait d'ailleurs pour l'effrayer. Elle avait voulu dévaster la maison du carrossier Simons; mais elle n'osa braver les deux cents ouvriers qui travaillaient chez ce fabricant; il avait déclaré d'ailleurs à Van der Noot et à Van Eupen qu'ils répondraient sur leur tête de ce qui arriverait chez lui. Un autre proscrit, le duc d'Ursel, cédant à son indignation, avait demandé aux états des pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre; on les lui refusa, en lui faisant entendre que lui-même n'était pas en sûreté et qu'il ferait bien de quitter Bruxelles. En effet, pendant la nuit même, il quitte la ville avec le duc d'Aremberg, le comte de La Marck, Vonck, presque tous les signataires de l'adresse, et cet exemple est suivi par les agents français. Walckiers seul paraît résolu à lutter contre les bandits auxquels on avait livré la vie et les biens des plus honorables citoyens.

Le 17, tandis que les pillards se dirigeaient vers le marché aux Grains, dans l'intention de dévaster la maison du négociant Mosselman, les volontaires prennent les armes et parcourent la ville pour rétablir l'ordre. Bientôt les patrouilles, appartenant à la compagnie des *escrimeurs* commandée par Montclergeon, débouchent de tous côtés sur le marché aux Grains et parviennent non sans peine à repousser la populace, car elles ont ordre de ne pas tirer. Mais cet ordre ne put

être respecté longtemps (1). Une patrouille de la compagnie de Saint-Sébastien, que Walckiers commandait en personne, conduisait à la grand'garde deux des chefs de la bande, lorsque, près de l'église de Saint-Géry, elle se voit serrée de près par les pillards et accablée d'une grêle de pierres; ne pouvant se frayer un chemin autrement, la dernière ligne du peloton se retourne, fait feu; deux hommes tombent, et les autres se dispersent. Si toutes les compagnies avaient montré cette énergie, il est certain que le calme eût été bientôt rétabli; mais la discorde continuait à régner dans la garde bourgeoise: souvent même les volontaires démocrates et les volontaires dévoués aux états semblaient prêts à tourner leurs armes les uns contre les autres. Cependant les pillards, étant retournés au marché aux Grains, y trouvèrent Van der Noot lui-même. La fureur croissante de la populace l'inquiétait; honteux maintenant de les avoir pour auxiliaires, il s'efforce de contenir les dévastateurs et pousse la condescendance jusqu'à leur promettre une somme de 3,000 florins. Cette promesse calme un peu leur soif de pillage, mais ne diminue pas leur exaspération contre l'homme qui avait osé leur résister. Tout en demandant à grands cris la tête de Walckiers et le massacre de sa compagnie, ils se forment de nouveau en bande, attaquent les volontaires qu'ils rencontrent seuls, les déshabillent et les assomment de coups. A six heures du soir, Walckiers fut mandé aux états; il s'y rendit sous l'escorte de quatre volontaires. L'assemblée, après lui avoir fait connaître l'exaspération du peuple contre lui et sa

(1) Vonck prétend que cet ordre avait été intimé par Van der Noot lui-même, qui aurait dit aux volontaires que les *pillards étaient leurs frères.*

compagnie, l'engagea à la licencier; ne se voyant pas appuyé, Walckiers crut inutile de prolonger la résistance. « Messieurs, répondit-il, j'ai trop bonne opinion » de votre sincérité et des notions que vous pouvez » avoir acquises à cet égard, pour ne pas m'y rendre. » Je retourne donc chez moi, et à l'instant même je » remercie ma compagnie. » Des applaudissements accueillirent ces paroles; mais, comme il sortait de la salle, un de ses officiers vint le conjurer de ne pas descendre les escaliers de l'hôtel de ville, parce que trois brigands l'attendaient pour le poignarder. Van der Noot offrit de l'accompagner, et il le protégea, en effet, jusqu'à son hôtel, contre les menaces des bandits; pendant la nuit, Walckiers quitta aussi la ville, après avoir licencié sa compagnie, suivant sa promesse. Les dévastations ne cessèrent néanmoins que le 19, lorsque Van der Noot eut fait distribuer aux pillards la somme promise deux jours auparavant (1). Ils se mirent alors à faire eux-mêmes des patrouilles et portèrent au comble l'indignation des volontaires, car si ces derniers s'étaient soumis pour la plupart aux ordres qui leur prescrivaient de ne pas tirer, ils ne voulaient pas cependant supporter la honte d'avoir pour camarades

(1) Plus de quatorze maisons furent dévastées. Telle était cependant l'exaltation des esprits que Feller osa écrire dans son *Journal* ces paroles cruelles : « Les 16, 17 et 18 mars, quelques-uns des principaux novateurs eurent le désagrément de voir leurs maisons pillées. Il y a eu quelques personnes tuées. Le peuple fit malheureusement usage de la *souveraineté individuelle* que lui attribuaient les démocrates, et exprima un peu trop fortement le refus qu'il en faisait. » *Journal historique*, nº du 1er avril 1790. Mais, d'un autre côté, Van der Noot reçut de ses ennemis les sobriquets de *Moine-Tibère* et de *Capucin-Claude*. – Les pillards avaient eu pour chefs Deslondes et Van Hamme; celui-ci fut nommé, le 24 mars, prévôt général de l'armée.

les satellites des moines. La plupart des volontaires du grand serment et les deux tiers des autres compagnies se retirèrent de la garde bourgeoise. Enfin, le 20, lorsque le calme commençait à renaître, les états de Brabant, ajoutant l'ironie à la cruauté, fulminèrent un décret sévère contre les dévastateurs, décret qui autorisait la garde bourgeoise à tirer sur les pillards, qui ordonnait même à tous les citoyens de se secourir les uns les autres, sous peine de 100 florins d'amende contre ceux qui refuseraient leur assistance! Des prières publiques étaient prescrites en même temps pour écarter à l'avenir les horribles scènes qui avaient affligé Bruxelles!

Cependant la haine réciproque des deux partis, qui divisaient la Belgique, continuait aussi à se manifester par une polémique ardente, implacable. Linguet, dont la plume vénale appartenait alors à Van der Noot et à Van Eupen, venait de publier, sous la forme d'une lettre adressée à un membre de la *Société patriotique*, une diatribe violente contre l'adresse du 15 mars. Après avoir rappelé qu'il avait été d'abord un panégyriste enthousiaste de Joseph II, Linguet faisait une profession de foi républicaine. « Sans vouer à ces malheureux qu'on » appelle *rois* une haine aveugle et indistincte, disait-il » dans le langage de l'époque, j'ai conçu pour la *royauté*, » c'est-à-dire pour ce pouvoir dont les méchants rois » peuvent si aisément faire un si cruel abus, une hor- » reur qui ne finira qu'avec ma vie. Il n'en existe plus » guère que le nom de ce côté-ci du Rhin : la France » l'a conservé au seul homme peut-être de ce siècle, et » de tous les siècles, à qui l'on puisse pardonner de le » porter, au seul capable de prendre à propos le » moyen d'en prévenir l'anéantissement. Mais si jamais

» les peuples étaient assez sages pour se déterminer à » le supprimer en Europe; si jamais on formait une » croisade pour ce beau et noble projet, on peut » compter sur mon secours : je m'y enrôle d'avance. Si » je suis mort, mes os desséchés se réveilleront, ils » reprendront du sentiment, de la vie, pour applaudir » à la trompette qui sonnera ce grand, ce mémorable » jugement, ce dernier triomphe de la raison et de la » liberté. » Linguet accusait ensuite la *Société patriotique* de vouloir replacer la Belgique sous le joug du royalisme, sous le joug de l'Autriche, parce qu'elle avait invité la nation à délibérer sur les offres insidieuses du grand-duc; il la blâmait aussi de soutenir l'illégalité de l'administration actuelle, parce que cette idée, répandue dans le public, pouvait produire un embarras ou un découragement général; il résumait enfin cette longue déclamation en ces termes : « Vous n'avez aucun des » motifs qui ont rendu en France une *assemblée natio-* » *nale* indispensable. Quand vous en auriez quelques-» uns, la circonstance actuelle ne vous permettrait pas » de recourir pour le moment à ce remède. La recon-» naissance du principe que la souveraineté appartient » foncièrement, essentiellement au PEUPLE, est con-» signée dans votre constitution. Cette charte, que sa » rédaction gothique n'empêche pas d'être un des plus » précieux monuments de la sagacité politique, n'est » pas seulement un bouclier contre les entreprises » d'une *monarchie,* c'est-à-dire du pouvoir souverain » confié à un seul homme; c'est un écueil contre lequel » se briseront à jamais les essais de toute espèce d'ad-» ministration tentée de devenir tyrannique : un *sénat* » infracteur des lois y trouvera son arrêt de même » qu'un *despote*... Pour effrayer ici pendant plusieurs

» siècles, à dater d'aujourd'hui, tous les pouvoirs » inclinés vers le despotisme, il vous suffit de rappeler » souvent la *Joyeuse entrée* existante depuis une infinité » de siècles, et Joseph II foudroyé par elle en 1789; et » peut-être faudrait-il écarter à jamais dans ces pro- » vinces toute idée d'une *assemblée nationale*, par cela » seul qu'une assemblée nationale est le seul pouvoir » capable de détruire cette sauvegarde des droits de » la nation. » Le membre de la société patriotique à qui Linguet avait adressé son factum ne fit pas attendre sa réponse; elle était accablante : « Tout, dans » votre lettre, disait-il, est rempli d'imposture; le titre » même n'en est pas exempt. Vous dites que l'adresse » a été présentée par l'*assemblée patriotique*. C'est un » insidieux mensonge. Elle a été présentée par des » *particuliers*, comme *particuliers*, et pas même (quoi- » qu'ils le fussent) comme membres de la société pa- » triotique. » Arrivant ensuite au passage concernant les propositions du grand-duc, l'écrivain démocrate signalait de nouveau la mauvaise foi de Linguet qui faisait dire aux signataires de l'adresse des choses auxquelles ils n'avaient jamais pensé; il rappelait aussi qu'ils n'avaient pas contesté la légalité de l'autorité exercée par les états durant l'interrègne, que, de même que l'auteur des *Considérations impartiales*, ils considéraient une *assemblée nationale* comme inutile et dangereuse, enfin que leurs vœux tendaient uniquement à organiser les trois ordres des états, conformément aux principes d'une *rigoureuse justice* et d'une constitution *républicaine*. « Il ne nous reste qu'un seul » vœu à former, disait-il en terminant; c'est que pour » le bonheur de notre pays et du bon peuple qui l'ha- » bite, vous réalisiez le projet que vous nous annoncez

» de vous rendre bientôt dans votre ancienne patrie, » et que vous nous débarrassiez bientôt ainsi de votre » malfaisante présence. »

Ce fut l'assemblée constituante de France qui infligea la première flétrissure aux auteurs des scènes odieuses dont Bruxelles avait été le théâtre, en rompant ouvertement avec le congrès belge. Dans la séance du 18 mars, le président de l'assemblée fit donner lecture d'une nouvelle lettre de M. de Montmorin relative aux affaires de la Belgique : elle annonçait que deux *particuliers brabançons* avaient témoigné le désir de lui remettre, au nom de leurs commettants, une lettre du congrès, mais que les circonstances qui avaient dicté le premier refus du roi, au mois de janvier, subsistant toujours, le ministre n'avait pas été autorisé à recevoir la dépêche des insurgés belges. Le président parla aussi de deux lettres qui avaient été remises à l'assemblée par les députés du congrès. Quel était le but des chefs du gouvernement belge? C'était évidemment de profiter de l'irritation qui commençait à se manifester en France, surtout dans le parti extrême, contre l'Autriche, au sujet des princes de l'Empire possessionnés en Alsace, pour engager l'assemblée dans des mesures qui auraient pu entraîner une guerre immédiate contre Léopold. Or le parti modéré, qui suivait l'impulsion de Lafayette, ne trouvait pas la querelle assez importante pour risquer la guerre, et il voulait en conséquence laisser la négociation au roi. Tel fut le sens du discours que Lafayette prononça après la communication faite par le président : « Il » n'est aucun ami de la liberté, dit-il, il n'est aucun » Français qui ne doive au peuple belgique des applau- » dissements et des vœux. Mais la question actuelle se

» réduit à deux points : la lettre et ses auteurs. Elle est » adressée à l'assemblée constituante de France, dont » les éminentes fonctions sont étrangères à cet objet ; » elle est écrite par un congrès dont personne ne res- » pecte plus que moi les membres, mais qui, d'après » la constitution actuelle des États belgiques, *n'offre » point encore les caractères qui émanent de la souverai- » neté du peuple.* Je pense donc que, sous tous ces » points de vue, nous devons renvoyer cette affaire au » roi, bien sûrs que désormais tout despote, toute » corporation ambitieuse ne fera que hâter, en s'agi- » tant, la révolution qui l'attend. Ce n'est pas le roi » des Français, le restaurateur de notre liberté, qui » nous égarera dans la conduite à tenir envers un » peuple qui veut être libre et commence à connaître » ses droits. » Lafayette proposa ensuite la motion suivante : « L'assemblée nationale, après la lecture » d'une lettre de M. de Montmorin, par laquelle ce » ministre annonce la défense à lui faite par le roi d'en » ouvrir une écrite au nom des États belgiques, ainsi » que la situation intérieure des Pays-Bas, où le con- » grès des états actuels ne paraît pas avoir les carac- » tères qui émanent de la souveraineté du peuple ; » pense qu'elle ne peut mieux faire que de s'en rap- » porter entièrement à la sagesse et aux sentiments » connus du roi. » Les orateurs de la gauche, qui ne désiraient rien tant qu'une rupture avec l'Autriche, Pétion et Dupont de Nemours, combattirent la proposition de La Fayette (1) ; cependant après une longue et tumultueuse agitation, l'assemblée décréta de passer à

(1) Camille Desmoulins aussi (*Révolutions de France et de Brabant*, t. V) considérait cette motion comme une tache pour le peuple français.



'ordre du jour (1). Au surplus, le but de La Fayette est nettement indiqué dans une lettre qu'il écrivait quelques jours après (7 avril) à M. le comte Cornet de Grez, qui avait enfin accepté la mission de servir de médiateur entre Léopold et les Belges: La Fayette désirait d'abord l'anéantissement de l'influence acquise par la maison d'Orange, parce qu'elle ne cherchait, disait-il, à maintenir les anciens abus en Belgique que pour un jour s'en approprier les fruits; il voulait ensuite que les cabinets de la Haye, de Londres et de Berlin gardassent la neutralité déjà adoptée par le gouvernement français; enfin, il ne demandait pas mieux que de seconder Léopold, pourvu que ce prince justifiât la réputation qu'il avait d'être favorable à la cause de la liberté.

Cependant la victoire remportée par le parti oligarchique à Bruxelles n'était pas décisive; il lui aurait fallu obtenir aussi la soumission de l'armée de Van der Mersch presque entièrement dévouée aux chefs

(1) Dans une lettre écrite le même jour, M. de la Sonde, alors à Paris, rendit compte à Van Eupen des dispositions de l'assemblée constituante en cette circonstance : « Vous aurez vu sans doute, disait-il, que M. de » La Fayette était monté à la tribune de l'assemblée nationale pour y » provoquer un décret aussi modéré qu'il était possible, vu l'état ac» tuel des choses dans les provinces belgiques. Il eût été à désirer que » vos agents ici n'eussent point encore insisté sur un objet dont vos » dissensions avaient empêché la maturité; je vous en avais averti; » sans doute, vous n'avez pas ajouté foi à mes paroles. Quoi qu'il en soit, » je ne doute nullement que le décret proposé n'eût été accueilli avec » plus d'intérêt, sans un misérable pamphlet dont vous trouverez ci» joint un exemplaire. Je ne sais quel est l'incendiaire qui l'a envoyé » de chez vous, avec tant de profusion, et principalement à tous les » membres de notre assemblée, le jour même qu'elle était consultée sur » ce qui vous regarde. Cet écrit, qui indigne généralement, est attribué » à un défenseur du congrès dont on pouvait faire l'apologie sans atta» quer, comme l'auteur se l'est permis, l'assemblée nationale. »

des démocrates. Or il n'était plus temps de gagner par des promesses ou d'intimider par des menaces les compagnons du vainqueur de Turnhout, car le triomphe récent des conservateurs avait encore augmenté l'irritation qu'ils ressentaient contre les états. Depuis le voyage triomphal que Van der Mersch avait fait à Bruxelles, le pouvoir exécutif, décidé à se débarrasser de lui pour lui substituer Schœnfeld, avait continué à l'abreuver de dégoûts. L'armée de la Meuse ne recevait que des renforts insuffisants, tandis que Schœnfeld réunissait un corps de plus de 4,000 hommes sous prétexte d'empêcher que la citadelle d'Anvers ne fût secourue avant le terme fixé pour son évacuation, mais en réalité pour que le congrès eût sous la main un corps dont il pût disposer, fût-ce contre Van der Mersch lui-même. Tantôt le département de la guerre, où Schœnfeld était toujours consulté, invitait Van der Mersch à cesser de lui présenter des candidats pour les places d'officiers, tantôt il lui défendait d'enrégimenter encore des volontaires, ou bien il refusait de confirmer dans leurs grades les premiers officiers de la révolution et il les remplaçait par des jeunes gens qui n'avaient d'autre mérite que d'être recommandés par des personnes influentes. Ce fut toutefois à cette époque que le congrès enjoignit à Van der Mersch de changer le *genre défensif en offensif* (dépêche du 8 mars). Mais le général répondit, le 15, par un tableau qui résumait tous les griefs et toutes les misères de l'armée : « J'ai trouvé les avant-postes du côté de » Beauraing, disait-il, affaiblis de 1,700 hommes; les » volontares d'Andenne, de 900 hommes sont réduits » à 500; ma colonne sur la vieille route se fond à vue » d'œil, ainsi que les volontaires en garnison ici; la

» défection se propage jusqu'aux troupes engagées à » terme; des officiers même me demandent leur dé» mission; en un mot, toute l'armée se débande, et » c'est avec des troupes tellement disposées que je » harcellerais, que j'envelopperais les Autrichiens (1)? » Mais moi-même je crains ce sort, et si l'on n'y daigne » pourvoir, je me verrai forcé de me retrancher en » deçà de la Meuse, pour ne pas exposer le salut de » l'État. Vous me demanderez d'où provient cette dé» fection? Je réponds de la misère.... Figurez-vous des » soldats sans souliers et sans bas, sans habit, sans » capote; de temps en temps, pendant quelques jours » consécutifs, privés de pain; depuis trois mois, exposés » à toutes les rigueurs de la saison, à la barbe des en» nemis, et vous vous serez formé un tableau fidèle de » nos troupes aux avant-postes. Ajoutons à cela la » diminution de la paye, introduite depuis peu et qui » ne m'est connue que par les plaintes des officiers et » par les menaces des soldats; ajoutons encore les » traitements durs de la part de quelques officiers » étrangers, et vous rencontrerez les sujets du mécon» tement général. Je le répète, ce serait risquer le salut » de l'État que d'oser agir avec des soldats tellement » disposés. Une autre considération s'offre encore à » moi et m'alarme à un point inexprimable, non moins

(1) Dans une autre lettre, Van der Mersch prévenait le département de la guerre que les forces ennemies, s'élevant à 9,000 hommes, étaient supérieures aux forces de ses deux colonnes et à tout ce qu'il avait à Namur. — Toutefois le conseil aulique de Vienne avait enjoint aux troupes autrichiennes de ne pas quitter la défensive pour profiter des circonstances. Par une démonstration précipitée, elles auraient peut-être provoqué la réconciliation des deux partis qui se seraient alors tournés contre elles ; elles restèrent donc inactives, en attendant les renforts qui leur étaient annoncés.

» que plusieurs officiers commandants; l'on a découvert des cartouches sans balles, d'autres avec une balle au centre, d'autres avec deux balles dont une au fond, l'autre au centre, et conséquemment toutes sans effet, etc. C'est aux avant-postes continuellement exposés à en venir aux mains avec les ennemis, que de telles munitions sont expédiées. Ah! de grâce, en me rendant justice, en appréciant ma position, daignez chercher un prompt remède à tant de maux; je l'attends ce remède de votre zèle pour la cause publique. » Voyant que le congrès n'avait pas égard à ses plaintes réitérées, Van der Mersch, très-aimé dans la Flandre, prit le parti de s'adresser aux états de cette province au sujet des Flamands qui servaient dans l'armée nationale. Les états ne tardèrent pas, en effet, d'envoyer à Namur deux de leurs membres (1) « pour prendre inspection sur les lieux des avant-postes, colonnes et garnisons composés des troupes flamandes et pour visiter les magasins de vivres, vêtements, canons et tout attirail de guerre. » Mais le congrès se hâta d'envoyer aussi des délégués pour contrôler les députés de Flandre. Ceux-ci s'étaient livrés à une enquête minutieuse et loyale, et ils avaient fait, mais sans succès aussi, des remontrances au congrès et au département de la guerre; les députés du congrès (2), au contraire, ne firent qu'une inspection superficielle, préoccupés qu'ils étaient de la

(1) MM. C. De Wapenaert, seigneur de Termonde, et C. Van der Gracht, haut pointre de la châtellenie de Courtrai.

(2) C'étaient MM. Del Rio, de Sourdeau, Visbecq et Lecocq; on leur adjoignit le général Dirix, de Mons, qui jusqu'alors avait toujours déclaré que la goutte qui le tourmentait l'empêchait de prendre une part active aux opérations militaires.

fermentation produite à Namur par les événements de Bruxelles. Ils ordonnèrent de poursuivre un lieutenant qui avait distribué l'adresse du 15 mars, et d'arrêter un capitaine qui leur avait porté les plaintes des officiers récemment déplacés ou révoqués. Cependant la situation de Van der Mersch devenait critique; la désertion augmentait d'une manière effrayante, tous les liens de la discipline se relâchaient, et, pour surcroît de malheur, une haine implacable régnait entre les anciens et les nouveaux officiers. Déjà même le général Dolomieu avait failli être victime d'une sédition à Beauraing. Voyant que les promesses des députés de Flandre restaient sans effet, que le congrès persévérait dans son mauvais vouloir, Van der Mersch prit enfin le parti de donner sa démission. Les représentants du congrès étant venus le voir pour se plaindre de l'insubordination des officiers, le général les justifia en disant que le mécontentement de l'armée était porté au dernier point. « Nos » troupes, ajouta-t-il, sont tellement découragées par » le peu de soin qu'on en prend, que si l'ennemi savait » ou voulait profiter du désordre qui règne dans l'ar- » mée, je n'oserais répondre de Namur. » Il leur signifia ensuite qu'il était décidé à se retirer; mais les députés se contentèrent de lui demander froidement s'il avait pris la peine d'en écrire au congrès, comme si cette détermination, d'une extrême gravité pourtant, n'était pas de nature à les émouvoir. Il en fut autrement dans l'armée; dès que l'intention du général fut connue, elle porta au comble l'irritation des officiers. Le 30 mars, dans la soirée, ils s'assemblèrent à l'*hôtel d'Harscamp* pour y délibérer sur les moyens de conserver leur chef. Le résultat de cette délibération fut une déclaration dans laquelle ils soutenaient que Van

der Mersch, ayant été choisi comme chef de l'armée par les acclamations de toute la nation, ne pouvait donner sa démission qu'au peuple, de qui émanait la souveraineté et que le peuple seul pouvait l'accepter; ils rappelaient ensuite l'état déplorable dans lequel on laissait l'armée et finissaient par adhérer à la fameuse adresse du 15 mars. Cette déclaration fut signée par plus de cent soixante officiers de tout grade (1) et envoyée aux états des provinces. Les députés du congrès, réunis dans le même hôtel et assistant en quelque sorte à cette insurrection militaire, avaient résolu d'envoyer immédiatement l'un deux, M. Visbecque, à Bruxelles; mais on avait eu vent de ce projet et on voulait le déjouer. Lorsque M. Visbecque se présenta à la porte de la ville, la garde, sur l'ordre qui lui en avait été donné, le ramena à l'hôtel d'Harscamp, où les officiers l'obligèrent de leur remettre les dépêches et l'argent qu'il emportait. Dès le lendemain au matin les représentants du congrès allèrent se plaindre avec raison à Van der Mersch de la violence exercée contre leur collègue; mais le général, très-aigri, après avoir désapprouvé d'abord la conduite de ses subalternes, ajouta que les députés n'avaient rien négligé pour y donner lieu. « Vous êtes venus à Namur avec des » pleins pouvoirs, leur dit-il, et bien loin de remédier » aux maux que je ne cesse de dénoncer et que vous » ne pouvez plus ignorer, vous avez laissé monter jus» qu'au désespoir le mécontentement des braves offi» ciers qui me suivent depuis le commencement de la » révolution. » Le général, emporté par l'indignation,

(1) Parmi les signataires on remarquait en tête : M. Palms, aumônier, le baron de Haacke, colonel et inspecteur général de l'infanterie, le colonel Debraine, Walter, officier ingénieur, etc.

rappela ensuite ce qu'il avait fait pour sa patrie, à laquelle il sacrifiait même ses intérêts particuliers, à tel point, disait-il, que pour ne point grever le trésor public, en exigeant ses appointements, il venait d'emprunter d'un de ses adjudants dix louis qui lui étaient nécessaires. En ce moment on annonça le corps des officiers. Le général descendit pour le recevoir : le colonel inspecteur de l'infanterie lui ayant exprimé, au nom de tout le corps, ses vifs regrets au sujet de la détermination qu'il avait prise d'abandonder son commandement, Van der Mersch, ému, promit de rester. Il retourna ensuite auprès des représentants du congrès, et ses officiers le suivirent; l'un d'eux lut à haute voix la lettre insultante qu'ils avaient ôtée à Visbecque et dans laquelle les députés révoquaient en doute le courage de l'armée et le patriotisme du général; chaque ligne augmentait tellement leur courroux que si Van der Mersch ne les eût contenus par son autorité, les députés couraient grand risque d'éprouver les effets d'un ressentiment poussé jusqu'à l'exaltation. On se borna à exiger des représentants du congrès leur parole d'honneur qu'ils ne quitteraient pas Namur. Des mesures furent prises en même temps pour régulariser cette insurrection militaire, car on ne pouvait appeler autrement la conduite tenue par Van der Mersch et ses officiers. Ceux-ci, ayant formé un comité chargé de discuter leurs intérêts et leurs droits comme *citoyens*, écrivirent à Vonck pour le prier de venir au secours de cette armée dont il était le créateur; ils l'invitaient, dans son propre intérêt, à ne pas tarder pour mettre ses jours en sûreté. Enfin ils publièrent leur ultimatum sous le titre de *Vœux adressés aux états de toutes les provinces;* ils demandaient : 1° que

Van der Mersch restât généralissime de l'armée belge; 2° que le duc d'Ursel fût remis à la tête du département de la guerre; 3° que le comte de La Marck fût nommé commandant en second, sous les ordres de Van der Mersch; 4° que les états coopérassent, conjointement avec l'armée, à la réforme des abus et au rétablissement de l'ordre. Immédiatement des courriers furent expédiés aux états des provinces, aux magistrats et aux principaux comités des villes, pour leur notifier les vœux de l'armée. Mais cette adresse fut mal accueillie partout, car la conduite imprudente et blâmable de l'armée de la Meuse avait excité la plus vive indignation dans le pays. A Anvers et à Gand les courriers furent même arrêtés sans avoir pu remplir leur mission. Cependant Van der Mersch, après avoir hésité longtemps, venait enfin de donner une adhésion complète aux actes de ses subordonnés. Les états de Namur lui ayant témoigné leur étonnement de la conduite tenue par les officiers, il leur répondit : « Les » démarches que vos seigneuries me dénoncent, de la » part du corps respectable de mes officiers, se font de » ma connaissance et de mon approbation. Les pièces » qu'ils ont eu l'honneur de vous envoyer doivent vous » convaincre de la nécessité des mesures qu'ils ont cru » devoir prendre pour prévenir la perte de l'État. » Quoiqu'il eût méconnu l'autorité du congrès, le comité des officiers crut pourtant convenable de lui écrire une lettre pour lui expliquer la conduite de l'armée; elle voulait, disait-il, arracher des mains de quelques individus ambitieux le pouvoir usurpé sur la nation entière, pouvoir dont l'influence aussi sensible que funeste sur le congrès même semblait avoir causé tous les désordres. Vaincus à Bruxelles, les démocrates durent alors

placer leur dernier espoir dans l'armée; la lutte entre les partisans de Van der Noot et ceux de Vonck, lutte qui avait déjà fait tant de mal à la Belgique, allait donc se décider à Namur.

Dans ces circonstances critiques, les chefs du parti oligarchique résolurent d'agir avec adresse, mais aussi avec promptitude et énergie. Pour contenir les démocrates, ils leur firent entrevoir qu'on ne tarderait pas à les satisfaire; le 31 mars même, tandis que l'insurrection militaire éclatait avec le plus de force, les états généraux arrêtèrent un projet de déclaration dans lequel ils promettaient solennellement que, *dès que les circonstances le permettraient*, les états de chaque province s'occuperaient d'organiser une *représentation plus étendue* du tiers état. Mais en même temps Schœnfeld, maître de la citadelle d'Anvers depuis le 29 (1), reçut

(1) La citadelle d'Anvers s'était rendue le 29 mars, conformément à la capitulation conclue le 29 janvier précédent. Une brochure de l'époque contient sur cet événement les détails qui suivent : « A 7 heures précises, le commandant a fait faire le roulement d'ordre pour que la garnison entière du château, au nombre de 1,100 hommes, défilât pour son évacuation. Aussitôt sortie, elle s'est formée en bataillon carré sur l'esplanade où le commandant, après avoir adressé un discours amical et analogue à cette circonstance à sa troupe, a embrassé en signe de paix tous les officiers ci-devant sous ses ordres, lesquels à cet exemple ont embrassé les chefs de l'armée patriotique. Les soldats impériaux à l'instar de leurs supérieurs ont fait de même avec les volontaires et patriotes. » On trouva dans la citadelle 136 bouches à feu, 150 barils de poudre et des milliers de bombes et de boulets; les soldats furent répartis dans diverses villes du pays; mais les trois quarts, qui étaient indigènes, se rangèrent sous les drapeaux du congrès. — On a prétendu, dit Dewez (*Hist. de la Belgique*, t. VII), que cette capitulation avait coûté au congrès de fortes sommes, dont une portion était retombée en pluie d'or sur les assiégés; toujours est-il vrai que l'on flétrit à Vienne la conduite de la garnison : le commandant et les principaux officiers, qui avaient voté la capitulation, furent condamnés à diverses peines par un conseil de guerre.

ordre de se tenir prêt à marcher avec son armée; on enjoignit aussi aux commandants de troupes, qui ne se trouvaient pas sous l'action immédiate de Van der Mersch, de n'obéir qu'aux instructions qu'ils recevraient du département de la guerre; enfin, pour ruiner la popularité de Van der Mersch à Namur, on envoya dans cette ville les agents les plus audacieux du parti conservateur (1). Le 2 avril, Vonck se rendit à l'invitation des officiers avec ses trois amis, Verlooy, Weemaels et d'Aubremez; ils furent suivis de près par le duc d'Ursel et le comte de La Marck, qui avaient pris le rôle de médiateurs, car, en donnant au congrès avis de leur départ, ils avaient ajouté que leurs démarches auraient uniquement pour but de ramener la concorde. En effet, les deux seigneurs, s'étant rendus chez les représentants de l'assemblée souveraine à Namur, leur déclarèrent que, appelés au commandement par le vœu des officiers, ils étaient venus, non pour accepter ce commandement des mains de l'armée, ce qui eût été irrégulier, mais pour tâcher d'apaiser les troupes. Voulant donner une preuve des sentiments qui les animaient, ils engagèrent Van der Mersch et ses officiers à dégager de leur parole les députés détenus; et ceux-ci purent quitter immédiatement la ville. De son côté, Vonck donna décidément à l'insurrection une couleur politique en adoptant pour manifeste l'adresse du 15 mars; mais il répéta que les signataires ne deman-

(1) Le comte de Limminghe, membre des états de Brabant, le syndic De Noter, le prêtre Melin, Janssens de Louvain, Somers d'Anvers, Deslondes et Van Hamme; ils furent secondés par Lecocq, pensionnaire de Namur et par les deux frères J. B. et N. Van der Noot. — La Prusse avait aussi un agent au quartier général de Namur; c'était le baron de Hamelsberg, aide de camp du général Schlieffen.



daient pas une *assemblée nationale*, qu'ils voulaient conserver la distinction des trois ordres, et qu'il était seulement question d'obtenir pour chaque ordre une représentation plus satisfaisante. Le comité des officiers appuya avec énergie cette déclaration : « L'armée » entend, disait-il, que l'on travaille promptement et » efficacement à l'établissement d'un tel ordre de cho» ses, et que l'on répare incessamment les désordres » honteux et ruineux qui ont eu lieu jusqu'à présent, » désordres dont elle a souffert et qu'elle ne peut plus » supporter. » Mais déjà les troupes fidèles du général Schœnfeld s'avançaient contre Namur; et le congrès, ne montrant pas moins de vigueur que le comité militaire, avait adressé à Van der Mersch une dépêche pour lui manifester son mécontentement au sujet de la conduite tenue par ses officiers et de sa participation apparente à cette insurrection; malgré la défection d'une partie de l'armée, il ne manquait, disait-il, ni d'hommes ni de moyens pour punir les révoltés, et il finissait par demander compte au général de sa conduite personnelle.

Si les chefs de l'insurrection avaient eu l'audace de véritables conspirateurs, ils n'auraient pas perdu du temps à discuter la légalité de cette insurrection, ils auraient marché hardiment sur Bruxelles. Leur triomphe était presque certain, car l'armée de la Meuse presque tout entière les eût suivis, et elle eût probablement entraîné celle de Schœnfeld, car là aussi le vainqueur de Turnhout avait de nombreux partisans. Mais Van der Mersch et Vonck avaient trop de patriotisme et trop peu d'ambition pour risquer une guerre civile; ils restèrent donc indécis, au lieu de hâter le dénoûment, et donnèrent, par cette

conduite honorable mais faible, le temps au congrès de conjurer l'orage. Van der Mersch répondit alors à l'assemblée souveraine, avec peu de franchise, il faut le dire, que l'arrestation des députés du congrès et tout ce qui avait suivi, s'était fait à son insu et sans sa participation. Du reste, ce qui augmentait l'indécision des insurgés, c'était la déclaration faite par les états généraux le 31 mars, et qui parvint alors à Namur (5 avril), ratifiée par toutes les provinces, à l'exception du Brabant (1). Les officiers manifestèrent la satisfaction qu'elle leur causait dans des félicitations adressées au congrès. Mais celui-ci repoussait déjà tout accommodement; le duc d'Ursel, étant revenu à Bruxelles le 4 au soir pour continuer son rôle de médiateur, fut reçu par l'assemblée souveraine avec une méfiance insultante. Pour les rendre odieux au peuple, on ne cessait de répandre des calomnies contre d'Ursel, La Marck et Van der Mersch : le premier était un agent de Léopold, le second un émissaire de sa sœur la reine de France, enfin le troisième, un ennemi de la patrie et de la religion. Croyant que son honneur lui commandait de repousser ces inculpations, Van der Mersch avait fait publier au son du tambour une proclamation, dans laquelle il disait : « Des malintentionnés, hautement suspects d'avoir fomenté l'exécrable pillage et » les proscriptions qui ont eu lieu à Bruxelles, étant » venus à Namur pour soulever le peuple et calomnier » les loyales intentions du général et de l'armée, le » général déclare, pour calmer les alarmes, qu'il s'est

(1) Les états de Brabant, sans même vouloir prendre d'engagement pour l'avenir, avaient déclaré qu'ils ne s'occuperaient pas des modifications proposées tant qu'une insurrection du plus dangereux exemple continuerait et que l'honneur de la nation ne serait pas vengé.

» mis à la tête de l'armée pour défendre la *religion* » *catholique*, *les droits ecclésiastiques* et *la liberté du* » *peuple.* »

Quoiqu'il eût des nouvelles vagues de la marche de Schœnfeld, Van der Mersch était encore, pendant la nuit du 5 au 6 avril, dans une entière sécurité; ce ne fut même que par hasard qu'il connut l'approche de son adversaire. Ayant envoyé des patrouilles à la poursuite de quelques déserteurs, on vint lui dire que deux de ces patrouilles avaient été arrêtées par des corps armés; l'une, sur la chaussée de Bruxelles; l'autre, sur celle de Louvain. Par la première s'avançait la colonne de Schœnfeld; par la seconde, une autre sous les ordres du général Dirix. Van der Mersch assembla immédiatement un conseil de guerre, et il fut décidé que l'on marcherait au-devant des défenseurs du congrès. Le comte de Rosières resta dans la ville avec les gardes ordinaires; et, vers neuf heures, Van der Mersch sortit par la porte de Bruxelles avec deux mille hommes environ et 6 canons. La colonne de Schœnfeld était en bataille sur une hauteur en avant de Flawines; Van der Mersch rangea la sienne sur une pente, près du hameau de Belgradè, et pour contenir Dirix, il fit occuper un fort qui dominait la chaussée de Louvain. Tandis que les deux armées paraissaient prêtes à en venir aux mains, Schœnfeld envoya son aide de camp à Van der Mersch pour lui demander s'il voulait négocier; sur les invitations réitérées de son adversaire, le général consentit à s'aboucher avec les députés du congrès qui accompagnaient Schœnfeld (1).

(1) Ces députés étaient MM. F. Rohaert, le marquis de Wemmel, le comte de Loën, Neufchâteau, Del Rio, le baron de Nevelet de Baulet, Van der Stichele de Maubus, Visbecque, de Sourdeau.

La conférence devait avoir lieu au château de Flawines. Van der Mersch s'y rendit avec un seul aide de camp, après avoir instamment recommandé à ses soldats de se tenir tranquilles. Admis en présence des députés du congrès, Van der Mersch commença par leur déclarer qu'il ne leur donnait qu'une minute pour délibérer; mais on lui objecta que ce n'était point à lui à faire des menaces, qu'il avait en face une armée supérieure à la sienne, et que, de plus, il allait se trouver entre la colonne de Dirix et la bourgeoisie de Namur qui venait de fermer les portes de la ville pour s'opposer à sa rentrée. Il est probable que la crainte d'engager une guerre civile exerça une grande influence sur l'esprit de Van der Mersch et contribua à le calmer; mais, d'autre part, il faut ajouter que ce brave militaire n'était ni diplomate ni homme de cabinet. Comme il était naturellement confiant, il devenait très-facile de le tromper dès qu'il se trouvait abandonné à lui-même dans une négociation; c'est ce qui arriva. Les députés traînèrent les choses en longueur pour donner à leurs émissaires, qui étaient à Namur, le temps de se rendre maîtres de cette ville. Ce ne fut qu'à cinq heures du soir qu'il fut convenu *verbalement* qu'il n'y aurait point d'effusion de sang, qu'aucun officier ne serait dégradé, pas même arrêté, sans un examen et une conviction préalable. Lorsque Van der Mersch vint lui-même informer sa troupe de cet arrangement, une rumeur de mécontentement se fit entendre. Un officier supérieur lui dit à haute voix et d'un ton prophétique : « Général, vous n'avez certainement pas voulu nous trahir; mais nous sommes trahis et vous serez la première victime. » Cependant Van der Mersch, par sa présence, en imposait encore aux plus exaltés;

aussi, les deux armées, après avoir mêlé leurs rangs, se dirigèrent ensemble et paisiblement vers Namur (1).

Depuis le matin les partisans des états étaient maîtres de la ville. A peine Van der Mersch avait-il traversé le faubourg pour marcher à la rencontre de Schœnfeld qu'une émeute avait éclaté contre lui. Trois cents forcenés, conduits par Nicolas Van der Noot, et encouragés par plusieurs religieux mendiants, avaient pris des armes, soulevé la populace, entraîné les soldats appartenant au régiment de l'abbé de Tongerloo, fermé la porte de Bruxelles, braqué des canons à cet endroit, désarmé les postes, arrêté les officiers restés en ville, et les avaient traînés, les mains liées derrière le dos, et en les meurtrissant de coups, au bureau de la guerre. Le comte de Rosières, se voyant dans l'impossibilité de maîtriser cette sédition, avait pourtant fait bonne contenance et était parvenu à sortir de Namur avec la faible garnison dont il avait le commandement ; Vonck et ses trois amis eurent aussi le bonheur de s'échapper et se sauvèrent à Givet; mais le comte de la Marck resta prisonnier. Quelques-uns des séides de Van der Noot osèrent même pénétrer dans l'hôtel de Van der Mersch et jusque dans l'appartement où se trouvaient sa femme et son fils ; et là, ils eurent la lâcheté de menacer l'épouse du général, de baisser les canons de leurs fusils sur sa poitrine!

Lorsque Van der Mersch rentra dans Namur, avec les deux colonnes réconciliées, il était déjà lui-même proscrit. Dès le soir, au mépris de la convention conclue à Flawines, il fut gardé à vue dans son hôtel, et

(1) *Voy.* le *Mémoire historique pour Van der Mersch ;* quant aux détails encore inédits, nous les avons puisés dans les *Mémoires*, manuscrits, de Walter, témoin oculaire des événements de Namur.

en même temps on emprisonnait les officiers soupçonnés d'attachement au vainqueur de Turnhout. Ces actes de violence continuèrent le lendemain et les jours suivants. On éloignait aussi de Namur tous les régiments dévoués à Van der Mersch. Le 7, le comte de la Marck, sous prétexte qu'il était encore au service de France, fut relâché, après qu'on lui eut fait des excuses ; mais, en revanche, Van der Mersch reçut l'ordre des députés du congrès de se rendre à Bruxelles pour se justifier : on lui donnait néanmoins l'assurance que l'on ne prendrait de décision à son égard que d'après la promesse qui lui avait été faite et dont le congrès était instruit. Sur cette assurance, il partit le lendemain, avec son aide de camp Loyaerts et le chanoine De Brou, son secrétaire. Dès le soir, il se présenta au congrès. On lui proposa un conseil de guerre pour le juger ; il répondit qu'il ne devait compte de sa conduite qu'à la nation. Sans débattre la question de compétence, le congrès lui ordonna de tenir les arrêts dans une maison amie ; mais son aide de camp fut emprisonné dans le couvent des Dominicains, et son secrétaire conduit chez les Capucins.

La plus grande fermentation régnait dans Bruxelles. Non-seulement on persécutait de toutes les manières les partisans de Vonck pour les forcer à s'expatrier, mais on chassait aussi ces patriotes hollandais qui avaient trouvé un asile dans le Brabant et qui n'avaient d'autres torts que de sympathiser avec les démocrates. Des affiches, placardées à tous les coins des rues et sur les églises, dénonçaient Van der Mersch comme un traître ; d'autres invitaient les habitants à chasser indistinctement de la commune tous ceux qui n'étaient pas des *états*, des *métiers* et du *clergé*. Van der Mersch

ne devait pas espérer d'échapper à cette proscription générale; déjà le congrès lui avait mandé qu'il ne pourrait rester à Bruxelles, où il recevait des *visites suspectes*, et qu'il aurait à se rendre à la citadelle d'Anvers ou à l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain. Van der Mersch répondit qu'il consentait à se rendre à Gand, si son départ était nécessaire; et en même temps il repoussait les calomnies dont il était l'objet. « Je suis ici depuis le 8, disait-il, et vous n'ignorez » pas que j'y suis arrivé sans autre escorte, que celle » de la sécurité d'une conduite sans reproche; mais je » suis accusé, et je viens porter ma tête sur un » échafaud, si l'on peut me convaincre d'un crime, » dont le nom seul me ferait rougir, si jamais la honte » devait être le partage de l'innocence. Je demande » donc avec instance, que la nature et les circonstances » de ma *prétendue trahison* soient articulées sans délai, » et que les preuves, s'il en existe, soient rendues pu- » bliques, afin que je puisse immédiatement me dé- » fendre et me justifier avec une publicité égale à celle » que l'on a donnée à l'accusation; car, indépendam- » ment de votre jugement, c'est encore celui de la » nation et de l'Europe entière que je réclame et qui » m'est dû, puisque c'est à ce redoutable tribunal » qu'on m'a traduit sous l'aspect le plus flétrissant. » Van der Mersch se flattait encore d'être appuyé par les états de Flandre; mais ceux-ci lui répondirent que les circonstances ne permettaient pas qu'il se retirât en ce moment dans cette province. Le 12 avril, les auditeurs généraux firent connaître au général la composition du conseil de guerre chargé de le juger, en ajoutant qu'il pouvait récuser, sans même alléguer de cause, jusqu'à dix des membres choisis dans l'ar-

mée. Le conseil devait être composé de la manière suivante : président, le grand bailli du Tournaisis; quatre conseillers pris dans les conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut et de Namur; quatre colonels, deux lieutenants-colonels, deux majors, deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, deux enseignes, un sergent et un maréchal des logis, deux caporaux, deux soldats et deux auditeurs; ces derniers n'avaient que voix consultative. Van der Mersch objecta qu'avant de s'expliquer sur la formation de ce conseil, il était indispensable qu'il connût l'espèce et la nature du délit dont il était accusé, puisque c'était cette connaissance qui devait déterminer son adhésion, ou régler ses observations; il réitérait en même temps l'offre qu'il avait faite de se retirer à Gand. On ne doit point s'étonner de la résistance que l'illustre prisonnier opposait au projet de le transférer à Anvers; il savait que ses ennemis avaient exaspéré contre lui les habitants de cette ville, où l'influence de Van Eupen était prépondérante. Trois syndics des nations de Bruxelles, instruments de la vengeance qu'on exerçait contre Van der Mersch et les mêmes qui avaient déjà dénoncé les visites suspectes qu'il recevait, vinrent signifier au congrès, dans la matinée du 13, au nom des trois chefs-villes du Brabant, que la sûreté publique exigeait impérativement la translation immédiate du général à la citadelle d'Anvers. Averti secrètement que le congrès avait adopté cette proposition, Van der Mersch écrivit aux états de Flandre pour protester contre cet attentat et réclamer l'appui de la nation flamande. Cependant, à onze heures du soir, les auditeurs généraux vinrent lui communiquer un acte du congrès portant que sur les instances pressantes des trois chefs-villes

12.

lu Brabant, et pour la sûreté même de sa personne, e général Van der Mersch serait tenu de partir immédiatement pour Anvers, où il occuperait dans la citadelle une maison à son choix; qu'il pourrait emmener ivec lui ou faire venir sa famille ou ses gens, mais ju'il lui était défendu de rompre ses arrêts. Le général protesta de nouveau contre ces ordres comme violant es promesses qui lui avaient été faites à Namur par es députés du congrès; mais lorsque les auditeurs eurent ajouté que l'officier chargé de le conduire à sa lestination avait ordre d'employer la force, il fallut céder. Van der Mersch partit dans la nuit même, sous l'escorte de volontaires du grand serment de Bruxelles. Vers la même époque, Vonck et ses amis, réfugiés sur le territoire français, étaient décrétés de prise de corps.

Tel fut le dénoûment de la lutte qui assura la domination du parti oligarchique. L'histoire doit reprocher à ce parti de n'avoir pas, lorsqu'il en était temps encore, prévenu cette division fatale; les prétentions des démocrates modérés, des véritables partisans de Vonck, étaient très-raisonnables, et quelques faibles concessions les auraient satisfaits. Mais, au lieu de transiger avec cette minorité influente, on livra les plus nobles citoyens à la populace, on les poursuivit d'une haine implacable, on les chassa d'une patrie qu'ils honoraient par leurs vertus ou leurs talents. D'un autre côté, quelque légitimes que fussent les griefs de l'armée, elle eut tort d'intervenir dans cette lutte intérieure; son devoir était, dans tous les cas, de respecter l'autorité du congrès qui représentait en ce moment la nation. Malheur aux républiques, malheur aux pays, où l'armée oublie sa mission pour

se mêler aux discordes civiles ! Si elle ne détruit pas la liberté de la patrie, elle compromet son indépendance en servant les intérêts de l'ennemi extérieur. Cependant, il faut être juste envers Van der Mersch : il était absurde de l'accuser de trahison, puisque, au lieu de s'annoncer comme le maître des destinées de l'État, au lieu d'ambitionner le rôle d'un César ou d'un Cromwell, il avait employé toute son autorité pour prévenir une guerre civile, et, en présence même de son adversaire, il avait laissé son épée dans le fourreau. Il aurait donc fallu se montrer indulgent pour le brave guerrier qui avait arraché la Belgique au despotisme de la maison d'Autriche, et dont les fautes récentes ne pouvaient effacer les services antérieurs. Mais le parti oligarchique était aveugle dans ses ressentiments, impitoyable dans sa vengeance. Ah ! si les chefs de ce parti avaient pu voir les feux de joie qui brillèrent dans le camp autrichien, lorsqu'on y apprit l'arrestation de Van der Mersch et la proscription des citoyens les plus distingués de la Belgique, s'ils avaient pu entendre les officiers et les soldats s'entretenant d'une restauration prochaine, ils auraient certes gémi sur leurs fautes, et employé tous leurs efforts pour rétablir la concorde !

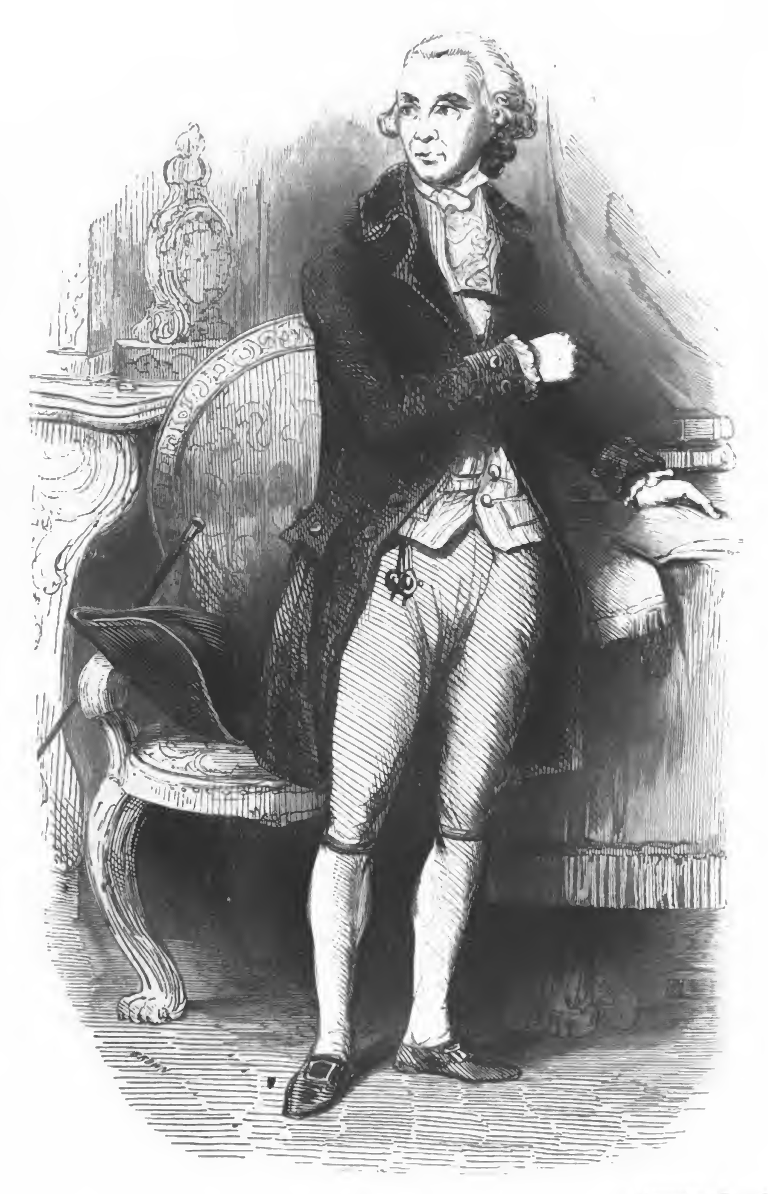
CHAPITRE III.

L'ENTREVUE DE DOUAI.

(DEPUIS LE MOIS D'AVRIL JUSQU'AU MOIS DE JUIN.)

Popularité de Van der Noot. — Circulaire du congrès contre les progressistes. — Vues et tyrannie du parti oligarchique. — Finances de la république. — Tableau de l'armée. — Déroute du 23 mai ; Kœhler et Schœnfeld ; conduite équivoque de Schœnfeld. — La déroute est attribuée aux démocrates. — Pouvoirs exorbitants confiés à Schœnfeld. — Procès des officiers impliqués dans l'insurrection du mois d'avril ; exécution d'un *cadavre*. — Mouvement dans la Flandre en faveur de Van der Mersch. — Vonck et ses amis se rendent à Lille. — La *Collace* de Gand — Nouvelle tentative du parti démocratique pour renverser les statistes ; indécision des chefs. — Entrevue de Douai entre Van Eupen et les chefs des progressistes ; une réconciliation est décidée. — Lettre adressée par Vonck et ses amis à Van Eupen. — Dénonciation infâme contre les vonckistes ; réaction violente. — Les journaux du clergé et les moines. — Nouvelles démarches du congrès auprès de La Fayette.

L'emprisonnement de Van der Mersch, l'exil auquel s'étaient condamnés Vonck et ses amis, ne satisfirent pas les hommes passionnés qui commandaient à la plèbe. Tous les moyens étaient mis en œuvre pour entretenir l'irritation du peuple contre les progressistes et accroître l'influence de Van der Noot et de sa coterie. L'enthousiasme que l'on affichait pour l'*Aristide* de la Belgique (c'était une des nombreuses qualifications hyperboliques dont on affublait Van der Noot) était poussé jusqu'à la démence. On ne s'était pas contenté



VAN DER NOOT.

de donner son nom à la rue qu'il habitait (1), on promenait sans cesse son buste dans Bruxelles : il était placé dans tous les cabarets et entouré de cierges; un étranger entrait-il, il était forcé de s'agenouiller devant cette image sacrée et de la baiser! Le congrès lui-même, quoiqu'il renfermât des hommes modérés et éclairés, partageait l'égarement général; lui aussi s'inquiétait moins des armées impériales que des protestations du parti démocratique. Dès le 10 mai, il avait requis les états provinciaux de prendre des mesures contre les trames des progressistes. « Outre les ennemis du dehors que nous avons à combattre pour » affermir et consolider notre indépendance, disait-il, » il en existe d'autres plus dangereux encore dans le » sein de notre république, qui, oubliant ce qu'ils » doivent à leur patrie, à leurs concitoyens et à eux-» mêmes, tâchent de toutes parts de souffler la dis-» corde et la désunion parmi les bons habitants. Il » n'est rien qu'ils ne mettent en œuvre pour parvenir » au but de cette criminelle entreprise : les uns par-» courent successivement les différentes provinces de » l'Union pour se former un parti, et d'autres se reti-» rent pour un moment sur les frontières de nos voi-» sins, pour y concerter leur plan avec plus de sécurité; » d'autres se servent d'émissaires qui vont répandre le » venin tant dans les villes qu'à la campagne. Dans ces » fâcheuses circonstances, nous devons tous nos soins, » toutes nos veilles, à prévenir cette dangereuse con-» tagion, et à arrêter le cours d'un mal qui entraîne-

(1) La rue Neuve à Bruxelles; on donna à la rue Royale le nom de *rue des États;* on appela la Montagne de la Cour la *Montagne du Congrès*, etc.

» rait infailliblement la perte de notre liberté, que » nous avons si heureusement reconquise. » En conséquence le congrès invitait les états à faire traiter *comme vagabonds et gens sans aveu* tous ceux, de quelque rang ou qualité qu'ils fussent, qui entreraient sur le territoire de la république ou se transporteraient d'une province à l'autre sans être munis d'un passe-port.

Des journalistes ecclésiastiques, conseillers ordinaires des conservateurs, prétendaient que Van der Mersch trahissait déjà la patrie à Turnhout, que les états faisaient *depuis deux mille ans* le bonheur et la gloire de la Belgique, que le but des démocrates était de diviser les esprits et les cœurs, d'affaiblir la soumission aux lois, d'énerver l'autorité et d'écraser le bon peuple, en voulant faire autant de rois qu'il y a d'individus pour en faire ensuite autant d'esclaves; enfin ils ajoutaient qu'il y avait entre l'hérésie des vonckistes et celle des jansénistes une fatalité d'analogie qui les identifiait; ils demandaient le rétablissement de tous les couvents supprimés par Joseph II et même l'érection de nouveaux monastères, tonnaient contre les spectacles, contre le luxe, contre la liberté de la presse et surtout contre l'assemblée nationale de France. L'*Ami des Belges*, que nous ne faisons qu'analyser ici (1), conjurait les états de se montrer impitoyables à l'égard des propagateurs des idées nouvelles. « Dans des temps plus tranquilles et où la révolution » serait mieux affermie, disait-il, on mépriserait ces » boute-feux; mais aujourd'hui il est nécessaire de les » suivre de près et d'éclairer leurs démarches perfides.

(1) On assure que ce journal avait pour rédacteur principal l'ex-jésuite Dedoyart, intimement lié avec les abbés Duvivier et Feller, et pour collaborateur le prêtre Van der Elsken.

» Ce sont des ennemis de la patrie, qu'on doit d'autant » moins tolérer, qu'ils sont plus cachés et qu'ils peu» vent lui nuire plus impunément. On pourrait jus» qu'ici accuser nos représentants d'avoir usé de trop » de lenteur et de trop de clémence. La prudence cal» quée sur les circonstances, le soin de maintenir » l'ordre et la paix dans toutes les provinces, leur im» posent le devoir d'une sévérité inexorable. » Ces provocations eurent de tristes résultats; car bientôt la tyrannie, surtout dans le Brabant, fut substituée aux anciens priviléges. Dans tous les carrefours, dans toutes les places de Bruxelles on arborait le chapeau de la liberté, et cependant des centaines de citoyens de tout état étaient saisis, arrêtés, incarcérés dans les couvents, maltraités, en plein jour, à la vue des officiers de justice, sur un simple propos, sur un léger soupçon, sans information juridique, sans décret quelconque et sans pouvoir obtenir qu'on leur fît justice ou qu'on leur rendît du moins la justification possible (1)! Le secret des postes était violé, les droits les plus sacrés étaient foulés aux pieds, car les états de Brabant n'avaient pas craint d'instituer une commission toute-puissante sous le nom de *comité de haute police* (2). Ces persécutions exercées contre une foule de citoyens, arrêtaient les transactions commerciales, décourageaient les habitants honnêtes et paisibles, et rendaient le séjour de Bruxelles odieux aux nombreux étrangers qui avaient fixé leur résidence dans cette capitale autrefois si tranquille.

Le congrès s'était plaint à diverses reprises aux états

(1) *Voy.* le *Martyrologe belgique* ou *l'an de fer* 1790.

(2) Le comte de Limminghe, le pensionnaire Gossin, et De Noter, syndic d'une des *Nations*, faisaient partie de ce comité.

provinciaux de la tiédeur avec laquelle avait été accueillie la souscription patriotique. « Si notre ennemi » en est informé, disait-il le 4 mai, il doit ne pas per- » dre absolument l'espoir de rentrer dans un pays où » les citoyens, quoique riches, contribuent si peu pour » les dépenses publiques. » Deux jours après, il adressait aux états une nouvelle circulaire pour exciter leur zèle en leur faisant connaître sans détour que l'indépendance pouvait être compromise si l'on tardait encore à verser des fonds dans la caisse de la république : » Vos Hautes Puissances savent, disait-il, quelles » dépenses énormes entraînent nécessairement la levée » et l'entretien d'une armée, les préparatifs d'une cam- » pagne, surtout quand on paye les troupes à un taux » presque double de la plus haute paye que les puis- » sances de l'Europe ont jamais accordée à leurs trou- » pes... Toutes les provinces ont repris la régie des » moyens qui alimentaient autrefois le trésor royal; » quant à présent, il n'y a que le produit de la loterie » et des postes qui est versé directement dans la caisse » générale de la république ; c'est une ressource qui ne » doit pas être prise en considération. Il faut donc » compter qu'il n'entre dans le trésor de la république » que les sommes que les différentes provinces de l'u- » nion y font verser. Suivant l'aperçu que nous avons » fait par approximation, la dépense commune se » monte à présent à des sommes infiniment plus consi- » rables que celles que les provinces fournissaient pour » l'entretien des troupes; nous ne pouvons pas espérer » qu'elle diminuera avant que les achats en armes, » fournitures, chevaux, équipages et vivres soient en- » tièrement faits. Vous pouvez juger par là, combien il » est indispensable que vous fassiez verser dans la

» caisse générale des sommes considérables. En outre,
» il est à craindre que nos ennemis ne cherchent tous
» les moyens de nous faire manquer de fonds, soit en
» les accaparant ou en les faisant exporter, soit en di-
» minuant ou détruisant notre crédit. D'un autre côté, il
» est de notre devoir de prévoir l'événemeut où des
» circonstances malheureuses nous ôteraient tout cré-
» dit. Toutes ces considérations nous obligent à vous
» engager, au nom de la chose publique et du salut de
» la patrie, de vous mettre en garde contre les événe-
» ments, en faisant rentrer, le plus tôt possible, tous
» les arrérages des revenus publics, et en vous procu-
» rant les plus fortes sommes que vous pourrez, soit
» par la voie d'emprunt, soit autrement. »

Depuis l'arrestation de Van der Mersch, l'armée belge se trouvait sous le commandement du baron de Schœnfeld. Elle se composait de onze régiments d'infanterie, quatre régiments de chasseurs, cinq régiments de cavalerie et un régiment d'artillerie. Quoique l'on eût déjà adopté la classification par numéros que le congrès avait prescrite, cependant la plupart des régiments étaient encore désignés par les noms des provinces, des villes, des abbayes même, où ils avaient été formés; il y avait un *régiment du Hainaut,* un *régiment de Namur,* un *régiment de West-Flandre,* un *régiment de Bruges,* des dragons *de Tongerloo, de Mons, de Flandre, de Cumptigh*, etc.; on possédait aussi une *légion belgique,* et plusieurs bataillons de volontaires, désignés par les noms de leurs chefs. L'infanterie légère se composait des *chasseurs de Tongerloo*, des *chasseurs de Lorangeois* et de *Marneffe,* de la *légion britannique* et de la compagnie des *Canaris.* Ces trois derniers corps, auxquels il faut joindre les dragons de Flandre, le ré-

giment de Hainaut et celui de Namur, passaient pour les plus braves et les mieux disciplinés de l'armée. La *légion britannique* avait été créée pour faire croire aux Belges que l'Angleterre soutenait leur cause. Une espèce d'aventurier anglais s'était effectivement chargé de lever ce corps dans son pays, mais il n'en avait pas obtenu la permission du ministère; il avait néanmoins enrôlé clandestinement quelques hommes au delà de la Manche; d'autres Anglais qui se trouvaient en Flandre s'engagèrent aussi; mais le reste, c'est-à-dire le plus grand nombre, se composait de Liégeois, d'Allemands et de Belges, affublés d'habits rouges. Les *Canaris*, que l'on appelait toujours les braves Canaris, avaient pour chef Dumonceau, partisan intrépide, qui devait figurer un jour parmi les meilleurs généraux de l'empire français. L'origine de ce corps était aussi assez singulière; lorsqu'on forma le régiment de Namur, il se présenta des hommes qui furent refusés pour défaut de taille ou faiblesse apparente de constitution; telle était cependant leur bonne volonté, que l'on consentit à en faire une compagnie particulière, et, par mesure d'économie, on les habilla avec un drap de rebut, couleur jaunâtre, d'où leur vint le nom de *Canaris;* leur uniforme était donc un habit court jaune, collet et parements noirs (1). L'artillerie avait été récemment organisée par un mili-

(1) *Voy.* les *Lettres sur la révolution brabançonne*, de M. Borgnet, t. II. — L'abbé de Tongerloo s'était déclaré le colonel de son régiment de dragons; et on voyait le sabre uni à la mître dans la personne de ce prélat. « C'était, dit Walter, le patriote qui déployait le plus grand zèle; non-seulement il était occupé de l'organisation et du commandement de ses deux régiments, mais il se chargeait de la bénédiction de la plupart des drapeaux destinés pour les volontaires et pour l'armée. Ces cérémonies avaient souvent lieu à Bruxelles avec une grande pompe dans l'église de Sainte-Gudule. »

taire anglais, tacticien habile, et exclusivement absorbé par les devoirs de sa profession, M. Koehler, admis comme colonel au service de la Belgique au mois de février 1790; il s'était signalé auparavant comme aide de camp du général Elliot pendant les trois années du siége de Gibraltar. Koehler avait établi dans l'arsenal de Namur un atelier pour la construction des affûts de canon à l'anglaise, et il en avait adopté l'exercice, comme étant le plus simple et le plus facile à concevoir. Chaque matin il exerçait les artilleurs avec dix pièces de canon, sur la place de Saint-Aubin et dans la cour du gouvernement; les après-midis, il les faisait manœuvrer hors de la ville et tirer à poudre. En résumé les soldats belges étaient animés du meilleur esprit, pleins de bonne volonté, d'une bravoure incontestable; mais l'insubordination des inférieurs, les inimitiés qui existaient entre les chefs, enfin, l'impopularité de Schœnfeld, son antipathie bien connue pour les officiers qu'il savait attachés à son prédécesseur, toutes ces causes paralysaient les meilleures intentions. Les soldats, ne connaissant pas le successeur de Van der Mersch, étaient inquiets, et il ne fallait plus qu'un désastre pour leur faire perdre cette confiance en eux-mêmes, qui avait tant contribué à leurs premières victoires.

Ce désastre ne se fit pas attendre; il signala le début de Schœnfeld. L'armée patriotique était divisée en trois corps : la colonne du centre, sous les ordres immédiats de Schœnfeld, avait son quartier général à Assesse; celle de droite, sous les ordres du comte Henri du Châtel, à Beauraing; et celle de gauche dans le Limbourg. Schœnfeld, décidé à reprendre l'offensive, avait développé son plan dans le congrès même

et l'avait fait approuver par le pouvoir exécutif; il consistait à pénétrer dans le Luxembourg et à marcher sur l'ennemi avec les trois colonnes, par trois différents endroits, mais dans le même moment. C'était un plan trop compliqué pour des troupes nouvellement levées; le secret d'ailleurs avait été éventé, vendu peut-être aux Autrichiens, et ils avaient résolu de prévenir les patriotes. Après avoir concentré des forces assez considérables dans les environs de Marche, ils tombèrent, le 18 mai, sur les avant-postes belges qui se trouvaient près du village de Sinsin; et ceux-ci, sans opposer une résistance sérieuse, se replièrent, les uns sur Ciney, les autres sur Emptinnes. Ce premier échec irrita à tel point la populace de Namur qu'elle mit au pillage trois maisons appartenant à des royalistes; il n'était pourtant que le prélude d'événements plus graves. Schœnfeld lui-même, qui avait fixé au 24 son attaque générale, fut surpris la veille par les ennemis et entraîné dans une déroute complète. Il règne une certaine confusion dans le bulletin publié par le congrès ainsi que dans le rapport du comte de Baillet-Latour, commandant de l'armée autrichienne; la relation la plus claire et la plus curieuse est celle qui a été écrite par un aide de camp de Koehler (1) : « Le général Schœnfeld, dit-il, partit vers le 18 de mai pour prendre le commandement de l'armée sur la vieille route : on confia celui de la nouvelle au comte Henri du Châtel. L'ordre fut donné au colonel Koehler de tenir prête toute l'artillerie, et de se mettre en marche pour joindre l'armée; mais le manque de chevaux, le

(1) Le vicomte Vilain XIIII auquel on attribue les *Mémoires militaires sur la campagne de l'armée belgique dans les Pays-Bas autrichiens pendant la révolution de* 1790.

peu d'expérience des canonniers, fit retarder jusque bien avant dans la journée le départ du train d'artillerie. Enfin il se mit en marche avec 16 pièces de canon et obusiers, malgré tous les obstacles et le manque de landons pour les chevaux de trait. Ce militaire, sachant apprécier les conséquences d'un retard, fit la plus grande diligence et arriva à Assesse et à Emptinnes avec ce train d'artillerie, un nombre suffisant de canonniers, et les caissons nécessaires pour le transport des munitions. M. de Schœnfeld avait établi son quartier général à ce dernier endroit : il était à dîner quand l'artillerie arriva; il s'obstina à faire rester le colonel Koehler, qui s'en défendit longtemps, alléguant qu'il ne pouvait abandonner son train d'artillerie, parce que les canonniers, étant fatigués, abandonneraient leurs canons, et que leur peu de subordination lui faisait craindre de ne pouvoir les rassembler dans un cas urgent. Il fut néanmoins obligé d'acquiescer à cette invitation, et pendant le repas il ne fut pas du tout question d'attaquer l'ennemi; après le dîner, M. de Schœnfeld monta à cheval, M. Koehler l'accompagna. Mais en sortant d'Emptinnes, il trouva, comme il l'avait prévu, tous les caissons pêle-mêle dans un chemin creux, et les canons en avant abandonnés de leurs canonniers; enfin, le désordre était si grand qu'il fut obligé de faire prendre les armes à des troupes cantonnées dans le voisinage, et d'user de menaces pour faire sortir ses canonniers des cabarets. M. de Schœnfeld était parti en avant, et n'avait laissé d'autre ordre que d'aller à Pessoulx : Koehler arriva à ce village avec toute l'artillerie, sans aucune escorte; et ne pouvant exécuter l'ordre qu'il avait reçu sans exposer l'artillerie à être surprise par l'ennemi, à cause

des chemins creux, mauvais, et dominés de tous les côtés, il prit une position avantageuse, sur une hauteur, afin de pouvoir se défendre en cas d'une attaque, et y établit le parc d'artillerie, en ordonnant à tous les officiers et canonniers de se trouver à ce parc au premier signal de trois coups de canon. Le parc disposé, les sentinelles placées, et les canonniers logés dans les endroits les plus voisins, il retourna tranquillement à Pessoulx, où il rencontra M. Lejeune, major du régiment n° 6, qui lui demanda où était M. de Schœnfeld, et où il tenait son quartier général; disant qu'il était arrivé avec son bataillon dans ce village, et qu'il devait y attendre des ordres ultérieurs. Dans l'après-midi, le colonel étant monté à cheval pour reconnaître le pays, fut très-étonné, en arrivant près du parc de l'artillerie, de voir dans le lointain beaucoup de fumée et des villages en feu; ne pouvant s'imaginer d'où cet accident provenait, ni quelles suites il pourrait avoir, il n'hésita pas, d'après ses propres lumières, de faire tirer les trois coups de canon qu'il avait désignés pour le signal d'alarme : les canonniers et artilleurs rejoignirent leurs postes avec beaucoup de promptitude, et tout fut bientôt en état de défense. Le major Lejeune se rangea en bataille avec sa troupe et forma une ligne derrière les canons. Cependant le feu augmentant et s'approchant visiblement, on ne douta plus que ce ne fussent les ennemis : en conséquence, le colonel détacha deux compagnies et deux pièces de canon, qu'il envoya en avant pour agir selon les circonstances, ou bien pour protéger une retraite dans le besoin. Lui-même, à la tête de ces deux compagnies, ne put plus douter d'une déroute complète dans la colonne qui était partie sous les ordres de Schœnfeld.

La plupart des soldats avaient jeté leurs armes pour se sauver, et couraient de tous côtés en désordre; il se donna les plus grandes peines pour les rallier : mais voyant l'impossibilité d'en venir à bout, il plaça une compagnie de pontonniers, qui étaient sous ses ordres, derrière la ligne des canons; il arrêta ainsi un grand nombre de fuyards, et parvint à rallier à peu près 3,000 hommes qu'il rangea en bataille avec le bataillon du major Lejeune. Cette colonne de fuyards avait déjà perdu ou abandonné onze pièces de canon. Les Autrichiens, remis du désordre qui les avait accompagnés en partant des Pays-Bas, poursuivaient cette colonne débandée à pas lents, mais avec assurance : M. Koehler, toujours attentif à leur mouvement, resta ferme avec toute son artillerie sur la hauteur de Pessoulx. En tête, à environ 800 pas de là, il y avait un petit bois dont les ennemis s'étaient servis pour mener leur artillerie à couvert, et ils s'avançaient en colonne, ne croyant pas rencontrer une batterie qui dominait sur eux : au quatrième coup de canon qu'ils tirèrent, il fit jouer avec tant d'effet tous ses canons et obusiers qu'il fit taire ceux des ennemis, et même démonta une de leurs pièces. Les Autrichiens se retirèrent en un plus grand désordre que celui dans lequel, peu d'instants auparavant, ils avaient jeté la colonne de Schœnfeld. Ils se gardèrent bien, cette nuit-là, de faire de nouvelles tentatives, ni d'autres mouvements. Tout était fort tranquille et hors d'inquiétude, quand deux heures après, au grand étonnement de tout le monde, le général Schœnfeld envoya ordre au colonel Koehler de faire les dispositions d'une retraite, et de placer à l'arrière-garde deux pièces de canon. On se mit en marche pour aller à Emptinnes; mais tout était



dans le plus grand désordre, quand lui, qui avait toujours couvert la retraite de cette colonne débandée, reçut un second ordre de se porter de suite vers Ciney, entre Emptinnes et Dinant... Vers les quatre heures du matin, un des aides de camp du général en chef étant venu lui porter un nouvel ordre de se replier de suite vers Emptinnes, il se mit en marche; et y étant arrivé, il apprit qu'on devait se retirer jusqu'à Assesse. Les motifs de cet ordre avaient été donnés en conséquence de la nouvelle qu'on avait reçue de la défaite totale et de la retraite de la colonne sous les ordres du comte Henri du Châtel... Arrivé à Assesse, sans voir la moindre apparence d'ennemi, le colonel Koehler, continuant toujours à couvrir la retraite, se détacha de suite pour élever des batteries sur des hauteurs avantageuses, et prit possession des postes presque inattaquables. Telle était la situation de cette colonne quand l'ordre arriva de se retirer vers Namur. Malgré toutes les perquisitions qu'on a pu faire pour savoir la raison de cette retraite, on n'a pu y parvenir : on a appris seulement que des officiers peu instruits avaient fait des rapports vagues, et sans preuves ni vraisemblance, que l'ennemi était en chemin pour les couper près de cette ville : enfin, voilà toute la colonne encore une fois en mouvement, pour rétrograder vers la ville. Le colonel, toujours à l'arrière-garde, suivait le corps d'armée à une demi-lieue de distance, s'arrêtant de temps en temps dans les positions favorables pour couvrir la retraite, et continua ainsi sa marche jusqu'à la vue de Namur, sur une hauteur nommée Vivier-l'Agneau. Là il fit faire halte à son arrière-garde, et dit à ceux qui étaient avec lui qu'il n'irait pas plus loin sans recevoir des ordres positifs, alléguant que

c'était une très-bonne position pour se défendre même contre toute l'armée des Autrichiens. Le général Schœnfeld, arrivant sur ses entrefaites, lui demanda ce qu'il faisait en cet endroit; le colonel lui répondit qu'il attendait ses ordres : sur quoi, le général lui ordonna de continuer sa route et d'aller à Namur. Le colonel étonné répéta en propres termes aux soldats : « Le général Schœnfeld vous ordonne de marcher à Namur. » Mais étant à une demi-portée de canon de la porte, avec les deux pièces de retraite, et la plus grande partie de l'armée étant déjà entrée dans la ville, ainsi que toute l'artillerie, le général en chef sortit de la ville, et demanda encore une fois à M. Koehler où il allait : ce colonel, toujours prêt à agir ou à obéir, lui répondit qu'il n'attendait que ses ordres. Le général lui ayant ordonné de retourner sur ses pas, il fut jusqu'à Andoy, où il établit sur une hauteur le parc d'artillerie. Après la défaite des patriotes, les Autrichiens prirent poste à Assesse, à trois lieues de Namur, en poussant leur aile droite à Haltinne, ce qui les rendait maîtres de presque toute la route de Ciney vers Andenne. Schœnfeld établit son quartier général à Andoy, à une lieue de Namur, et Koehler porta le sien à Bouvignes.

Évidemment, Schœnfeld n'avait rien fait pour arrêter la déroute des patriotes, et sa mauvaise humeur contre Koehler donnait lieu à d'étranges soupçons. Schœnfeld néanmoins, payant d'audace, osa écrire ce qui suit aux députés du congrès qui résidaient à Namur : « Je me suis vu forcé de prendre le poste d'An-
» doy; les *traîtres* ne cessent de répandre que nous
» sommes coupés de deux côtés : le soldat est con-
» sterné, mais ne murmure pas; l'officier est de bonne

» volonté, mais me témoigne qu'il craint de ne pou-
» voir contenir le soldat; et en effet, la prévention est si
» forte que si quelqu'un s'avisait de crier au moment
» de les mettre en bataille, qu'on est coupé, ils jette-
» raient tous les armes... » En envoyant cette lettre au congrès, les députés l'accompagnèrent des réflexions suivantes dont on pouvait aisément deviner la source : « Nous n'attribuons ces désastres qu'aux suites fâ-
» cheuses de l'*infernale cabale*, dont le germe semble
» éclore de nouveau; nous croyons que notre ressource
» serait de rassembler le plus tôt possible des diffé-
» rentes villes, les volontaires les plus déterminés pour
» se rendre ici à notre première réquisition et en im-
» poser par leur exemple et leurs principes à une
» armée dont surtout une partie des officiers répandent
» une contagion qui pourrait nous devenir funeste... » Dès le 28 mai, le congrès, toujours prévenu en faveur de son général, lui déféra une dictature momentanée; il était autorisé à punir, sans aucune forme de procès, de mort ou autrement, dans le flagrant délit d'une action ou sur le champ de bataille, tout militaire, sans en excepter les officiers, qui manquerait à son devoir; on lui accordait aussi la collation de tous les grades, à l'exception de ceux de l'état-major, pour lesquels il n'avait que le droit de présentation. Mais Schœnfeld n'usa de ce pouvoir dictatorial que pour punir ou renvoyer les meilleurs officiers, c'est-à-dire tous ceux qui regrettaient Van der Mersch; et bientôt on compta plus de quatre cents personnes enveloppées dans la disgrâce du vainqueur de Turnhout (1). Les représen-

(1) Parmi les officiers emprisonnés, on remarquait les généraux-majors comte de Rozière, le comte de Dolomieu, le baron de Kleinen-

tants du congrès à Namur, croyant aussi qu'il était urgent de rétablir la discipline, espérèrent atteindre ce but en publiant un code militaire d'une sévérité excessive; les coups de plat de sabre, les verges, la marque, la peine de mort y étaient prodigués (1). « Mais un semblable règlement, qui semblait plutôt fait pour des Kalmouks ou des Valaques que pour des Belges, ne pouvait manquer, dit Walter, de causer un mécontentement général, tant dans l'armée que dans les provinces. La députation du congrès souverain, voulant faire acte de sévérité et d'énergie, passa aux yeux du public pour avoir commis un acte de faiblesse, en souscrivant aux dispositions d'un document aussi antipathique aux mœurs de la nation. On n'en amenda pas les odieuses dispositions, probablement par égard pour le général qui les avait dictées; mais on n'y donna pas suite. »

Le congrès, irrité contre les officiers qui s'étaient montrés ses ennemis, institua à Namur une commission de guerre pour instruire leur procès. Tout le monde s'attendait à de nombreuses poursuites, mais la commission se borna à citer devant elle quatre officiers contumaces qui s'étaient retirés en France (2) et qui se gardèrent bien de comparaître. Cependant les officiers, détenus dans les prisons, réclamaient instamment leur mise en jugement; et ces réclamations embarrassaient beaucoup la commission. En effet, elle n'avait sur le compte de plusieurs de ces militaires que

berg; et parmi les officiers démissionnés, le général-major comte Delannoy et le colonel Lochée, chef de la *Légion belgique*.

(1) Voir ce règlement dans les *Pièces justificatives*.

(2) Le baron de Haack, le capitaine Lancretelle; Messemaekers et Pasteels, adjudants de Van der Mersch.



des dénonciations vagues et sans preuves, et rien à articuler contre le plus grand nombre; si on leur reprochait leur conduite antérieure au 7 avril, il aurait fallu poursuivre la plus grande partie des officiers qui avaient servi sous les ordres de Van der Mersch, et on aurait alors désorganisé presque entièrement l'armée. Les officiers demeurés libres réclamaient aussi justice en faveur de leurs frères d'armes arrêtés pour n'avoir fait que ce qu'ils avaient fait eux-mêmes. La commission publia enfin un avis pour inviter toutes les personnes qui auraient quelque déposition à faire tant en faveur qu'à la charge des détenus à s'adresser avant un mois au président à Namur; la commission de haute police de Bruxelles publia un avis analogue relativement aux officiers emprisonnés dans le couvent des Madelonnettes. Tous furent mis en liberté, mais ils avaient subi une détention assez longue, et quelques-uns avaient été en butte à de mauvais traitements. La commission militaire de Namur avait cependant trouvé l'occasion de déployer une rigueur inouïe contre un *cadavre*. Le capitaine Fleury, Français, arrêté comme partisan de Van der Mersch, avait été incarcéré dans la prison civile de Namur et mis aux fers pour insoumission envers le geôlier. Ce malheureux, désespéré sans doute de se trouver dans une semblable position, se suicida, le 26 avril, dans son cachot. Alors le conseil de guerre exhuma une ancienne loi digne du moyen âge, et dont on n'avait pas même conservé le souvenir, loi qui condamnait le suicidé à être traîné, sur une claie, à la potence et à y être suspendu par un pied pendant quatre heures: son cadavre devait être jeté ensuite à la voirie. Cette hideuse condamnation fut prononcée et exécutée le 27 avril, sur la Grand'Place

de Namur. Le cadavre du malheureux Fleury resta suspendu depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de relevée, en présence des membres du conseil de guerre qui se tenaient aux fenêtres de l'hôtel de ville. A trois heures, le bourreau alla couper la corde; le cadavre fut emporté dans un tombereau et enfoui dans un des fossés de la ville (1).

Tandis que la déroute du 23 mai venait attrister le parti oligarchique, les démocrates se préparaient à lutter de nouveau contre lui pour le forcer à relâcher Van der Mersch. Le général conservait de nombreux partisans dans la Flandre, et ils ne cessaient de réclamer et de protester en sa faveur.

Lorsque l'on eut appris à Gand la translation de Van der Mersch à la citadelle d'Anvers, il s'était manifesté une grande fermentation dans le public. Les états de Flandre, quoique dévoués à l'opinion conservatrice, avaient été obligés d'accueillir une demande qui leur était adressée par les volontaires, d'envoyer des députés à la citadelle d'Anvers pour s'assurer par eux-mêmes du traitement qu'on faisait éprouver au général. Le congrès ne s'étant pas opposé à cette démarche, trois volontaires de Gand eurent, le 19 avril, un libre accès auprès du prisonnier. Celui-ci ne se plaignit en aucune manière du traitement personnel auquel il était soumis; il continua seulement de protester contre sa détention à la citadelle. Les volontaires députés rendirent compte dans ce sens aux états de Flandre, et l'irritation du peuple se calma un peu. Vonck et ses trois amis, qui avaient été rejoints à Givet par le baron de Haack, ne s'intéressaient pas moins au

(1) Ces détails ont été puisés dans les *Mémoires* de Walter.

sort de Van der Mersch. Ils appréciaient toutes les conséquences que pouvait avoir la détention du vainqueur de Turnhout : ils avaient appris que des officiers belges, au service de l'Autriche, écrivaient à leurs amis de Givet que cet événement hâterait leur retour à Bruxelles; d'autre part, ils voyaient arriver journellement de nombreux déserteurs de l'armée patriotique qui déclaraient ne pas vouloir être commandés par un Prussien hérétique. Après avoir séjourné douze ou treize jours à Givet, les réfugiés se rendirent à Valenciennes pour se rapprocher de Sandelin, qui était chargé de la défense de Van der Mersch. A une demi-lieue de cette ville ils trouvèrent, dans son château de Raismes, le comte de La Marck qui déplorait également la détention de Van der Mersch et qui manifestait des craintes sérieuses au sujet des dispositions de la Prusse. Comme l'agitation avait recommencé dans la Flandre, Vonck et ses amis jugèrent que les circonstances exigeaient leur présence à Lille pour être plus à même de diriger le mouvement. Ils arrivèrent à Lille au commencement du mois de mai, et ils trouvèrent dans cette ville plusieurs signataires de l'adresse du 15 mars, M. d'Otrenge, entre autres, ainsi que le vicomte de Walckiers qui avait loué le château de Hem (1).

La bourgeoisie de la Flandre montrait alors une énergie remarquable. Déjà la *collace* de Gand avait reconquis toute son influence en faisant promulguer par le magistrat (27 avril) un règlement démocratique pour le renouvellement de l'assemblée, fixé au 2 mai. Il avait été statué que les membres de la collace, au nombre de quarante-neuf (sept pour chacune des pa-

(1) *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, p. 119-123.

roisses de la ville) seraient choisis par des électeurs, délégués à cette fin par chacun des *voisinages* et que les fonctions des nouveaux membres dureraient deux ans. L'élection s'était faite au jour marqué avec beaucoup d'ordre et, dans chaque paroisse, on avait élu un noble, un avocat ou procureur, des commerçants et des membres des métiers, presque tous favorables à l'opinion progressive. Le 15 mai, l'assemblée renouvelée avait adopté un règlement intérieur qui supprimait les derniers vestiges de la *concession Caroline*, et les états avaient été obligés de dissimuler leur mauvaise humeur. Dans d'autres villes de la Flandre, l'opinion démocratique avait également rallié tous ceux qu'indignaient l'arrestation de Van der Mersch et surtout les nouvelles instructions données par le congrès pour rendre sa captivité plus étroite (1). Les démocrates de

(1) Le congrès venait de donner de nouvelles instructions au comité militaire d'Anvers chargé de la garde de Van der Mersch à la citadelle. Il en résultait un redoublement de rigueurs pour lui ; sa femme même, qui était allée le joindre, fut soumise au régime de la prison. Voici les instructions du congrès : — *Demande du comité :* Devons-nous permettre à M. Van der Mersch de se promener librement et partout dans la citadelle? — *Réponse du congrès.* Oui, mais deux ordonnances le suivront, sans pourtant le gêner, jusqu'à nouvel ordre. — *D.* Devons-nous lui accorder une pleine liberté de correspondance épistolaire sans en prendre inspection? — *R.* Aucune quelconque, et vous enverrez directement au congrès tout ce que vous intercepterez à ce sujet, soit de ses lettres à lui, soit de celles qu'il serait dans le cas de recevoir? — *D.* Devons-nous lui interdire toute communication verbale, soit avec les bourgeois de la citadelle, soit avec d'autres personnes? — *R.* Aucun étranger à la citadelle ne pourra y entrer ; quant aux bourgeois, vous devez les connaitre et y porter un œil attentif pour éviter et prévenir toute correspondance avec ceux qui n'appartiennent pas à la citadelle. — *D.* Les frais de sa nourriture et de sa famille sont-ils à sa charge, ou à celle des états? — *R.* Dans le cas de déboursés, vous en tiendrez note, et ne faites pas de difficulté à ce sujet. — *D.* Mme Van der Mersch est-elle aux

Courtrai surtout avaient témoigné hautement l'estime qu'ils conservaient pour l'illustre prisonnier : ils avaient étalé son portrait, orné d'une couronne civique, dans une maison qu'ils illuminèrent, et les jeunes gens de la ville ainsi que les paysans des environs étaient accourus en foule pour rendre hommage au premier général de la république belge. L'exaspération n'était pas moins grande parmi les volontaires de Bruges et d'Ostende.

Or les chefs du parti démocratique, parfaitement informés de tout ce qui se passait dans le pays, résolurent de pousser les Flamands à une insurrection ouverte; ils instituèrent, sur le modèle de l'ancienne association *pro aris et focis*, une nouvelle société *pro patria;* ils répandirent ses statuts, firent des enrôlements, ouvrirent enfin des souscriptions pour subvenir aux frais de l'expédition qu'ils méditaient. Plusieurs corps de volontaires furent informés, de la part du comité de Lille, que le seul moyen de forcer le congrès à écouter le vœu du peuple était de former dans la ville de Gand une coalition de toutes les corporations militaires de la Flandre, et d'y réitérer, les armes à la main, la demande de la délivrance de Van der Mersch, avec menace, en cas de refus, d'arrêter les députés de la province et de marcher sur Anvers pour forcer la prison du général. Mais le projet ultérieur restait un secret connu seulement des chefs de la conspiration. Ceux-ci se flattaient que le congrès, aussi bien que les états de Flandre, intimidés par cette manifestation, auraient rendu la liberté à Van der Mersch; ils auraient alors insisté pour qu'il fût rétabli dans le

arrêts ou non? — *R*. Sans être aux arrêts, elle ne peut pas sortir, ni voir, ni recevoir du monde, de même que ses domestiques. »

commandement de l'armée, et, après avoir obtenu cette nouvelle concession, ils auraient fait agir les démocrates de Bruxelles pour abattre définitivement le congrès et les états de Brabant. La réussite de ce projet assez compliqué était incertaine; mais on pouvait du moins compter sur l'insurrection de la Flandre. Cependant les réfugiés de Lille différaient d'opinion sur le parti qu'ils tireraient de leur victoire; les uns ne voulaient pas désespérer de l'indépendance du pays, les autres désiraient un accommodement avec Léopold. Ces derniers avaient été circonvenus par un homme que l'on croyait démocrate sincère et qui ne travaillait que dans l'intérêt des gouverneurs généraux; ce personnage, qui avait siégé au congrès, était M. Wildt, conseiller pensionnaire des états de Limbourg; il avait pour auxiliaire un aventurier français, qui s'était affublé d'un titre nobiliaire, mais dont le véritable nom était Robineau : ce misérable avait servi et trahi tour à tour, comme espion, tous les partis. Vonck se défiait de lui; mais il ne suspectait pas la bonne foi de Wildt, et celui-ci put ainsi préparer les esprits les moins fermes à l'idée d'une restauration; déjà même il avait suggéré l'envoi d'une personne de confiance auprès des gouverneurs généraux à Bonn, pour sonder les intentions du souverain à l'égard de l'opinion démocratique (1). Cependant Vonck, qui avait naguère résisté aux tentatives de corruption d'un agent du comte de Mercy (2), ne se laissa convaincre ni par Wildt ni par

(1) C'est M. Borgnet qui, dans son *Histoire des Belges*, a fait connaître le premier le rôle que Wildt avait accepté auprès des vonckistes.

(2) Ce fait est consigné dans la correspondance de Vonck, déposée à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Par une lettre du 30 novembre 1791, le comte de Proli (c'était l'ancien agent du comte de Mercy)

le comte de La Marck lui-même, qui, de retour à Paris, n'hésitait plus à plaider chaleureusement dans ses lettres la cause de Léopold. Vonck et ses amis les plus intimes restaient fidèles à leurs premières convictions.

Sur ces entrefaites les préparatifs de l'expédition projetée s'achevaient : on avait enrégimenté des hommes, on pouvait compter sur le concours des volontaires de la plupart des villes de la Flandre, et l'on était sûr des Gantois, qui avaient promis d'ouvrir leurs portes à l'armée démocratique. Mais lorsque le jour de la marche était déjà annoncé, les chefs, reculant encore une fois devant une guerre civile, résolurent de différer et d'attendre l'effet du second mémoire que Sandelin venait de publier en faveur du général Van der Mersch (18 mai). Ce mémoire malheureusement ne produisit pas l'effet qu'on en attendait, car il fut déféré au conseil de Brabant qui prononça bientôt contre son auteur un décret de prise de corps « *comme s'étant rendu criminel de lèse-nation en premier chef.* » Une circonstance tout à fait inattendue contribua à prolonger l'incertitude des chefs de l'opinion démocratique; des démarches étaient faites pour opérer une nouvelle fusion des partis par Van Eupen lui-même, qui se séparait en cette circonstance de Van der Noot et des exagérés. Soupçonnant enfin que l'appui prêté aux Belges par la Prusse et les

prie Vonck de prendre sous sa protection un journal qu'il va fonder à Paris sous le titre de *Cosmopolite ;* et il ajoute : « Je vous recommande ma très-petite affaire avec plus de chaleur que je n'en aurais mis autrefois à en recommander une très-grande. » Sur le dos de cette lettre, Vonck a écrit de sa main : « La grande affaire dont M. de Proli fait mention, est celle lorsqu'il m'est venu voir à Valenciennes, pour me faire l'offre de *deux millions* de la part de M. le comte de Mercy. »

Provinces-Unies cachait un piége, il voulait se rapprocher de la France et fonder le salut de la révolution sur l'union des conservateurs et des progressistes. Accompagné de MM. de Thiennes, député du Hainaut, et Desmet, député d'Alost, Van Eupen se rendit à Douai, où M. de la Sonde, un des agents de La Fayette, lui avait ménagé une conférence avec M. Cornet de Grez. Van Eupen ayant témoigné le désir de voir les chefs des démocrates, M. de Grez se prêta à cette demande et envoya le comte de Proli à Lille pour avertir Vonck et ses amis. Cependant l'ajournement de l'insurrection de la Flandre allait être fatal aux démocrates; l'espion, qui s'était glissé dans leurs rangs, ayant su leurs projets par M. Wildt, les vendit à Van der Noot, pour la somme de deux cents louis d'or, en y rattachant une conspiration épouvantable qui devait éclater à Bruxelles. Les aristocrates s'empressèrent de profiter de cette dénonciation; ils mirent immédiatement leurs émissaires en campagne; des moines, surtout des capucins, parcoururent les villes et les villages de la Flandre, déclamant contre les vonckistes, et les accusant de vouloir opérer une contre-révolution au profit de la maison d'Autriche. Ces insinuations refroidirent le zèle d'un grand nombre des partisans de Vonck et eurent surtout beaucoup d'influence sur l'esprit crédule des paysans. Lorsque le comité de Lille eut enfin fait connaître qu'il fixait au 28 mai l'exécution du complot, cette nouvelle fut accueillie sans enthousiasme. Tout devait se tourner contre le comité : il comptait sur le secours des volontaires de Tournai, mais leur colonel s'était laissé séduire par les aristocrates; les volontaires d'Ostende et de Tourhout, restés fidèles, devaient se joindre à

Peteghem, mais ils furent avertis trop tard. Le 28 mai étant arrivé, l'invasion eut lieu, mais elle n'était plus à craindre : une troupe de 300 hommes seulement, composée en partie d'*enrôlés* et en partie des volontaires de Menin, entra, vers le soir, à Courtrai, conduite par le baron de Haack et accompagnée de Weemaels, Sandelin et Verlooy. Les conjurés firent battre la caisse et offrirent 14 sols par jour à ceux qui s'engageraient pour aller délivrer le général Van der Mersch ; cette offre même ne séduisit pas le peuple, et ils firent peu de recrues. Le lendemain au matin, ayant forcé l'entrée du clocher de l'église, ils sonnèrent tout aussi vainement le tocsin ; enfin, sur les instances du magistrat, ils sortirent de la ville et ne tardèrent pas à se disperser. L'issue de cette expédition indigna surtout les volontaires de Gand, qui s'étaient tenus prêts jusqu'au dernier moment à ouvrir les portes de leur ville aux libérateurs de Van der Mersch.

L'entrevue des députés du congrès avec les chefs de l'opinion démocratique eut lieu deux jours après (31 mai). Vonck, retenu à Lille par une santé chancelante, n'assista pas à cette conférence ; mais il y était représenté par ses intimes amis, par d'Aubremez et par Sandelin, Verlooy et Weemaels, qui avaient dirigé la dernière expédition. En arrivant à Douai, ils virent un grand tumulte : le peuple menaçait de la lanterne les représentants de l'oligarchie belge ; leur premier soin fut d'intercéder pour leurs adversaires. L'entrevue fut néanmoins très-orageuse (1). Van Eupen ayant voulu protester de son innocence et de la droiture des intentions du congrès, Sandelin répondit par un tableau

(1) *Voy.* le *Mémoire historique pour Van der Mersch*, chap. VII.

énergique de la conduite barbare des conservateurs à l'égard des progressistes. Le secrétaire d'État de l'Union rejeta alors tout l'odieux de cet état de choses sur Van der Noot, sur sa famille et sur les doyens de Bruxelles; il avoua que *le navire ne pouvait voguer de la façon dont il était conduit;* il déclara même que la république n'avait rien à attendre de la Prusse et que son unique espoir résidait dans l'appui de la France. Pour rétablir l'union des partis, il fut enfin décidé que Van der Mersch et tous ses partisans, ainsi que les autres citoyens détenus, seraient relâchés; que tous les démocrates fugitifs reviendraient libres à Bruxelles; qu'on y ouvrirait des conférences pour concilier les deux systèmes; et qu'on enverrait dans l'entrefaite des députés à Paris, pour connaître les intentions de la France et implorer sa protection. Van Eupen, alors de très-bonne foi, s'engagea à faire approuver ces préliminaires par le congrès, et les deux autres députés ratifièrent sa promesse (1). On se sépara, après qu'il eut été convenu en outre que les démocrates feraient les premiers pas vers la réconciliation désirée de part et d'autre.

De retour à Lille, les chefs des démocrates rendirent compte de cette conférence à Vonck, et il fut décidé, malgré tous les efforts de Wildt dont cette réconciliation renversait les projets, qu'on tiendrait loyalement la promesse faite aux députés du congrès. En conséquence la lettre suivante, datée du 1er juin, fut adressée à Van Eupen par Vonck, Sandelin, Verlooy, Weemaels et d'Aubremez : « D'après le tableau » touchant qu'une personne très-respectable nous a » tracé de la situation malheureuse de la république,

(1) *Voy.* une note complémentaire dans les *Pièces justificatives*.

» d'après les assurances et les preuves qui nous ont
» été données, que l'on s'occupe d'une parfaite et
» sincère réconciliation, ainsi qu'à terminer d'une ma-
» nière légale et convenable l'affaire du général Van
» der Mersch, nous serions indignes d'être comptés au
» nombre des vrais citoyens, nous serions indignes
» d'être Belges, si nous hésitions une minute de voler
» au-devant de ces dispositions et d'exprimer nos
» véritables sentiments. Après avoir contribué, avec
» un zèle et un courage infatigables, à secouer le pé-
» nible joug autrichien, une trop funeste division a
» troublé le bonheur de notre liberté, et une foule de
» maux en ont été la suite. Proscrits et persécutés,
» nous avons eu de plus la douleur amère de nous voir
» calomnieusement taxer par des libelles, comme cou-
» pables de former l'horrible intention de reforger les
» fers que nous avons brisés! Comme il est au-dessus
» de l'humanité de renoncer pour toujours à la patrie,
» à son existence, les efforts, les mouvements, qui de
» notre part en sont une suite bien naturelle, ne ser-
» vent qu'à aigrir, qu'à attiser de plus en plus le feu
» fatal de cette division, qui détruit la force et l'éner-
» gie de la république, qui la déshonore aux yeux des
» puissances étrangères, qui peut-être la fait mépriser,
» et qui pourrait finir par la rendre la proie des in-
» trigues de nos ennemis communs. Mais nous sommes
» Belges; cette juste terreur ne laisse dans notre âme
» d'autre sentiment que l'amour de la patrie : son
» salut périclite, et notre premier devoir, le devoir le
» plus sacré du citoyen, c'est de lui faire, pour la
» sauver, le sacrifice de tout ressentiment et de toute
» animosité. Puisse cet hommage pur, puisse cette
» abnégation, sincère et vraiment patriotique, con-

» vaincre cette patrie combien peu nous avons mérité
» d'être persécutés! puisse ce sentiment vraiment senti
» prouver à nos concitoyens, que nous fûmes et sommes
» toujours frères, que Léopold et ses adhérents sont
» et seront toujours *invariablement*, autant qu'ils peu-
» vent être pour eux, nos premiers ennemis, nos
» *ennemis irréconciliables.* Si donc nos concitoyens
» partagent avec nous le vœu pour une réconciliation
» parfaite et sincère, pour une concorde générale; si
» l'amour et le salut de la patrie allument dans leur
» âme le même feu que dans la nôtre; si la gloire,
» l'indépendance et la félicité de la république les
» animent autant que nous, qu'ils tendent vers nous
» leurs bras fraternels, comme nous tendons les nôtres
» vers eux, vers notre patrie; qu'une inviolable récon-
» ciliation éteigne à jamais le feu de cette fatale dis-
» corde; qu'il ne nous reste à *tous* de nos maux passés
» que la joie de les avoir terminés à temps, et la ferme
» résolution d'éviter à jamais tout ce qui pourrait en
» enfanter de semblables; que la première gloire de la
» république soit l'ouvrage de notre union, que cette
» union soit la base de la force, et *nous serons invin-*
» *cibles,* et notre ennemi commun, désespéré de n'avoir
» pu faire de notre discorde l'appui de sa force, l'in-
» strument de ses intrigues et le trophée de ses succès,
» sentira bientôt que les cœurs des Belges *réunis* sont
» un rempart inexpugnable pour leur liberté et leur
» indépendance. Quant à l'affaire du général Van der
» Mersch, on sait combien il est et fut toujours inca-
» pable d'une trahison; un élan patriotique, que la
» détresse suscita dans l'armée et qui aurait inévita-
» blement produit des inquiétudes, bien plus grandes
» et plus sérieuses, s'il n'avait fini par y adhérer, ne

» peut être un crime pour la nation, surtout dans un » homme qui a si bien mérité de la patrie, et rien » n'est plus facile que de la terminer. Voilà notre pro-» fession de foi, le vœu de notre âme, et la preuve » non équivoque de notre amour pour la patrie : c'est » cet amour pur et sincère qui dicte notre lettre, qui » motive notre démarche et qui nous fait attendre et » désirer avec la plus vive impatience une réponse qui » puisse remplir nos vœux. »

Quand cette lettre si conciliante arriva au congrès, une nouvelle réaction venait d'éclater avec une violence inouïe contre les démocrates. Feignant de croire à l'infâme dénonciation de Robineau, les meneurs du congrès avaient répandu le bruit que les démocrates de Bruxelles avaient résolu d'assassiner l'archevêque de Malines, Van der Noot, le baron Van der Haghen, général des volontaires, et Francken, lieutenant-colonel de la place, au milieu de la procession qui devait avoir lieu le 30 mai, fête de la Trinité, à l'occasion d'un jubilé célébré dans l'église de la Chapelle. On combinait ce complot avec la déroute de l'armée, avec les mouvements qui se manifestaient en Flandre, et on accusait les vonckistes d'avoir imaginé un plan qui devait entraîner la perte de la république. L'absurde calomnie, forgée par un misérable espion et amplifiée par des imbéciles, obtint créance dans le public; et, dès le 27 mai, toutes les mesures furent prises pour déjouer la prétendue conspiration. Les doyens convoquèrent les bourgeois; des patrouilles parcoururent la ville; des canons furent braqués dans les rues; on fouilla les maisons pour y chercher les armes qu'on supposait y être cachées; tous les signataires de la célèbre adresse du 15 mars, restés à Bruxelles, furent

arrêtés; on entassa dans les prisons et les couvents toutes les personnes suspectes de vonckisme ou de royalisme, et, en trois jours, le nombre des prisonniers s'éleva à plus de deux cents (1). Le tocsin tintait en même temps dans les villes environnantes, et les habitants y étaient aussi appelés aux armes pour défendre le congrès et les états. Bientôt on avait vu arriver de Louvain un corps de mille patriotes avec quatre pièces de canon; on avait vu accourir de tous les côtés des troupes de paysans, précédés de leurs curés à cheval et l'épée à la main (2). Rangés sous une bannière ornée du portrait de Van der Noot et armés de bâtons, de haches, de faulx, de fusils, ces villageois se mettaient en bataille devant l'hôtel de ville, où siégeaient les états de Brabant, montraient leur cœur et leur bras droit, et accompagnaient ces gestes expressifs de cris qui perçaient les airs.

Tous les moyens étaient d'ailleurs employés pour fanatiser la multitude, pour entretenir son ressentiment contre les progressistes. La fureur des gazetiers de l'oligarchie ne connaissait plus de bornes. « Vous » êtes nés pour la guerre, s'écriait l'*Ami des Belges* en » s'adressant aux vonckistes. Eh bien, passez chez les » royalistes pour la faire ouvertement à la patrie. Quel » plaisir pour vous de nager dans le sang et le carnage

(1) Il résulte d'un rapport adressé par M. Wildt aux gouverneurs généraux qu'à Bruxelles trois particuliers seulement connaissaient les projets du comité de Lille. « Parmi le *nombre prodigieux* des personnes que les états ont fait arrêter à Bruxelles, ajoute-t-il, sous prétexte d'une conspiration démocratique, il n'y en avait aucun qui fût informé de ce projet, et les trois qui en étaient informés n'ont pas été arrêtés et ont eu tout le temps de se retirer. » Pièces justificatives de l'*Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, t. Ier, p. 283.

(2) Le 8 juin, 20,000 paysans arrivèrent à Bruxelles.



» de vos concitoyens! Mais quoi, me dira quelqu'un, » presser ces hommes dénaturés à sortir d'ici, n'est-ce » pas les mettre en état d'y rentrer à main armée? » Pères de la patrie, oserai-je vous faire un reproche? » Votre indulgence pour de mauvais citoyens, ou plutôt » votre lenteur à vouloir les croire coupables, les a » multipliés et fortifiés. On les connaît dans le Luxem- » bourg, où ils sont sous les armes. Dans nos villes ils » cachent leur mauvais cœur. Or leurs menées secrètes » sont plus à craindre que des hostilités déclarées. » Qu'ils se démasquent donc ces ennemis dissimulés! » Que sous la cocarde et les couleurs autrichiennes ils » paraissent aux yeux ce qu'ils sont. Qu'ils partent et » purgent le pays. » Le *Journal historique* était encore plus cruel : « Le moment d'une révolution, disait » Feller, n'a d'autres lois que le *cri public*. Que serait » devenue Rome, si les Tarquins avaient été livrés à » des consultes d'avocats? Que seraient aujourd'hui la » Suisse, la Hollande, l'Amérique, si, au lieu d'ex- » pulser les ennemis, ils avaient disputé contre eux en » justice réglée?... Il est plus que temps de confondre » le vieil argument, qu'on peut appeler le pont aux » ânes de nos ennemis cachés, par lequel on reproche » à la nation d'avoir demandé toujours à être jugée par » *loi* et *sentence*, et de déroger actuellement à ce vœu, » en proscrivant les cabaleurs et les espions. Les formes » sont respectables sans doute, quand elles assurent la vie » des citoyens, mais quand elles compromettent la vie » de tous, qu'elles encouragent la scélératesse et la fé- » lonie, qu'elles rassurent les meurtriers et les brigands, » elles sont détestables. *Salus populi, suprema lex esto.* »

Les moines ignares et fanatiques étaient tout-puissants et voulaient montrer leur puissance; non con-

tents de tourmenter les royalistes et les vonckistes dans les geôles de leurs cloîtres, ils allaient à la recherche de leurs adversaires le pistolet ou le sabre au poing; ils souillaient la chaire chrétienne par des provocations sanguinaires. « Tuer un vonckiste, disait un capucin, c'est faire un sacrifice agréable à Dieu. » Un autre s'écriait dans la chapelle Sainte-Anne : « Si quelqu'un armé d'un fusil rencontre un vonckiste, il ne faut pas se donner la peine de le bander pour le tuer, mais il faut l'expédier avec la baïonnette. » Le sacerdoce même n'était pas à l'abri de ces fureurs; plusieurs ecclésiastiques, accusés de tiédeur, furent maltraités; on emprisonna, entre autres, le frère de Vonck, un des plus dignes curés du diocèse de Malines (1). L'ancien chargé d'affaires de France, M. Ruel, se vit également proscrit. Par l'ordre des états de Brabant, il fut arraché à main armée de l'hôtel de la légation et traîné dans un cachot; on poussa même l'audace jusqu'à briser et fouler aux pieds les armes royales de France (2). Ce régime tyrannique s'étendit dans les autres provinces, et là aussi on compta de nombreuses et d'illustres victimes. Le 31 mai, les états de Flandre firent arrêter le duc d'Ursel au château de Loo-Christi, sous

(1) Vonck remarque que les prêtres vraiment instruits se rapprochaient de l'opinion démocratique. Il cite particulièrement : *Schellekens*, curé de Schaerbeek, et *Janssens*, curé de Schoorisse, *primi* de l'université de Louvain et anciens lecteurs au séminaire de Malines; *Huleu*, archiprêtre et ancien lecteur à l'université de Louvain ; *Van Rymenant*, chanoine de l'église métropolitaine et ancien lecteur au séminaire de Malines; le chanoine *De Brou*, secrétaire de Van der Mersch, lauréat de l'université de Louvain ; *Van Kessel*, curé de Herenthals, lauréat de la même université; *De Landsheere*, président du séminaire de Malines, etc.

(2) Voy. *Mém. hist. pour Van der Mersch*, chap. VIII.

les yeux mêmes de l'évêque de Gand, son oncle; il fut conduit à Alost, puis dans l'abbaye de Baudeloo à Gand, où, pendant que son procès s'instruisait, toute communication lui fut interdite avec sa femme, ses enfants, ses amis.

La lettre des réfugiés de Lille arriva au milieu de cette tempête. Van Eupen cependant, voulant rester fidèle à sa promesse, en accusa la réception, et un projet de réponse fut même communiqué par le congrès aux états des provinces. Tel était le revirement qui s'était opéré dans les idées de la majorité qu'elle avait paru décidée quelques jours auparavant à se mettre sous la protection de l'assemblée nationale de France. Le 2 juin, le congrès, évidemment sous l'influence de Van Eupen, avait adressé à La Fayette une lettre conçue dans les termes suivants (1) : « L'état » de prospérité et de revers dans lequel les provin- » ces belgiques se trouvent successivement, vous est » parfaitement connu; le comte de Thiennes, chargé » de vous remettre cette lettre, pourra vous en détail- » ler toutes les circonstances, et nous vous sollicitons » de lui accorder, de même qu'à notre cause, toute » l'étendue de votre attention; car nous serons libres, » ou ne serons plus; et quels que soient les efforts des » ennemis de notre liberté, principalement de la mai- » son d'Autriche, nous ne manquerons pas de leur » opposer tous les efforts d'une nation généreuse et » qui, sous peu de temps, trouvera dans sa propre » énergie, dans ses citoyens, dans ses richesses, une » force invincible. Nous serions bien satisfaits, mon- » sieur le marquis, si vous vouliez nous envoyer un

(1) *Mémoires de La Fayette* (Insurrection de la Belgique).

» officier de distinction qui eût toute votre confiance, » et en qui le congrès pût justement placer la sienne, » tant par rapport à nos relations politiques que relativement à l'état et aux opérations de notre armée. » Les vœux du congrès seraient comblés si un tel choix » pouvait se fixer tout de suite sur M. le chevalier de » Ternant, colonel-commandant du régiment *Royal-Liégeois*, qui est déjà connu de M. le comte Cornet » de Grez, et qui jouit d'ailleurs d'une réputation bien » méritée. Par ce moyen les Français pourraient s'assurer que la république belgique est digne de leur » appui et que son amitié et sa liberté ne doivent pas » leur être indifférentes. C'est cette amitié et ces liens » qui nous assureront réciproquement le bonheur, que » nous avons également conquis au danger de notre » vie, et au prix du sang des citoyens; c'est encore » cette amitié que nous entretiendrons soigneusement » avec la France qui mettra sur nos lisières une barrière insurmontable à tous les ennemis de la liberté » française. » Mais le prétendu complot de Bruxelles, les reproches de trahison adressés à tous ceux qui ne combattaient pas ouvertement les progressistes, les injures publiées chaque jour contre l'assemblée constituante; enfin les déclamations de Van der Noot et les intrigues des émissaires étrangers, qui craignaient par-dessus tout l'intervention de la France dans les troubles de la Belgique, neutralisèrent les bonnes intentions de Van Eupen et de ses amis. Les modérés du congrès furent débordés par les exagérés; et ils se virent obligés de suivre les affreux conseils du *Journal historique* et de l'*Ami des Belges* (1). Le

(1) C'est ainsi, dit Vonck, que depuis les premiers pillages jusqu'au

rédacteur de cette dernière feuille publia la lettre des réfugiés avec des commentaires dictés par une haine stupide; en parlant de Vonck et de ses amis, il osa dire : « Ce sont là les auteurs, les instigateurs, les con-
» spirateurs d'un projet parricide, qui enfonçait le
» glaive dans le sein de notre digne cardinal, qui fai-
» sait couler le sang de nos représentants légitimes,
» qui allait répandre la désolation dans nos campa-
» gnes, le deuil dans les familles, la consternation dans
» l'église, l'horreur dans les villes, le désespoir dans
» tous les cœurs, en nous rengageant de nouveau sous
» le despotisme autrichien... Nous devons être les ven-
» geurs du crime et de la rébellion. Donc, point de
» paix, point de réconciliation avec les ennemis de
» Dieu et de la patrie (1)! » Il ne fut donc pas donné suite au projet de réconciliation; et le moyen qui s'offrait pour sauver la révolution fut repoussé par ceux-là même qui s'attribuaient toutes les vertus religieuses et civiques. Peut-être est-il inutile de rappeler que la démarche tentée auprès de La Fayette resta aussi sans succès; la réponse du général contenait même une leçon d'humanité et de justice. « Vous avez

retour des Autrichiens, la nation belge fut constamment la victime de la politique prussienne et de l'opiniâtre bêtise ainsi que de l'ambition de Van der Noot. *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, p. 145.

(1) Il parut aussi une réponse anonyme de 9 pages in-8° à la lettre des réfugiés de Lille. Écrite par un idolâtre de Van der Noot, elle se terminait ainsi : « Que voulez-vous que nous répondions à votre lettre? L'État, à ce que j'espère, ne s'avilira pas au point d'y répondre; les individus le peuvent. Eh bien! voici notre réponse : plutôt que de vous tendre les bras, ou de les prêter à nous jeter dans les vôtres, qu'ils pourrissent à votre corps; las d'être bons avec les méchants, nous allons dorénavant devenir justes : tremblez à cet arrêt; c'est celui de votre proscription, et des vôtres. »

» daigné, disait-il au congrès, correspondre avec moi,
» quoique je n'aie à cet égard d'autre caractère public
» que celui d'ami de la liberté; permettez qu'à ce titre,
» d'après mon intérêt pour l'union, la prospérité des
» Belges, et pour la cessation des divisions intestines,
» je m'unisse à ceux qui regardent la délivrance du
» général Van der Mersch comme le premier et l'indis-
» pensable moyen de remplir ces vues, qui doivent
» animer tous les cœurs patriotes. »

Jamais parti n'accumula autant de fautes que le parti théocratique et oligarchique de 1790. Plus d'une fois il aurait pu consolider l'indépendance de la Belgique qu'il avait compromise par son imprévoyance et sa détestable tyrannie : mais, au lieu de suivre l'exemple de Vonck et de faire à la patrie le *sacrifice de tout ressentiment,* il désespéra les démocrates par de nouvelles persécutions et les contraignit à désirer le retour de la domination autrichienne.

CHAPITRE IV.

LE CONGRÈS DE REICHENBACH.

(DEPUIS LE 26 FÉVRIER JUSQU'AU 27 JUILLET.)

Triomphe de la politique de Van der Noot. — Vues secrètes du cabinet de Berlin; opposition de l'Angleterre. — Arrière-pensée des puissances maritimes relativement aux Pays-Bas. — Menaces d'une guerre générale; prudence de Léopold. — Il correspond directement avec Frédéric-Guillaume II. — M. de Feltz à La Haye. — Ouverture du congrès de Reichenbach. — Négociation séparée de Léopold avec l'Angleterre. — Convention du 27 juillet. — Compensations réciproques.

Pour le malheur des Belges, la politique de Van der Noot triomphait. Ce tribun avait toujours dédaigné le concours de la minorité puissante qui se groupait autour de Vonck; il avait voulu dès l'origine assurer sa domination et celle d'une oligarchie égoïste en s'appuyant sur les masses fanatisées et sur la ligue anglo-prussienne de 1788. Nous allons suivre la marche tortueuse de la diplomatie jusqu'au moment où le congrès de Reichenbach prononça l'arrêt de mort de la révolution belge, et nous pourrons nous convaincre que les chefs du parti démocratique avaient raison lorsqu'ils signalaient l'aveuglement de leurs adversaires. Mais l'histoire ne doit pas seulement déplorer l'inhabileté des hommes qui gouvernaient alors la Belgique, elle doit aussi blâmer la duplicité dont nos pères furent les victimes. Spéculer sur la révolution des Pays-Bas autrichiens, telle fut la

pensée constante des cabinets dont Van der Noot avait imploré l'assistance en 1789.

Les vues secrètes du cabinet de Berlin se manifestent déjà dans une note du 26 février 1790, qui servait de réponse à la dépêche par laquelle le duc de Leeds refusait de reconnaître l'indépendance des Belges. Cette réponse démontre clairement que le ministère prussien voulait profiter de la révolution des Pays-Bas pour arracher Dantzig et Thorn à la Pologne. M. de Hertzberg exposait d'abord que, si les puissances alliées se déclaraient seulement de loin contre l'indépendance des provinces belges, elles se jetteraient tout de suite dans les bras de l'assemblée nationale de Paris, et que celle-ci, après avoir établi le système démocratique dans les Pays-Bas, se hâterait de lâcher les patriotes bataves, réfugiés en Belgique et en France, pour opérer une nouvelle révolution en Hollande. Le ministre prussien voulait en conséquence que les trois cours alliées s'emparassent du sort des provinces belges par un *arrangement armé;* on devait faire connaître aux états que sans pouvoir reconnaître sur-le-champ leur indépendance, les trois cours les prendraient sous leur protection immédiate, mais sous condition qu'ils ne se lieraient pas avec d'autres puissances étrangères. Pour appuyer ce plan, une armée de 36,000 hommes prendrait position entre le Rhin et la Meuse, ou plutôt, dans le pays de la Généralité. Si l'Angleterre persistait néanmoins à vouloir rétablir l'autorité de l'empereur dans le Pays-Bas, elle devait dans ce cas intervenir de la manière la plus efficace pour que la cour de Vienne, en compensation du retour d'un pays aussi important que la Belgique, restituât à la Pologne la Galicie, sauf à recevoir en dédommagement les limites

stipulées dans le traité de Passarowitz de 1718. La restitution de la Galicie à la Pologne, jointe à un *arrangement de limites* entre la Prusse et cette république : voilà ce que voulait Frédéric-Guillaume pour coopérer à la restauration du pouvoir impérial dans les Pays-Bas, en assurant à ceux-ci tous leurs priviléges avec une constitution *très-limitée* et garantie par les trois cours alliées. Si la cour de Vienne refusait absolument ces conditions, Frédéric-Guillaume se flattait que l'Angleterre ne balancerait plus, de concert avec la Prusse et les Provinces-Unies, à reconnaître et à soutenir même l'indépendance de la Belgique (1). Cependant les rapports des agents belges à l'étranger ne laissaient encore rien deviner de tous ces projets. Le 19, M. Van Leempoel écrivait de La Haye qu'il était toujours bien accueilli du prince et de la princesse d'Orange, qu'ils allaient même répondre aux lettres de l'assemblée belge, si les états généraux de Hollande ne s'opposaient pas à cette démarche; il ajoutait que le comte de Mérode, ambassadeur de l'empereur à La Haye, avait demandé sa démission, et qu'il tenait de la bouche même du prince d'Orange que la Belgique ne serait pas envahie et qu'elle ne deviendrait pas le théâtre de la guerre, quelles qu'en fussent les apparences. Mais le cabinet de Saint-James n'était pas disposé à seconder les ambitieux desseins de la Prusse : le 26 février, comme on l'a déjà vu (2), il avait repoussé de nouveau l'idée de reconnaître l'indépendance des Belges, parce que cette démarche pouvait occasionner une guerre

(1) *Voy.* surtout le *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens* et les *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de* 1790.

(2) Ci-dessus, p. 82.

avec l'Autriche. Le cabinet de Berlin feignit alors de se rendre; M. de Hertzberg déclara que son maître se ralliait à l'opinion exprimée par l'Angleterre, d'accord avec les Provinces-Unies. Cette décision fut communiquée, le 11 mars, en ces termes à l'ambassadeur hollandais, M. Van Reede : « Sa Majesté adhère pour le » moment à l'opinion proposée de renvoyer à une épo- » que plus favorable la déclaration de l'indépendance » des Pays-Bas, en continuant d'entretenir la corres- » pondance nécessaire avec ceux qui ont actuellement » entre les mains la direction des affaires dans les pro- » vinces belgiques. » Cette note ne rassura pas encore le cabinet de Saint-James, parce que M. de Hertzberg émettait aussi l'idée d'une reconnaissance *provisoire*. Le cabinet anglais s'était du reste vivement alarmé du traité conclu, le 31 janvier, entre la Prusse et la Porte Ottomane, traité dont l'objet était de faire restituer toutes les provinces qui venaient d'être enlevées à cette dernière puissance, et de se procurer son appui pour arracher la Galicie à l'Autriche. Le ministère anglais déclara, le 26 mars, que le *casus fœderis* devait être limité au cas d'une agression de la France ou du Danemark, occasionnée par les représentations de la cour de Berlin aux puissances belligérantes. La solidarité du traité de Constantinople était ainsi repoussée par l'Angleterre. Pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, le cabinet de Saint-James fit même proposer dès lors à la cour de Vienne un armistice qui aurait servi de base au rétablissement de la paix, proposition qui ne fut pas immédiatement acceptée par Léopold parce qu'il espérait profiter du désaccord survenu entre l'Angleterre et la Prusse. Cependant l'Angleterre et les Provinces-Unies devaient aussi avoir

une arrière-pensée relativement aux Pays-Bas : l'agent des gouverneurs généraux à La Haye, M. de Feltz, la découvrit dans une conférence très-singulière qu'il eut vers cette époque avec le lord Auckland, ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès de la république. « L'Angleterre et la Hollande, dit M. de Feltz, sont » d'accord à tout tenter pour se faire demander leur » médiation et leur garantie dans l'affaire des Pays- » Bas, *afin de pouvoir revenir sur la rupture du traité* » *des barrières.* »

Tout annonçait alors une guerre générale; la Prusse semblait décidée à se joindre à la Suède pour attaquer les cours impériales; la Pologne s'agitait, les Pays-Bas repoussaient les propositions du grand-duc de Toscane, enfin, la France commençait à braver toutes les autres puissances.

Pour raffermir son trône, le successeur de Joseph II ne vit que deux moyens : calmer l'irritation qui agitait ses États héréditaires, et se réconcilier avec la Prusse. Les premiers actes du nouveau souverain de l'Autriche furent des concessions inattendues; il révoqua les édits trop libéraux de son prédécesseur, excepté néanmoins l'édit de tolérance, et rétablit avec quelques modifications salutaires la forme de gouvernement qui subsistait du temps de Marie-Thérèse. Léopold s'était montré en Toscane un des plus zélés protecteurs des idées modernes, mais ses vues s'étaient bien modifiées depuis les malheurs de Joseph ; les progrès de la révolution française surtout l'inquiétaient sérieusement. Instruit par ses agents que Frédéric-Guillaume avait les mêmes soucis, Léopold jugea que le moment était venu de faire sentir aux têtes couronnées qu'il fallait se hâter d'étouffer leurs dissensions, leurs querelles, et se préparer

à résister à l'ennemi commun. Tandis que Kaunitz et Hertzberg défendaient avec plus d'énergie que jamais la vieille politique dont ils étaient les représentants, et tandis que des troupes se réunissaient en Bohême et en Moravie, Léopold ouvrait une correspondance directe et confidentielle avec Frédéric-Guillaume pour lui inspirer des sentiments pacifiques. Dans la première pièce de cette correspondance, commencée à la fin du mois de mars, et continuée jusqu'à la fin du mois de juin, Léopold offrait, relativement à la Turquie, de cesser les hostilités, et de rester *in statu quo ante bellum* sur le pied du traité de Passarowitz; relativement aux Belges, Léopold s'exprimait en ces termes : « J'ai toute » ma vie fait profession de loyauté, de justice et de » modération. Je viens de donner une preuve non équi- » voque de ces sentiments par la démarche à laquelle » je me suis déterminé vis-à-vis de mes sujets belgi- » ques (1). J'espère que toute l'Europe l'appréciera à sa » juste valeur, que comme il s'agit en cette occurrence » d'une cause commune à tous les souverains, elle » pourra les intéresser en ma faveur, et que par consé- » quent, s'il arrivait que, par les états et les peuples » des Pays-Bas, cet acte de ma sollicitude pour leur » prospérité à venir vînt à ne point être accueilli comme » il devrait l'être de leur part, et qu'ils m'obligeassent » à recourir aux moyens que mes devoir, droit et hon- » neur de souverain me forceraient à regret à em- » ployer, il ne sera personne qui ne puisse trouver » pareille détermination juste et raisonnable en ce » cas. » Favorablement pressenti par ces ouvertures, le monarque prussien proposa, pour base d'une pacifi-

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 73.

cation générale, le strict rétablissement du *statu quo*, tel qu'il était avant la guerre, ou, mieux encore, « un arrangement général qui pût concilier par des » échanges proportionnés, des équivalents et des com- » pensations, les intérêts des puissances qui prenaient » part aux troubles présents de l'Orient et du Nord. » A la même époque, M. de Feltz poursuivait ses négociations mystérieuses à La Haye. Le lord Auckland lui avait conseillé de tenter adroitement de gagner M. Van Leempoel, agent du congrès: M. de Feltz se ménagea effectivement un entretien avec lui, mais sans pouvoir atteindre son but. « J'avais affaire, manda-t-il aux gou- » verneurs généraux, à un homme préparé et adroit, et » j'ai eu le désagrément de ne rien lui arracher, sinon » l'aveu que les insurgents ne pourraient faire mieux » que d'accepter les propositions de Sa Majesté, et de » se ménager sur cette base un bon accommodement; » mais il m'a fallu entendre des lamentations sur le » passé, et toutes les expressions de défiance sur l'ave- » nir, et l'aveu que l'aliénation était si forte, et l'en- » thousiasme si exalté par les succès de la révolution, » nommément par le dernier événement de la capitula- » tion d'Anvers; d'ailleurs, les engagements si em- » barrassants, les obligations si grandes envers les » chefs et les agents de cette révolution, surtout envers » l'armée nouvellement créée, que, dans ce moment-ci, » on ne pouvait se flatter d'un rapprochement. » Quelques jours après, M. de Feltz fournit aux gouverneurs généraux des détails précis sur les dispositions de l'Angleterre pour la paix. Un diplomate anglais avait, disait-il, fait entendre à Van Leempoel, qu'il eût à avertir ses commettants de s'accommoder avec la maison d'Autriche; que telle était la résolution de l'Angle-

terre. Une ouverture directe aurait été faite au congrès dans ce sens, ajouta-t-il, si l'Angleterre n'avait craint de lui donner de la consistance par un tel acte de reconnaissance apparente. Or ces confidences concordaient avec les instructions données par le duc de Leeds, sous la date du 21 mai, à M. Ewart, ambassadeur anglais à Berlin (1). Cette dépêche laissait entendre que le plan de compenser la cession d'une partie de la Galicie par des sacrifices arrachés à la Porte était sujet à de graves inconvénients, tandis qu'un accommodement, qui n'enlèverait que peu de chose aux Turcs, permettrait au roi de Prusse de se faire céder Dantzig et Thorn sans paraître s'enrichir aux dépens de ses alliés. Mais comme condition expresse de son acquiescement, le cabinet de Saint-James stipulait le retour des Pays-Bas à la maison d'Autriche avec le maintien des anciens priviléges de ces provinces; il tâcherait de les faire comprendre dans l'armistice que l'on proposait, et il demandait que la cour de Berlin prît l'engagement formel de ne rien promettre aux Belges qui pût être contraire à ces principes de négociation. « A tout » événement Sa Majesté espère, disait le duc de Leeds » en terminant, que le roi de Prusse aura donné distinctement à entendre à Vienne, qu'au cas que la négociation générale réussît, il n'aura point de vues » relativement aux Pays-Bas, au delà de la sûreté de

(1) Les dispositions du cabinet britannique se manifestent aussi dans la manière employée par le colonel Gardner pour faire connaître sa mission. Résidant à Bruxelles depuis le mois de janvier, ce ne fut que le 11 mai qu'il remit au congrès une dépêche du duc de Leeds en forme de lettre de créance pour autoriser ledit colonel non à reconnaître l'indépendance des Belges, mais à communiquer *avec ceux qui sont en possession du gouvernement actuel des États belgiques unis.*

» leur ancienne constitution et le renouvellement de » la garantie des alliés. » M. de Hertzberg répondit, le 2 juin, que le roi son maître étant déjà parfaitement d'accord avec le cabinet britannique au sujet des conditions de l'arrangement proposé, se bornait à exiger que les Pays-Bas fussent compris dans l'armistice. « Sa » Majesté, disait la note prussienne, ne sera pas con- » traire à ce que ces provinces rentrent sous la domi- » nation autrichienne avec leur ancienne constitution » garantie par les alliés; mais elle désire ardemment et » croit pouvoir exiger avec raison, que la cour d'An- » gleterre détermine celle de Vienne à observer aussi » une sorte d'armistice envers les provinces belgiques » pendant la négociation d'un accommodement général, » et surtout qu'elle n'y fasse plus passer de troupes, » puisque, dans le cas contraire, on perdrait les princi- » paux ressorts de faciliter les négociations de la paix. »

Léopold avait réuni une armée d'observation sur les confins de la Prusse; Frédéric-Guillaume, de son côté, détacha des troupes vers la Pologne, et conduisit lui-même en Silésie une armée considérable; son quartier général fut établi à Schœnewald, non loin de la petite ville de Reichenbach. Tandis que les deux armées étaient en présence, un congrès s'ouvrit dans cette ville et il eut pour mobile les négociations confidentielles dont le ministre Hertzberg n'avait pas le secret (1). L'Autriche était représentée à ce congrès par le prince

(1) Non-seulement Léopold entretenait une correspondance directe avec Frédéric-Guillaume, mais en outre le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, avait été chargé de s'aboucher avec le général Bischofswerder, qui, jouissant de l'intimité du roi de Prusse, était réputé le chef du parti opposé aux conseils téméraires du ministre Hertzberg. Voy. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. Ier, p. 70.

de Reuss et le baron de Spielmann; l'Angleterre, par M. Ewart; la Hollande, par M. Van Reede, et la Prusse, par M. de Hertzberg. Les états généraux de Hollande, connaissant les dispositions de la Grande-Bretagne, s'étaient hâtés de faire une démarche auprès de la cour de Vienne, afin d'être aussi comptés parmi les médiateurs, surtout pour ce qui regardait les Pays-Bas. Le 20 juin, le baron de Haeften, représentant de la république à Vienne, avait présenté au prince de Kaunitz une résolution des états généraux du 11 du même mois, par laquelle ils demandaient que l'armistice fût étendu aux provinces belges, offrant dans ce cas de coopérer à leur soumission (1). La réponse de la cour de Vienne, écrite avee fermeté, ne donnait aucun espoir à cet égard : « Il est de toute impossibilité, disait le ministre autri- » chien, d'étendre l'armistice aux Pays-Bas: 1° Parce » qu'un souverain, ni directement, ni indirectement, ne » peut traiter, comme de puissance à puissance, avec » des sujets rebelles; 2° parce que, après avoir épuisé, » sans aucun fruit, tous les moyens de bonté et de con- » descendance, il ne lui reste plus, à son grand regret, » que la voie des armes, pour les faire rentrer sous

(1) En envoyant cette résolution au baron de Haeften, le grand pensionnaire (M. Van de Spiegel) lui écrivait : « Plusieurs de nos régents » les plus influents ont pensé qu'il serait peu honorable pour la répu- » blique d'être laissée de côté pendant les négociations présentes, » comme si elle n'était qu'un aveugle instrument des volontés de l'une » ou de l'autre des puissances alliées. Voilà pourquoi LL. HH. PP. ont » jugé nécessaire de faire cette démarche seules et sans y être invitées » par leurs alliés, d'autant plus que le principal objet de cette offre » concerne les Pays-Bas, dont le sort nous intéresse plus qu'aucune » autre puissance, et LL. HH. PP. ne verraient pas volontiers que le » sort de ces provinces fût réglé par des négociations dont elles seraient » exclues ; tandis que d'un autre côté l'emploi de la force des armes ne » saurait leur être indifférent. »

» l'obéissance de leur légitime souverain; 3° parce que
» le moyen proposé, bien loin de rapprocher ce moment
» désirable, ne serait propre qu'à l'éloigner encore da-
» vantage; enfin, 4° parce que des sujets rebelles, qui
» peuvent d'un moment à l'autre se donner la paix, et
» assurer leur parfaite tranquillité pour les temps à
» venir, en acceptant le rétablissement de leur ancienne
» constitution, sous la garantie des puissances mariti-
» mes. et parfaite amnistie pour le passé, n'ont pas be-
» soin d'un armistice. »

Lorsque les premières conférences eurent été ouvertes à Reichenbach (17 juin), M. de Hertzberg fit ce qu'il put pour les entraver par son opiniâtreté à demander que la Prusse obtînt la cession de Dantzig et de Thorn, cession pour laquelle la Pologne eût obtenu de l'Autriche la rétrocession de la Galicie, et l'Autriche elle-même eût conservé Belgrade, Orsowa et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs. Quant aux Pays-Bas, M. de Hertzberg demandait que Léopold leur accordât, outre l'amnistie promise, leur ancienne constitution, pourvu que le peuple rentrât de bon gré sous la domination de l'Autriche, selon le conseil que le roi de Prusse lui donnerait; l'ancienne constitution serait alors garantie par les deux puissances maritimes et par l'Empire, auquel le cercle de Bourgogne appartenait. Ces propositions furent combattues avec chaleur par les négociateurs autrichiens; non-seulement ils ne voulaient pas favoriser un accroissement de la puissance prussienne, mais ils craignaient aussi d'irriter Catherine II; ils soutenaient enfin que l'article des préliminaires relatif aux Pays-Bas devait être entièrement supprimé, parce que les affaires de ces provinces étaient en dehors du sujet des négociations.

Tandis que Léopold entamait une correspondance directe avec le roi de Prusse, il avait ouvert aussi une négociation séparée avec l'Angleterre. Il obtint le concours du cabinet de Saint-James en insinuant qu'une guerre malheureuse le forcerait à abandonner à la France une partie des provinces belges pour qu'elle l'aidât à recouvrer le reste. Frédéric-Guillaume, se voyant alors menacé de perdre l'appui des puissances maritimes, donna l'ordre formel à M. de Hertzberg de terminer les négociations dans le sens indiqué par l'Angleterre. Cette injonction hâta le dénoûment du congrès.

Le 27 juillet, les plénipotentiaires des différentes cours convinrent d'un armistice entre l'Autriche et la Porte Ottomane, fondé sur le strict état de possession avant la guerre. Cette convention, rédigée sous forme de *déclaration*, séparait entièrement la question des Pays-Bas de celle de l'armistice ; mais Frédéric-Guillaume promettait qu'il continuerait d'agir toujours de concert avec ses alliés dans tout ce qu'ils décideraient à l'égard des provinces belges.

Or les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande avaient *garanti* un engagement conçu en ces termes : « S. M. apostolique est disposée à accorder à ses sujets » belgiques une amnistie générale, ainsi qu'à leur faire » quelques concessions qui n'altéreraient pas essen- » tiellement la constitution telle qu'elle a été lors du » commencement du règne passé, mais le tout, dans le » cas seulement qu'ils rentrent de bon gré sous la do- » mination de leur légitime souverain ; qu'au contraire, » ces dispositions favorables de S. M. apostolique à » leur égard demeureront sans aucun effet, et qu'elle se » bornera uniquement à conserver la constitution des

» provinces respectives, si, contre toute attente, ils la » mettaient dans la nécessité indispensable de les forcer » à l'obéissance, moyennant les troupes que Sa Majesté » fera mettre en marche, afin de donner plus d'efficacité aux mesures conciliatoires que les trois hautes » cours alliées voudront bien se prêter à exécuter sans » perte de temps, et de prévenir, par là même, l'emploi » de la force que la bonté de Sa Majesté n'envisage » qu'avec regret. » De son côté, Léopold dut promettre à Reichenbach de conclure une trêve avec les Turcs, d'entamer, par la médiation des puissances maritimes, des négociations de paix, dont la base serait l'état de possession avant la guerre, et de donner un équivalent à la Prusse, si la Porte Ottomane lui faisait à lui-même quelque cession. Il s'engageait aussi à ne prêter aucun secours à Catherine II, dans le cas où les efforts qui seraient tentés pour conclure la paix entre la Russie et la Porte resteraient sans succès (1). Lorsque cette convention eut été signée, Léopold se hâta d'en profiter pour récupérer la Belgique et pacifier la Hongrie : une armée de trente mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal Bender, reçut ordre de se diriger vers le Luxembourg, et soixante mille soldats furent cantonnés dans les environs de Bude.

La convention de Reichenbach, conclue à l'insu des Belges, de même que le traité du 10 janvier, fut l'arrêt

(1) Après la suspension des hostilités, il s'écoula encore un an avant la réconciliation définitive de l'Autriche et de la Porte ; la paix ne fut conclue à Szistove que le 4 août 1791. Par ce traité, Léopold renonçait à toutes ses conquêtes, ne gardant que Choczim et son territoire, à titre de dépôt, jusqu'à la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte. Dès le 11 août 1791, des préliminaires furent arrêtés entre ces deux puissances ; ils furent suivis d'un traité définitif, signé à Jassy, le 9 janvier 1792.

de mort de leur révolution, car le parti dominant n'avait plus dès lors aucun appui. La défection de la Prusse et de la Hollande était due non-seulement à l'ascendant de la Grande-Bretagne, qui voulait sauver l'équilibre, mais aussi à des négociations mystérieuses, à un système de compensations réciproques. — Faites nos affaires aux Pays-Bas, avait dit le baron de Spielmann à l'ambassadeur de la république batave, et nous ferons les vôtres. — D'après cette invitation, l'ambassadeur hollandais demanda, entre autres, la restitution des forts de Lillo et de Liefkenshoek et le renouvellement du traité de Vienne de 1731, relatif à la compagnie des Indes. Sur le premier point, le prince de Kaunitz répondit gracieusement (4 août) que si la négociation confiée à l'intervention amicale de la république avait une issue favorable pour les intérêts de l'empereur, celui-ci serait disposé à entrer dans un arrangement propre à réunir la convenance et la sûreté parfaites des deux parties. Sur le second point, M. de Kaunitz fut plus explicite : « Pour ce qui regarde le
» commerce des Indes orientales, disait-il, les excep-
» tions qui avaient eu lieu à cet égard depuis quelque
» temps provenaient de la persuasion que les intérêts
» actuels des compagnies anglaise et hollandaise, non-
» seulement ne pouvaient être compromis par l'exis-
» tence d'un commerce direct des Pays-Bas aux Indes,
» borné tant dans le nombre des vaisseaux que par
» l'abandon de toute vue d'établissement territorial,
» mais qu'ils pourraient même retirer quelque avantage
» d'un pavillon neutre et ami dans des circonstances
» de guerre maritime; mais que, si toutefois on s'était
» absolument trompé dans cette idée, S. M. apostolique
» se porterait volontiers à satisfaire les désirs des deux

» puissances maritimes sur cet article. » Les puissances étaient aussi pleinement rassurées quant aux mesures de répression annoncées par Léopold. C'est ainsi que M. Van Reede écrivait au grand pensionnaire de Hollande qu'un des envoyés autrichiens l'avait assuré que son maître n'avait aucun ressentiment contre les Belges; que, s'il ne voulait pas accorder d'armistice, et que s'il faisait avancer des troupes, c'était purement une affaire de dignité; d'un autre côté, ajoutait M. Van Reede, le diplomate autrichien avait si bien compris qu'on ne pouvait pas négocier avec succès en se battant, qu'il avait promis, dans le cas où les négociations s'entameraient de la part de la Hollande, que le roi, par un billet à M. de Bender, lui ordonnerait de suspendre les hostilités.

CHAPITRE V.

LA COLLACE DE GAND.

(DEPUIS LE 16 JUIN JUSQU'AU 23 AOUT.)

Efforts du gouvernement belge pour raffermir sa domination. — Manifestations populaires. — Les états de Flandre et la *bande infernale*. — Organisation démocratique arrêtée par la collace de Gand ; opposition des états; émeute ; triomphe de la collace. — Les états de Flandre veulent faire transférer le duc d'Ursel à Bruxelles ; il est délivré par les volontaires de Gand ; sa protestation au sujet des traitements barbares qu'il a éprouvés. — Réorganisation du département général de la guerre. — Ordonnance des états de Brabant contre les bandes infernales. — Situation de l'armée ; succès obtenus par la colonne de Kœhler ; désastres de l'aile gauche. — Les Autrichiens se rendent maîtres du Limbourg. — Dumouriez vient en Belgique ; ses projets. — Déclaration de l'assemblée nationale de France au sujet du passage des troupes autrichiennes par Givet. — Le congrès belge est informé des résolutions du congrès de Reichenbach. — Dans sa perplexité, il s'adresse simultanément à la nation, au roi de Prusse et au général La Fayette. — Van Eupen à La Haye ; détails sur son entrevue avec le grand pensionnaire de Hollande. — Négociations entre les démocrates réfugiés à Lille et la cour de Vienne ; sentiments de Vonck. — Le congrès belge décrète un emprunt forcé de dix millions de florins et fait battre monnaie. — Convocation de députés extraordinaires à Bruxelles.

Les revers du mois de mai, joints aux mouvements des démocrates, avaient sérieusement alarmé les hommes qui s'étaient emparés du pouvoir en Belgique ; mais bientôt ils avaient repris courage et employé tous leurs efforts pour raffermir leur domination ébranlée. Une circulaire du 28 juin, émanée des états généraux,

enjoignit aux assemblées provinciales de faire prêter par leurs membres, par ceux des conseils de justice, par tous les magistrats et officiers, le serment d'observer le traité d'union. Quelques jours auparavant (16 juin) le congrès avait publié une déclaration pour démentir le bruit que l'on négociait un accommodement avec le roi Léopold : « Le congrès, disait-on, » toujours ferme dans ses principes, et plus inviolable- » ment attaché que jamais à l'amour de la patrie, » de l'indépendance et de la liberté, croit convenable » de désabuser le public à cet égard et de déclarer » hautement que ces bruits sont faux et calomnieux, » enfantés par des séditieux et traîtres à la patrie, » pour ralentir le zèle patriotique des braves volon- » taires, et de tous ceux qui se dévouent si héroïque- » ment au maintien de notre indépendance, et que, » loin de songer à s'occuper d'une réconciliation si » destructive de notre liberté, il ne cesse et ne cessera » d'employer tous les moyens de vaincre nos ennemis, » et mettra tout en œuvre, afin de procurer à la nation » le bonheur qu'elle doit attendre de ses efforts et des » fruits de ses travaux (1). » En effet, tous les moyens étaient mis en œuvre pour envenimer la haine du peuple contre les Impériaux. De son côté, le département de la guerre avait publié récemment une décla-

(1) Voici une autre proclamation, répandue dix jours avant l'ouverture des conférences de Reichenbach. « *Extrait d'une lettre ministérielle de Berlin.* Il est arrivé ce matin une estafette au congrès souverain, avec l'agréable nouvelle, que S. M. prussienne, informée des circonstances de la journée du 23 du mois de mai dernier, avait donné ordre au général Schlieffen, de marcher avec ses troupes vers nos frontières. Des lettres particulières portent que ces troupes sont au nombre de 7,000 hommes, qu'elles sont déjà en mouvement, et qu'on fait des magasins sur nos frontières. »

ration constatant qu'un capitaine autrichien avait promis à ses soldats que, s'il avait le bonheur de les conduire à Nivelles, il leur ferait manger des hosties en guise de pain de munition (1). Cette menace était rendue publique « pour donner aux habitants des provinces de l'Union une idée des horreurs, des impiétés et des exécrations auxquelles ils seraient exposés, si les Autrichiens rentraient dans le pays. » On exhortait en conséquence tous les bons citoyens, au nom de la religion et de la patrie, de s'armer pour la défense de leurs foyers, et de se résoudre à mourir plutôt que de retomber au pouvoir de leurs ennemis. Cette dernière proclamation contribua surtout à soulever les campagnes, à faire remplir les listes de souscriptions nationales, à provoquer l'envoi de dons patriotiques au congrès. Presque chaque jour on voyait arriver à Bruxelles plusieurs milliers d'hommes, la plupart bien armés, à pied ou à cheval, pour rendre hommage aux états et se mettre à leur disposition. « Le 9 juin, lisons-nous dans un journal du temps, le chapitre d'Anderlecht, le curé et les gens de loi, avec plus de quinze cents villageois armés, arrivèrent à Bruxelles au bruit d'une musique militaire; un char de triomphe, attelé de six chevaux, était au centre de la troupe; des enfants superbement vêtus portaient différents emblèmes : l'un, au milieu du char, tenait un bâton, au bout duquel était le chapeau de la liberté; un autre élevait le portrait de Van der Noot; un troisième tenait les armes du Brabant; mais le principal ornement du char était un Christ qui en dominait la partie supérieure.

(1) Ce propos attribué au capitaine Ketelbutter, du régiment de Wurtemberg, fut démenti.

Quatre petits canons de carton doré étaient au bord du char, et quatre enfants habillés en volontaires, ayant mis le feu aux canons, une pluie de louis d'or en est sortie au lieu de boulets; c'est un don que fait la paroisse pour l'acquisition de quatre canons. — Les villageois d'Ohain, de Duysbourg et de Tervueren, avec ceux de Vossem et de Nereyssche, au nombre de 4,000 hommes, tous bien armés et exercés, ont également mérité les applaudissements de la ville. — Les villageois de Saint-Josse-ten-Noode et d'Eegenhove, au nombre de 2,000 hommes bien exercés, leurs seigneurs et leurs curés à la tête, sont aussi venus offrir leurs secours aux états et au congrès. — Enfin plus de dix mille de ces bons et vaillants villageois ont rempli la ville de leurs acclamations et de leurs cris de : *Vivent les états, vive le congrès souverain, vive Henri Van der Noot.* »

L'enthousiasme patriotique n'était pas moins grand dans la plupart des autres provinces. C'est ainsi que l'assemblée provinciale du Hainaut adopta à cette époque des mesures dignes des républiques de l'antiquité : elle décréta, le 24 juin, qu'un registre serait ouvert pour y inscrire les noms des citoyens qui auront bien mérité de la patrie, soit en la défendant par les armes, soit en l'aidant par des dons ou par d'autres actions généreuses; les noms de ceux qui auraient perdu la vie pour la défense de leur pays seraient également inscrits dans ce registre, avec la date et le genre de leur mort, et on devait en former en outre un tableau particulier; à l'avenir il ne serait accordé aucune grâce ou distinction, aucun emploi, sans consulter ce registre, pour reconnaître les services rendus par les aspirants ou par leurs ancêtres dans la présente révolution; tous

les ans on célébrerait la fête du recouvrement de la liberté et le registre dont il est question ci-dessus serait alors exposé aux yeux de tous les citoyens; enfin tous les membres des états devaient promettre qu'ils sacrifieraient, au besoin, leurs biens et leur vie pour maintenir l'indépendance du pays. Les habitants du comté répondirent à l'appel de leurs représentants; Binche, Soignies, Ath, Enghien, Braine-le-Comte, Saint-Ghislain, tous les villages du plat pays, envoyèrent leurs habitants à Mons pour témoigner de leur dévouement à la patrie et pour engager les états à s'emparer définitivement de la souveraineté (1). Mais l'assemblée resta fidèle à son manifeste du 21 décembre, c'est-à-dire qu'elle continua à exercer *provisoirement* l'autorité suprême dans la province.

En Flandre, les états, encore étourdis par la récente entreprise des démocrates à Courtrai, semblaient craindre une nouvelle attaque et se tenaient sur leurs gardes. Une ordonnance du 15 juin fit connaître que les fugitifs, qui se tenaient en France, projetaient une seconde tentative et faisaient recruter, sur les frontières, des gens crédules, pour prendre les armes contre leurs concitoyens; voulant intimider les malveillants, les états déclaraient coupables de haute trahison tous ceux qui avaient pris les armes contre la république ou qui avaient engagé les autres à le faire : ils devaient être punis de mort; en outre, une prime de cent écus était promise à ceux qui dénonceraient aux magistrats, dans les huit jours, les noms et demeures des personnes qui s'étaient mêlées directement

(1) L'abbé Duvivier fut encore celui qui combattit avec le plus d'énergie la conclusion du manifeste du Hainaut.

ou indirectement à l'invasion du 28 mai. Quelques jours après (26 juin), on répandit le bruit que les hommes recrutés par les vonckistes étaient des vagabonds, des bandits, des voleurs, qui avaient formé le projet d'incendier les fermes et de massacrer les bons patriotes. Les états s'attribuaient la gloire d'avoir dispersé cette *bande infernale :* plus de deux cents ont été faits prisonniers, disaient-ils, quelques-uns pendus, d'autres fouettés et enfermés dans la maison de force. Ils annoncèrent néanmoins que les ennemis devaient encore faire une tentative avant le 14 juillet, jour où les Français, en consolidant leur liberté dans la fête de la fédération, enlèveraient tout espoir aux Autrichiens (1). Les fidèles citoyens étaient requis en conséquence de veiller avec la plus grande attention jusqu'au 14 pour repousser les bandes de *pillards*, si elles osaient se présenter.

Cependant la lutte entre les conservateurs et les démocrates n'avait jamais été plus vive dans la Flandre, et elle avait pour théâtre la ville de Gand même. Le 26 juin, la *collace* avait publié un projet d'administration, en trente-sept articles, calqué sur les théories des publicistes français les plus avancés.

(1) Ce projet, imaginé par quelque cerveau brûlé ou par quelque espion aux abois, se trouve expliqué plus clairement dans une brochure de 9 pages in-8° ayant pour titre : « *Copie d'une lettre authentique, écrite de Lille, le 26 juin 1790, à un grand personnage à Bruxelles, sur la découverte d'un projet de contre-révolution en France et en Brabant, par les patriotes hollandais, les aristocrates français, les démocrates brabançons, sous le conseil de Vienne établi à Paris aux Tuileries.* » D'après les confidences faites à l'auteur de cette lettre, on avait la certitude politique qu'une fois la maison d'Autriche rétablie dans les Pays-Bas, la contre-révolution en France ne tiendrait à rien.

Tout pouvoir, disait l'assemblée gantoise, réside originairement dans le peuple. Tous ceux à qui le peuple confie le pouvoir de gouverner la république sont de simples mandataires du peuple et partant ses comptables en tout temps. Le peuple gantois a le droit essentiel et exclusif de s'administrer par ses représentants, légalement établis, et de disposer du régime intérieur de la ville. Par conséquent, il appartient à la collace, qui représente le peuple de Gand, de nommer le magistrat et de lui prescrire les conditions et les réserves que réclame le bien-être de la cité. — Voulant user de ce droit, l'assemblée démocratique décrétait ensuite que le magistrat de Gand serait renouvelé tous les ans, au mois de juillet, par la collace; que treize citoyens notables (*poorters*) de la ville, âgés de trente ans et jouissant d'une réputation intacte, seraient nommés échevins du banc supérieur ou de la *keure*, et treize autres citoyens, réunissant les mêmes conditions, seraient nommés échevins du banc inférieur ou des *parchons;* que ces personnes seraient rééligibles tous les ans; que le magistrat aurait comme autrefois la direction de la police, ainsi que l'administration de la justice locale et des finances, mais non le droit de promulguer ou de révoquer des ordonnances politiques, sans le consentement exprès de la collace; que, pour remplir les charges de la ville, tant celles qui étaient à la disposition du ci-devant souverain que celles qui étaient à la disposition du magistrat, la collace proposerait trois candidats, parmi lesquels le magistrat en choisirait un sans délai; que tous les fonctionnaires de la ville, y compris le grand bailli, jureraient fidélité au peuple et à la commune de Gand; enfin, qu'à partir de l'an 1792, on procéderait tous les deux ans, le premier diman-

che de mars, au choix d'une nouvelle collace (1).

Cette ordonnance alarma vivement les états; ils enjoignirent le même jour aux échevins de continuer leur service jusqu'à ce qu'il fût constaté que la collace avait le pouvoir de renouveler la magistrature de la cité; en même temps, ils publièrent une circulaire qui contestait à la collace le droit de faire l'ordonnance d'organisation de la magistrature municipale; on se fondait non-seulement sur la concession caroline, mais aussi sur un placard du 15 septembre 1753 qui défendait d'établir une corporation quelconque sans l'autorisation du souverain. Or l'assemblée provinciale avait déclaré elle-même antérieurement que la concession caroline était entachée de tyrannie, et, d'un autre côté, le souverain avait été frappé de déchéance. La collace répondit dans ce sens, en offrant d'ouvrir des conférences pour vider le conflit, ou de s'en rapporter aux tribunaux. L'assemblée provinciale refusa l'un et l'autre et se plaignit amèrement de l'expression « représentants provisoires » qui se trouvait dans la réponse de la collace et qu'elle biffa avant de mettre le document dans ses archives. Au surplus, les états de Flandre, suivant l'exemple de ceux de Brabant, avaient déjà usé de toute leur influence pour appeler les masses ignorantes à leur secours; bientôt Gand offrit le même spectacle que Bruxelles. On voyait accourir, conduits par leurs curés ou leurs vicaires, les bons paysans flamands; plus de trente mille arrivèrent le même jour pour rendre hommage aux états; et cet exemple fut suivi par les volontaires d'Ypres et de Bruges. Le magistrat du franc de Bruges envoya même

(1) *Voy.* dans les *Bulletins de l'académie de Bruxelles*, t. XI ; une notice de M. Desmet sur la collace.

aux curés de son ressort une instruction pour engager tous les habitants « à se lier exclusivement, par ser-
» ment de fidélité, à leurs hautes puissances les états
» d'Oost-Flandre, comme vrais représentants du peu-
» ple; à s'obliger, de plus, à ne jamais coopérer direc-
» tement ni indirectement à quelques coupables com-
» plots, cabales, conspirations ou conjurations, tendant
» à déprimer, diviser ou annuler le suprême pouvoir
» de leursdites hautes puissances, les seigneurs états,
» ou à substituer aux anciennes lois constitutionnelles
» de la patrie, de nouveaux règlements dirigés vers la
» subversion de la religion romaine, catholique et apos-
» tolique, et de la constitution de l'État. » Cette formule, que l'on dirait empruntée au moyen âge, fut signée par un nombre immense d'habitants. Du reste, la presse conservatrice n'avait pas de termes assez forts pour stigmatiser les *nouveaux vonckistes*. « Nos sei-
» gneurs les états, disait l'*Ami des Belges*, sont les seuls
» et légitimes représentants du peuple. Quiconque
» oserait récuser ce principe incontestable serait par
» là même félon et criminel de lèse-république. »
Malgré ces démonstrations et ces menaces, la collace, appuyée par la majorité des Gantois, se montrait inébranlable; le peuple finit même par se lasser de l'obstination des états et se souleva en faveur de l'assemblée démocratique. Le 22 juillet, le lieu de ses séances fut envahi (1), et ceux qui conduisaient les insurgés, un boulanger nommé Van de Velde et deux négociants, déclarèrent que la bourgeoisie s'impatientait du refus que faisaient les états d'ouvrir des conférences et qu'elle réclamait la publication immédiate de

(1) La collace se réunissait au marché au Vendredi dans le bâtiment connu sous le nom de *Collatie-Zolder*.

l'ordonnance d'organisation. La collace assura que les conférences devaient commencer incessamment et parvint ainsi à éloigner la multitude; mais la nouvelle arriva presque aussitôt que les états persévéraient dans leur refus. La collace, poussée à bout, répliqua qu'elle ne répondait pas des conséquences de cette obstination et résolut de s'entendre avec le magistrat seul. Mais il était trop tard. A peine les commissaires des deux partis avaient-ils ouvert la séance qu'une foule immense, beaucoup plus menaçante que le matin, reflua vers l'hôtel de ville; elle avait à sa tête les mêmes orateurs. Bientôt on fut obligé d'ouvrir les portes de l'hôtel au peuple irrité et de lui promettre que tout s'arrangerait à son gré, s'il voulait attendre quelques jours. La foule s'y refusa hautement : « La volonté du peuple, criait-on, est de voir publier l'organisation sans délai. » Les états, qui se trouvaient aussi réunis à l'hôtel de ville, ne pouvaient songer à repousser la force par la force; ils n'en avaient aucune à leur disposition. Obligés de céder, ils donnèrent d'abord un acte par lequel la collace était autorisée à renouveler le magistrat selon son bon plaisir. Mais cette concession était insuffisante : « Il faut que l'ordonnance d'organisation soit publiée, » répétait la foule. Les états durent la satisfaire; l'ordonnance tant désirée fut alors promulguée solennellement au perron de l'hôtel de ville et le boulanger Van de Velde, couronné de lauriers, fut conduit en triomphe par toute la cité à la lueur des torches, au son des cloches, au bruit du canon, et aux cris de : *Vive la collace! vive le tiers état!* Le lendemain, la collace renouvela le magistrat, d'après le mode prescrit par l'ordonnance d'organisation, et peu de jours après, elle envoya six députés aux états de Flandre.

Les états avaient plié devant leurs adversaires, mais en se promettant de les humilier à leur tour. Pendant la nuit même qui suivit cette journée tumultueuse, leur colère tomba sur un des chefs du parti démocratique, sur le duc d'Ursel. On a vu que ce seigneur, amené de force à l'abbaye de Baudeloo, avait été l'objet de poursuites criminelles. Pendant cinq semaines on eut recours à tous les moyens pour le trouver coupable; mais le conseil de Flandre, ne pouvant y parvenir et honteux peut-être de tremper dans cette procédure inique, rendit enfin un arrêt qui déclarait le duc libre. Les états ne respectèrent pas cette sentence; de concert avec ceux de Brabant, et sous le faux prétexte du *repos public* et *pour des raisons particulières et secrètes à eux connues*, ils défendirent la publication du jugement rendu par le conseil et ordonnèrent aux volontaires, chargés de la garde du prisonnier, de repousser la force par la force, dans le cas où l'on voudrait *rompre son arrêt* ou *coopérer à son évasion.* Le duc resta donc emprisonné dans l'abbaye; mais sa captivité devint moins dure, car il lui fut permis de vivre avec sa famille qui l'avait rejoint. Cependant le déni de justice, dont était victime l'homme qui avait fait les plus grands sacrifices en faveur du pays, avait indigné les démocrates de Gand. Pour étouffer leurs murmures, les états, ajoutant la lâcheté à tous leurs autres torts, résolurent de faire transférer leur prisonnier à Bruxelles, où la populace fanatisée demandait sa tête. Cinquante séides, conduits par le député Elias et par le baron Coppens, sont chargés de consommer cette trahison. Pendant la nuit du 22 juillet, ils montent à l'appartement du duc et lui notifient l'ordre des états. Le duc répond qu'on ne l'emmènera que mort;

qu'il aime mieux mourir dans cette chambre, en se défendant, que de la main des vils assassins qui l'attendent sur la route de Bruxelles. Les larmes, les cris de la duchesse et de ses enfants, rien n'émeut les séides des états; la duchesse tombe évanouie; Coppens l'écarte brutalement et s'avance vers le duc. Celui-ci met l'épée à la main, mais il est aussitôt entouré, traîné par les cheveux sur les escaliers, et jeté meurtri, sanglant et presque nu dans une voiture que l'abbé de Baudeloo avait fait préparer secrètement (1). C'en était fait probablement du duc d'Ursel si les volontaires, avertis à temps de son enlèvement, ne s'étaient hâtés de fermer les portes de la ville, et n'avaient forcé Coppens à ramener sa victime à l'abbaye, et les états à exécuter l'arrêt du conseil. Redevenu libre, le duc dénonça lui-même au public cet attentat sans exemple. Cette protestation, adressée le 18 août de Douai aux états de Flandre, était conçue en ces termes : « Je n'examinerai » pas à présent, messieurs, si le congrès et les états » de Brabant ont suscité la persécution inouïe et les » traitements barbares que vous m'avez fait éprouver; » il suffit que vous en ayez été les exécuteurs; et vous » en répondrez (2). Le manifeste de la Flandre, qui » rappelle les infractions faites à la constitution par la » maison d'Autriche, depuis trois siècles, n'en a pas » pu citer une de cette nature; et vous, messieurs, » vous êtes au bout de six mois devenus plus entrepre- » nants. J'ai quitté ma patrie, tous mes amis; et même

(1) *Voy.* le *Martyrologe belgique*, p. 80.

(2) En 1791 le duc présenta au conseil de Flandre une requête tendant à faire condamner les membres des états, dont il avait à se plaindre, à lui payer *à titre d'amende honorable*, une somme de 200,000 florins.

» les députés des états, instruits des complots qu'on » ne se lassait pas de faire contre moi, m'en ont vivement sollicité. Ainsi, un citoyen qui a rendu des » services à sa patrie, qui lui a sacrifié son état et le » fruit de toute sa vie, ne trouve plus de sécurité dans » votre province, et est réduit à la chercher ailleurs! » Ainsi, quoique je fusse sous la protection des lois, » et sous la sauvegarde du peuple, je n'étais pas à » l'abri de vos violences! Est-ce là, messieurs, la con» fiance que vous voulez inspirer aux habitants, et que » vous ordonnez aux curés de prêcher à leurs parois» siens? Vous prétendez illustrer votre administration, » en écartant ceux qui se sont toujours montrés zélés » à défendre les droits du peuple, et qui ont le plus » d'intérêt à la prospérité du pays. Puisque je suis » échappé à vos persécutions, puisque vous n'avez pu » étouffer ma voix, je la ferai encore entendre; vous » n'avez rien respecté à mon égard, et moi, je n'épar» gnerai rien pour me procurer la réparation qui m'est » due, et pour développer votre conduite aux yeux de » la nation. Lorsque j'ai vu que le peuple était trompé » sur ses plus grands intérêts, que de prétendus secrets » lui cachaient sa destinée, et que des vues particu» lières d'ambition ou de cupidité succédaient au pa» triotisme, qui avait opéré la plus juste des révolu» tions, j'ai quitté la place que je tenais aux états de » Brabant; je me suis éloigné de tout, et je me suis » retiré en Flandre, pour y vivre tranquille; mais la » vengeance implacable de ceux qui se sont emparés » de l'autorité, m'a poursuivi dans ma retraite; vous » avez adopté leurs sentiments, messieurs, et vous vous » êtes prêtés avec le plus grand zèle à les servir. » Ici le duc rappelle les incidents du procès et les circon-

stances de la trahison dont il avait failli être victime. « Je vous cite dès à présent au tribunal de tous les » citoyens, continue-t-il; ils ont droit de vous demander compte de l'usage que vous faites de l'autorité, » et, par un juste retour sur eux-mêmes, ils doivent » trembler au récit de pareilles atrocités. Osez donc » vous justifier publiquement; osez dire ouvertement » le sujet de ma détention, et n'alléguez plus les circonstances, ou les *raisons à vous connues;* ce sont là » les expressions des *tyrans;* osez dire ensuite qui vous » a donné le droit de violer les lois et la constitution, » d'exercer des vexations arbitraires; osez enfin publier mon procès, je le demande moi-même; nommez » mes accusateurs; articulez un seul fait, une seule » preuve. Jusqu'à présent rien n'est connu que votre » injustice et votre violence; si vous vous taisez, messieurs, c'est alors qu'on verra que vous avez *des* » *raisons à vous connues,* que vous rougiriez de faire » connaître au public; ou bien tâchez, messieurs, de » faire comprendre à la nation que vous devez être » au-dessus des lois; que les décrets des juges ne » doivent être respectés que lorsqu'ils sont conformes » à vos vues; que vous avez le droit de disposer arbitrairement de la liberté, de la vie et de l'honneur » des citoyens; et qu'enfin, ceux qui n'adoptent pas » vos principes méritent d'être exterminés par tous les » moyens possibles. »

Décidé à ne pas fléchir devant les prières ou les injonctions de l'Autriche, le congrès avait senti la nécessité de s'occuper plus activement de l'armée. Le 12 juin, le département général de la guerre avait été réorganisé sur les bases suivantes : il devait être composé d'un certain nombre d'officiers ou d'autres per-

sonnes désignées par le congrès; son président, renouvelé tous les mois, serait un membre du congrès, et son vice-président, le général en chef des troupes nationales. Les membres du département devaient travailler, dans l'hôtel même du congrès, à qui ils donneraient des avis et des conseils; ils proposeraient aussi les résolutions relatives à l'armée; ils veilleraient à l'exacte et prompte exécution des ordres, et maintiendraient la discipline (1). Un autre arrêté, rendu quelques jours après (19 juin), décréta de nouveau que tous les corps, au lieu d'être soumis à la province où ils avaient été levés, devaient appartenir indistinctement à l'Union et ne dépendre que du congrès. Les états des provinces étaient chargés aussi de présider à la formation de compagnies de volontaires dans tout le pays; pour que les volontaires d'une même province fussent toujours unis et reçussent la même organisation, tous les corps devaient dépendre de l'état-major, résidant dans le chef-lieu; les volontaires ne recevraient pas de solde, tant qu'ils ne seraient pas mobilisés, mais la province devait leur fournir armes, gibernes et munitions; les habitants des campagnes devaient être invités à entrer dans le corps des volontaires des villes, bourgs ou gros villages, et, pour leur facilité, les exercices devaient même avoir lieu le dimanche après-midi. Tous les volontaires devaient jurer d'être fidèles à la nation et *aux états qui la représentent.* Les états de

(1) Le nouveau département de la guerre fut mis en activité le 2 juillet et composé de MM. le comte de Baillet de Gesves, président pour le mois de juillet, le commandeur de Nieuport, le comte d'Yves, le général Dirix, le comte de Mérode et le vicomte de Patin. — Après avoir renoncé aux fonctions qu'il remplissait à La Haye, comme représentant de l'empereur, le comte de Mérode était rentré dans son pays et avait repris sa place dans les états de Hainaut dont il était membre.

Brabant, pour résister aux *bandes infernales*, prirent aussi à cette époque (4 juillet) un règlement dont quelques articles méritent d'être connus. Il était ordonné aux magistrats et gens de lois des villes et villages, situés sur les frontières, de placer dans le clocher un veilleur, chargé de sonner le tocsin dès qu'il apprendrait l'approche de quelque troupe ennemie ou bande de gens sans aveu; aussitôt que le tocsin se ferait entendre dans un endroit, on devait le sonner immédiatement dans toutes les paroisses voisines pour qu'il retentît dans tout le pays. Chaque habitant devait alors se mettre sous les armes avec fusil, poudre et gros plomb, ou à défaut de ces armes, avec tridents, fourches ou bâtons pour attaquer et chasser l'ennemi.

La déroute du mois de mai avait eu pour résultat, comme on l'a vu, un mouvement rétrograde de la part des Belges. Le commandant en chef, Schœnfeld, avait établi son quartier général à Andoy, position avantageuse pour couvrir Namur; son aile gauche se dirigeait de là sur Andenne et longeait la Meuse jusque près de Huy; son aile droite s'étendait le long de la même rivière depuis le village de Dave jusqu'à celui du Bac-du-Prince, près de la ville de Givet. Le commandement de cette colonne avait été retiré au comte du Châtel et confié au colonel Koehler. Comme l'armée patriotique ne s'élevait pas à plus de 20,000 hommes, on avait invité les volontaires à prendre des engagements de trois semaines ou quarante jours; plusieurs villes et un grand nombre de villages répondirent à cet appel, mais ces soldats novices, livrés en quelque sorte à eux-mêmes, ne furent le plus souvent qu'un embarras. Schœnfeld, que ses admirateurs comparaient à Fabius, restait dans l'inaction, au lieu de

s'efforcer de relever le moral de ses troupes et de ramener la victoire sous les drapeaux belges; retiré à Andoy, il ne s'occupait que de fêtes et fermait les yeux sur la plus déplorable licence (1). La conduite de Koehler était toute différente; celui-ci servait loyalement la cause qu'il avait embrassée.

La colonne, dont ce brave Anglais avait le commandement et dont le centre était à Bouvignes, se composait des régiments de Namur et de Bruges, d'un bataillon du régiment de West-Flandre, d'un de celui d'Anvers, des chasseurs de Lorangeois et de Marneffe, des Canaris, de quelques autres compagnies de volontaires, et des dragons de Flandre et de Cumptigh; en tout 7,000 hommes. Ils avaient devant eux 5,000 Autrichiens, tous soldats faits et aguerris, commandés par un grand nombre d'officiers braves et instruits; leur général était le marquis de Corti, qui avait son quartier à Falmagne. Le premier soin de Koehler fut de fortifier les bords de la Meuse jusqu'à Givet par des batteries, des redoutes et d'autres ouvrages militaires; après avoir rétabli ensuite une discipline sévère dans sa colonne, il résolut de harceler continuellement l'ennemi, éparpillé le long de la Meuse, dans de petits

(1) « Andoy présentait l'aspect d'un véritable camp de plaisance. Le général en chef et ses aides de camp occupaient entièrement le château appartenant à Mme de Bioulx. Là le général et son état-major donnaient des fêtes fréquentées plus particulièrement par les dames chanoinesses et la noblesse. MM. de Quarré et Delhalle, ses deux premiers aides de camp, faisaient les honneurs des salons. Le peuple pouvait amplement se restaurer et se rafraîchir dans de nombreuses guingettes établies sous des tentes. Aussi le camp était-il devenu en très-peu de temps la promenade favorite des habitants de Namur des deux sexes. Les officiers, s'occupant peu de leurs soldats, y passaient leurs journées fort agréablement... » *Mémoires* de M. Walter.

postes faibles et détachés les uns des autres : ces attaques réitérées devaient avoir pour but de ranimer les troupes et de les tenir en haleine. La première attaque de Koehler contre les Impériaux, retranchés sur la montagne d'Anseremme, fut malheureuse; mais il prit sa revanche quelques jours après. Espérant de forcer le passage de la Meuse dans les environs du château de Freyr, les Autrichiens avaient construit une batterie qui dominait celle des patriotes. Pour faire échouer ce projet, Koehler passa la Meuse à Moniat, le 17 juin à quatre heures du matin, avec le régiment de Namur et la compagnie des Canaris; les patriotes chassèrent les Impériaux de poste en poste jusqu'à la dernière hauteur, dont ils s'emparèrent tambour battant. Malheureusement ils s'abandonnèrent avec trop d'ardeur à la poursuite de l'ennemi; ils s'aventurèrent dans la plaine et permirent ainsi aux dragons autrichiens de les prendre en flanc; après un moment de confusion, les patriotes, contents d'avoir détruit la batterie qui les inquiétait, réussirent à opérer leur retraite en bon ordre (1). Le congrès récompensa cette action en nommant Koehler général-major. Presque chaque jour, l'intrépide colonne de Bouvignes se signalait dans des expéditions périlleuses. Il faut citer particulièrement la prise de Poilvache, vaste ruine située sur la crête d'un rocher, défendu par la Meuse; l'attaque de la cense d'Ordenne, et surtout la prise de la cense d'Herbichen et de la redoute élevée, près de Dinant, au-dessus de la montagne, dont le pic, connu sous le nom

(1) « Le vicomte Vilain XIIII, dit le bulletin officiel de l'armée de la république, a beaucoup contribué au succès de cette attaque par sa fermeté; une bombe d'obusier creva dans ses mains et on le crut perdu, mais heureusement cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses. »

fabuleux de *Roche à Bayard*, forme la base. Il s'agissait de passer la Meuse sous le feu de l'ennemi et de grimper ensuite par une gorge si rapide qu'elle paraissait inaccessible. Cette difficile expédition fut confiée aux Canaris et au régiment de West-Flandre; une compagnie de chasseurs devait défendre le chemin qui est au pied de la montagne, pour empêcher l'ennemi de couper les patriotes, et trois compagnies du régiment de Namur couvraient les bateaux de passage et la communication aussi bien que la retraite. Les Canaris et le régiment de West-Flandre passèrent la Meuse à onze heures du soir sur deux bateaux vis-à-vis de la *Roche à Bayard*. L'ennemi tirait de tous côtés et ne faisait pas attention à la gorge dans laquelle les patriotes s'étaient engagés; l'obscurité l'empêchait d'ailleurs de distinguer ce qui se passait. Parvenus au sommet du roc, les patriotes tombèrent à la baïonnette sur les Impériaux, tuèrent ou prirent les soldats qu'ils rencontrèrent, s'emparèrent de la redoute et mirent le feu dans tous les ouvrages. Cette première expédition achevée, le major Dumonceau marcha droit avec ses Canaris sur une pièce de canon qui tirait sur eux à cartouches, mit les Impériaux en fuite et s'empara de la cense d'Herbichen. A la pointe du jour, les patriotes descendirent la gorge et repassèrent la Meuse.

A l'aile gauche, commandée par Schœnfeld, on ne pouvait signaler que des revers. Une province entière, le Limbourg, venait d'être enlevée à la révolution. Vers la fin de juillet, une poignée d'Autrichiens, commandée par le capitaine d'Asper (1), avait surpris et battu les patriotes, beaucoup supérieurs en nombre, et s'était

(1) Il était frère d'Eug. Van Hoobroeck, qui siégeait au congrès. Ce capitaine devint feld-maréchal et fut tué à Wagram.

emparée de la petite ville de Herve. Cependant les patriotes reviennent de leur surprise, et, après avoir reçu un renfort de 1,000 hommes, marchent, le 2 août, sur Herve et pénètrent dans la ville après une attaque qui dura plus de deux heures. Ils accusaient les habitants d'avoir soutenu les Impériaux; ils leur imputaient même la mort de leur chef (le colonel de Resteigne); aussi exercèrent-ils d'horribles représailles : la ville entière fut livrée au pillage, les habitants fusillés et sabrés sans pitié. Mais bientôt les patriotes, ayant reçu la nouvelle que deux corps ennemis s'avançaient, se découragent de nouveau; soit trahison, soit lâcheté, ils sortent de Herve, le 13 août, et se retirant de l'autre côté de la Meuse, abandonnent la province à l'Autriche. Ce fut encore Koehler qui s'efforça de faire oublier cet échec par une nouvelle attaque dirigée contre la montagne d'Anseremme; il réussit à détruire tous les ouvrages de l'ennemi, après un combat acharné, dans lequel le régiment de Wurtemberg et les dragons impériaux firent des pertes considérables. Le baron de Bleckem, colonel de *Wurtemberg* et ancien commandant de Namur, était au nombre des morts. Les députés du congrès avaient mis à prix la tête de cet officier, auquel on reprochait non-seulement la conduite qu'il avait tenue à Namur, mais aussi d'avoir fait massacrer de sang-froid quatre prisonniers belges emmenés dans son camp. Lorsque, sur l'ordre de Koehler, sa dépouille mortelle arriva à Namur, pour y recevoir les honneurs funèbres, elle fut arrachée des mains des soldats et servit pendant toute une journée de jouet à la populace (1).

(1) « A l'arrivée du caisson renfermant le cadavre du colonel, on le

Cependant le rapprochement qui s'était opéré entre Léopold et Frédéric-Guillaume n'alarmait pas seulement les Belges, il inquiétait aussi les Français. Le bruit était répandu que Léopold avait dit au monarque prussien : « Entendons-nous d'abord, puis nous nous ferons entendre aux émeutiers de France. » En présence de la coalition prochaine des rois absolus, la révolution belge devait préoccuper plus vivement les esprits en France. Un homme, destiné à jouer bientôt un grand rôle dans les deux pays, le colonel Dumouriez, alors attaché au ministère des affaires étrangères, avait déjà sollicité à différentes reprises la mission d'aller étudier la situation politique des Belges. Dès le 2 mai, il écrivait à La Fayette qu'il était temps de s'occuper à fond des affaires des Pays-Bas, parce qu'il avait appris que le roi de Prusse avait offert à Léopold

conduisit dans la cour de l'hôtel, situé sur la Grand'Place, appartenant à M. le baron de Peuty, royaliste émigré; le commandant de la place, M. de Cuvelier de Champion, y était logé. Les amis du colonel, car il en avait, se félicitaient de la mesure qui semblait avoir pour objet de soustraire aux avanies populaires les restes mortels d'un brave tué sur le champ de bataille; mais il n'en fut pas ainsi. On annonça dans toute la ville qu'on allait jouir du spectacle d'un cadavre sanglant, *celui du colonel de Bleckem;* la populace se porta en foule sur la Grand'Place. Vers deux heures de relevée, on fit sortir, sans aucun obstacle, le caisson de la cour; dès qu'il fut au milieu de la place, deux employés de la ville montrèrent au peuple le cadavre dont la tête était encore mutilée. Ils eurent la lâcheté de lui appliquer de nombreux soufflets; ils eurent même l'infamie de lui couper une oreille et de l'envoyer à une dame de la ville, dont avant la sortie des troupes autrichiennes, le colonel fréquentait habituellement la société. Après que la populace fut rassasiée de cet odieux spectacle, on conduisit le cadavre au couvent des Récollets, qui le firent enterrer le soir dans leur jardin, sans lui rendre en ce moment aucun devoir religieux. » Tels sont les détails rapportés par M. Walter, témoin oculaire de ce drame.

de lui garantir cette contrée, dans le cas d'une pacification générale. Le 31 du même mois, il répétait à La Fayette que la Belgique était le point où il pouvait être le plus utile au roi Louis XVI et à sa patrie. « Il n'y a » plus un moment à perdre, ajoutait-il, et je vous prie » de déterminer de suite M. de Montmorin à me laisser » partir. C'est avec vous que je conviendrai de tout ce » que je traiterai; je me placerai sous votre direction, » et je vous prouverai mon tendre attachement... Vous » êtes persuadé comme moi que les deux révolutions, » quoique marchant en ordre inverse, ont trop d'ana- » logie, pour que le sort bon ou mauvais des Flamands » n'influe pas sur le nôtre. » Enfin, le 1[er] juillet, Dumouriez, lassé des hésitations de La Fayette et cédant à son impatience, lui écrit qu'il est attendu le 10 à Bruxelles et qu'il se décide à partir. « J'aime M. de » Montmorin de tout mon cœur, dit-il, mais nous » voyons l'affaire des Pays-Bas en sens contraire, et je » crains que son opinion ne le compromette, s'il ne la » modère pas. Il voit la politique en ministre et en » ancien ministre. Il a voué à la cause belgique une » haine qui lui exagère les torts du congrès; il fait » des vœux trop prononcés pour le succès des Autri- » chiens, et l'influence de M. de Mercy est trop mar- » quée. Sous quinze jours, le système politique chan- » gera, et la nation ne peut voir qu'avec soupçon et » méfiance l'adhérence trop forte des ministres à l'an- » cien système. M. de Montmorin fait son métier, et » quoique je sois d'opinion contraire à la sienne, je ne » le blâme point; mais votre position est entièrement » différente et presque opposée; vous êtes l'homme de » la nation; vous devez et pouvez seul veiller à ses » dangers extérieurs, et aucune démarche à cet égard

» ne peut vous compromettre (1). » Dumouriez, présenté au congrès, le jugea, dit-il dans ses Mémoires, au-dessous de sa mission; Van der Noot lui parut un Mazaniello, Van Eupen un fourbe hypocrite, et tous les deux les instruments et les jouets des cours de la Haye et de Berlin (2). Le congrès lui permit d'aller prendre connaissance de l'état de l'armée : il la trouva remplie de courage, mais manquant d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers et de

(1) *Mémoires* de La Fayette. — Dumouriez, dont les ressources n'étaient pas grandes alors, annonçait en même temps au général qu'à son arrivée à Bruxelles, il tirerait sur lui une lettre de change de 6,000 livres.

(2) A cette époque même, la popularité de Van der Noot était à son apogée; le 14 juillet, sa fête avait été célébrée à Bruxelles avec une allégresse délirante. « Jamais gouverneur général des Pays-Bas, dit la relation officielle, n'a reçu des marques aussi éclatantes de l'amour du peuple... Le matin, après avoir reçu les félicitations des autorités en général, des députés des différentes corporations ont été le complimenter : l'après-midi il reçut les compliments des cinq serments en corps. Le cortége était des plus brillants; les élèves de l'école militaire ouvraient la marche, suivis par les membres des cinq serments, dont chacun était accompagné d'une très-belle musique; venait alors une quantité de jeunes demoiselles élégamment habillées, portant différents emblèmes et suivies d'un détachement de volontaires. Le cortége était fermé par un char de triomphe, attelé de six beaux chevaux, au-devant duquel on voyait le lion belgique, d'après nature, et sur le derrière, les armes de Van der Noot. Plusieurs demoiselles étaient assises sur ce char et portaient différents emblèmes. Suivaient les volontaires de la ville de Malines en uniforme, ainsi qu'un grand nombre de volontaires de Bruxelles, à pied et à cheval; ils avaient à leur suite un char de triomphe sur lequel plusieurs enfants étaient placés, et dont l'un tenait le portrait de H. Van der Noot. Toutes les rues et les fenêtres des maisons étaient remplies d'une multitude innombrable de peuple qui, par ses applaudissements continuels, témoignait combien lui étaient agréables les honneurs qu'on rendait à ce citoyen. Le soir toute la ville fut illuminée. » M. Walter affirme que Van der Noot reçut à l'occasion de sa fête un cadeau de 100,000 florins à charge du trésor de l'État.

discipline; Schœnfeld lui parut aussi un fourbe, car il ne lui cacha même pas que le sort de la Belgique dépendait du congrès de Reichenbach. Poussé par son ambition, Dumouriez offrit, dit-on, au congrès, de prendre le commandement de l'armée belge; mais il fut éconduit, parce que révoquer Schœnfeld, c'eût été, aux yeux de bien des gens, se brouiller avec la Prusse et la Hollande. Dumouriez était venu en Belgique avec l'espoir d'y opérer une grande diversion qui pût détourner le cabinet de Vienne de s'occuper tôt ou tard de la révolution française; il s'assura, dit-il lui-même, qu'il n'y avait aucun avantage à tirer pour la France d'un pareil chaos. Toutefois, avant son départ, il remit deux mémoires au gouvernement belge; l'un politique, pour lui prouver qu'il était trompé par les puissances étrangères; l'autre militaire, pour indiquer le système à suivre dans la guerre avec l'Autriche. Vers la même époque l'assemblée constituante de France elle-même eut encore l'occasion de s'occuper indirectement de la révolution belge. Le directoire du département des Ardennes dénonça, le 27 juillet, à l'assemblée nationale, une lettre de M. de Bouillé qui l'informait, d'après les ordres du roi, qu'un corps d'Autrichiens avait la permission de passer la Meuse à Givet pour se rendre par le territoire français dans les Pays-Bas. Koehler, à qui cette nouvelle avait été aussi transmise, s'était empressé de renforcer le poste du Bac-au-Prince; et, de son côté, la municipalité de Givet, décidée à s'opposer par la force à cette violation du territoire français, avait fait braquer autour de la ville une trentaine de canons. L'assemblée constituante s'était empressée de nommer six commissaires chargés de demander des explications aux ministres sur le fait

dénoncé par le directoire du département des Ardennes; ils répondirent que la mesure attaquée était l'effet d'une disposition réciproque contenue dans deux conventions passées avec Marie-Thérèse en 1769 et 1772. Mais, le 28, l'assemblée déclara que le passage d'aucunes troupes étrangères ne pouvait être accordé sur le territoire de France qu'en vertu d'un décret législatif sanctionné par le roi.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis le voyage de Dumouriez à Bruxelles, et déjà le congrès avait acquis la certitude qu'il était abandonné par la Prusse et les Provinces-Unies. Ce fut, le 6 août au matin, qu'il connut une partie de la vérité par des lettres de ses agents à Berlin et à La Haye, lesquelles annonçaient la conclusion des préliminaires de Reichenbach. La dépêche de MM. de Bousies et O'Hearn, envoyés à Berlin, était surtout désespérante : « Nous croyons, » sous très-humble correction, disaient-ils, *que nous* » *ne saurions trop ménager la France,* dont l'alliance » nous pourrait être plus avantageuse que celle de la » Prusse (1). » Le congrès, voulant faire face au danger, s'adressa, dans sa perplexité, tout à la fois à la nation, au roi de Prusse et à la France. En communiquant les dépêches de Berlin et de La Haye aux assemblées provinciales, le congrès leur disait : « Nous avions espéré » que la guerre entre la Prusse et la Hongrie aurait as- » suré notre sort, ou que les préliminaires en auraient » été les garants; mais la Providence n'a pas voulu nous » donner les biens de la liberté pour si peu de peine,

(1) Ce qui pourrait jusqu'à un certain point expliquer l'aveuglement prolongé du congrès, c'est que le texte officiel des préliminaires ne fut pas même communiqué aux agents du gouvernement belge. Ils n'en reçurent des copies qu'au mois d'octobre.

» et nous n'en sommes pas dignes encore; nous ne » l'apprécions pas assez, et n'en connaîtrons la va- » leur que par le prix qu'elle nous aura coûté..... » Rappelez, messeigneurs, à vos concitoyens leurs ver- » tus et leurs fautes; rappelez-leur les services qu'ils » sont venus offrir et les motifs qui les ont guidés; » rappelez-leur les victoires merveilleuses que nous » avons remportées, afin qu'ils unissent le courage et » le zèle patriotique à la confiance dans un Dieu de » justice et vengeur des opprimés qui nous a si visi- » blement protégés : qu'ils s'exercent dans le manie- » ment des armes, et s'apprêtent à voler au secours de » l'État, si tant est, ce que nous ne croyons pas, » qu'abandonnés à nous-mêmes, nous dussions seuls » défendre notre cause; elle est juste : apprenons à » l'univers entier que nous sommes encore Belges, et » que ce n'est point en vain que nous avons placé » notre confiance en Dieu. Défendons ses autels, il » protégera nos foyers (1). » L'adresse au roi de Prusse contrastait par son humilité avec ce fier appel aux armes : « Permettez, disait le congrès, qu'une nation » généreuse et loyale remette une troisième fois sous » les yeux de Votre Majesté les titres sacrés, certains, » incontestables, sur lesquels elle a fondé en droit la » reprise de sa liberté, qu'elle a reconquise de fait, » par sa propre énergie. Permettez, sire, qu'elle vous » exprime avec une humble franchise, que c'est sous » vos augustes auspices, qu'elle en a osé former le » plan, et que le nom de Votre Majesté a inspiré le » noble courage de l'exécuter. Oui, sire, les promesses

(1) *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge*, p. 296.

» que Votre Majesté a faites par son ministre, le comte
» de Hertzberg, à M. Henri Van der Noot, dont nous
» conservons encore la note telle qu'elle a été dressée
» par le ministre baron Van Reede, et envoyée à La
» Haye et à Londres, avec l'addition verbale et secrète,
» écrite de son aveu et de son approbation, nous ont
» toujours servi de base. Nous avons vu depuis plus
» d'une fois des promesses plus amples encore en
» notre faveur, signées de votre main royale. Dans
» celles-là, Votre Majesté nous donnait une entière con-
» fiance de son appui, si nous parvenions un jour à
» faire la révolution nous-mêmes, et à nous mettre en
» liberté; par celles-ci, Votre Majesté promettait for-
» mellement qu'elle n'abandonnerait jamais les Belges,
» et que, si elle faisait la paix avec l'Autriche, elle
» nous aiderait par tous les moyens qui seraient en son
» pouvoir; par les unes et par les autres, qu'elle ne
» permettrait jamais que la maison d'Autriche nous
» subjuguât par la force. Nos députés ont eu l'honneur
» de recevoir de la bouche même de Votre Majesté ces
» consolantes dispositions, de même que de ses minis-
» tres. La paix est faite, Sire, au moins les prélimi-
» naires sont signés; le roi Léopold demande que
» nous soyons ses sujets; il n'y a aucun droit, comme
» il est démontré dans nos différents manifestes, sur-
» tout dans le manifeste du Brabant et notre acte
» d'union. Il demande les bons offices de Votre Ma-
» jesté auxquels notre liberté et nous, permettez, Sire,
» que la confiance tranche le mot, auxquels nous avons
» un droit acquis. Il nous rendra notre constitution,
» c'est-à-dire, le pacte inaugural, qui n'a jamais existé
» avec lui, et que notre dernier souverain avait rompu
» lui-même. Il enverra des troupes pour nous subju-

» guer par force, si nous refusons d'acquiescer à ce
» qu'il n'a pas droit de demander. — Serait-il possi-
» ble, Sire, que Votre Majesté oubliât les Belges au
» point de donner à l'injustice le pouvoir de les écra-
» ser; les Belges, Sire, qui vous étaient si saintement
» dévoués; les Belges, à qui Votre Majesté a daigné
» ouvrir de si belles espérances; qui, en toutes leurs
» démarches et du premier pas vers leur révolution,
» jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, n'ont suivi d'autre
» impulsion que celle qu'ils recevaient de Votre Ma-
» jesté..... Cette cour, dont la politique insidieuse
» ramène constamment sur l'auguste maison de Votre
» Majesté les malheurs d'une guerre périodique, ne
» nous asservira que pour porter dans vos États les
» fruits de tous les maux qu'elle aura pu nous faire.....
» Ce ne sera donc pas notre cause seule que vous plai-
» derez, Sire, c'est celle de votre peuple et de votre
» auguste maison. Vous ôterez à nos ennemis l'envie de
» vous nuire, en leur en ôtant les moyens; la fertilité
» de notre sol amènera l'abondance à votre peuple,
» car nous et nos arrière-neveux, nous nous souvien-
» drons toujours, qu'en épousant notre cause, Votre
» Majesté nous aura conservé nos champs, et le plaisir
» de les cultiver sous l'ombre de la paix et l'égide de
» la liberté. Nous ne susciterons pas la crainte de nos
» voisins, ni leur envie; nos richesses sont dans notre
» sein; un *commerce plus étendu* serait notre ruine; les
» fruits de notre sol, dont nous ne consommons qu'un
» tiers, bien administrés, suffiront toujours pour nous
» enrichir, sans courir les dangers de la mer, et sans
» autre commerce que celui que la possession nous
» donne. Enfin, Sire, il dépend de Votre Majesté de
» répandre le bonheur sur nos provinces; de le com-

» muniquer à votre peuple et à tous nos voisins; d'être
» l'arbitre de l'empire et l'ange de paix d'une grande
» partie de l'Europe. Et quel qu'ait été notre juste dé-
» sir, que dans les préliminaires signés, notre indépen-
» dance eût été stipulée, nous avons trop de confiance,
» et trop de motifs de l'avoir, en la bonté et la justice
» de Votre Majesté pour craindre que notre cause ne
» soit décidée en notre faveur, dans les négociations ul-
» térieures, ou que Votre Majesté puisse gagner sur son
» cœur de nous abandonner, ou, ce qui nous frapperait
» plus que la mort même, que Votre Majesté se laissât
» jamais induire à seconder nos ennemis, en leur
» accordant le fatal pouvoir de venir nous égorger et
» dévaster nos belles provinces... (1) » Enfin la fraction modérée du congrès, celle qui avait voulu rétablir l'union dans l'entrevue de Douai, vit dans le décret de l'assemblée constituante du 28 juillet une occasion pour faire auprès de La Fayette une nouvelle tentative de rapprochement. La lettre suivante lui fut adressée par l'assemblée belge : « Nous avons vu avec la plus
» grande satisfaction et pas moins de reconnaissance,
» le décret de l'assemblée nationale qui révoque la
» permission qu'une politique insidieuse était parve-
» nue à arracher au meilleur des rois en faveur des
» Autrichiens, pour les mettre en pouvoir de com-
» battre mieux la liberté des Français et la nôtre en
» séjournant sur leur territoire. Nous ne doutons pas
» que ce ne soit en partie l'effet de vos nobles efforts et
» nous vous offrons les sentiments les plus justes de
» notre gratitude, vous priant, monsieur, de seconder
» par votre appui les vœux de la nation que nous re-

(1) *Résumé des négociations, etc.*, p. 303.

» présentons, dont M. de Thiennes est porteur et interprète. De tout temps les États belgiques ont eu des relations politiques avec les Français, et l'histoire nous offre plusieurs traités qui ont lié les deux nations; puissions-nous parvenir à y en ajouter un, qui, fixant le sort de notre liberté, ruinerait à jamais le despotisme oppresseur de nos vastes et riches contrées! Vous y pouvez contribuer infiniment, monsieur, tant par vos talents que par le grand mérite que vous vous êtes acquis auprès de la nation française. Nous sommes en peine, monsieur, de ne pouvoir vous obliger par l'élargissement du général Van der Mersch. Redevable à la nation, comptable devant elle, il n'est pas en notre pouvoir d'interrompre le cours de la justice qui serait depuis longtemps en activité, si M. Van der Mersch n'y avait mis des obstacles lui-même, et si les égards que nous avons pour lui ne nous avaient pas empêchés de les franchir. Nous en avons donné des preuves à M. Dumouriez, et nous ne doutons pas qu'il ne vous les rende avec la conviction qu'il en a sentie, et dont il est convenu avec nous. M. de Thiennes vous communiquera nos sentiments par rapport à cet excellent et habile homme (1). » Il s'en fallait de beaucoup cependant que cette tentative d'accommodement avec le parti constitutionnel de France fût approuvée par les exagérés du parti oligarchique belge; leurs attaques dans la presse redoublèrent même contre l'assemblée constituante, contre la démocratie et contre le philosophisme. Mais dès ce moment aussi le parti représenté par La Fayette prît

(1) *Mémoires* de La Fayette. — La circulaire aux assemblées provinciales, l'adresse au roi de Prusse et la lettre à La Fayette portent la même date, celle du 6 août.

la résolution d'abandonner les Belges à leur sort ; on ne voit même pas que le commandant de la garde nationale ait répondu à la dernière lettre qui lui avait été adressée par le congrès. Dans ses Mémoires, il accuse Dumouriez de s'être *enfilé* dans un projet avec les chefs aristocratiques, où il ne s'était pas oublié lui-même ; et il ajoute qu'il reçut très-froidement le mémoire rédigé par Dumouriez sur sa mission, « parce qu'il acheva de se convaincre que la révolution belge n'était qu'une intrigue de l'aristocratie et du clergé, où les intérêts du peuple étaient oubliés, et où il n'apercevait aucun principe de liberté et des droits des nations. »

La préoccupation incessante du congrès était alors de rassurer la nation sur l'esprit qui l'animait et de la préparer en même temps à résister aux préliminaires de Reichenbach. C'est pourquoi il désavoua de nouveau, le 8 août, les bruits qui couraient sur de prétendues négociations avec le cabinet de Vienne, par suite de la paix conclue entre l'Autriche et la Prusse. L'assemblée déclarait que rien n'était plus faux « ne dou- » tant pas que toutes les provinces ne fussent plus que » jamais décidées à rester même plus étroitement unies » pour soutenir leur indépendance, qui n'était at- » tachée, ni aux préliminaires, ni même à la paix que » pouvaient conclure les cours étrangères, et qu'il n'é- » tait au pouvoir du congrès de traiter avec aucune » puissance aux dépens de l'indépendance et de la » liberté des provinces de l'union. » Van Eupen, qui avait la direction des affaires extérieures et qui puisait même sans contrôle pour cet objet dans les coffres de la république (1), résolut de partir lui-même pour La

(1) Quelque temps auparavant il avait été autorisé à faire usage se-

Haye, et de tenter un dernier effort auprès du grand pensionnaire pour faire déclarer l'indépendance de la Belgique par les puissances médiatrices. Ce fut le 11 août que le secrétaire d'État de l'Union s'aboucha avec M. Van de Spiegel. Celui-ci tâcha de lui faire comprendre que les changements survenus dans la situation de l'Europe depuis la mort de Joseph II, nécessitaient le retour des Pays-Bas à la maison d'Autriche; que, s'il eût éclaté une guerre générale, ou même une rupture entre l'Autriche et la Prusse (ce qui serait probablement arrivé, si Joseph avait vécu plus longtemps), une des suites d'un pareil événement aurait pu être la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique; mais qu'à présent que les bases de la paix étaient posées, il ne restait plus rien de possible qu'une soumission, et, pour commencer, une prompte entrée en négociation avec les ministres des puissances alliées qui prendraient le plus grand soin de la sûreté publique et particulière des Pays-Bas. — Il ne faut pas croire à une soumission, répondit Van Eupen, et nous préférons attendre les événements; les Belges ne craignent rien; leur armée s'élèvera bientôt à 40 mille hommes, qui empêcheront bien les Autrichiens de passer la Meuse; et ils sont enfin résolus de se défendre jusqu'au dernier soupir. — Le grand pensionnaire proposa de commencer une négociation; mais Van Eupen voulait que l'on reconnût préalablement l'indépendance des Belges. M. Van de Spiegel répliqua qu'il pouvait fort bien entrer en négociation, et, nonobstant cela, demander tout ce qu'il lui plairait, fût-ce même

crètement d'une somme de 800,000 florins, sans être obligé d'en faire constater l'emploi.

l'indépendance, tandis que cette indépendance une fois reconnue, les choses étaient naturellement terminées par ce fait, et toute négociation devenait superflue. Mais Van Eupen persista à dire qu'il fallait commencer et finir par la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique, et que, si les négociations étaient superflues dans ce cas, elles l'étaient bien plus dans le cas contraire. M. Van de Spiegel nous apprend lui-même (1) que cette conversation dura longtemps, et, quoiqu'il n'épargnât rien pour convaincre son interlocuteur, qu'elle resta sans effet.

Les sentiments des Belges démocrates, réfugiés au delà des frontières, s'étaient modifiés dans un autre sens. Les dernières persécutions exercées contre les progressistes, persécutions qui aboutirent à une rupture définitive, avaient relevé les espérances de l'agent des archiducs à Lille. Dès ce moment, les instances de M. Wildt étaient devenues plus pressantes; et comme il s'était convaincu que Vonck et ses amis les plus intimes ne renonceraient jamais à l'espoir de constituer une Belgique indépendante, il les éloigna des conférences qu'il avait avec ceux que l'exil et la persécution avaient exaspérés contre leurs vainqueurs. M. Wildt obtint ainsi connaissance, au mois de juillet, des conditions que ces derniers mettaient à leur réconciliation avec le souverain. Ils demandaient le partage du pouvoir législatif entre le roi et les états généraux, une répartition équitable des charges publiques, et la liberté de la presse; les états généraux, renouvelés tous les deux ans par moitié, devaient être élus directement par les citoyens et se réunir chaque année dans la capitale : le

(1) *Résumé des négociations*, *etc.*, p. 313.

vote devait avoir lieu par tête, non plus par ordre; les trois ordres étaient cependant maintenus, mais avec le doublement du tiers état. A cette époque, la situation de Léopold était déjà assez bonne pour que, tout en acceptant l'appui des démocrates, les archiducs leur fissent répondre en termes vagues et qui n'engageaient à rien. Lorsque les préliminaires de Reichenbach furent enfin signés, Kaunitz écrivit aux archiducs qu'il ne pouvait plus être question du plan d'après lesquel M. Wildt avait travaillé. Il est certain néanmoins que la conversion de quelques démocrates influents fut très-utile à la cour de Vienne; car ce fut sur le parti progressif que Léopold s'appuya pour relever son trône en Belgique. Au surplus, la situation des partis est assez bien appréciée, quoique avec trop de rancune, dans le rapport adressé à Léopold sur les négociations de Wildt avec le parti démocratique (1) : « Il nous paraît, disaient les archiducs, que l'on peut » considérer la nation belgique comme divisée actuelle- » ment en trois partis : 1° les états ou les aristocrates » et leurs adhérents, dont les prêtres, les moines et la » vile populace sont les satellites. Ce parti cherche par » tous les moyens possibles à soutentir l'indépendance, » et marque l'éloignement le plus acharné pour une » réconciliation avec Votre Majesté. — 2° Les démo- » crates, opposés aux états dans le commencement de » la révolution, plus arrêtés que ceux-ci au système de » l'indépendance, et qui n'ont vraisemblablement » changé d'opinion et témoigné un désir de retour vers » le souverain, que par la faiblesse de leur parti, et » par l'espoir de se venger des aristocrates. — 3° Le

(1) *Voy.* les pièces justificatives de l'*Histoire des Belges*, t. Ier, p. 290.

» gros de la nation qui n'est ni aristocrate ni démo-
» crate, qui n'entend rien au sens de ces dénomina-
» tions, qui se prête néanmoins et s'enflamme même
» aux insinuations fanatiques des prêtres, mais dont en
» général le désir dominant semblerait devoir être le
» maintien de ses anciennes constitutions, ainsi que
» le repos et la tranquillité. » Les archiducs oubliaient dans cette nomenclature les citoyens groupés autour de Vonck, Belges de cœur, opposés à la domination des états mais contraires aussi à une restauration (1).

(1) La pièce suivante, publiée au mois d'août à l'occasion d'un nouveau complot démocratique dans le Hainaut, émanait de cette fraction du parti progressif : « *Les Belges démocrates à leurs concitoyens d'Ostende, de la West-Flandre, de Chimay, du Limbourg, de la Gueldre, du Borinage, en Hainaut, de Schoorisse, d'Opbrakel.* ... Joignez vos forces aux nôtres ; écartez pour le moment la cause de Léopold, et ne songeons plus qu'à renverser le trône de ces états imbéciles... Partout où nous serons vainqueurs nous ne casserons ni ne changerons pas les magistrats ; nous ne molesterons ni les couvents, ni les ecclésiastiques, ni les nobles ; nous ne toucherons ni à leurs propriétés, ni à leurs droits d'aucune manière ; nous ne nous réserverons ni comités, ni ministère ; nous n'aurons parmi nous ni agents plénipotentiaires, ni excellences, ni ministres, ni des Van der Noot. Là où le peuple aura choisi ses représentants, toute notre influence et autorité cessera de suite. De cette manière nous travaillerons partout pour que le peuple s'assemble, afin que par ce moyen toute la nation et tout le peuple de toutes les provinces soient représentés dans une seule assemblée, et nous le ferons de la manière suivante : 1° Nous ferons convoquer parmi les magistrats des villes et villages respectifs toutes les personnes établies ou chefs de ménage (qui représentent ainsi leur famille) et cette convocation se fera par paroisses. 2° Nous requerrons les électeurs des villes et villages qu'ils choisissent un centenier pour chaque centaine du nombre d'individus qui composent leur assemblée. 3° Les centeniers des paroisses s'assembleront ensuite dans la capitale de la province, et choisiront à raison de chaque centaine dont l'assemblée sera composée, quatre personnes, un ecclésiastique et un noble pour deux bourgeois. 4° Ces personnes ainsi élues formeront les états de la province. 5° Lorsque toutes les provinces auront choisi

Tout annonçait cependant que la nation se préparait à une résistance énergique. Le congrès avait fait connaître, dès le 31 juillet, aux assemblées provinciales que l'entretien de l'armée, l'équipement successif des nouvelles troupes, les armes et les munitions commandées, enfin les dépenses de toute espèce exigeaient par semaine une somme de 400,000 florins ; les états étaient instamment requis, vu l'épuisement du trésor de la république, de faire parvenir au congrès les sommes nécessaires pour deux mois, ce qui faisait trois millions et demi à répartir entre les provinces. Pressé par les circonstances, le congrès décréta, le 15 août, l'ouverture d'un emprunt forcé de dix millions de florins, argent de change, qui devait être également réparti entre les différentes provinces sur le pied de leur contribution dans l'entretien de l'ancienne cour. L'emprunt était divisé en 10,000 billets de 1,000 florins chacun, portant un intérêt de 4 1/2 pour cent : toute personne possédant, en biens meubles, immeubles, rentes, obligations, actions, crédits, ou autres biens quelconques, la valeur de 50,000 florins de Brabant, était tenue de prendre un billet ou action ; celui qui possédait 150,000 florins était obligé d'en prendre deux ; tout ecclésiastique jouissant d'un revenu net de 3,000 florins devait aussi prendre une action, et il devait en prendre deux si son revenu était de 6,000 flo-

leurs états, tous ces *états particuliers* s'uniront en une seule assemblée et composeront ainsi les *états généraux* ou représentants communs de toutes les provinces belgiques... Ce sénat commun des provinces belgiques aura le pouvoir de former un conseil d'État ou ministère, une chambre des comptes et des finances... Suspendez donc jusque-là toute résistance ; *mettez de côté toute proposition et ouverture faite ou à faire de la part du roi ou du parti royaliste* pour agir uniquement de concert avec nous, avec les vrais défenseurs du pays... »

rins; enfin la même obligation était imposée à tout homme en place auquel son office rapportait le même revenu. Voulant déployer la puissance souveraine, le congrès avait rendu, le 14 août, un édit pour faire battre monnaie à son effigie, mais avec cette légende pieuse : *Domini est regnum* sur la face, et *ipse dominabitur gentium* sur le revers; les pièces de cuivre seules eurent un caractère national et populaire : elles représentaient d'un côté le lion belge portant sur une pique le chapeau de la liberté, et de l'autre, on lisait entre deux branches de lauriers : *ad usum fœderati Belgii,* 1790 (1). Quelques jours après, le congrès, toujours dans le but d'alimenter le trésor de la république, soumit à l'avis des provinces un autre projet d'emprunt de quinze cent mille florins en or et argent non monnayés. « Ce projet, disait le congrès, renferme plusieurs » avantages. D'abord, il fera rentrer dans la circula- » tion un numéraire considérable, qui se trouve ense- » veli dans de vieilles vaisselles et pièces d'argenterie » peu utiles aux propriétaires, en second lieu, il pro- » curera des fonds sans frais, puisque le bénéfice des » monnaies qui seront frappées avec ces matières d'or » ou d'argent suffira pour en payer les intérêts; en » troisième lieu, il nous procurera les moyens d'ali- » menter la monnaie de l'État, et de répandre dans le » public une bonne quantité de pièces frappées au » coin de la république, ce qui ne peut qu'être avan- » tageux pour notre cause. » Mais la mesure la plus grave adoptée par le pouvoir exécutif de l'Union dans

(1) On avait déjà mis en circulation des pièces d'argent. D'un côté on voyait le lion belge avec l'inscription suivante : *Mon : nov : arg : prov : fœd : Belg :* 1790. Le revers présentait deux mains unies tenant un faisceau de flèches avec cette légende barbare : *In unione salus.*

ces circonstances critiques, fut l'invitation adressée aux états des provinces d'envoyer, pour le 23 août, à Bruxelles, quelques députés extraordinaires autorisés à siéger tant aux états généraux qu'au congrès. La circulaire portait qu'il serait fait dès la première séance un rapport sur les relations du gouvernement avec les cours étrangères, sur leurs dispositions présumées ou connues à l'égard des Belges, sur les forces, les moyens, les ressources et les espérances de la république.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

LISTE DES SIGNATAIRES DE L'ADRESSE PRÉSENTÉE AUX ÉTATS DE BRABANT LE 15 MARS 1790.

(*Voy*. p. 106.)

1. *F. Vonck,* avocat; 2. *J. B. C. Verlooy,* avocat; 3. *A. D'Aubremez,* négociant; 4. *J. B. Weemaels,* avocat; 5. *G. Willems,* avocat; 6. *M. Van Hecs*, notaire et membre du comité de Hasselt; 7. *J. B. Vanderlinden* , idem; 8. *A. D'Aremberg,* comte de La Marck; 9. *J. J. Chapel*, banquier; 10. *Sandelin*, agent en cour; 11. Baron de *Godin;* 12. *Poringo*, avocat; 13. *G. J. Van Bever,* procureur au conseil de Brabant; 14. *J. J. Coremans,* avocat; 15. *H. F. S. Arnaerts*, lieutenant; 16. *J. C. Torfs*, procureur au conseil de Brabant; 17. *J. S. Pieters;* 18. *J. B. Thielens,* avocat; 19. *G. J. Claeyssens;* 20. *T. F. Sironval*, banquier; 21. *F. De Page;* 22. *F. J. Nicolle*, avocat; 23. *Dondelberg*, avocat; 24. *F. J. Prins,* négociant; 25. *C. D. Seghers,* idem; 26. *E. Walckiers*, banquier; 27. *J. G. Herbiniaux,* accoucheur; 28. Baron de *Welchewalt;* 29. *F. Mocrinckx*, avocat; 30. *J. J. Foubert,* idem; 31. *Pasteels,* idem; 32. *J. V. Milcamps;* 33. Baron de *Loen,* capitaine de volontaires; 34. Comte de *Saint-Remy;* 35. Baron de *Tiege;* 36. *A. J. Tintilair;* 37. *J. B. Donroy*, procureur; 38. *J. Simons*, carrossier; 39. *De Bouge*, graveur; 40. *Turlot;* 41. *Feigneaux.*

II

JUSTIFICATION DU VONCKISME.

On trouve dans le *Moniteur universel* du 24 février 1790 (N° 57) une protestation extrêmement énergique contre la do-

mination exclusive des états. Elle est précédée de la lettre suivante adressée au rédacteur du *Moniteur* : « Un patriote de mes amis vient de m'adresser de Bruxelles un petit morceau qu'il m'assure avoir fait grande sensation parmi ses compatriotes; comme les bons citoyens de France prennent un vif intérêt aux succès de la liberté belgique, j'ai pensé qu'ils liraient ce morceau avec plaisir, et je choisis votre feuille, parce qu'elle me paraît plus particulièrement vouée que les autres à la défense de cette bonne *cause.* »

Le morceau, dont il est question dans cette lettre, a pour titre :

LA BRIDE.

APOLOGUE ADRESSÉ AUX BELGES.

Discite justitiam moniti.
VIRG.

« Un fermier, monté sur sa bonne jument, rencontre son seigneur qui trouve la jument belle et qui veut s'en emparer; le fermier supplie, menace, veut garder son cheval : peine inutile! Le seigneur est le plus fort. Trois hommes paraissent, soutiennent la cause du paysan : pendant cette rixe, le cheval s'échappe, la bride reste entre les mains du fermier. Le seigneur est culbuté, battu, et doit s'enfuir. Les trois auxiliaires emmènent le cheval... et le fermier de rire et de rendre grâces à Dieu de ce que son seigneur n'a pu le dépouiller. Pauvre insensé, lui crie un vieillard qui passait! Qu'importe si c'est ton seigneur ou tes défenseurs qui te dépouillent! tu n'as plus de cheval. — Bon, bon, répond le fermier, ne tiens-je pas la bride? — O Belges, voilà votre histoire. Le cheval c'est votre liberté; la bride, c'est votre ancienne constitution; le seigneur, c'est Joseph II; les auxiliaires, ce sont vos états; et vous êtes le fermier qui, parce qu'il tient la bride, croit tenir le cheval. — Faut-il qu'un peuple qui a déployé tant de bravoure montre tant d'apathie quand il s'agit des fondements de sa liberté? Peut-il se croire libre, quand il est déjà chargé de fers? Peut-il prendre enfin si aveuglément la bride pour le cheval? — Lorsque vous aviez un prince, les états étaient

intermédiaires entre vous et lui. Aujourd'hui que le prince est chassé, et que vos états se sont emparés du pouvoir du prince, qui donc est l'intermédiaire entre vous et les états? Qui vous défendra contre les états quand ils vous opprimeront? Personne. Les états réunissent les pouvoirs qu'ils avaient d'avance à ceux qui appartenaient au prince; ils ont, par le fait, quoique sans droit, la puissance législatrice et la puissance exécutrice; ils sont donc despotes, et les plus dangereux de tous les despotes, car de tous les despotismes, le plus cruel est celui où une partie de la nation est tout, et l'autre rien. — Eh! pourrait-on douter de cette vérité dans le cas que j'examine? Ce n'est pas être difficile que de supposer qu'un cinquantième de la nation tout au plus aura directement ou indirectement part au pouvoir, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants. Ne voyez-vous pas que tous les emplois, toutes les dignités vont être concentrés dans ce cinquantième de la nation, et que les quarante-neuf cinquantièmes restant ne seront que les vils esclaves du cinquantième dominant? Ne voyez-vous pas que cette foule de petits tyrans ne songe qu'à pressurer le peuple et surtout les cultivateurs, qu'à persécuter toutes les personnes éclairées qui s'opposent à leur oppression, qu'à gaspiller le trésor de la nation, pour satisfaire à leur avarice et à leur luxe? Ne voyez-vous pas tous ces abbés qui, par les trois vœux qu'ils ont faits, sont réellement des esclaves, travailler à donner quelque consistance à leur nullité, en écrasant le pauvre peuple de leur opulence monacale, de leur orgueil, de leur ignorance et de leur fanatisme? Ne voyez-vous pas ces nobles faméliques accaparer tous les emplois lucratifs, sous prétexte de soutenir le lustre de leurs maisons, c'est-à-dire de vieux parchemins que l'homme éclairé méprise et traîne dans la boue comme le cuir de ses souliers? Qui vous défendra contre ces despotes ridicules? Les membres du tiers état? Mais il y a aussi de petits emplois pour ces gens-là, au moyen de quoi l'on fermera la bouche à ces artisans qu'on veut nous donner pour représentants du tiers état, et qui ne représentent dans le fait que ceux de leurs métiers, habitant les villes. Peuple vertueux mais trop simple, hélas! ne voyez-vous pas déjà que les chaînes pèsent sur vos têtes malgré la bride que vous croyez tenir, c'est-à-dire malgré votre ancienne constitution? Le secret des postes

est violé de la manière la plus horrible; toutes les lettres sont ouvertes, dès qu'elles sont adressées à des hommes capables de défendre votre liberté; et les secrets des familles sont la proie d'un tas de gens sans mission, qui désolent le commerce dans nos villes, et qui foulent le sanctuaire le plus sacré que la liberté puisse avoir; d'un autre côté, l'on restreint cruellement la liberté de la presse, tandis que c'est par la seule liberté de la presse, telle qu'elle est admise en Angleterre, en France, en Hollande, en Suisse, que la liberté civile se soutient, parce qu'elle peut seule éclairer les crimes des oppresseurs du peuple. On vous donne des censeurs pour que les imprimeurs ne puissent vendre ouvertement au public que les pièces qui favorisent le fanatisme ou le système tyrannique de ceux qui, sans mandat, se disent vos représentants. On menace même de supprimer les feuilles publiques qui vous exposent les vrais principes de la liberté civile. Si un honnête homme ose ouvrir la bouche pour vous défendre; s'il publie ses pensées impartiales, on lui lance des imprimés par lesquels on vous excite chrétiennement à l'assassiner; et c'est ainsi que les nouveaux usurpateurs de l'autorité traitent leurs concitoyens *par droit et sentence.* — Vous n'avez pas l'ombre d'une barrière contre le fanatisme des prêtres, contre la rapacité des nobles, contre le despotisme affreux dont on veut vous accabler : et lorsque les maux seront à leur comble, il ne vous restera qu'à gémir sous le poids de vos fers ou à égorger les monstres qui vous opprimeront : parti terrible, mais nécessaire un jour, et que vous ne pourrez exécuter sans répandre beaucoup de sang, tandis que vous pourriez aujourd'hui récupérer tout d'un coup vos droits et votre liberté, en demandant à ces nouveaux tyrans : *qui êtes-vous?* — Belges, la souveraineté de la Belgique vous appartient, et vous n'en avez confié l'exercice à personne. Ceux qui osent se dire vos représentants ne le sont point; vous ne leur avez jamais donné la commission de gouverner en votre nom : ils sont vos spoliateurs. Lorsqu'ils vous ont fait serment de fidélité, ils ont commis un parjure manifeste dont ils rendront compte d'abord à la nation, ensuite à Dieu.

En effet, qu'est-ce qu'être fidèle à la nation? C'est lui conserver tous ses droits; et cependant au moment même où ils juraient de vous conserver tous vos droits, ils vous dépouillaient du plus

sacré de tous, de votre droit de souveraineté. Ils étaient donc parjures, tout en jurant de ne jamais l'être. Ils ont l'insolence de traiter de brouillons, de royalistes cachés ceux qui vous éclairent... Ah! les vrais brouillons, les royalistes cachés sont ceux qui placent les fondements d'une république naissante sur les sables mouvants de l'injustice. On a dit des Français : *Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes.* Jamais aphorisme ne pourra mieux s'appliquer qu'aux états de la Belgique. O Belges! si en secouant le joug de l'Autriche, vous avez voulu être libres et conséquemment heureux, ouvrez les yeux et n'en croyez pas si facilement ceux qui vous assurent que vous avez un cheval parce que vous tenez une bride. Regardez si le cheval est bien là, si vous avez réellement la *Joyeuse entrée,* quand il n'y a plus d'entrée; si en un mot vous jouissez d'une liberté solide qu'on ne puisse éluder. Un vieillard expirant vous donne ces conseils salutaires; et si vous en profitez, il mourra content. »

III

Extraits d'une brochure intitulée :

LA QUINZIÈME LEÇON DU SUPPLÉMENT AU CATÉCHISME DE MALINES.

De la secte connue sous le nom de vonckisme.

D. Quelle est la secte dont parle monseigneur notre archevêque dans son mandement de carême donné le 21 janvier 1790?

R. La secte qu'on connaît sous le nom de vonckisme.

D. D'où tient cette secte son nom?

R. D'un certain Vonck, avocat à Bruxelles, qui était parvenu à se faire chef de ce parti et à le diriger.

D. En quoi consiste le vonckisme?

R. En ce qu'on ose soutenir et qu'on s'efforce de persuader au peuple que lorsque le souverain est dépouillé de sa souveraineté, les droits de la souveraineté appartiennent non aux états de chaque province, mais à la nation entière.

D. A qui doit donc alors appartenir la souveraineté?

R. Indubitablement aux états de chaque province, et non pas à la nation.

D. Le peuple en est donc exclus?

R. Point du tout, les états sont les représentants légitimes de tout le peuple.

D. De quels ordres sont composés les états en Brabant?

R. Des abbés, des nobles, et du premier bourgmestre et premier pensionnaire des villes de Louvain, Bruxelles et Anvers.

D. Ces messieurs seront donc les souverains?

R. Ils seront comme représentants légitimes de toute la nation.

D. Le peuple des moindres villes et franchises, celui du plat-pays, par qui est-il représenté?

R. Il n'a pas d'autres représentants que lesdits trois bourgmestres et trois pensionnaires; aussi n'en a-t-il pas besoin.

D. Pourquoi n'en a-t-il pas besoin?

R. Parce qu'il doit se laisser conduire et qu'on doit présumer qu'il est trop stupide pour juger de ses propres intérêts; il doit se fier sur lesdits bourgmestres. En outre, les moindres villes, franchises et le plat-pays ne contribuent pas suffisamment dans les charges publiques pour avoir leurs représentants dans les états.

D. Quelle proportion y a-t-il entre la contribution des chefs-villes, et celle desdites autres places?

R. Quand la ville de Louvaiu paye 19 florins, son quartier doit payer 81; lorsque la ville de Bruxelles donne 48, son quartier donne 52, et quand la ville d'Anvers contribue pour 30, son quartier doit payer 70.

D. Puisque 81 sont plus que 19, 52 plus que 48, et 70 plus que 30, ces moindres villes franchises et plat-pays contribuent donc plus que les chefs-villes?

R. Oui, toutes ces places ensemble, mais ceci n'est pas une raison suffisante pour leur accorder des représentants dans les séances des états, puisqu'il sera toujours vrai que chacune des chefs-villes contribue plus que chacune des moindres, chacune des franchises et chaque village.

D. Mais chacune de ces places ensemble contribuant plus que chacune des trois chefs-villes, par quelle raison n'accorde-t-on point à ces places, prises collectivement, des représentants qui prennent séance aux états?

R. C'est un mystère d'État; on doit croire ce que nous avons

déjà dit, que les habitants de ces moindres places sont trop grossiers ou trop stupides, et qu'ils seraient méprisés et hués par nos seigneurs les abbés et gens de la noblesse. D'ailleurs il doit suffire que ceci est conforme à l'irrévocable constitution de Brabant.

D. Mais si la nation disait de ne plus vouloir ces représentants, qu'elle veut avoir et choisir des autres?

R. La nation n'a pas droit de révoquer sa commission, puisque lesdits représentants sont les représentants légitimes, les représentants nés de toute la nation.

. . . .

D. Tous les vonckistes sont-ils prédestinés à la damnation éternelle?

R. Oui, même jusqu'à la quatrième génération inclusivement, et par cette raison, c'est une œuvre méritoire de les massacrer, puisqu'en les tuant on les empêche de faire des enfants prédestinés à la damnation éternelle; c'est ce qu'un très-pieux récollet a prêché ouvertement dans l'église desdits frères, le 4 octobre 1790, jour de la fête de saint François.

D. Comment peut le susdit frère récollet connaître les jugements secrets de Dieu?

R. Par des révélations particulières de Dieu; plusieurs autres prédicateurs de nos provinces belgiques ont eu pareilles révélations sur la damnation éternelle de l'empereur Joseph II; ils ont eu soin de les publier partout dans leurs sermons et du haut des chaires de la vérité. . . . .

IV

INSTITUTION ET RÈGLES D'UNE ASSOCIATION PATRIOTIQUE SOUS L'EMBLÈME *Pro patriâ.*

(*Voy.* p. 160.)

Il est convenu entre quelques-uns des principaux patriotes d'instituer de nouveau une association, sous la dénomination de *Société patriotique* ou *Association pro patriâ*, à l'imitation de celle connue sous le titre de *pro aris et focis.* On prie en consé-

quence tout vrai patriote de faire et d'observer ce qui suit : 1° Soumettez-vous pour le bien-être de la patrie aux résolutions de la société et à votre enrôleur; 2° tâchez d'enrôler vos amis; 3° que chaque enrôlé enrôle 6, 7, 10 autres ou davantage; ceux-ci enrôleront de même et ainsi successivement; 4° formez pour chaque personne enrôlée un billet d'engagement de la grandeur d'une carte à jouer, avec l'inscription que présente la figure ci-dessous :

> Je soussigné promets et jure d'être fidèle à la patrie, de la secourir, et de garder le secret que mon enrôleur m'enjoindra.
> G.
> est reçu au nom de la patrie par moi comme enrôleur.
> W.
> à

5° prêtez le serment exprimé dans cette figure entre les mains de votre enrôleur; 6° l'enrôlé posera son nom à l'endroit marqué G. et l'enrôleur le sien à l'endroit marqué W.; l'un et l'autre signeront avec un nom de guerre arbitraire et adoptif; 7° la ville ou village, où réside l'enrôlé, sera marqué à l'endroit de la préposition à; 8° que chaque enrôleur prenne avec lui le billet de son enrôlé, le fasse passer à son enrôleur, celui-ci au sien, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'à la fin tous les billets parviennent dans les mains des chefs. Par là on pourra connaître les forces respectives de l'association dans toutes les villes et villages, et les employer avec fruit; 9° connaissez, annotez et retenez bien les noms propres et adoptés de vos enrôleurs et de vos enrôlés, ainsi que leur demeure, afin d'éviter des erreurs dans la communication des ordres ou autrement; 10° faites passer avec la plus grande célérité les ordres et les billets; 11° faites partir pour le lieu de résidence de la société, tous les vrais et bien intentionnés patriotes dont les affaires, la situation et le zèle le permettront; on y aura soin d'eux, en attendant qu'on ait pris les arrangements convenables pour exécuter la même chose en d'autres endroits des Pays-Bas et sur les frontières, comme on le fera connaître par la suite. On assignera d'autres places de résidence à ceux qui n'y

voudraient pas longtemps séjourner; 12° tâchez de former des partisans, surtout parmi les volontaires dans toutes les villes, fûtes-vous obligé, pour en saisir l'occasion, de vous ranger sous les drapeaux de H. Van der Noot, d'assister à la promenade de son portrait ou autrement; sans cependant tremper dans aucune profanation, ou mauvais traitement de son prochain; 13° ne cédez cette feuille qu'à celui qui se propose d'enrôler, et seulement après qu'il aura prononcé entre vos mains le serment exigé; 14° il vous sera permis de faire usage, à la coutume des francs-maçons, de certains signes qu'on aura soin de vous indiquer; 15° transmettez promptement le rapport de toute trahison, espionnage ou autres ruses et machinations contre l'association soit par lettres closes adressées à la société *Pro patriâ*, ou de vive voix à votre enrôleur; 16° tâchez d'étendre ou de propager autant que possible votre enrôlement dans l'armée belgique, non moins parmi les soldats que parmi les officiers, sans détourner pour cela qui que ce soit du service, encourageant au contraire tout le monde à combattre vaillamment pour la patrie; 17° instruisez vos amis dans les principes du droit du peuple et de la vraie liberté, et donnez-leur des notions sur l'établissement d'une vraie république; 18° si quelque membre de cette association était poursuivi, arrêté, maltraité, ou endommagé à ce sujet, la société s'engage d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour le défendre et le délivrer; elle prend même sur elle de répondre à tout, d'indemniser les membres, et de venger l'injure à lui faite par telle voie ouverte et cachée, dont elle trouvera convenir de faire usage. »

V

RÈGLEMENT MILITAIRE ARRÊTÉ LE 2 JUIN 1790 PAR LES DÉPUTÉS DU CONGRÈS SOUVERAIN AUPRÈS DE L'ARMÉE.

(*Voy.* p. 155.)

I. Tout manque de subordination envers son supérieur de la part du soldat, soit en murmurant, soit en refusant de marcher au poste qu'on lui assigne, doit être puni, soit en le mettant aux fers, soit en lui faisant donner des coups de plat de sabre. Si l'opposition était formelle et dégénérait en résistance, l'officier

doit le faire arrêter, et il passera par les verges ou recevra cent coups de plat de sabre. — II. Tout soldat qui menacera soit de parole, soit par des voies de fait, son supérieur, sera puni de mort sans autre forme de procès, et l'officier ne sera pas repris s'il le tuait sur la place. — III. Toute mutinerie, tout cri séditieux tendant à troubler la tranquillité et l'ordre de la troupe, sera puni de mort. — IV. Tout soldat qui désertera de son poste devant l'ennemi, sera puni de mort : ceux qui quitteront leur poste dans l'intérieur de l'armée ou dans le camp, et déserteront de leur drapeau pour aller en arrière passeront par les verges ou recevront cent coups de plat de sabre. — V. Tout soldat, dans quelque cas qu'il ait déserté, qui emploiera les armes soit contre une garde ou patrouille, civile ou militaire, pour se soustraire à être arrêté, sera puni de mort. — VI. Tout soldat qui fuira lâchement devant l'ennemi et jettera ses armes, s'il n'est point blessé, sera puni de mort; si c'était une troupe entière qui commît une telle lâcheté, elle sera décimée. — VII. Tout soldat qui sera surpris en maraude et qui aura volé des vivres ou autres effets, recevra cent coups de plat de sabre à la tête du camp et sera chassé comme infâme et selon la gravité du cas marqué d'un fer rouge. — VIII. Tout soldat qui étant en faction soit à l'armée, soit en garnison, quittera son poste ou s'y endormira, recevra cent coups de plat de sabre. — IX. Tout homme qui s'absentera de son corps ou de sa compagnie sans une permission et passe légale de ses supérieurs, sera regardé comme déserteur. — X. Tout officier qui, dans un combat, abandonnera sa troupe et lui donnera par là l'exemple de la lâcheté, sera puni de mort. — XI. Tout officier qui manquera par des voies de fait à ses supérieurs, sera déclaré infâme et puni de mort. — XII. Tout officier qui s'absentera de l'armée sans la permission de ses supérieurs, quand ce n'est point en présence de l'ennemi, sera puni par la perte de son état et rayé du tableau. — XIII. Les officiers qui seront convaincus d'avoir excité quelque sédition dans l'armée et fomenté par des propos la mutinerie et le désordre, seront punis de mort. — XIV. Ceux qui auront entendu tenir de tels propos et ne les auront pas dénoncés dans l'espace de vingt-quatre heures seront regardés comme fauteurs et complices, et par conséquent encourront la même peine, etc., etc.

VI

NOTE SUR L'ENTREVUE DE DOUAI.

(*Voy.* p. 165.)

Nous lisons dans les Mémoires de Vonck que lorsque les démocrates arrivèrent à Douai, le comte Cornet de Grez leur fit immédiatement connaître que le congrès avait demandé à l'assemblée nationale, ou plutôt aux notabilités de cette assemblée, l'envoi de trois ou quatre régiments d'infanterie et d'un régiment de cavalerie. Les notabilités de l'assemblée nationale étaient disposées à accorder leur appui aux Belges pourvu que l'on établît dans les Pays-Bas un ordre de choses fondé sur la liberté et sur une réconciliation avec les démocrates. Van Eupen et le comte de Thiennes avaient donc été envoyés à Douai pour conclure un accommodement. Dans l'entrevue qui eut lieu ensuite entre les députés du congrès et les chefs de l'opinion démocratique, la convention suivante, évidemment dictée par les notabilités de l'assemblée nationale de France (1), fut proposée : 1° Le général Van der Mersch devait être rendu à la liberté et recevoir une pension de 15,000 florins ; 2° il devait reprendre le commandement de l'armée avec trois généraux français sous ses ordres ; 3° on établirait un bon système de police et de justice, sous la direction de personnes impartiales qui auraient même à cet égard la prépondérance sur le conseil de Brabant ; 4° tous les vonckistes devaient être rappelés ; 5° l'organisation du Brabant devait être modifiée dans un sens démocratique ; 6° quand toutes ces conditions auraient été remplies, la France fournirait tous les secours dont on avait besoin.

Van Eupen déclara, *sur sa parole d'honneur*, que, s'il n'obtenait pas la ratification de cette convention, il quitterait le congrès et même le pays ; il ajouta qu'il avait toujours vu que cela ne

(1) M. Borgnet pense que c'était M. le comte de Thiennes, envoyé à Paris par le congrès, qui avait rapporté les propositions faites au nom de l'assemblée nationale de France. *Hist. des Belges, etc.*, t. I, p. 143.

pouvait pas aller ainsi; que Van der Noot et sa famille, ainsi que les doyens de Bruxelles lui suscitaient beaucoup d'embarras, mais qu'il triompherait avec l'appui du tiers état des villes de Louvain et d'Anvers, dont il faisait ce qu'il voulait, enfin qu'il était sûr de réussir.

Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 139.

VII

CONSPIRATION DÉMOCRATIQUE DANS LE HAINAUT.

(*Voy.* p. 225.)

C'est aussi dans les Mémoires de Vonck que l'on trouve des détails curieux sur la dernière tentative des vonckistes : « L'entreprise sur la Flandre ayant échoué, dit-il, et comme il ne fallait plus espérer non plus une réconciliation, plusieurs d'entre nous furent d'avis qu'il fallait le plus tôt possible organiser une nouvelle entreprise, avant que le peuple ne fût complétement abusé. La situation de la province de Hainaut parut alors assez favorable pour tenter quelque chose de ce côté. Les démocrates de Mons ne cessaient de nous envoyer des émissaires pour nous inviter à prendre cette détermination. Ils nous assuraient qu'ils pouvaient compter sur la majeure partie des volontaires et des soldats de la garnison, ils nous promettaient conséquemment l'appui de toute la ville, pourvu que nous pussions rassembler quelques forces au dehors pour ne pas les exposer seuls à toute la puissance du congrès et des états. Nous résolûmes enfin de les écouter et de nous préparer. Nous fûmes assez heureux pour trouver quelqu'un qui voulût bien avancer de l'argent, et nous commençâmes par répandre une proclamation sur les frontières du Hainaut et de la Flandre (1). Cette proclamation était destinée à faire connaître nos véritables sentiments, qui n'étaient ni pour ni contre le roi Léopold, mais uniquement pour le peuple, et surtout à gagner les districts dévoués au roi. Nous travaillâmes

(1) C'est la proclamation que nous avons citée, p. 225.

aussi tant que nous pûmes l'intérieur du pays et l'armée patriotique. Mais comme plusieurs de notre parti, qui se trouvaient à Paris et ailleurs, combattaient nos desseins auprès des membres de l'assemblée nationale et des municipalités des villes, nous éprouvâmes donc beaucoup de résistance en France même. D'un autre côté, nous avions aussi pour adversaires la plus grande partie des réfugiés royalistes, qui se trouvaient partout sur les frontières, ainsi que les émissaires de la république belge, dont le principal était le comte de Robertsart, de Mons. Il en résulta que trois des nôtres ayant été envoyés du côté de l'armée et de Givet, deux furent pris et emprisonnés pour quelque temps. Le sieur De Miert, Montois, en qui nous avions beaucoup de confiance, fut trahi et emprisonné; on nous soutira ensuite de l'argent au moment où nous en avions le plus besoin. Cependant nous obtînmes encore quelque argent par l'entremise du sieur Guzman : mais les continuelles alarmes dans lesquelles nous étions en France, l'arrestation d'un des nôtres à Valenciennes et d'un autre à Quesnoy, le déplacement de plusieurs de nos officiers, et enfin l'emprisonnement de sieur Guzman à Douai, dont les vues d'ailleurs n'étaient pas conformes aux nôtres, toutes ces causes ont rendu inutiles nos travaux si pénibles et si désagréables. »

Naerdere onzeydige aenmerkingen, p. 146.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1790.

CHAPITRE PREMIER.

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES BELGES.

(Depuis le 18 décembre 1789 jusqu'au 20 février 1790.)

CHAPITRE II.

PROSCRIPTION DES VONCKISTES.

(Depuis le 20 février jusqu'au 13 avril 1790.)

CHAPITRE III.

L'ENTREVUE DE DOUAI.

(Depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juin.)



CHAPITRE IV.

LE CONGRÈS DE REICHENBACH.

(Depuis le 26 février jusqu'au 27 juillet.)

CHAPITRE V.

LA COLLACE DE GAND.

(Depuis le 16 juin jusqu'au 23 août.)